

**BILAN DE LA PROCEDURE DE
PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)
HEM TRIBONNERIE 2**

**Mise à disposition de l'étude d'impact
et du dossier de création de ZAC**



INTRODUCTION

Le secteur de la Tribonnerie se situe à l'ouest de la commune de Hem, à proximité du centre-ville et de ses équipements. Ce secteur, qui longe la départementale M6 appelé Avenue de l'Europe et le site Damart, constitue un vaste espace non-urbanisé de 22 hectares composé de terres en jachère et de terres cultivées.

Les terrains concernés sont classés en 2 zones une grande partie naturelle et une autre en zone à urbaniser différée (AUDM) au Plan Local d'Urbanisme. Ce zonage correspond à une zone d'extension urbaine mixte qui peut recevoir des activités compatibles avec un environnement urbain. L'urbanisation des zones A.U.D. est subordonnée à une révision ou à une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Les premières réflexions ont déjà pu dégager les objectifs de l'urbanisation de ce secteur, à savoir :

- Qualifier une porte d'entrée de la commune ;
- Répondre à la demande de logements et renforcer l'attractivité résidentielle de la commune en lien avec la diversification du parc de logements et le soutien des parcours résidentiels ;
- créer une couture urbaine inter-quartier entre le centre-ville, Hempempont et de la Tribonnerie ;
- améliorer la lisibilité du patrimoine classé à savoir la chapelle Sainte Thérèse (située rue de Croix) ;
- créer un espace récréatif paysager accessible à tous les Hémois et en mettant en valeur la biodiversité.

Conformément au Code de l'urbanisme, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

À partir des principes exposés ci-dessus, une concertation a été engagée depuis 2015 avec déjà 2 phases de concertation qui ont été menées et dont les modalités ont été fixées par délibérations n° 15 C 0749 et 16 C 0539 : la 1ère phase correspondait au temps de définition programmatique et la 2e au temps des études urbaines.

Une troisième phase de concertation dont l'objectif est de continuer de co-construire le projet autour de différentes thématiques comme la question du logement et sa traduction dans le projet, la configuration de l'espace vert et les espaces publics du quartier a également été menée. Le bilan de cette phase de concertation a été tirée par délibération du Conseil n° 21 C 0582 du 17 décembre 2021.

L'étude d'impact et le dossier de création de ZAC sont désormais soumis à une procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) dont le présent document constitue le bilan.

I. Organisation et déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, l'étude d'impact et le dossier de création de ZAC, accompagnée de l'ensemble des pièces prévues à l'article L 123-12 du même code, sont mis à disposition du public, pour une durée minimum de trente jours sous forme électronique.

Dans ce cadre, l'arrêté de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille n° 23 A 0154 en a fixé les modalités.

Une première procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) s'est ainsi tenue du 12 juin au 16 juillet 2023 inclus. Suite à un dysfonctionnement informatique, l'ensemble des pièces n'a pu être consulté par le public pendant cette période.

Ainsi, une nouvelle PPVE s'est tenue du 1^{er} septembre au 1 octobre 2023 inclus, encadrée par l'arrêté du Président de la MEL n° 23 A 0258 du 21 juillet 2023.

Le présent bilan intègre les contributions issues des 2 procédures précitées.

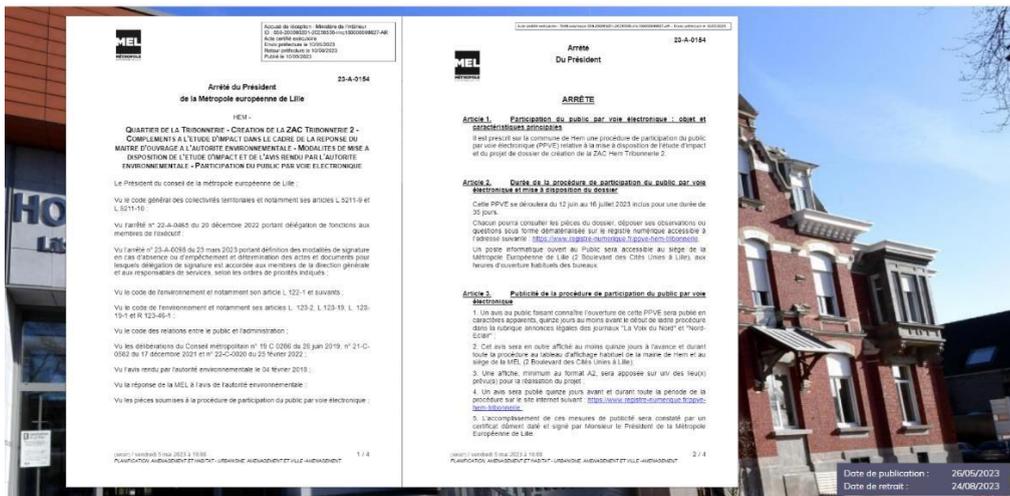
A. Modalités de publicité et d'information du public

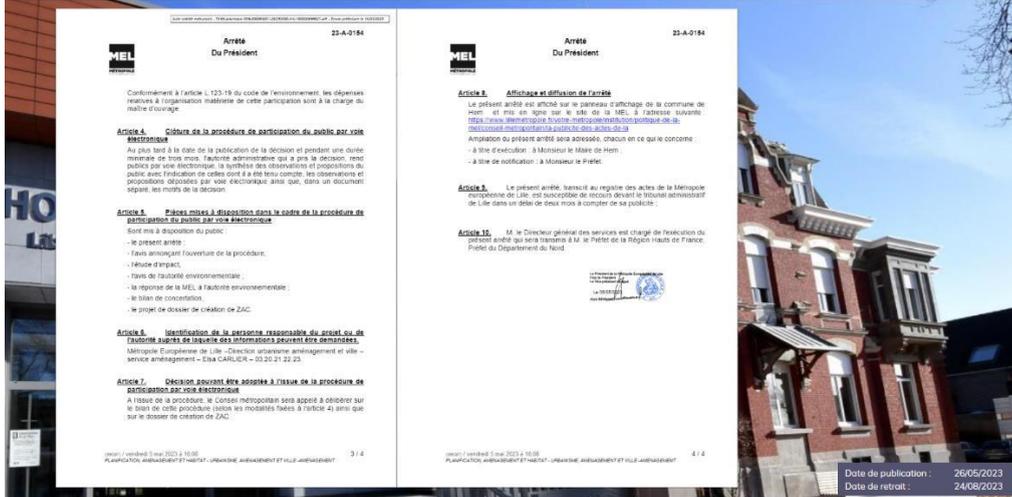
1^{ère} procédure

- Affichage en mairie de l'arrêté d'ouverture de la procédure et de l'avis correspondant du 26 mai au 16 juillet 2023 inclus



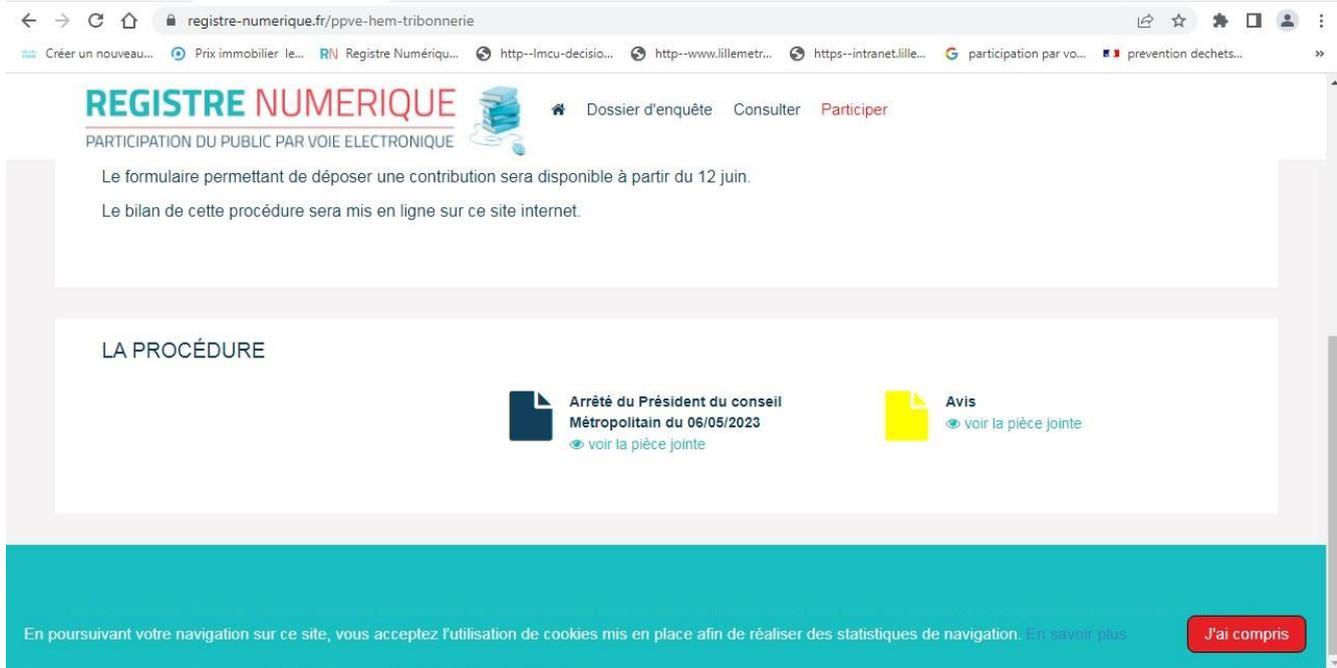
ACCUEIL > URBANISME : ENQUETE PUBLIQUE > PARTICIPATION PUBLIC CREATION DE LA ZAC TRIBONNERIE 2.PDF





ACCUEIL > URBANISME : ENQUETE PUBLIQUE > ARRÊTÉ SIGNÉ ZAC TRIBONNERIE 2.PDF

- Affichage à la MEL du 16 mai au 16 juillet 2023 inclus,
- Mise en ligne du registre numérique annonçant le lancement de la PPVE le 26 mai 2023,



- Annonces légales dans la Voix du Nord et Nord Eclair du 26 mai 2023

LE CARNET

MONSIEUR DIDIER BECUME
Né le 12/01/1938 à Lille.
Après une brillante carrière professionnelle, Monsieur Becume a exercé pendant de nombreuses années la fonction de directeur général de la Métropole Européenne de Lille. Il a été élu président de la Métropole en 2008 et a exercé cette fonction jusqu'en 2012. Il a été élu président de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

MADAME JOSEPHINE REVERSE
Née le 02/01/1924 à Lille.
Madame Reverse a été mariée à Monsieur Joseph Reverse. Elle a été une femme d'action et de conviction. Elle a été élue présidente de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

LEGALES

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Monsieur Didier Becume à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Madame Josephine Reverse à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Monsieur Didier Becume à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Madame Josephine Reverse à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Monsieur Didier Becume à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Madame Josephine Reverse à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Monsieur Didier Becume à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Madame Josephine Reverse à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Monsieur Didier Becume à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Madame Josephine Reverse à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Monsieur Didier Becume à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Madame Josephine Reverse à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Monsieur Didier Becume à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMUNITE DE COMMUNES PUYE CARENBAUX

Le conseil municipal de la Communauté de Communes Puye Carenbaux a élu Madame Josephine Reverse à la présidence de la Métropole Européenne de Lille le 14 juin 2013.

COMMENT ÉCRIRE UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Les condoléances sont un message de soutien et de sympathie adressé à la famille. Elles peuvent être écrites sur un papier ou sur un support électronique.



Il est important de choisir des mots simples et sincères. Évitez les clichés et les phrases trop longues. L'essentiel est de faire savoir à la famille que vous êtes présent et que vous leur offrez votre soutien.

Vous pouvez également accompagner votre message d'une fleur ou d'un cadeau. Cependant, il est préférable de privilégier la simplicité et l'authenticité.

Enfin, n'oubliez pas de respecter le deuil de la famille. Évitez les visites et les appels trop fréquents pendant cette période difficile.

COMMENT RÉDIGER UNE LETTRE DE CONDOLÉANCES

Une lettre de condoléances est un message personnel et sincère adressé à la famille. Elle doit être écrite sur un papier blanc et pliée en deux.

Le message doit être court et aller droit au cœur. Évitez les phrases trop longues et les clichés. L'essentiel est de faire savoir à la famille que vous êtes présent et que vous leur offrez votre soutien.

Vous pouvez également accompagner votre message d'une fleur ou d'un cadeau. Cependant, il est préférable de privilégier la simplicité et l'authenticité.

Enfin, n'oubliez pas de respecter le deuil de la famille. Évitez les visites et les appels trop fréquents pendant cette période difficile.



www.lillemetropole.fr

LE LIVRE DU MOIS (FÉVRIER 2013)

Carnets et avis 25

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ÉLECTIONS MUNICIPALES



PARTICIPATION PUBLIQUE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La Métropole Européenne de Lille met à disposition des citoyens un espace de participation publique par voie électronique. Ce service permet de consulter les projets de délibérations et de donner son avis en ligne.

Ce service est accessible sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille. Les citoyens peuvent également participer à des ateliers de concertation et de dialogue.

La Métropole Européenne de Lille s'engage à écouter les citoyens et à prendre en compte leurs avis dans la prise de décision.



Comment rédiger une lettre de condoléances

Une lettre de condoléances est un message personnel et sincère adressé à la famille. Elle doit être écrite sur un papier blanc et pliée en deux.

Le message doit être court et aller droit au cœur. Évitez les phrases trop longues et les clichés. L'essentiel est de faire savoir à la famille que vous êtes présent et que vous leur offrez votre soutien.

Vous pouvez également accompagner votre message d'une fleur ou d'un cadeau. Cependant, il est préférable de privilégier la simplicité et l'authenticité.

Enfin, n'oubliez pas de respecter le deuil de la famille. Évitez les visites et les appels trop fréquents pendant cette période difficile.

REJONCTIVITÉ DES SOCIÉTÉS

OPÉRATION COLLECTIVE

La Métropole Européenne de Lille organise une opération collective de nettoyage des espaces publics. Les citoyens sont invités à participer à cette opération et à contribuer à l'entretien de leur ville.

Cette opération aura lieu le 14 juin 2013. Les citoyens peuvent s'inscrire sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille.

La Métropole Européenne de Lille s'engage à rendre sa ville plus propre et plus agréable à vivre.

Vous pouvez également participer à des ateliers de concertation et de dialogue.

La Métropole Européenne de Lille s'engage à écouter les citoyens et à prendre en compte leurs avis dans la prise de décision.



LA PETITE GRANGE

La Petite Grange est un espace de culture et de loisirs situé à Lille. Elle propose des ateliers de peinture, de sculpture et de musique.

Ces ateliers sont animés par des artistes professionnels et sont ouverts à tous les citoyens.

La Petite Grange est un lieu de rencontre et de partage. Elle propose également des ateliers de cuisine et de jardinage.

La Petite Grange est un lieu de vie et de culture. Elle propose également des ateliers de danse et de théâtre.

RECITATIFS

AVIS D'ATTRIBUTION

La Métropole Européenne de Lille a lancé une procédure d'avis d'attribution pour la réalisation de travaux de rénovation des espaces publics.

Cette procédure est ouverte à tous les entrepreneurs intéressés. Les candidats doivent déposer leur offre avant le 14 juin 2013.

La Métropole Européenne de Lille s'engage à sélectionner l'entreprise la plus compétitive et la plus qualifiée.

Vous pouvez consulter les détails de cette procédure sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille.

La Métropole Européenne de Lille s'engage à rendre sa ville plus propre et plus agréable à vivre.



LA PETITE GRANGE

La Petite Grange est un espace de culture et de loisirs situé à Lille. Elle propose des ateliers de peinture, de sculpture et de musique.

Ces ateliers sont animés par des artistes professionnels et sont ouverts à tous les citoyens.

La Petite Grange est un lieu de rencontre et de partage. Elle propose également des ateliers de cuisine et de jardinage.

La Petite Grange est un lieu de vie et de culture. Elle propose également des ateliers de danse et de théâtre.

- Pose d'un panneau sur site format 150X185 sur site à partir du 26 mai 2023

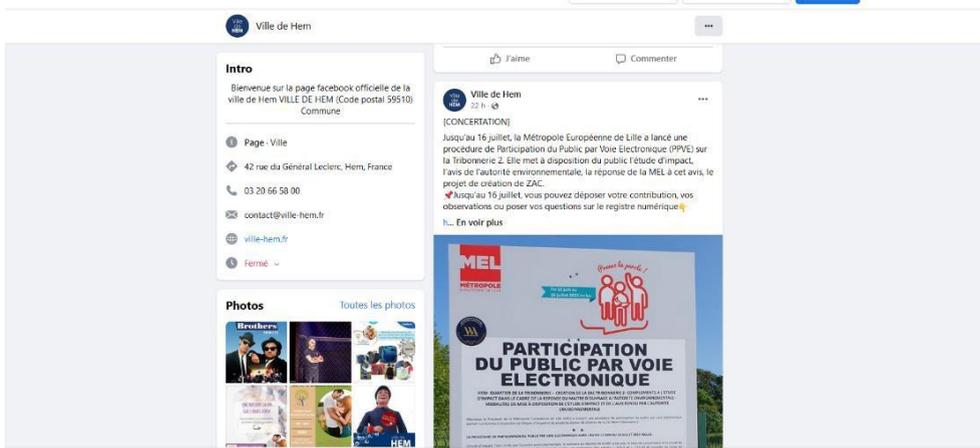


Cette procédure a également fait l'objet

- d'une publication dans le bulletin municipal de Hem :



- D'une publication sur le compte facebook de la ville :



Restez en contact avec Ville de Hem sur Facebook

2ème procédure

- Affichage en mairie de l'arrêté d'ouverture de la procédure et de l'avis correspondant du 11 août au 9 novembre 2023 inclus



Date de publication : 11/08/2023
Date de retrait : 09/11/2023

- Pose d'un panneau sur site format 150X185 sur site à partir du 26 mai 2023



B. Modalités de mise à disposition du dossier

Les éléments suivants ont été mis à disposition du public par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-hem-tribonnerie/documents> à compter du 26 mai 2023 :

Créer un nouveau... Prix immobilier le... RN Registre Numérique... http--lmcu-decisio... http--www.lillemetr... https--intranet.lille... participation par vo... prevention dechets...

REGISTRE NUMERIQUE

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Dossier d'enquête Consulter Participer

		Tout déployer	Tout fermer
1	20161209 reunion publique phase2		2.41 Mo Q ↓
2	20210331 support réunion publique V2		2.08 Mo Q ↓
3	Deliberation 16 C 0539		163.80 Ko Q ↓
4	21 C 0582 Bilan		816.85 Ko Q ↓
5	bilan concertation phase 3		842.07 Ko Q ↓
6	160357 La Tribonnerie Etude impact V3 080218 (1)		32.93 Mo Q ↓
7	20160921 réunion publique bilan phase 1 lancement phase 2		1.38 Mo Q ↓
8	Dossier de creation de ZAC		1.38 Mo Q ↓
9	Resumé non technique		892.16 Ko Q ↓
10	Mémoire en réponse de la MEL		3.08 Mo Q ↓
11	073 M DELABY projet tribonnerie 2		1.36 Mo Q ↓

Retour à l'accueil

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies mis en place afin de réaliser des statistiques de navigation. [En savoir plus](#)

J'ai compris

Dans le cadre de la 2^{ème} procédure, les éléments suivants ont été mis à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-hem-tribonnerie-2eme-procedure/documents#collapse79369> à compter du 12 août 2023.

RN Registre Numérique d'Enquete | x RN Dossier de la procédure de parti | x +

registre-numerique.fr/ppve-hem-tribonnerie-2eme-procedure/documents#collapse79369

REGISTRE NUMERIQUE

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Dossier d'enquête Consulter Participer

DOCUMENTS

Retour à l'accueil

		Tout déployer	Tout fermer
1	00. Deliberation MEL du 28.06.19		1.19 Mo Q ↓
2	01. projet de dossier de création de la ZAC		1.51 Mo Q ↓
3	02. Bilan concertation		↑
4	03. Etude d'impact		↑
5	04. Avis de l'autorité environnementale		743.48 Ko Q ↓
6	05. Mémoire en réponse		↑
7	06. Avis commune de Hem		1.36 Mo Q ↓
8	07. Contributions du public émises du 12.06 au 16.07.23		9.54 Mo Q ↓

Retour à l'accueil

Mentions légales Chartre d'utilisation Données personnelles Ce registre dématérialisé de participation électronique du public est un service de Registre Numérique © PubliMag 2014 - 2023

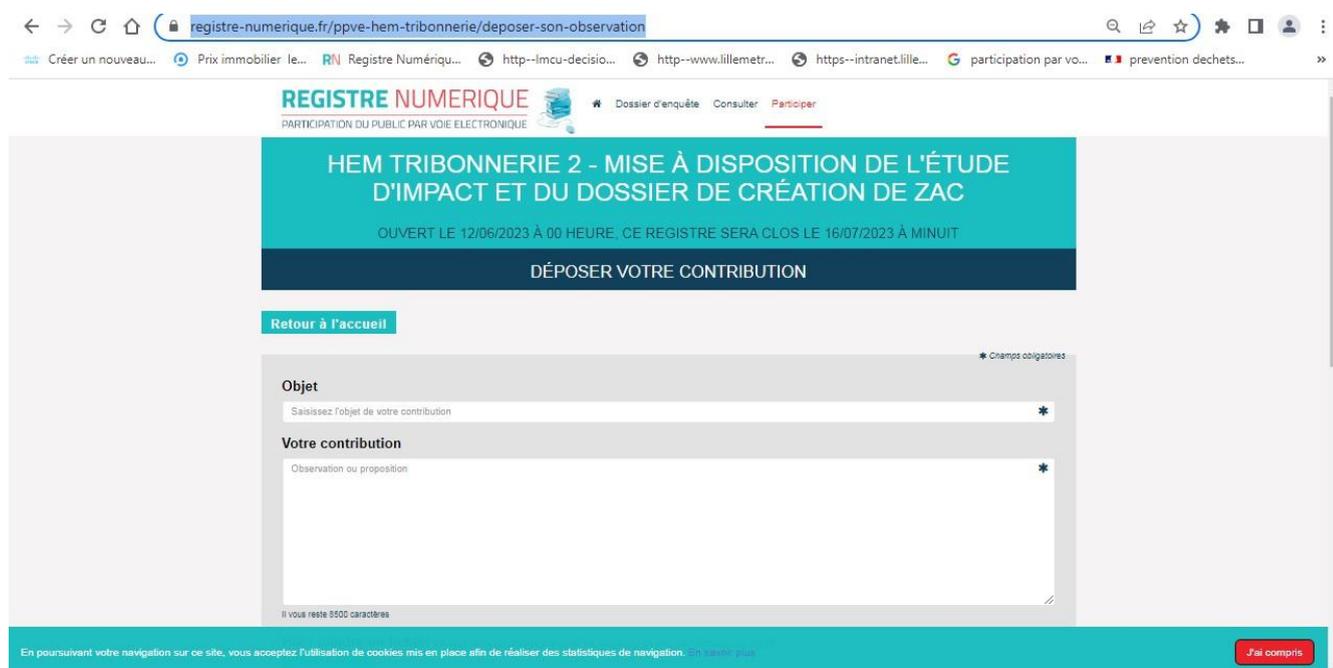
Taper ici pour 18°C Ciel couvert 08:24 13/10/2023 20

C. Modalités de participation

Le public a été amené à contribuer sur le registre numérique de la Métropole européenne de Lille accessibles via les URL suivantes :

- <https://www.registre-numerique.fr/ppve-hem-tribonnerie>,
- <https://www.registre-numerique.fr/ppve-hem-tribonnerie-2eme-procedure>

Ci-après l'interface permettant la participation du public :



The screenshot shows a web browser window with the URL registre-numerique.fr/ppve-hem-tribonnerie/deposer-son-observation. The page header includes the 'REGISTRE NUMERIQUE' logo and navigation links: 'Dossier d'enquête', 'Consulter', and 'Participer'. The main content area features a teal banner with the text: 'HEM TRIBONNERIE 2 - MISE À DISPOSITION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DU DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC' and 'OUVERT LE 12/06/2023 À 00 HEURE, CE REGISTRE SERA CLOS LE 16/07/2023 À MINUIT'. Below the banner is a dark blue button labeled 'DÉPOSER VOTRE CONTRIBUTION'. A teal button labeled 'Retour à l'accueil' is positioned to the left. The main form area contains two sections: 'Objet' with a text input field and a red asterisk, and 'Votre contribution' with a larger text area and a red asterisk. A note at the bottom of the form states 'Il vous reste 6500 caractères'. At the bottom of the page, there is a teal footer with a cookie consent message and a red 'J'ai compris' button.

II – Bilan de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, des observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

A. Synthèse des observations

221 contributions ont été déposées sur le registre numérique de la plateforme citoyenne de la MEL :

- 167 pour la première PPVE,
- 54 pour la deuxième PPVE.

Elles peuvent être réparties comme suit :

PREMIÈRE PPVE :

Observations :

Logement : 43

Environnement éco : 110

Mobilité : 91

Urbanisme, cadre de vie : 83

Cadre réglementaire : 24

Nuisance chantier : 1

Propositions :

Logement : 20

Environnement éco : 18

Mobilité : 9

Urbanisme, cadre de vie : 20

Cadre réglementaire : 7

Nuisance chantier : 1

DEUXIÈME PPVE:

Observations :

Logement : 19

Environnement éco : 44

Mobilité : 43

Urbanisme, cadre de vie : 32

Cadre réglementaire : 12

Nuisance chantier : 2

Propositions :

Logement : 3

Environnement éco : 6

Mobilité : 7

Urbanisme, cadre de vie : 7

Cadre réglementaire : 2

Nuisance chantier :

Synthèse des observations classées par thématique

Thématiques abordées	Synthèse des observations / questions du public
<p>ÉCOLOGIE/ ENVIRONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet en contradiction avec les grands principes de lutte contre le changement climatique Cf. Actions du Plan Climat : - Projet ne contribuant pas aux objectifs "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) - Dégradation de la biodiversité (artificialisation, espèces protégées) - Réchauffement climatique (suppression végétation) - Augmentation des risques inondations (imperméabilisation des sols) - Réduction des terres agricoles - Hem en état de catastrophe naturelle du fait de la sécheresse (arrêté publié le 3 avril 2023), maisons fissurées - Nuisances sonores - Aggravation pollution atmosphérique (particules fines) - Situation topographique avec un terrain en pente favorisant le ruissellement des eaux - Études démontrant le peu de biodiversité du site - Aggravation îlots de chaleur - Obstacle au maintien d'un potentiel corridor biologique liant le site au bord de Rivière Marque. - Présence actuelle suffisante pour les espaces verts - Projet équilibré et respectueux de l'environnement - Doutes sur la qualité environnementale du champ actuel en comparaison avec le futur aménagement paysager
<p>URBANISME / CADRE DE VIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création de logement permettant de pérenniser les écoles, dynamiser les commerces - Impact sur le monde agricole - Problématique retrait gonflement des argiles - Mouvement de terrain - Équipements municipaux déjà saturés (crèches, écoles etc.) - Crainte quant à l'incidence de l'urbanisation sur l'alimentation en eaux des étangs existants sur le site - Quid de l'Institut d'Éducation Motrice sur le site du projet ? - Projet logique car situé à proximité des infrastructures existantes - La capacité des antennes relais pour accueillir de nouveaux habitants n'a pas été vérifiée

	<ul style="list-style-type: none"> - Devenir de l'IEM ?
LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de logement - Trop de logement à HEM - Répond au PLH
NUISANCES CHANTIER	<ul style="list-style-type: none"> - Vibrations - Modification du ruissellement des eaux de pluies - Propreté
CADRE REGLEMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'avis de la MRAE dans la PPVE - Absence des annexes des études complémentaires dans le mémoire en réponse de la MEL - Projet non compatible avec les objectifs du SCoT, Plan Déplacement Urbain, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan climat, PLH, Plan de Protection de l'atmosphère... - Projet respectueux des règles d'urbanismes et d'écologie - Absence de nouvelles études environnementales (anciennes études datées ou réalisées durant la période covid) - Aucune compensation des zones humides détruites n'est prévue - Étude d'impact incomplète et/ou imprécise - Écart du nombre de logement entre l'étude d'impact et le dossier de création de ZAC - Décalage entre début de la consultation et information sur le Facebook de la mairie - Période de concertation suffisante
MOBILITES	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de transports en commun sur le secteur - Saturation actuelle de la circulation automobile - Renforcement des transports en commun avec l'arrivée du tramway (cf. SDIT) - Absence de lien automatique entre création de logement et augmentation de la circulation - Pas assez d'infrastructures routières prévues par le projet

Synthèse des propositions classées par thématique

Il est précisé que les motifs de la décision figurent dans un document séparé.

Thématiques abordées	Synthèse des propositions par thématique	Prise en compte de la proposition par la MEL (oui ou non)
ÉCOLOGIE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la place de la nature et de la biodiversité dans cette zone (Espace naturel ouvert à tous, forêt urbaine, vergers, ruches, extension des jardins partagés, lieu de promenade...) 2. Préservation zones humides et des captages 3. Récupération eaux de pluie 4. Panneaux solaires 5. Puit Canadien 6. Compost commun 7. Isolation par l'extérieur 8. Adapter le projet aux nouvelles exigences environnementales 9. Rechercher des sites alternatifs pour ce projet 10. Utiliser la friche économique Declercq-Boyerval (sur Villeneuve d'Ascq) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prise en compte 2. Prise en compte 3. Prise en compte 4. Pas prise en compte à ce stade 5. Pas prise en compte à ce stade 6. Pas prise en compte à ce stade 7. Pas prise en compte à ce stade 8. Prise en compte 9. Pas prise en compte 10. Pas prise en compte

	<p>11. Faire étude de sols sur les conséquences de l'implantation d'une forêt (mouvement des sols) et sur les capacités d'infiltration</p> <p>12. Ne pas urbaniser le secteur pour préserver les espaces naturels et agricoles</p> <p>13. zéro produit phytosanitaire</p> <p>14. Fauche tardive</p> <p>15. Compost pour limiter les arrosages des espaces verts publics</p> <p>16. Abandonner le projet</p> <p>17. Végétaliser le bâti, les bords de trottoirs</p> <p>18. Création de corridors végétaux</p> <p>19. Création d'une butte anti bruit</p> <p>20. Préserver la circulation souterraine des eaux</p> <p>21. Créer une plantation d'arbre pour capter CO2 des voitures, faire écran anti bruit et ilot de fraîcheur</p> <p>22. Tamponnement des eaux à la parcelle</p> <p>23. Chaussées réservoir</p> <p>24. Des arbres en bord de route pour ombrager</p> <p>25. Étude du lien fonctionnel entre les</p>	<p>11. Pris en compte</p> <p>12. Pas pris en compte</p> <p>13. Pris en compte</p> <p>14. Pris en compte</p> <p>15. Pris en compte</p> <p>16. Pas pris en compte</p> <p>17. Pas pris en compte à ce stade</p> <p>18. Pris en compte</p> <p>19. Pris en compte</p> <p>20. Pris en compte</p> <p>21. Pris en compte</p> <p>22. Pris en compte</p> <p>23. Pas pris en compte à ce stade</p> <p>24. Pas pris en compte à ce stade</p> <p>25. Pris en compte</p> <p>26. Pris en compte</p> <p>27. Pris en compte</p>
--	---	---

	<p>étangs de la Tribonnerie et les zones humides</p> <p>26. Bruit : non prise en compte des 100 logements de Damart</p> <p>27. Qualité de l'air : mesures réalisées pendant le confinement</p>	
<p>URBANISME CADRE DE VIE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Densifier le projet 2. Arbre fruitiers 3. Favoriser des essences d'arbres pérennes et résistants 4. Diversité Architecturale 5. Jardin d'enfant 6. Revoir le projet afin de dé densifier (cf. TRIBONNERIE 1) 7. FERME EDUCATIVE 8. Approvisionnement en légumes des écoles environnantes 9. Construire sur les friches existantes 10. Respecter l'environnement du monument historique 11. Créer des zones de maraîchage et ouvrir un magasin de vente de proximité 12. Création d'une Forêt 13. Potagers partagés 14. Equipements enterrés pour la collecte des déchets 15. Devenir de l'IEM 16. Création d'un espace vert accessible 17. Préserver au 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pris en compte 2. Pris en compte 3. Pris en compte 4. Pris en compte 5. Pas pris en compte à ce stade 6. Pas pris en compte 7. Pas pris en compte 8. Pas pris en compte 9. Pas pris en compte 10. Pris en compte 11. Pas pris en compte 12. Pris en compte 13. Pas pris en compte à ce stade 14. Pris en compte 15. Pris en compte 16. Pris en compte 17. Pris en compte 18. Pris en compte 19. Pris en compte 20. Pas pris en compte à ce stade 21. Pris en compte

	<p>maximum les arbres</p> <p>18. Ouvrir la zone naturelle à l'ensemble des Hémois</p> <p>19. Des commerces proches</p> <p>20. Création d'un terrain de sport</p> <p>21. Paysage : préserver les points de vue</p>	
<p>CADRE REGLEMENTAIRE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respecter l'environnement du monument historique 2. Adapter le projet aux nouvelles exigences environnementales 3. Préciser les méthodologies employées pour les études qualité de l'air 4. Faire de nouvelles études de sols sur rétractation due à l'argile 5. Exclure la parcelle AM185 du périmètre de la ZAC 6. Mandater une société indépendante pour mesurer l'impact du projet 7. Mise à jour de l'étude d'impact 8. Projet contraire au PLU 9. Faire un PCET communal 10. Utilité de l'étude d'optimisation du foncier 11. Impact sur le monde agricole 12. Ruissellement des eaux absence de PPRI sur Hem 13. Ruissellement des eaux et lien avec retrait gonflement des argiles 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pris en compte 2. Pris en compte 3. Pris en compte 4. Pris en compte 5. Pris en compte 6. Pris en compte 7. Pris en compte 8. Pris en compte 9. Non pris en compte 10. Pris en compte 11. Pris en compte 12. Pris en compte 13. Pris en compte
<p>NUISANCES DU CHANTIER</p>	<p>- Guichet en mairie pour permettre aux</p>	<p>- Pris en compte : Réponse mairie :</p>



	<p>habitants de remonter les éventuels problèmes</p>	<p>une adresse mail a été créée par le Cabinet du Maire : «Tribonnerie2@ville-hem.fr»</p>
--	---	--

<p>LOGEMENT</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lotissement éco responsable 2. Faire plus de logement 3. Faire de nouveaux logement pour tous (mixer la population, Maison partagées entre personnes âgées et étudiant, propriétaire, locataire, logement social...) 4. Orienter la production de logement plutôt vers des villes perdant de la population (Lens, Douai, Dunkerque...) 5. Faire moins de logement 6. Réhabiliter et optimiser les logements existants 7. Faire les logements à l'endroit des ateliers municipaux 8. Abandonner les 11 maisons individuelles au nord-est du site 9. Construire des logements avec de hautes performances énergétiques 10. Toiture végétalisée pour les collectifs 11. Densifier la ZAC existante des 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pris en compte 2. Pris en compte 3. Pris en compte 4. Pas pris en compte 5. Pas pris en compte 6. Pas pris en compte 7. Pas pris en compte 8. Pris en compte 9. Pris en compte 10. Pris en compte 11. Pas pris en compte 12. Pris en compte 13. Pris en compte 14. Pas pris en compte à ce stade 15. Pas pris en compte à ce stade
------------------------	--	---

	<p>quatre vents</p> <p>12. Faire des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite</p> <p>13. Maisons avec jardins de tailles différentes</p> <p>14. Des toitures végétalisées</p> <p>15. Des maisons BBC, économes en énergies, parfaitement isolées, voire à énergie positive</p>	
<p>MOBILITES</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pistes cyclables rue de la Tribonnerie 2. Augmenter le stationnement 3. Retirer les dos d'âne rue du général Leclerc. 4. Plan de circulation pour les modes doux 5. Mise en place de solutions alternatives pour liaisons avec villes voisines (navettes) 6. Prévoir la mise en place de rue en sens unique 7. Sur la rue de la tribonnerie : Faire une vraie place aux mobilités douces 8. Eviter les shunts vers les rues perpendiculaires existantes 9. Développer le covoiturage 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pris en compte 2. Pris en compte 3. Pas pris en compte 4. Pris en compte 5. Pas pris en compte 6. Pris en compte 7. Pris en compte 8. Pris en compte 9. Pris en compte 10. Pris en compte 11. Pris en compte 12. Pas pris en compte à ce stade 13. Pris en compte

	<ul style="list-style-type: none">10. Une vitesse ralentie dans la Tribonnerie 211. Du parking dans les parcelles privées12. Mise en place de feux13. Impact sur le trafic	

B. Liste exhaustive des contributions

REGISTRE NUMERIQUE

by Publilégal

Hem Tribonnerie 2 - Mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC

Contributions du 12/06/2023 au 16/07/2023

Rapport généré le 13/10/2023 à 09:12:35

Nombre d'avis déposés : 167

@1 - Delepaut Etienne - Hem

Date de dépôt : Le 24/06/2023 à 07:41:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour un beau projet dans la lignée de la Vallée 2

Contribution :

Il faut faire de la Tribonnerie 2 un équivalent de la Vallée 2. La ville de Hem s'enrichirait ainsi de nouveaux logements dont elle a besoin, des logements à destination des jeunes mais aussi des moins jeunes, afin de pouvoir vieillir à Hem.

Comme cela a été présenté lors de la concertation précédente, Il faut aussi conserver voir améliorer la place de la nature et de la biodiversité dans cette zone.

Espace naturel ouvert à tous, forêt urbaine, vergers, ruches, extension des jardins partagés,

Préservation des zones humides et des captages.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@2 - Elsa - Hem

Date de dépôt : Le 24/06/2023 à 08:53:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Besoin de logements

Contribution :

Cela fait plusieurs années que je cherche un logement pour ma famille. Je vis chez ma mère avec mes enfants et ce n'est plus possible. J'ai entendu la première ministre à la radio dire qu'il manquait de logements...il est temps de les faire !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@3 - Christelle - Hem

Date de dépôt : Le 26/06/2023 à 16:35:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie

Contribution :

Bonjour, je suis pour la création de logement à la tribonnerie.

Les habitants de Hem ont besoin d'habitats supplémentaires, il faut par contre mixer la population, propriétaire, locataire, logement social...

J'espère que le projet arrivera au bout.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@4 - Jean-Michel - Roubaix

Date de dépôt : Le 29/06/2023 à 17:28:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition à la réalisation de la Tribonnerie 2

Contribution :

Opposition pour plusieurs raisons :

- Quelles que soient les multiples données - réglementaires - surabondantes, tout cet aménagement est en contradiction complète avec les grands principes de lutte contre le changement climatique, dont on nous affirme que c'est LA PRIORITE absolue pour notre société, et que la MEL proclame pourtant avoir fait siens. Cf Actions du Plan Climat :

= action 5 : "réduire l'impact de la mobilité et de la voiture sur la qualité de l'air". Le projet va apporter de 300 à 500 voitures sur une voirie inadaptée. Qualité de l'air ???

= action 30 : "améliorer la surveillance de la qualité de l'air", alors que ce trafic supplémentaire va dégrader cette qualité, déjà insuffisante

= action 31 : "réduire l'exposition des habitants au bruit" : même dégradation par ce trafic

= action 32 : "prendre en compte des enjeux de santé environnementale" : mêmes menaces, alors que la MRAE a manifestement des craintes sur ce sujet (cf. p. 67 du résumé non technique)

= action 34 : "développer la végétalisation et la nature en métropole et préserver la biodiversité". Vraiment, en urbanisant 9 ha avec près de 300 maisons ???

= action 35 : "favoriser le passage à l'acte, les comportements citoyens favorables au climat et compatibles avec la neutralité carbone". Mais si ce sont les élus qui ne donnent pas l'exemple...!!!

Bref, tout cela est contraire à la "transition écologique et énergétique" annoncée (Plan Climat, p. 23). Une MEL "solidaire" ???

Accessoirement, on a l'impression que certaines justifications se moquent du monde (citations diverses) :

= "exploiter la topographie du site pour favoriser les points de vue" : mais est-ce en mettant du bâti partout qu'on élargit les points de vue ? Alors que ceux-ci existent naturellement, mais vont être supprimés par les constructions ...

= "créer un nouvel espace de nature" : avec 293 logements ???

= "limiter la place de la voiture", alors que la Tribonnerie 2 en apportera des centaines, et que le tram sera à 800 m... Le croit-on vraiment ?

= "mettre en évidence que cet espace de respiration est un lieu de détente à l'usage de tous, ouvrant sur un espace de nature et lui-même accessible" : aucune "respiration" ne peut être meilleure que dans l'espace agricole actuel ! Et va-t-on chercher un "lieu de détente" et "un espace de nature" dans un lotissement de 293 maisons ? (rapport de présentation, p. 9)

= parler de "forêt urbaine" pour un gros bosquet ne relève-t-il pas de l'abus de langage, voire de l'escroquerie ?

Rapport de présentation, p. 13. On justifie le projet au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur. Peut-être, mais c'est à courte vue, car contraire aux engagements stratégiques et politiques de la MEL, c'est contraire à l'esprit du PADD. Les habitants seraient-ils trompés par la propagande de la MEL et des élus ?

Résumé non technique, p. 4-5 : site de la Tribonnerie 2 soi-disant " bien connecté au réseau routier structurant par la proximité de la M700 et de la M6d" : non, mal desservi par la rue de la Tribonnerie et la rue Leclerc, déjà si souvent engorgées. Aucun plan n'indique des bretelles ouvrant vers la M6d. Il est à craindre qu'elles ne soient ajoutées subrepticement plus tard, au nom de la "facilité de circulation", du "désenclavement"... et facilitant le trafic polluant et bruyant.

Cette zone a été classée "à urbaniser" par le PLU de 2004, à une époque où l'on n'était pas conscient de l'urgence climatique, des menaces sur la biodiversité et les terres nourricières . Elles ne le seraient plus maintenant, s'agissant d'un poumon vert entre Hem, Roubaix et Villeneuve d'Ascq, élément d'un véritable corridor écologique de l'avenue Delory à Roubaix au Parc urbain de Villeneuve d'Ascq (la preuve, Hem est toute fière d'indiquer qu'elle gère de façon "raisonnée" des espaces végétalisés près du carrefour Europe/Marne).

Et le "mémoire en réponse..." indique bien que des terrains le long de l'avenue de l'Europe, appartenant à l'association syndicale du Domaine de Beaumont, sont "fortement végétalisés et certainement support de biodiversité" (p. 44).

Donc, un classement ancien, dans une conjoncture toute différente, n'est pas une raison pour persévérer dans les mêmes schémas mentaux qu'il y a 20 ans. La MEL a un devoir POLITIQUE sur le long terme envers ses habitants, pas seulement ceux d'une commune.

Ce projet révèle des conceptions d'un autre âge. Il est en contradiction avec les grands principes qui doivent maintenant guider l'action publique. Il ne contribue pas au "Zéro artificialisation nette", en

détruisant une zone agricole et paysagère reconnue. Il est plus nuisible qu'utile. Ce n'est pas du "développement soutenable ou durable". C'est pourquoi je manifeste mon opposition totale.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@5 - Remy Jean-Louis - Hem

Date de dépôt : Le 30/06/2023 à 10:52:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : la tribonnerie 2

Contribution :

La construction de plus de 200 logements m'inquiète, comme me préoccupent tous les phénomènes d'étalement urbain. Ne faudrait-il pas (re)densifier la ville de Roubaix ?

A l'échelle de la région aussi, la métropole de Lille gagne des habitants, mais les autres villes comme Douai, Lens, Dunkerque se dépeuplent. Plutôt que d'accompagner ce phénomène de métropolisation, les pouvoirs publics ne devraient-ils pas revitaliser des territoires qui présentent des atouts parfois ignorés.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@6 - deleplanque bernard - Hem

Date de dépôt : Le 03/07/2023 à 18:29:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Faire un eco quartier de la tribonnerie 2 UNE VITRINE EUROPEENNE de l'habitat de demain

Contribution :

Récupération eau de pluie

Panneaux solaires

Puits canadiens

Maison partagées entre personnes âgées et étudiant

Compost commun

Arbres fruitiers

Piste cyclable rue de la tribonnerie

Cyprès et autres résineux qui poussent trop vite et vieillissent mal interdits

Isolation par l'extérieur des maisons

Libre de droit d'architecte pour ne pas encore faire un amas de brique rouges identiques mais plutôt une diversité comme rue Devlaminck.

Jardin d'enfant commun sur la partie non constructible avec des jeux accessibles à tous y compris hors lotissement + Lieu de BBQ commun avec terrain de pétanques

Accès direct au rond point, le bas de la rue de la tribonnerie est trop saturé de 7H30 à 9h00

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@7 - Corinne - Hem

Date de dépôt : Le 03/07/2023 à 20:12:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pensé au habitations existant

Contribution :

Je peut comprendre qu'il faut des logement même si je ne suis pas favorable.

Mais il faut aussi penser à des logements pour personnes âgées et à mobilité réduite qui ont de petits revenus car faire du domotique comme certaines villes le loyer est exorbitant.

Et surtout pensées aux habitations en contrebas du champ où nous avons nos cours.

Et éventuellement voir des stationnements car partout cela devient très compliqué.

Et de retirer si il vous plaît les dos d'âne rue du général Leclerc.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@8 - Fabrice - Hem

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 08:16:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à l'artificialisation des sols

Contribution :

Le projet de la tribonnerie va à l'encontre de l'écologie et va générer de nombreux problèmes

1. Dégradation accélérée de la biodiversité : en artificialisant les sols, nous privons les espèces animales et végétales de leur habitat naturel, les laissant sans lieu de vie.

2. Accélération du réchauffement climatique : en supprimant la végétation qui auparavant capturait le CO₂, nous contribuons à intensifier le phénomène du réchauffement climatique.

3. Augmentation des risques d'inondation : les sols imperméabilisés ne peuvent plus absorber l'eau correctement, ce qui aggrave les risques d'inondations.

4. Réduction des terres agricoles dédiées à la production alimentaire, ce qui menace notre capacité à nourrir les populations.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@9 - Lepoutre Alexia - Hem

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 09:49:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet actuel de la tribonnerie

Contribution :

Le projet tribonnerie 2 engendrerait

Pollutions

Circulation trop dense

Disparition des terres agricoles avec majoration de la sécheresse, disparition de la faune (perdrix, chauve souris, hérisson, certaines espèces déjà en voie d'extinction)

Hem n'a pas besoin de logements supplémentaires, c'est la métropole qui a ce besoin : pourquoi ne pas construire dans une autre ville. Hem a déjà construit considérablement ces dernières années.

Proposition alternative : zone boisée , maraîchage, lieu de promenade...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@10 - Lefebvre Bernard - Hem

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 10:04:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ARGUMENTS FALLACIEUX

Contribution :

Il faudrait de nouveaux logements à Hem pour les jeunes et les personnes âgées et prendre la vallée 2 en exemple. Justement, le prix était tel que mon fils, malgré deux salaires dans le ménage, il n'a pas pu en acheter. A quel prix seront les maisons à la tribonnerie? Quant aux personnes âgées, j'en ai dans mon entourage qui ont quitté leur maison pour aller en appartement. Combien y en aura-t'il et à quel prix également?

Il y aura un minimum de 300 voitures. Pour aller où? Vers Lille, c'est saturé. Le doublement de la M700 n'apportera rien vu qu'elle est déjà à double voie depuis le raccordement de la M6. Parler du tramway à 800m est abusif vu que c'est la distance entre le carrefour de la rue de la tribonnerie avec la rue du général Leclerc et Hem bifur; Or, le terminus est à la Blanchisserie (à 2km minimum) et le prolongement n'est pas acté. Et de toutes façons, ce ne sera pas avant 2035.

S'il y a des logements sociaux, quels équipements sociaux sont prévus? Je n'ai rien vu.

Dans la prise en compte des milieux naturels, les enjeux sont dits faibles. Donc ils ne sont pas nuls et il aura un impact sur eux.

Dans les tableaux, on lit que de nombreux points seront pris en compte lors de la phase de réalisation. Donc on ne sait pas ce qui sera fait à ce moment.. Approuver, c'est signé un chèque en blanc.

Je n'ai rien vu concernant l'installation de panneaux photovoltaïques. Y aura-il quelque chose sur ce sujet?

Bref, entre minimisation des problèmes et promesses qui n'engagent que ceux qui y croient, on ne peut que rejeter ce projet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 14 / 257.

Hem Tribonnerie 2 - Mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC

@11 - GAQUIERE VIRGINIE - Hem

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 18:59:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Impact environnemental très négatif

Contribution :

Ce projet marche à contre-courant alors que tous les voyants sont au rouge concernant les problèmes environnementaux :

-qualité de l'air qui sera encore dégradée par la circulation accrue et les embouteillages inévitables qui en découleront

-transports en commun quasi inexistants sur le secteur de la Tribonnerie (mon fils, scolarisé au centre de Roubaix, peut en témoigner!)

-artificialisation massive des sols alors qu'un arrêté ministériel classe Hem en état de catastrophe naturelle du fait de la sécheresse (arrêté publié le 3 avril 2023); de nombreuses habitations sur le secteur de la Tribonnerie présentent des fissures et des dégradations qui s'accroissent avec le changement climatique. Continuer dans ce sens en urbanisant massivement le secteur c'est montrer bien peu d'intérêt aux habitants du quartier qui ont ce genre de problème à gérer...

La liste des conséquences négatives de ce projet est longue. Faisons preuve d'un peu de bon sens, d'autres solutions existent que cette urbanisation à marche forcée qui ne tient pas compte des enjeux environnementaux.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@12 - HART ANNE-CHRYSTEL - Hem

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 21:49:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET TRIBONNERIE 2 HEM

Contribution :

circulation routière, pollution par une artificialisation massive des sols, assez de logements sur Hem qui perd son caractère de "ville à la campagne", manque de transports en commun sur le secteur

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@13 - SEVERINE - Hem

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 09:50:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS NEGATIF DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Contribution :

Ce projet va à l'encontre de toute préoccupation écologique et d'ailleurs à l'encontre de l'avis de l'autorité environnementale :

- destruction de terres agricoles

- 600 véhicules en plus => saturation de la circulation, sans compter la pollution et les nuisances sonores

Pourquoi cette zone n'est pas aménagée pour chercher à diminuer la pollution déjà au dessus des normes sur notre commune ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@14 - Justine - Hem

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 14:12:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

En lisant les grandes lignes du projet je trouve qu'il y a plus de points négatifs que de points positifs à la construction de la Tribonnerie 2. Hem a la chance d'avoir encore pas mal d'espaces verts, pourquoi les supprimer. Ces 10 dernières années la ville a déjà fait construire pas mal de logements.

Si le projet devait se faire il faudrait revoir à la baisse le nombre de logements, ne construire que sur une petite partie pour préserver les espaces verts. Comme dit précédemment Hem a encore l'étiquette d'une ville proche de la campagne et il faut la conserver.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@15 - DROULEZ JEAN-MARC - Hem

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 19:21:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PARTICIPATION A L'ENQUETE NUMERIQUE TRIBONNERIE 2

Contribution :

Réflexion contributive effectuée par l'association SAVE (Sauvegarde et amélioration du cadre de vie HEM et Vallée de la Marque) :

En pièce jointe le document reprend nos arguments en opposition au projet :

Tant sur la forme du dossier :

pas de nouvelle étude environnementale depuis 2018 qui n'est d'ailleurs pas jointe, annexes manquantes, réalisations complémentaires remises à plus tard ... sur imperméabilisation des sols , faune flore, zones humides, terres agricoles et incidence sur la santé qui ne permettent d'avoir une vision complète sur le projet et ses incidences.

Tant sur le fond,

en particulier artificialisation des sols et ses conséquences sur la biodiversité, le réchauffement climatique, risques d'inondation, capacité à se nourrir, qualité de l'air, nuisances liées à l'augmentation de la circulation et de la saturation du réseau routier.

Le détail argumenté en pièce jointe

Pièce(s) jointes(s) :

REFLEXIONS SUR DOSSIER TRIBONNERIE 2

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-hem-tribonnerie>

1. Sur Les documents de la consultation numérique

« Une procédure de Participation du Public par voie Electronique (PPVE), relative au site "Hem Tribonnerie 2" se tient du 12 juin au 16 juillet 2023 inclus.

Retrouvez dans l'onglet "dossier mis à enquête" l'ensemble des pièces ouvertes dans le cadre de cette procédure.

Vous y trouverez notamment:

l'étude d'impact,

l'avis de l'autorité environnementale

La réponse de la Métropole Européenne de Lille à cet avis, »

Or on ne trouve pas l'avis de l'autorité environnementale

DE plus dans le mémoire en réponse de la MEL, **on constate qu'il n'y a pas eu de nouvelle étude environnementale sur le nouveau projet** faisant l'objet de l'enquête publique en réponse à l'argumentaire de la MEL.

« Mémoire de réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts-de-France en date du 10 janvier 2019 Avis délibéré n° MRAe 2018-3148 23 mai 2023 »

La précédente remonte à 2018 soit il y a 5 ans.

Est-ce la procédure normale dans le cadre d'une nouvelle Enquête publique suite à **modification du projet** (plus de logements, moins d'emprise territoriale) et suite à l'avis négatif du commissaire enquêteur lors de la première ?

« Le cas échéant, l'étude d'impact sera actualisée au stade du dossier de réalisation de la ZAC et fera l'objet d'une nouvelle saisine pour avis de l'autorité environnementale ainsi que d'une procédure de mise à disposition du public, conformément aux articles L122-1-1- III du code de l'environnement et R311-7 du code de l'urbanisme. »

Page 47 du mémoire en réponse.

Donc : Pas d'étude d'impact actualisée, pas d'avis environnemental joint dans les documents, uniquement référence à l'enquête de 2018 qui n'est pas jointe.

Manquent également les annexes annoncées en mémoire en réponse concernant air et santé et faune flore :

2- Hem- Tribonnerie - Compléments à l'étude Air et Santé - Rincet air-rapport: RP- AF23032-V1 du 02/05/2023

3- Etude d'impacts faune flore -Auddicé -dossier 19060047 -rapport intermédiaire du 24/09/2021

L'ensemble de ces manques font qu'il est difficilement possible de se prononcer en connaissance de cause

2. Qualité du dossier d'évaluation environnementale

- Sur « Faune Flore et bio diversité » :

L'autorité environnementale recommande :
- de compléter l'état des lieux des habitats naturels, avec notamment une cartographie, la description des habitats, les surfaces concernées ;
- le cas échéant, de revoir l'analyse des impacts de leur disparition sur la biodiversité.

Or La MEL se réfère à des études de 2016 / 2017 antérieures

En 2017, trois espèces de chiroptères dont l'une fait l'objet d'une ZNIEFF, la noctule de LEISLER, aucune étude depuis, alors qu'il y a eu « sous évaluation »

En 2021, découverte d'une plante remarquable : le Tabouret des champs

La MEL : Des connexions écologiques avec un intérêt local peuvent toutefois exister et l'actualisation de l'étude d'impact en phase réalisation, au regard de l'approfondissement du projet, prendra en considération ces enjeux locaux pour s'assurer que le projet permette le maintien voire l'amélioration des échanges écologiques.

En fait rien n'a été fait sur l'amélioration des échanges écologiques et **remis à plus tard**, on ne peut donc valider le projet qui est donc contestable sur la forme.

En décembre dernier, le Conseil d'État précisait pour la première fois dans le cadre d'un important avis contentieux les hypothèses dans lesquelles le porteur d'un projet doit ou non solliciter et obtenir **une dérogation « Espèces protégées »**. Qu'en est-il dans le cadre de ce projet ? Ce projet s'inscrit en contradiction avec les engagements nationaux et européens du zéro perte nette de biodiversité.

Donc :

- pas de nouvelle étude concernant les espèces protégées et la gestion sur ces espèces.

- pas de nouvelle étude concernant la continuité de la biodiversité entre le Lac du Héron et la Vallée de la Marque

- Où est l'annexe 3- Etude d'impacts faune flore –Auddicé –dossier 19060047 –rapport intermédiaire du 24/09/2021 ?

- Impossibilité pour le public d'avoir une vision complète et précise des incidences du projet sur l'environnement et la santé en général.

- **Sur Zones humides**

Elles sont en principe préservées. Sont-elles répertoriées ?

Qu'est devenue la zone humide près du clos de la source qui apparaissait dans les documents de la première concertation ?

La réponse de la MEL renvoie à des études complémentaires **qui seront réalisées plus tard**. On ne peut s'en satisfaire.

- **Les eaux pluviales et risques d'inondation**

La MEL :

Document : PARTICIPATION NUMERIQUE TRIBONNERIE 2.odt, page 23 sur

OA13 : Prévenir et réduire les phénomènes de ruissellement

Compte tenu des pentes existantes sur le site, la gestion des eaux pluviales sera adaptée en prenant en compte le risque de ruissellement. En particulier, les ouvrages mis en place permettront de gérer la pluie d'occurrence 100 ans, afin d'éviter tout risque d'inondation à l'aval.

L'autorité environnementale, sur le chapitre « artificialisation des sols et augmentation des débits de ruissellement » recommande des tests de perméabilité des sols. Or on n'en trouve pas.

On peut constater une pente très forte vers la rue du Général Leclerc qui est déjà touchée par des ruissellements, qu'en sera-t-il demain, l'assurance de la MEL nous apparait très optimiste.

OG5 - Objectif Général 5 : Prévenir et lutter contre les inondations

OA12 : Archiver la mémoire des risques inondations et réduire leurs conséquences *Non concerné*

Donc : il nous parait important au contraire de s'intéresser de plus près aux inondations précédentes afin d'en tirer des conclusions.

Un arrêté de catastrophe naturelle a été fait en 2020 sur Tribonnerie 1 en raison de retrait d'argile et fissures que l'on continue à constater.

Donc :

-Doute concernant la gestion des eaux pluviales, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de tests de perméabilité

-Etonnement devant l'apparent manque d'intérêt pour les inondations passées, y aura-t-il moins d'inondation dans le futur avec le réchauffement climatique ?

- **Mobilité et Qualité de l'air**

Document : PARTICIPATION NUMERIQUE TRIBONNERIE 2.odt, page 24 sur

« Enquête de 2018 pas de vision précise du projet et d'incidence sur la santé »

La MEL répond qu'au sein du quartier de la Tribonnerie pas de problème (« usage limité de la voiture » !)

Nous : Les études se sont limitées au quartier.

Il ne faut pas faire de grandes études pour se rendre compte que l'arrivée de 600 personnes dans 290 logements auxquels il faut ajouter 100 logements sur le terrain Damart va augmenter drastiquement la circulation dans un secteur très tendu. HEM se développe depuis plusieurs années et construit des logements et activités sur les terres sans se soucier des questions de mobilité et d'accessibilité et de santé. Le résultat fait que nous devons aujourd'hui subir la saturation des réseaux routiers. Pas de réelle alternative à la voiture, des embouteillages qui ne cessent de s'amplifier, il faut désormais plus de temps pour sortir d'Hem que pour rejoindre Lille. Construire ces nouveaux logements sans accompagner de mesures fortes la mobilité des Hémois va accentuer d'avantage ce phénomène. Par ailleurs le projet de tram (vers Roubaix) ne tient absolument pas compte du flux de voitures vers les Prés Villeneuve d'Ascq et Lille **Les conséquences en termes de qualité de l'air risquent d'être désastreuses. (Avis de l'autorité environnementale sur le dossier le 04/02/2019)**

Par ailleurs on peut constater que les relevés de polluants en février et juin 2021 font état de dépassements déjà maintenant des recommandations OMS alors que nous étions en confinement COVID. Actuellement (16/06/2023) nous sommes en alerte à l'OZONE depuis plusieurs jours et l'on continue....

La MEL :

Se déplacer mieux pour préserver l'environnement et la santé

Impacts sur l'environnement et la santé de la pollution atmosphérique locale liée aux déplacements 1.1

Améliorer l'état de la connaissance sur les impacts directs et indirects des polluants de proximité liés aux déplacements sur la santé des populations de la Métropole et l'environnement

Absence de données chiffrées dans le dossier présenté. Etude réalisée pendant la période COVID qui n'est pas représentatif du trafic routier habituel et non jointe au dossier.

Concernant le bruit les données de Trafic datent de 2016 !

Pas de PECT sur Hem et le PECT de la MEL fixe une diminution de 30% de réduction des émissions. Qu'en est-il sur HEM des impacts avec ce projet qui s'ajoute à celui en cours sur le terrain Damart juste à côté ??

Interrogation sur les nouvelles valeurs par rapport aux nouvelles valeurs de l'OMS de 2021.

Donc : Ce projet s'inscrit en contradiction avec les engagements nationaux et européens en matière de **lutte contre le changement climatique et ses impacts sur la santé**

- **Terres agricoles, climat et résilience**

Quartier de La Tribonnerie 2 à HEM
Etude d'impact

Document : PARTICIPATION NUMERIQUE TRIBONNERIE 2.odt, page 25 sur

Métropole Européenne de Lille
Février 2018

« **Activité agricole** Plus de la moitié du site est exploitée par 4 exploitants en terres labourables, et quelques parcelles utilisées en pâtures. Aucun siège ou bâtiment agricole n'est localisé ni sur le site ni à proximité.
Enjeu fort »

En février 2019 après concertation publique, ateliers participatifs, le commissaire enquêteur a retoqué le projet : **avis défavorable**. Motifs entre autres : contraire aux orientations du SCOT, « un projet entraînant la suppression de zones agricoles, d'espaces verts et paysagers et des zones naturelles ».

Qu'y a-t-il de changé ? Sinon que de 245 logements en 2019, on passe à 290 logements.

Cet étalement urbain, c'est l'artificialisation des sols (**La Cour des comptes**, par la publication d'un référé le 12 novembre 2020, déplore la croissance de l'artificialisation des terres, qui ne ralentit pas), irréversible avec toutes ses conséquences sur l'imperméabilisation des sols, le ruissellement des eaux, la biodiversité etc. C'est un cancer silencieux, irréversible, on ne peut revenir en arrière. En France, cette artificialisation préoccupante a fait disparaître, en moyenne, 60 à 70 000 ha de surfaces agricoles par an. Cela équivaut à la surface moyenne d'un département entier tous les 10 ans, à un stade de football toutes les 5 minutes et la ville de HEM, y a très largement pourvu, c'est peu dire, regardons autour de nous.

La ville de HEM a au cours des années eu une emprise très importante sur les terres agricoles. Depuis 1990 HEM a perdu 100 ha agricoles (source géoportail.gouv.fr) : ZAC des 4 vents 40 ha, Vallée 2 25 ha, Kiabi 5 ha, Chapelle madame 9 ha, Beaumont 17 ha, jardin des perspectives, La Blanchisserie etc...

La terre, les espaces agricoles ne sont pas une vulgaire réserve foncière à exploiter.

La terre est nourricière, le béton ne l'est pas :

La Tribonnerie offre une magnifique opportunité afin de relever le défi de pouvoir se nourrir avec plus d'autonomie et moins de transports en produits locaux, sains, pour tous et offrir la possibilité à de jeunes maraichers en recherche de terres de s'installer avec circuits courts ou approvisionnement des commerces. Il suffit de demander à un seul boulanger de Hem ce que représente sa consommation d'une année en céréales pour se rendre compte que nous sommes très très loin de nourrir localement la population de Hem.

De jeunes agriculteurs de HEM ont besoin de terres, y compris ceux à immédiate proximité du projet afin d'améliorer la viabilité économique de leurs exploitations. La structure sociale du métier est propice à l'Omerta, aucun agriculteur intéressé par ces parcelles ne se manifesterait officiellement.

Les terres des Hauts de France sont les plus fertiles 'Europe selon Julien Fosse directeur de l'INRAE HdF et la présence généralisée de labour sur la Tribonnerie 2 prouve qu'il s'agit de bonnes terres avec couverture limoneuse, les fonds moins bons étant utilisés en pâtures.

On ne trouve pas trace d'une expertise sur la qualité des terres cultivées.

La Tribonnerie 2 peut être l'opportunité d'un projet agricole de culture et d'élevage et d'espace naturel.

La terre c'est un cadre de vie :

Document : PARTICIPATION NUMERIQUE TRIBONNERIE 2.odt, page 26 sur

La Tribonnerie c'est la ceinture verte de Hem (objectif du SCOT, maintenir la discontinuité entre les villes), un paysage unique, ouvert, une vue magnifique, un véritable patrimoine commun, c'est une magnifique opportunité là encore pour répondre aux besoins des hémois, à l'énorme besoin de **tous les hémois** de pouvoir s'oxygéner dans un espace naturel, dans une enclave nature, de biodiversité, en partie à aménager (ne voyez-vous pas tout ce monde qui se réfugie le dimanche après-midi au lac du héron)...
Il faut stopper cette hémorragie d'expansion urbaine pour une ville qui a déjà une densité de 2000 ha /km2, une artificialisation des sols qui augmente beaucoup plus vite que sa population. Ce qui démontre un modèle d'urbanisme à l'échelle communal dépassé.

Quand prendra-t-on conscience de l'importance des politiques locales dans la lutte pour le climat ? La politique de logement doit être faite à l'échelle régionale, développer l'attractivité des villes qui ne demandent qu'à se développer comme Douai, Valenciennes ou en déclin comme Fourmies etc...car la trop forte attractivité de la MEL génère une politique d'urbanisme au détriment de la qualité de vie, de l'agriculture, de la qualité de l'air, de la biodiversité etc...
Demain avec le réchauffement climatique nous étouff(er)ons dans la ville et dans les embouteillages !

Dans le mémoire en réponse, la ville de HEM et la MEL ne font pas état de la protection des terres agricoles. La ville de HEM a au cours des années eu une emprise très importante sur les terres agricoles.

L'article 191 de la Loi Climat & Résilience exprime que :

« Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espaces observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. »

Diagnostic de Hem Source SPARTE

Objectif 2031

Estimation de la trajectoire 2031

+13,0 ha

Bilan consommation d'espaces 2011-2020

+6,5 ha

Consommation d'espaces totale recommandée pour 2021-2031 sur la base d'une réduction de 50%

La Tribonnerie à elle seule c'est 9 ha,

L'artificialisation des sols sur HEM est une des plus élevées après Villeneuve d'ASCQ sur la période 2011 2020. Cela ne devrait pas s'améliorer avec tous les projets en cours !

Ministère de l'écologie - Mercredi 21 décembre 2022

« L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Le gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols. »

Étalement de l'urbanisation, quelles conséquences ?

Même s'ils semblent couvrir de vastes surfaces, les espaces naturels, agricoles et forestiers de nos territoires continuent à diminuer à un rythme trop important, du fait de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, même dans les territoires où la population et les emplois n'augmentent pas.

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement.

Cette réduction est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général.

Arguments :

- **Accélération de la perte de biodiversité** : la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie considérablement ou fait disparaître l'habitat des espèces animale ou végétale de cet espace naturel, et peut conduire à leur disparition d'un territoire.
- **Réchauffement climatique** : un sol artificialisé n'absorbe plus le CO2. Un sol artificialisé participe donc à la hausse du réchauffement climatique.
- **Amplification des risques d'inondations** : Par définition un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissellement et d'inondation sont donc amplifiés.
- **Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir** : l'artificialisation entraîne une perte de productivité agricole et **limite la production alimentaire de nos territoires**. NOUS NOUS condamnons à importer toute notre alimentation. Que restera-t-il à nos enfants ?

• **logements**

Le décret du 27 décembre 2022 n° 2022-1673 sur l'intégration de l'étude d'optimisation de la densité au sein de l'étude d'impact

L'article L. 300-1-1 du code de l'urbanisme stipule que les actions ou opérations soumises à étude d'impact doivent faire l'objet, entre autres, d'une « *étude d'optimisation de la densité des constructions dans la zone concernée, en tenant compte de la qualité urbaine ainsi que de la préservation et de la restauration de la biodiversité et de la nature en ville* ».

Document : PARTICIPATION NUMERIQUE TRIBONNERIE 2.odt, page 8 sur 8

Le PLH 2022 2028 remplit les objectifs de construction de logements sans la réalisation de ce projet donc le projet est inutile.

La population de Hem n'a pas augmenté et pour autant le nombre d'ha artificialisés n'a fait que croître ??

Concernant l'étude de **scénarios alternatifs** afin de dégager des solutions moins impactantes sur les milieux naturels, environnement, zones humides et santé humaine, il existe **une grande friche économique à quelques mètres du site face à l'ancienne friche Declercq au bout de la rue du général Leclerc qui pourrait accueillir de nouveaux logements**, il se trouve que c'est sur la commune de Villeneuve d'Ascq !! qui fait partie de la MEL !

- **Le réchauffement climatique**

Un sol artificialisé n'absorbe plus le Co2, il participe donc au dérèglement climatique.

La loi Climat et Résilience a établi un objectif de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espace dans les dix prochaines années (2021-2031)

Le nouveau plan d'aménagement du Territoire (SCOT) doit prendre en compte ces objectifs de réduction et les décliner par secteur géographique. Les SCOTS modifiés ou révisés dans ce sens doivent entrer en vigueur avant le 25 août 2026

Ce Projet est caduc

S'il devait malgré tout se faire en tout ou partie il y aurait lieu d'appliquer l'objectif de « zéro artificialisation nette » inscrit dans le plan national Biodiversité de juillet 2018 en cohérence avec les objectifs de développement durable européens et de l'ONU (ODD15)

Il ne s'agit pas d'être contre des logements mais de faire autrement en tenant compte des impératifs écologiques et de santé publique dont tous nous sommes conscients (?)

Juin 2021 : Le projet de rapport rédigé par des centaines de scientifiques rattachés au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), qui fait autorité en la matière, oscille entre un ton apocalyptique et **l'espoir offert aux hommes de changer leur destin par des mesures immédiates et drastiques et nous continuons comme si de rien n'était localement?**

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@16 - Géraud - Hem

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 22:24:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un projet à l'encontre des enjeux actuels et avec des études d'impacts insuffisantes

Contribution :

Le projet de la Tribonnerie 2 est clairement en contradiction avec les enjeux écologiques, climatiques, agricoles, de déplacements et de préservation des espaces naturels :

Pollution atmosphérique liée aux déplacements : dépassement de l'objectif de qualité pour les particules PM2.5 observé sur l'ensemble des points de mesure. Étude insuffisante car réalisée pendant la période COVID et sans prise en compte des futurs véhicules.

Difficultés en termes de mobilités : 290 logements + 100 à côté de Damart en cours de construction équivaut à plus de 520 voitures supplémentaires sur des axes déjà saturés. Absence de nouveaux transports en commun (tramway, métro...)

Impacts sur les zones humides et risques d'inondations avec l'imperméabilisation des sols.

Impacts sur la biodiversité, les espèces protégées et sur l'armature verte et bleue.

Suppression de surfaces agricoles et naturelles en contradiction avec l'objectif de tendre vers la zéro artificialisation nette et le non étalement urbain

alors qu'il existe des friches à proximité et que des agriculteurs sont à la recherche de terres à cultiver sur Hem..

Risques liés aux épisodes de retrait-gonflement des argiles sur la Tribonnerie 1, la zone a été soumise à l'état de catastrophe naturelle en raison de

la sécheresse.

GLOBALEMENT : Absence d'études actualisées sur les zones humides, sur la faune et la flore, sur le sol, sur la circulation et sur la santé. Projet non compatible avec les objectifs du SCoT, Plan Déplacement Urbain, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux...

Rejoignez le collectif citoyen la Tribonnerie autrement :

contactez-nous par mail latribonnerieautrement@gmail.com

Page 30 / 257.

Hem Tribonnerie 2 - Mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@17 - GOURLET Thomas - Hem

Date de dépôt : Le 06/07/2023 à 09:19:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Préservons les rares espaces de nature en ville, là où ils existent encore !

Contribution :

Je ne comprends pas cet acharnement à faire aboutir ce projet qui sacrifie la nature au coeur de la ville.

Qui plus est jouxte un noeud de circulation déjà saturé...

Quels impacts pour quelles motivations..??? Sentiment que nos élus font passer des intérêts politiques au dessus de celui de leurs habitants...

J'espère juste que le bon sens, le respect de l'environnement et des habitants auront le dernier mot.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@18 - Droulez Dominique - Hem

Date de dépôt : Le 06/07/2023 à 09:39:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : participation à la consultation numérique sur le Projet Tribonnerie 2

Contribution :

Ce projet n'est plus d'actualité.

Il vient d'un temps où l'homme s'accaparait toutes les ressources de la Terre en pensant qu'elles étaient inépuisables. Ce monde n'est plus.

Nous avons un besoin pressant de terres agricoles pour nourrir les habitants de cette ville.

Deux agriculteurs hémois sont à la recherche de terres et sont prêts à s'installer immédiatement sur ces terres fertiles, quoiqu'on en dise. D'autres sont en attente.

La bétonisation est irrémédiable. La culture sur les toitures ne fournirait que 7% des besoins alimentaires selon Guillaume Faburel, universitaire de Lyon. Il faudrait alors dépendre des producteurs étrangers s'ils ne sont pas atteints de la même folie bâtisseuse que nous, circuits longs, une qualité peu contrôlable. alors que la solution est à portée de main.

Nous avons besoin d'espaces verts pour respirer. Avec les canicules, la vie en ville est étouffante.

Nous avons besoin de nous déplacer tranquillement, sans perdre de temps dans les embouteillages. Ce que nous promettent les quelques 600 véhicules supplémentaires déversés sur un réseau routier déjà saturé, sans compter celles du nouveau quartier en face de la Poste

Nous voulons rester en bonne santé. La métropole Lilloise est polluée : c'est la deuxième agglomération la plus polluée de France en ce qui concerne les particules fines PM10 (source : Bulletin épidémiologique de l'Institut de veille sanitaire)

Nos enfants ont des bronchiolites, nos personnes âgées des bronchites chroniques

Nous avons l'opportunité de proposer un modèle vertueux au sein de cette métropole Lilloise.

Un poumon vert.

Il nous faut tirer parti des atouts que nous avons : les derniers espaces de terre fertiles, les dernières perspectives agricoles sur la campagne

Page 33 / 257.

Nous sommes fatigués de cette concentration urbaine, de plus en plus bétonnée, urbaine, artificielle, asphyxiante et qui menace l'avenir de nos enfants (leur santé, leur sécurité alimentaire...)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@19 - Frantz - Hem

Date de dépôt : Le 06/07/2023 à 11:13:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de construction HEM TRIBONNERIE 2

Contribution :

Bonjour,

Nous sommes très inquiets au sujet de ce projet de constructions. Il y a aujourd'hui des champs et une grande biodiversité. Il est possible de constater la présence sur la zone concernée de hérissons, de chauves-souris, de perdrix, de faucons crécerelle, de lièvres, de faisans et de nombreux oiseaux. Cette zone importante pour les espèces animales sera détruite de façon irréversible avec le projet si il est réalisé. D'autre part les champs alimentent directement grâce à leur inclinaison les mares de la Tribonnerie 1 avec ses canards, poissons et oiseaux.

Ce projet va à l'encontre des dispositifs prévus pour préserver et créer une ceinture verte autour de la Métropole. Les mares de la Tribonnerie 1 sont déjà dans une zone déclarée en état de catastrophe naturelle à cause de la sécheresse. Ce projet risque de détruire la dernière zone humide au coeur d'une zone fortement urbanisée.

Les risques d'inondations vont augmenter dans la partie basse de Hem si la colline de la Tribonnerie est bétonnée et recouverte de voies de circulation pour les véhicules.

Et ce projet potentiellement peut créer plus d'embouteillages et de pollution, des risques accrus pour la santé des riverains. La qualité de vie de tous les Hémois s'en trouveras affectée.

Nous ne comprenons pas pourquoi Francis Vercameer le Maire de Hem et en même temps Vice Président de la MEL nous a dit lors d'une réunion publique que les inspecteurs de la MEL (ayant validé un avis négatif pour ces constructions lors de leur enquête officielle) "n'avaient pas compris le projet". Ils nous semble qu'ils ont au contraire très bien saisi la nature du projet.

Nous ne sommes pas contre des évolutions: Il pourrait y avoir des cultures maraîchères, des mares, des pistes cyclables, des reboisements, des sentiers piétonniers et un écoquartier dans le bas de Hem.

Le projet proposé est un projet "à l'ancienne". Il est trop massif en nombre de logements et ne tient pas compte des enjeux écologiques que nous devons affronter dès aujourd'hui.

Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@20 - VANOYE GUILLAUME - Hem

Date de dépôt : Le 06/07/2023 à 13:54:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Recours projet Tribonnerie

Contribution :

Bonjour Monsieur,

Je souhaite par la présente vous communiquer mon opposition au projet d'aménagement du quartier de la Tribonnerie.

En effet, les risques de l'implantation de nombreux logements dans une zone encore préservée sont nombreux :

- Destruction d'une zone verte en plein cœur de la ville

- Avec de nouveaux logements, une circulation saturée avec de nombreuses nuisances sonores bruits et un impact sur la pollution et la santé des habitants

- La destruction d'une zone vert indispensable pour la captation de CO2

- La destruction d'espèces protégées comme les chauves souris, hérissons et autres faunes et flores

En conclusion, ce projet à l'initiative du conseil municipal, du maire et de promoteurs ravis de s'enrichir au détriment de notre bien-être va à l'encontre de l'avis des populations hémoises, de l'autorité environnementale.

Guillaume VANOYE

99 boulevard clemenceau

59510 HEM

06 21 03 69 87

guivanoye@gmail.com

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 37 / 257.

Hem Tribonnerie 2 - Mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@21 - BRUNON Daniel - Hem

Date de dépôt : Le 06/07/2023 à 14:03:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet d'aménagement de la tribonnerie

Contribution :

Ce projet de 300 logements :

- détruira le seul secteur agricole en cœur de ville

- 600 véhicules en plus dans ce secteur => circulation saturée/ bruits / impact sur la santé des habitants

- destruction de zones humides

- destruction d'espèces protégées (chauve souris/ hérisson)

- projet à l'encontre de l'avis de l'autorité environnementale

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@22 - GENAIVRE Claire - Hem

Date de dépôt : Le 06/07/2023 à 14:07:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre le projet d'aménagement de la tribonnerie

Contribution :

Contre le projet d'aménagement de la tribonnerie qui est une zone essentielle à notre belle ville d'Hem et qui contribue à une bonne qualité de vie pour les habitants et les futures générations.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@23 - HOUSEZ PIERRE - Paris

Date de dépôt : Le 06/07/2023 à 17:14:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : L'urgence de ne rien faire de ce côté ...

Contribution :

Il reste suffisamment à faire dans la ville telle qu'elle est présentement et bien sûr pas seulement à Hem.

J'ai compté en passant depuis la piscine, rue SCHWEITZER et DUNANT, 13 impacts de voitures incendiées.

Il y a eu 2005 à Clichy-sous-Bois, en 2012-13, la ZAD du côté de Nantes, en 2013 les Bonnets Rouges en Bretagne, en 2018 les Gilets Jaunes.

Passons sur les manifestations concernant l'allongement des cotisations retraites.

Mais retenons le mouvement SOULÈVEMENT DE LA TERRE aujourd'hui proscrit.

1- Il y a une gradation dans la "récalcitance".

Même si les récents désordres n'ont pas surgi dans chaque commune de France, ni même du secteur, elles sont localisées assez précisément.

Entreprise TESSI immédiatement intégrée à l'ALMA-GARE Roubaix, LE COLISEE à l'Epeule, l'école CLOTHILDE de Tourcoing à la Bourgogne.

A Hem il y a près de trente le boulevard du "shit" faisait parler de lui.

2- Il y a une rémanence dans la localisation des soucis.

BREF. N'Y A-T-IL PAS PRIORITÉ A TRAITER CES QUESTIONS.

Les stratégies municipales ont actuellement pour objet de maximiser leurs ressources.

Le tarif des parkings ont font un bond un peu partout.

Et il y a la tentation d'augmenter la population.

Et de le faire au mépris du reste d'espaces verts/agricoles.

ET SANS RÉSOUDRE [UN PEU MIEUX] LE SOUCIS ÉVOQUÉS PLUS HAUT.

IL EST DONC URGENT A MON SENS DE NE PAS LOTIR DAVANTAGE.

PS : les vrais problèmes sont sans doute ailleurs et plus globaux.

LA FRANCE et l'EUROPE sont foncièrement dépendantes en ÉNERGIE, MATIÈRES MINIÈRES ET AGRICOLES

(tropicales notamment) pour tenir leurs "niveau" et "genre" de vie que de leur côté les Américains refusent de remettre en question.

Pour moi la question de notre avenir commun est là.

Quand un Poutine s'arroge le droit d'imposer SA LOI, n'est-ce pas parce qu'il se sait riches d'une foule de produits naturels ?

D'autre part l'Afrique se tourne vers lui ou le régime chinois dit populaire, n'est-ce pas l'expression de la rancœur accumulée suite à la colonisation et néo/post-colonisation, et exploitée bien sûr sans vergogne par des régimes infâmes.

Le même raisonnement tient pour l'INDE, l'IRAN voire le BRÉSIL où l'esclavage tarduit sans doute encore dans les conditions de vie des favelas.

Bref, les FRANCAIS-ES à l'insu de leur pleins grés se vivent avant tout comme des consommateur-es ayant LE DROIT de consommer abusivement, d'étaler leur manière de vivre, etc.

Il est temps à mon sens de interroger sur nous même, nos façons de manger, nous déplacer, ... de vivre ensemble.

DE VIVRE ENSEMBLE A HEM pour commencer.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@24 - Jean Charles - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 08:19:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2 beau projet

Contribution :

J'ai du mal à comprendre pourquoi certains se plaignent de se projet. J'habite à proximité, le projet va s'intégrer dans la ville, il propose des maisons individuelles et des espaces de vie appréciables, adaptés à tous. Je suis très content. J'adore Hem.

De plus, nous avons besoin de nouvelles habitations pour nos enfants dans la métropole. Et ça change des petits appartements qui sont construits partout.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@25 - Jennifer - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 09:08:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Eviter les fermetures de classes

Contribution :

L'école Victor Hugo vient encore de fermer une classe. Cette belle école était le fleuron de Hem quand j'étais petite. Aujourd'hui par manque d'enfants, elle ferme classe après classe. Il est urgent de créer les logements qui manquent. J'habite dans un appartement surchauffé l'été et glacial l'hiver à l'autre bout de la ville. J'attends ce projet avec impatience.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@26 - Therese - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 09:23:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc de la tribonnerie

Contribution :

bonjour, la création de cet îlot immobilier comprenant des habitations diverses pour toutes types d'habitants est essentielle pour Hem, des demandes de logements sont en tension permanente

la conception de celui-ci se veut respectueuse des règles d'urbanismes et d'écologie,

il faut que celui-ci se fasse, sur une zone par ailleurs constructible

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@27 - NICOLAS - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 10:30:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable

Contribution :

Bonjour,

Je comprends les observations de ceux qui sont contre. Néanmoins, la réalisation de ce projet permettrait d'amener sur Hem de nouveaux habitants. De nouveaux habitants et leurs enfants. La France connaît une baisse progressive de la natalité, contraignant à fermer les classes puis les écoles au fur et à mesure du temps qui passe. L'arrivée de ces nouveaux enfants seraient donc un nouveau souffle pour les écoles de la ville de Hem. De surcroit, ces nouveaux habitants paieraient des impôts à la municipalité qui en a, il me semble, bien besoin pour mener les projets demandés par ceux qui donnent un avis défavorable. A savoir, améliorer la sécurité, proposer plus de culture, embellir la ville, etc etc. Enfin, les projets de construction urbains, se veulent, bien plus vertueux pour l'environnement.

Forts de tous ces constats, je donne un avis favorable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@28 - Jérôme - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 11:11:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un projet qui contribuera à aggraver la pollution atmosphérique

Contribution :

Dans le rapport, il est noté le dépassement des normes de pollution concernant les particules fines.

Un article d'un journal rappelle que la "première place sur le podium des agglomérations les plus polluées de France (est la MEL). Les cartes de l'INERIS, établies à partir de relevés et de modélisations, sont sans appel. La Métropole européenne de Lille affiche les plus fortes concentrations en particules fines (alias les PM2.5, inférieures à 2,5 microns) du pays. Pire que Marseille, la région parisienne ou la vallée de l'Arve. Sur 35000 communes françaises, les 37 plus polluées sont toutes dans la MEL."

Le projet ne propose AUCUNE nouvelle solution convenable concernant les moyens de transports en commun. La voiture sera donc reine et cela n'est plus possible.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@29 - Marc - Hem

Organisme : Hem Badmiton & DEMEYERE sarl

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 12:20:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien du projet Tribonnerie 2

Contribution :

Le dynamisme de la ville n'est plus à prouver. Tous les gens qui aujourd'hui s'opposent à ce projet étaient bien content à l'époque où ils se sont eux-mêmes implantés à Hem de pouvoir compter sur des projets d'envergure. Certes, les enjeux de circulation, de pollution, d'écologie, etc... ne sont pas à négliger et doivent être pris en compte. Mais bloquer un projet, parce que éventuellement son petit confort personnel pourrait pendant quelques temps s'en voir légèrement affecté : NON !

Les élections montrent bien que la majorité des hémois soutiennent la municipalité. Laissez la faire son travail !

Ses nouveaux habitants permettront de dynamiser les commerces de centre ville, de nourrir les nombreuses associations, les écoles, etc...

C'est un magnifique projet qui, combiné avec une amélioration de la circulation sur l'axe de contournement de Hem, s'intégrera parfaitement.

Pour rappel, plus de 30% de la commune est verte. La sauvegarde des espèces passent entre autre par les efforts de chaque individu pour réduire son impact négatif sur l'environnement. Bloquer un tel projet n'est absolument pas une solution et s'oppose à une logique de développement, d'autant plus sur les espaces verts enclavés tel que celui qui est concerné ici.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@30 - marcel - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 12:53:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Dans le mémoire en réponse de la MEL, on constate qu'il n'y a pas eu de nouvelle étude environnementale sur le nouveau projet faisant l'objet de l'enquête publique en réponse à l'argumentaire de la MEL.

On peut constater une pente très forte vers la rue du Général Leclerc qui est déjà touchée par des ruissellements, qu'en sera-t-il demain, l'assurance de la MEL nous apparaît très optimiste.

Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir : l'artificialisation entraîne une perte de productivité agricole et limite la production alimentaire de nos territoires.

Pour ces raisons, je donne un avis défavorable pour ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@31 - Gabrielle - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 16:46:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet Tribonnerie 2

Contribution :

Gardons nos espaces verts intacts, ça rend notre ville agréable.

L'entrée et la sortie de hem sont déjà très embouteillées régulièrement dans la journée, pour ne pas augmenter encore le nombre de voitures sur la route.

Plusieurs maisons de la tribonnerie sont victimes de fissures, instabilité voire d'effondrement car construites sur un sol qui ne supporte pas les périodes de sécheresse. Ne prenons pas le risque, sur la même zone, de faire des constructions qui ne résisteront pas.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@32 - Stephanie - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 17:00:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la tribonnerie 2

Contribution :

J'ai choisi de vivre à Hem pour son confort de vie, alliant la ville et la nature.

Supprimer des espaces agricoles et naturels est en contradiction avec le bien vivre à Hem.

Qui dit nouvelles constructions , dit plus de véhicules, les heures de pointe sont déjà fastidieuses dans Hem.

A cela s'ajoute la pollution, et l'absence du drainage du sol.

Construire de nouveaux logements au détriment des habitants de Hem, non merci!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@33 - L'homme Nicole - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 17:06:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie2

Contribution :

Je suis opposée au projet.

Risque inondation, eau en cas d'orage dévale rue taffin et rue général Leclerc,

Circulation déjà trop dense qui va s'accroître avec nouveaux logements.

Trop de béton, le béton ne nourrit pas.

Hem ville et campagne ? (Maman est à hem depuis 1958.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@34 - Duquesne Damien - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 19:01:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Trop de densification urbaine dans le programme prévu

Environ 300 logements

Problème des axes routiers

Favoriser la diminution des voitures rue de la tribonnerie

Revoir le programme pour un lotissement comparable à la tribonnerie 1

Grandes parcelles

Maisons individuelles

En préservant Hem ville et campagne

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@35 - Pasquino Siriane - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 19:41:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre les 290 logements à la Tribonnerie 2

Contribution :

Propriétaires d'une maison allée Antoine Watteau depuis Mars 2023, nous venons d'apprendre avec grande déception le projet de construction de 290 logements « en face » de chez nous.

Nous sommes convaincus que ce projet n'est pas une bonne idée pour plusieurs raisons :

- suppression d'espaces agricoles

- augmentation du trafic routier

- PERTE DE VALEUR considérable de l'immobilier!

- impact sur la faune et la flore

- pollution (290 logements c'est potentiellement autant de véhicules par foyer voire le double)

Nous prions Monsieur le Maire et la MEL de reconsidérer ce projet qui est synonyme de mise à mort de notre quartier.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@36 - Jonville Aurelien - Hem

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 20:02:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet Tribonnerie 2

Contribution :

Je partage d'inquiétude de la plupart des Hemois à propos de l'impact sur la pollution atmosphérique, sur l'imperméabilisation des sols. Ce projet me semble précipité compte-tenu du manque de transport en commun sur la commune de Hem.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@37 - Boucher Benoît - La Madeleine

Date de dépôt : Le 07/07/2023 à 21:14:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Ce genre de projet est exactement ce qu'il ne faut absolument plus faire. Pollution de l'air, impact sur la mobilité, destruction des sols, altération des zones humides, atteinte à la biodiversité, destruction de surfaces agricoles et naturelles, ... les arguments ne manquent pas pour annuler ces projets d'un autre temps.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@38 - Wallet Jean - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 08:21:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un beau projet

Contribution :

Hémois depuis longtemps, j'apprécie le développement de la ville. Ce projet qui prévoit logements et nature va dans le sens de l'histoire de cette ville très enviée par les habitants des villes voisines. Le manque de logements est important, certains intervenants dans cette enquête s'en plaignent. Par ailleurs, l'arrivée du tram et la valorisation des espaces naturels sont deux atouts pour ce petit secteur de quelques hectares. Les études jointes montrent le peu de biodiversité du site. J'aurais aimé connaître la pollution existante par les produits utilisés par l'agriculture. Malheureusement, je n'ai pas trouvé les analyses de sol dans les pièces jointes, mais la faiblesse de la biodiversité en dit long sur leur état. Bien desservi par les axes structurants, proche du futur tram, du centre-ville, de la mairie, des commerces et de la poste, ce projet rassemble tous les atouts d'un lotissement bien situé. Par contre, il me semble que la densité est assez faible. En ces temps où la consommation d'espace doit être réduite, un lotissement de 300 logements sur cette zone me paraît peu dense. Plusieurs intervenants dans cette enquête font remarquer l'impérieuse nécessité de participer à la lutte contre le dérèglement climatique. Ils ont raison également. Je propose donc que le nombre de logements construits soit plus élevé, afin de mieux satisfaire le manque de logements et respecter les orientations de la lutte contre le dérèglement climatique en réduisant la construction dans les villes plus rurales.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@39 - Thierry - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 08:40:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition à la création zac Tribonnerie

Contribution :

Encore des surfaces vertes qui vont disparaître pour satisfaire quelques promoteurs immobiliers. Au lieu de réhabiliter les logements des villes on préfère construire des monstres (maillerie à Villeneuve d'ascq) qui vont devenir des foyers de violence, d'insécurité d'ici à quelques années .

Préserver notre ,votre, qualité de vie pendant que cela est encore possible . Quant tout sera bétonné ce sera trop tard !!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@40 - Catherine - Hemel Hempstead

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 10:35:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :NON A CE PROJET TRIBONNERIE 2

Contribution :

A Hem on fait tout à l'envers : on crée une " forêt végétalisée " en plein centre ville et on construit les logements sur les terres agricoles en périphérie ,près des axes routiers déjà saturés (dont on n'a toujours pas les résultats d'étude d'impact réalisée pendant le confinement....)

Ce projet est à l'encontre du plan Biodiversité établi par le gouvernement dont l'objectif est de tendre à zéro artificialisation des terres agricoles .

Le trafic routier est déjà saturé le matin ,on peut encore mieux faire avec 500 voitures supplémentaires pour ce projet.

Bouchons particules fines pollution perte d'espace agricole et sauvage....." Hem ville et campagne " " il fait bon vivre à Hem "sont d'ores et déjà des slogans obsolètes.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@41 - Charbonnel Etienne - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 11:13:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet

Contribution :

Il s'agit d'un projet qui artificialise les sols. Cela rajoutera un nombre extrêmement important de véhicules sur des axes de circulation dont nous constatons tous les jours, matin et soir, qu'ils sont déjà saturés.

La pollution engendrée est particulièrement inquiétante.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@42 - Verroul Sabine - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 11:37:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet

Contribution :

Habitante de Hem, je ne souhaite pas voir aboutir ce projet.

Détruire des espaces naturels pour y développer de l'immobilier est une incohérence dans le contexte actuel d'urgence climatique.

Par ailleurs, les axes routiers sont déjà bondés matin et soir actuellement...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@43 - Daniel - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 11:46:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux 290 logements sur les espaces agricoles et naturels de la tribonnerie 2

Contribution :

Pollution atmosphérique.

Impacts sur les zones humides avec les nouvelles constructions.

Tous ses logements 290 équivalent à plus ou moins 520 véhicules, surtout que l'axe routier est déjà saturé si on rajoute encore des véhicules ça sera la catastrophe, on parle environnement et on veut rajouter encore des constructions ? Encore plus de pollution ? Non merci

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@44 - Corinne - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 12:10:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pas pour les constructions

Contribution :

Plus d'habitants plus de véhicule qui va envahir la ville. Notre ville à besoin de garder ses champs et un peu moins de bétons.

Ont fait tous pour l'écologie donc gardons notre champ

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@45 - Stephane - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 12:20:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Arrêtons de construire sur les espaces naturels qui jouent un rôle essentiel dans la biodiversité et agrémentent la vie des gens. Ce projet a été lancé il y a des années, il faut savoir le remettre en cause. Il y a certainement un projet environnemental innovant à mettre en place sur ces terres, en connectant le citoyen avec 1 agriculture respectueuse de l'environnement, une ferme éducative, des jardins partagés, fournir en légumes les écoles du coin etc... mais svp pas de béton, de bouchons. d'inondations etc...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@46 - Paul - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 13:56:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la tribonnerie 2

Contribution :

Matin et soir la circulation a l'entrée d'Hem (Roubaix) et saturée, rajouter un potentiel de 600 véhicule est une promesse de grosses difficultés de circulation entraînant une pollution atmosphérique et sonore

De plus le terrain envisagé n'est pas stable (voir les dégâts dans la tribonnerie 1)

Il serait intéressant de réhabiliter et optimiser les logements existants

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@47 - Alexandre - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 13:59:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la Tribonnerie 2

Contribution :

Projet dépassé et dangereux.

Quartier déjà saturé en terme de circulation. Dangereux pour les cyclistes.

Majoration de la pollution atmosphérique, lumineuse.

Néfaste en terme de zone naturelle, suppression de zone humide, risque d'inondation avec imperméabilisation des sols

Suppression de zone agricole

Impact sur la biodiversité

Risques liés aux épisode de retrait gonflement des argiles

Zone déjà saturée en terme d'habitation

Pas de transport en commun

Plutôt proposer une ferme urbaine, de reinsersion, pour créer du lien et mixité sociale. ++++

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@48 - Coisne Tanguy - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 16:01:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Bonjour,

Je comprends le besoin de proposer de nouveaux logements. Mais pourquoi détruire une zone naturelle dans un quartier qui va déjà subir la création d'une nouvelle zone de logements juste à côté (terrain à côté de Damart).

Cela ne va faire qu'accentuer l'urbanisation et le trafic dans un quartier apprécié jusqu'alors pour son environnement.

Il y a un juste milieu à trouver, et 300 constructions supplémentaires (en plus de la zone Damart) ne vont faire que dégrader cet environnement préservé.

Et si quelque chose devait se faire, dans un nombre plus limité, que proposez vous pour :

* fluidifier au mieux le trafic pour entrer et sortir de Hem. Par exemple un accès direct au rond point du clos de la source pour éviter de passer par la rue du général Leclerc déjà très encombrée aux heures de pointe! Difficile d'imaginer que cette situation puisse encore se dégrader, c'est déjà tellement compliqué à ce jour...

* sécuriser les voiries pour assurer la sécurité de nos enfants à pied ou à vélo qui vont être confrontés à davantage de voitures.

* renforcer les moyens de transport en commun. Par exemple, proposer un accès direct au métro (Les Prés) avec des navettes fréquentes et 7 jours sur 7.

Merci pour votre attention en espérant que des propositions concrètes seront proposées pour répondre à ces points importants.

Cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Page 68 / 257.

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@49 - Prévot Xavier - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 16:14:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Objection au projet tribonnerie

Contribution :

Ce projet est une aberration écologique , il entraînera un blocage aggravé de la circulation rue du général Leclerc aux heures de pointe . La politique de construction de la ville d'Hem est démesurée et irréfléchie et entraînera son lot de nuisances pour les riverains ...

Hem ville et campagne ? Vous pourrez enlever le mot campagne et inscrire le mot « profit »à la place...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@50 - Thibaut - Hem

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 18:39:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet de Tribonnerie 2

Contribution :

Je suis opposé à ce projet immobilier qui va supprimer les dernières terres agricoles dans ce secteur encore vert et préservé du béton.

De plus rien n'est pensé pour la circulation, la ville est déjà congestionnée aux heures de bureaux matin et soir. A quoi bon toujours vouloir agrandir la ville de Hem qui aujourd'hui est à taille humaine.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@51 - Marie - Saily-Lez-Lannoy

Date de dépôt : Le 08/07/2023 à 22:39:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :tribonnerie 2

Contribution :

Que sont devenues les belles paroles à propos du maintien des terres agricoles sur le territoire de la Mel ?

la Mel se targue d'être la métropole la plus agricole. Malgré tous les avertissements et études qui indiquent la nécessité vitale de la végétalisation des villes, on continue à projeter du bitume, du béton, sur des surfaces vivantes qui par leur nature contribuent à la qualité de vie des humains.

Désolée, mais je refuse ces perspectives que vous promettez à vos enfants

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@52 - Pardessus Olivier - Hem

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 12:39:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La Tribonnerie 2 va avoir un impact sur la santé des habitants de Hem

Contribution :

Alors que l'autorité environnementale recommande de réaliser une étude d'impact du projet sur la santé des futurs habitants dans les domaines de la qualité de l'air, l'étude citée par la ville s'appuie sur des données de trafic de 2016 et que les relevés ont été réalisées en 2021, année COVID avec des déplacements réduits. Nous sommes en 2023 et les données devraient être actualisées.

L'étude d'impact a été réalisée sur 245 logements alors qu'il table maintenant sur 300 logements. A cela, il faut ajouter les 80 logements déjà décidés en face de la poste boulevard Clémenceau. 380 logements signifient 760 voitures sur la zone.

En matière de particules fines, La ville de Hem est déjà répertoriée sur une étude du journal « Le point » (fondée sur une méthode scientifique éprouvée, développée par le CNRS et l'Ineris) réalisée en 2023 auprès de plus de 35279 communes parmi les 50 plus mauvaises du classement (35 240 ième) https://www.lepoint.fr/sante/exclusif-le-classement-des-villes-ou-l-on-respire-le-mieux-08-02-2023-2507969_40.php en annexe 1.

A titre de comparaison, Fos sur Mer est mieux classé en étant 30 773.

Ces éléments ont un impact concret sur la mortalité, particulièrement sur les sujets âgés.

La ville, en réponse, veut encourager les mobilités douces mais aujourd'hui, alors que 83,7% des actifs de Hem utilisent une automobile ou un deux roues motorisées pour les trajet domicile-travail (source recensement INSEE 2022) La ville a décidé en 2021 que : « Attendre la création d'une ligne de transport en commun pour créer de nouveaux logements ne peut pas être retenus. » (bilan de concertation du 17/12/21).

Les habitants de Hem seront directement exposés, pendant les travaux mais aussi après les travaux à la dégradation de la qualité de l'air qui est déjà mauvaise. Aucune réponse rassurante et concrète n'est apportée.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Classement Villes pollution PM2.5 par Le Point (1).pdf, page 74 sur

HEM : Une des villes les plus impactées par les particules PM 2.5

<https://www.lepoint.fr/classements/qualite-air/>

Le Point

Appartements 2 à 5 pièces

OUVRIRE

IMMOBILIER REUT

Medias | Editions | www

Les villes les moins polluées de France

Le palmarès des villes où l'on respire le mieux

Découvrez en exclusivité sur Le Point le classement des villes où l'on respire le mieux en France métropolitaine.

Hem

Choisir un autre classement

Rang	Ville	Département	Population	Diminution en % ^{**}	PM2.5 (µg/m ³) [*]
35 240	Hem	Nord	19 000	40,35 %	11,0983

^{*} Concentration moyenne annuelle en PM2.5
^{**} Diminution de la pollution de l'air en PM2.5 entre 2009 et 2021
^{***} Le nom des communes correspond aux noms officiels des communes au 1er janvier 2017 (INSEE).

Montres Le Point Pop Auto Vin Eureka À découvrir Newsletters Abonnés f t a q Mon compte

Le Point

Le Point

Les villes les moins polluées de France

Le palmarès des villes où l'on respire le mieux

Découvrez en exclusivité sur Le Point le classement des villes où l'on respire le mieux en France métropolitaine.

Fos-sur-Mer

Choisir un autre classement

Rang	Ville	Département	Population	Diminution en % ^{**}	PM2.5 (µg/m ³) [*]
30 773	Fos-sur-Mer	Bouches-du-Rhône	15 811	50,91 %	9,8782

^{*} Concentration moyenne annuelle en PM2.5
^{**} Diminution de la pollution de l'air en PM2.5 entre 2009 et 2021
^{***} Le nom des communes correspond aux noms officiels des communes au 1er janvier 2017 (INSEE).

Document : Classement Villes pollution PM2.5 par Le Point (1).pdf, page 75 sur

Montres Le Point Pop Auto Vin Eureka À découvrir Newsletters Abonnés f t a q Mon compte

Le Point

Les villes les moins polluées de France

Le palmarès des villes où l'on respire le mieux

Découvrez en exclusivité sur Le Point le classement des villes où l'on respire le mieux en France métropolitaine.

Paris Choisir un autre classement

Rang	Ville	Département	Population	Diminution en %**	PM2.5 (µg/m ³)*
35 216	Paris	Paris	2 206 468	39,65 %	11,7005

* Concentration moyenne annuelle en PM2.5
 ** Diminution de la pollution de l'air en PM2.5 entre 2009 et 2021
 *** Le nom des communes correspond aux noms officiels des communes au 1er janvier 2017 (INSEE).

Classement de la qualité de l'air des 100 plus grandes villes

Découvrez en exclusivité sur Le Point le classement des 100 plus grandes villes de France où l'on respire le mieux.

Rochercher par ville/département/... Choisir un autre classement

Rang	Ville	Département	Population	Diminution en %**	PM2.5 (µg/m ³)*
1	Montpellier	Hérault	277 639	50,10 %	7,2529
2	Perpignan	Pyrénées-Orientales	121 934	53,47 %	7,5338
3	Brest	Finistère	139 363	49,75 %	7,5370
4	Béziers	Hérault	75 999	48,91 %	7,8850
5	Dijon	Côte-d'Or	155 114	48,68 %	8,1642
6	Nîmes	Gard	150 672	45,81 %	8,2148
7	Quimper	Finistère	63 508	48,34 %	8,3998
8	Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme	141 398	41,43 %	8,4592
9	Toulon	Var	167 479	54,00 %	8,4939
10	La Seyne-sur-Mer	Var	64 903	53,72 %	8,5666
11	Pau	Pyrénées-Atlantiques	77 215	39,01 %	8,6068
12	Metz	Moselle	117 462	52,26 %	8,6599
13	Troyes	Aube	60 928	48,34 %	8,6670
14	Hyères	Var	56 428	50,50 %	8,6839
15	Limoges	Haute-Vienne	133 627	33,59 %	8,7424
16	Besançon	Doubs	116 616	44,51 %	8,7506
17	Ajaccio	Corse-du-Sud	68 462	47,77 %	8,7976
18	Saint-Étienne	Loire	171 057	55,67 %	8,8089
19	Bourges	Cher	66 071	44,15 %	8,8211
20	Saint-Nazaire	Loire-Atlantique	69 794	32,14 %	8,8904
21	Niort	Deux-Sèvres	58 952	44,39 %	8,9169
22	Cherbourg-en-Cotentin	Manche	80 616	30,17 %	8,9301
23	La Rochelle	Charente-Maritime	75 404	36,74 %	9,0104
24	Tours	Indre-et-Loire	136 252	46,60 %	9,1222
25	Colmar	Haut-Rhin	70 284	48,11 %	9,1526

Document : Classement Villes pollution PM2.5 par Le Point (1).pdf, page 3 sur 3

Rechercher par ville/département/... Choisir un autre classement ▼

Rang	Ville	Département	Population	Diminution en %	PM2.5 (µg/m ³)
72	Créteil	Seine-Saint-Denis	20 203	41,44 %	11,0423
74	Aulnay-sous-Bois	Seine-Saint-Denis	83 584	41,38 %	11,0563
75	Épinay-sur-Seine	Seine-Saint-Denis	54 840	40,89 %	11,0594
76	Maisons-Alfort	Val-de-Marne	54 915	40,38 %	11,0729
77	Colombes	Hauts-de-Seine	85 199	40,41 %	11,0799
78	Amiens	Somme	132 074	42,84 %	11,0987
79	Le Blanc-Mesnil	Seine-Saint-Denis	55 297	42,74 %	11,1340
80	Dunkerque	Nord	88 076	39,29 %	11,1651
81	Grenoble	Isère	160 649	48,35 %	11,1934
82	Villejuif	Val-de-Marne	56 661	39,58 %	11,1943
83	Drancy	Seine-Saint-Denis	69 568	42,86 %	11,2169
84	Courbevoie	Hauts-de-Seine	83 136	41,49 %	11,2536
85	Issy-les-Moulineaux	Hauts-de-Seine	69 093	41,09 %	11,2627
86	Montreuil	Seine-Saint-Denis	106 691	42,68 %	11,3017
87	Nivy-sur-Seine	Val-de-Marne	59 572	39,23 %	11,4084
88	Rouen	Seine-Maritime	110 169	38,74 %	11,4111
89	Neailly-sur-Seine	Hauts-de-Seine	66 910	41,74 %	11,4149
90	Saint-Denis	Seine-Saint-Denis	111 103	40,45 %	11,4192
91	Pantin	Seine-Saint-Denis	55 180	41,30 %	11,5278
92	Asnières-sur-Seine	Hauts-de-Seine	86 512	38,39 %	11,5714
93	Aubervilliers	Seine-Saint-Denis	83 782	40,34 %	11,6555
94	Levallois-Perret	Hauts-de-Seine	64 195	39,36 %	11,7662
95	Paris	Paris	2 206 488	39,65 %	11,7805
96	Clichy	Hauts-de-Seine	60 435	38,74 %	11,8322
97	Villeneuve-d'Ascq	Nord	61 920	38,59 %	12,1066
98	Roubaix	Nord	96 077	40,37 %	12,3420
99	Lille	Nord	232 741	37,85 %	12,3713
100	Tourcoing	Nord	96 809	39,91 %	12,5147

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@53 - Pardessus Olivier - Hem

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 12:43:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La Tribonnerie 2 est un projet du vingtième siècle qui n'a plus sa place aujourd'hui

Contribution :

La Tribonnerie 2 a été pensée comme zone d'aménagement avant 2010 ; la première phase concrète a débuté en octobre 2015.

Une étude d'impact effectuée sur un premier projet de 245 logements en 2018 a été revue par l'autorité environnementale qui a émis un certain nombre de réserves. Par voie de conséquence la zone n'a pas été rendue constructible.

Le projet a alors été retravaillé entre 2019 et 2023 sur la base de 290-300 logements (22% en plus) sans demande de nouvelle étude d'impact. L'IME de la source, encore présent dans le premier projet, disparaît dans les nouveaux plans d'aménagement.

Pendant le même temps, l'ensemble de la société prend conscience de l'importance de limiter au maximum l'artificialisation des sols :

- Des initiatives citoyennes proposent d'autres voies d'adaptation. par exemple :
- Le shift project en pointe pour la lutte pour la préservation du climat est fondé dès 2010
- le film « Demain » de Cyril Dion et Mélanie Laurent sort dès 2015 qui préconise d'autres voies de vivre ensemble.
- « En 2018, le gouvernement lance l'objectif "zéro artificialisation nette" (ZAN) dans son plan biodiversité. Une intention désormais intégrée à la loi Climat et Résilience pour l'horizon 2050, avec l'ajout d'un premier palier de réduction de la moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années (2021-2031). Pour atteindre un tel objectif, l'Etat entend travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les régions et les mairies, en particulier dans le cadre de la loi ELAN. » (Express <https://www.lexpress.fr/argent/immobilier/pourquoi-il-est-necessaire-de-combattre-letalement-des-villes-M2ZHQOCTYVDYXALLO73IEOCCE4/>)
- au niveau local, le PLU2 (Plan Local de l'Urbanisme global d'aménagement du territoire, produit par la MEL) est prévu en octobre prochain ; il vise notamment à limiter la consommation de terres agricoles et l'étalement urbain.

- Le plan local de l'habitat (qui définit, pour une période de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement) remplit ses objectifs de

productions de logements neufs jusqu'en 2028 sans avoir besoin d'urbaniser les terres agricoles de la tribonnerie.

Le projet de la tribonnerie 2 est à rebours de l'évolution de la société et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Faisons plutôt sur le site un projet novateur exemplaire et emblématique qui mettra en lumière notre ville autrement que par son bétonnage.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@54 - Pardessus Olivier - Hem

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 12:48:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : L'étude d'impact effectuée sur la Tribonnerie 2 devrait mieux prendre en compte les questions de retrait-gonflement argileux

Contribution :

Entre 2017 et aujourd'hui sur la Tribonnerie , plusieurs épisodes sismiques ont eu lieu :

- Mouvements de terrain du 01/01/2017 au 31/12/2017 (entraînant un courrier de la ville de Hem indiquant avoir introduit un recours devant le tribunal administratif de Lille contre la non-reconnaissance de catastrophe naturelle.)

- Mouvements de terrain de 2019 : Idem

- Catastrophe naturelle sur la commune de Hem entre le 1/4/2020 et le 30/6/2020 reconnue le 09/7/2021

La zone de la tribonnerie est pourtant noté par le BRGM comme à risque modéré (https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Hem&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=59299&lon=3.180396&lat=50.658317&go_back=/&propertiesType=housenumber&adresse=34%20Rue%20de%20la%20Tribonnerie%2C%2059510%20Hem)

Beaucoup de maisons de la Tribonnerie ont vu apparaître des fissures plus ou moins importantes sur leur maison et les experts mandatés par les assurances sont souvent partie prenante (cf article Que choisir d'avril 2023)

Un rapport sur les impacts de la sécheresse sur le bâti et particulièrement la question du retrait-gonflement argileux a été demandé à Vincent Ledoux (député UDI du Nord); il doit être remis au premier ministre en octobre prochain (article de la Voix du Nord du 28 juin 23).

Les travaux, qui vont s'étaler entre 2025 et 2030, vont occasionner des nuisances et vibrations. Il sera probablement encore plus compliqué de faire reconnaître aux assureurs le lien avec les événements climatiques des nouvelles fissures des maisons des habitants alentours.

Pièce(s) jointes(s) :

VOIX DU NORD et NordEclair mercredi 28 juin 2023

Une mission du gouvernement au chevet des victimes de maisons fissurées à Halluin

Mardi, le député Vincent Ledoux a conduit les membres de sa mission gouvernementale sur le mont d'Halluin pour qu'ils puissent toucher du doigt les conséquences des retraits-gonflements argileux sur les maisons.



La rue de l'Abbé-Coulon, à Halluin, offre un spectacle de désolation. Photo Thierry Thorel - VDNPQR

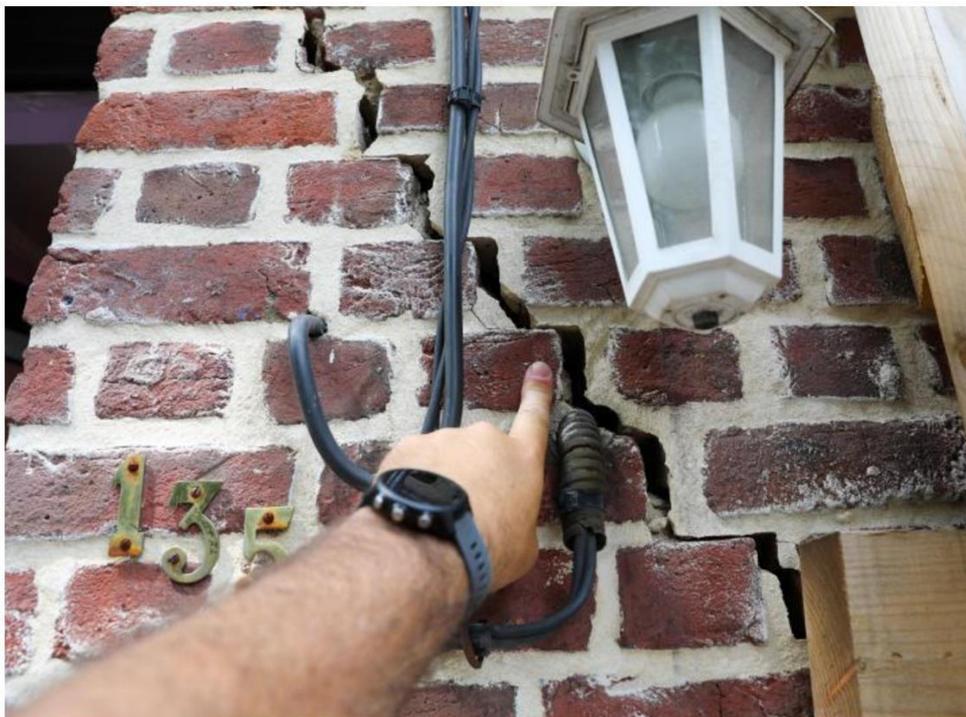
Par Vincent Depecker

Publié: 27 Juin 2023 à 19h31 Temps de lecture: 5 min Partage :

1

Le retrait-gonflement, un risque insidieux

Depuis plusieurs années, des habitants de Tourcoing et de la Vallée de la Lys constatent l'apparition de fissures importantes sur les murs de leurs maisons en raison de la sécheresse et des sols argileux de la région. Avec les pluies, l'argile se gorge d'eau et gonfle comme une éponge avant de s'assécher et de se dégonfler durant les épisodes de sécheresse de plus en plus forts. C'est ce qu'on appelle le phénomène de retrait-gonflement argileux (RGA) qui crée des mouvements de terrain et des dégâts structurels qui peuvent être très importants.



Les maisons souffrent d'importantes fissures qui entraînent des désordres structurels. Photo Thierry Thorel - VDNPQR

Et même si **Sandrine Rousseau a déposé une proposition visant à mieux indemniser les victimes**, le problème reste de taille. On se souvient tous de cette maison de prestige du Mont d'Halluin détruite par les pelletieuses car devenue inhabitable. Mais dans son malheur, le propriétaire avait été couvert par une assurance anglaise qui avait financé la totalité de la déconstruction. Tous n'ont pas cette chance et certains doivent déboursier de fortes sommes d'argent pour consolider les fondations de leurs maisons.

2

Une mission du gouvernement en visite à Halluin

Si le Nord de la France est particulièrement touché par ces retraits-gonflements, toute la France est concernée. « On estime que 10 millions de maisons sont potentiellement exposées », explique le député Vincent Ledoux (Renaissance) qui connaît le problème sur le bout des ongles.

Pour cette raison qu'il s'est vu confier par la Première Ministre une mission de six mois chargée d'étudier les conséquences de la sécheresse sur le bâti. « *Quand l'Etat est confronté à un tremblement de terre, à des inondations ou à un sinistre tel que l'explosion à Paris, la semaine dernière, toute une chaîne de solidarité se met en route très rapidement et c'est très bien, explique le député. Là, nous sommes dans une catastrophe beaucoup plus insidieuse, très lente. Il faut*

trouver des mécanismes pour mieux indemniser les victimes. Ensuite, il faut réfléchir collectivement à une meilleure prévention ne serait-ce que par le biais des essences d'arbres à ne pas planter près des maisons ou des routes parce qu'ils dessèchent les sols. »



Le député Vincent Ledoux a conduit les membres de sa mission gouvernementale sur le mont d'Halluin. Photo Thierry Thorel - VDNPQR

Il réfléchit à une meilleure cartographie des sous-sols. « À la MEL, par exemple, le risque RGA n'est pas pris en compte dans les documents d'urbanisme et dans les plans de prévention des risques. Elle travaille sur le zéro artificialisation urbaine. Ça veut dire qu'on va avoir une connaissance fine de la parcelle en surface mais pas les sous-sols. »

Il y a trois ans, c'est la maison voisine qui a été touchée et elle entraîne les autres avec elle, petit à petit., comme un château de cartes.

Entourée de représentants d'assurances, d'experts, cette mission a fait escale à Halluin. Mardi matin, Jean-Luc Jéret, à la tête d'un collectif qui recense 250 sinistrés, a été auditionné. Et une visite sur un « lieu emblématique » a été organisée, rue de l'Abbé-Coulon avant un debriefing non public.

3.

Un spectacle de désolation à Halluin

« Nous sommes dans un cas extrême, avec des personnes hyper-sinistrées ». Vincent Ledoux,

Document : Article Voix du Nord 28 juin 2023 MISSION HALLUIN.doc, page 84 sur

député de la 10e circonscription, avait prévenu. Il n'a pas menti. Cette série de petites maisons mitoyennes installées sur les hauteurs du mont d'Halluin offre un spectacle de désolation. Les désordres structurels sont tels qu'ils ont nécessité l'étalement des façades, le renforcement de toutes les ouvertures et la pose de poutres métalliques à l'intérieur des maisons où certains continuent d'y vivre.



L'un des propriétaires est obligé d'utiliser un pied de biche pour entrer et sortir de chez lui. Photo Thierry Thorel - VDNPQR

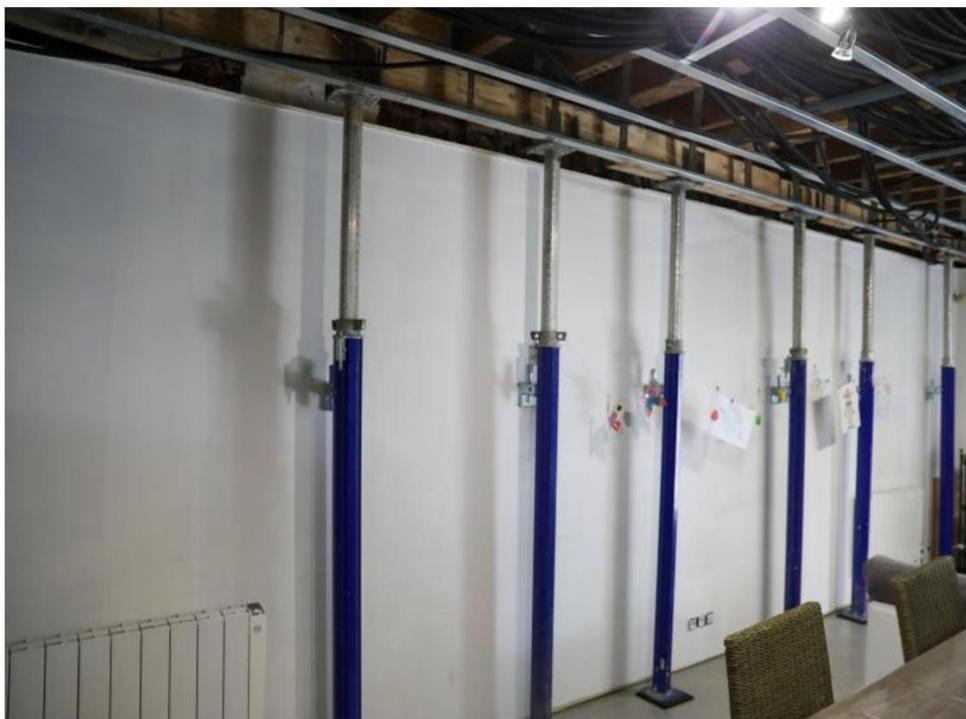
« Ça a commencé par une fissure de quelques millimètres mais ça s'est aggravé l'été dernier, à notre retour de vacances », explique ce propriétaire obligé de fermer sa porte d'entrée avec un pied-de-biche. Il a dû déménager tant bien que mal. « On ne pouvait plus sortir les meubles par la porte. Nous vivons chez ma fille, en attendant de trouver autre chose. »

Lui et sa compagne sont des victimes collatérales. « Il y a trois ans, c'est la maison voisine qui a été touchée et elle entraîne les autres avec elle, petit à petit., comme un château de cartes. Le problème, ce sont les délais. Si on avait pu intervenir immédiatement dès la première fissure sur la première maison, la nôtre aurait peut-être pu être sauvée ». Sauf qu'il existe des procédures et des expertises qui prennent beaucoup (trop ?) de temps.



Les maisons ont dû être étayées pour éviter qu'elles ne s'écroulent. Photo Thierry Thorel - VDNPQR

« *J'ai trouvé que cette situation était emblématique, conclut Vincent Ledoux. On a à la fois quatre maisons déréglées parce que solidaires les unes des autres. Mais dans cette rue, on a aussi des gens qui ont fait des travaux dès la toute première fissure. En faisant des prêts en plus de leur emprunt immobilier, ils ont pu injecter immédiatement de la résine. Un autre a construit sa propre maison dans les années 80 avec un sous-sol qui tenait compte du risque de RGA. Et malgré ça, ça a quand même bougé. Il a dû faire 60 000 euros de travaux, sans être rattaché à la déclaration de catastrophe naturelle et il se débat actuellement avec ses assureurs. »*



Le salon, dans l'une des maisons touchées. Photo Thierry Thorel - VDNPQR





ZONE ROUGE — ASSURANCE HABITATION

EXCLUSIF

Fiche Performance VOL

PERFORMANCE

ATTENTES CLIENTS — QUALITÉ

Mauvais élève sanctionné

L'absence de notation d'un cabinet d'experts ne se traduit en rien sur des critères similaires. Avec un score de 3,3/10, la note de notation la meilleure dans la partie comparée qui signifie qu'il s'agit d'un mauvais performant, c'est-à-dire d'un élève.

TRANSFORMATION DU MARCHÉ QUELQUES GRANDS GROUPES DOMINENT

Il faut remonter aux années 1990 et à l'apparition de multinationales sur le marché de l'assurance si l'on veut comprendre la situation actuelle. Sous l'effet d'une concurrence accrue et d'une course à la productivité, les sociétés de mutualité du secteur se concentrent à toute allure. Ces groupes deviennent légionnaires face aux certains des petits cabinets d'experts moins connus, un rapport de force qui se déséquilibre rapidement au détriment, évidemment, des experts. Un virage supplémentaire s'est opéré en 2009, après la coupure d'usage qui a provoqué des départs considérables en France. Face aux indemnités colossales à verser, les compagnies donnent un tour de vis supplémentaire aux experts. « Elles et elles commencent à modifier des méthodes de management à l'américaine, et surtout à exiger que les experts respectent des indicateurs de qualité et de baisse des coûts de plus en plus stricts », se souvient un très bon connaissance du dossier. « En assurance, ce sont transformés en financiers qui ne veulent plus que les données relatives », affirme Benoît Montier, président de la Fedexa. « Aujourd'hui, leur objectif principal est de multiplier les coûts à tout les niveaux. Pour y parvenir, ils imposent leur vision à chaque maillon de la chaîne : expertise, maîtrise d'ouvrage, entreprise de travaux, bureaux d'études, etc. », ajoute un salarié d'un cabinet d'experts en assurances.

De purs financiers à la tête des cabinets

Afin de répondre aux attentes des sociétés d'assurances, les petits cabinets d'experts finit de même à partir des années 2000. À coup d'opérations de fusion-acquisition, le nombre de petites structures se réduit comme peau de chagrin. Elles représentent actuellement à peine 10% du chiffre d'affaires du secteur. Les grands réseaux dominent, et continuent à se renforcer. Ils étaient encore une quinzaine en 2017, on en compte désormais à peine plus de sept ou huit. En 2021, le milliardaire CED procéda au rachat d'Europe, peu de temps après celui de l'Espa par Skilliant. Parallèlement à la concentration des acteurs du secteur, on assiste à l'arrivée à la tête de certains cabinets, de purs financiers qui remplacent peu à peu les experts de métier. Ainsi, CED est aujourd'hui dirigé par le fils d'un investisseur.

INDEMNISATION S'opposer aux refus des assureurs

Voici un florilège de motifs fallacieux avancés par les compagnies d'assurances et « leurs » experts pour refuser de vous dédommager, ou alors seulement partiellement. Comment contester ?

- Défaut d'entretien**
Le défaut d'entretien n'est, en général, pas considéré par les tribunaux comme un motif valable permettant à l'assureur de refuser d'indemniser les sinistres. Certains contrats octroient la garantie des événements quand il y a prégnance de l'assuré (défaut d'entretien ou de réparation). Les juges déclarent, le plus souvent, que la clause nulle et abusive, par exemple, lors d'un défilé des eaux, lorsque la compagnie fait valoir que les caractéristiques n'étaient pas bien entretenues ou vétustes. Autre situation : en cas d'incendie, si la cheminée ou la chaudière a été mal ramassée, voire pas du tout, l'assureur n'a pas le droit de s'opposer au dédommagement. Sauf s'il apporte la preuve que ce défaut est à l'origine du départ de feu.
- Déclaration non conforme**
Ce motif l'un des premiers cités que certaines compagnies convoquent à leurs experts novices : examiner que la description du bien réalisée lors de la souscription du contrat par le client correspond à la réalité. En particulier si le nombre de pièces signalé est incorrect. Sinon, l'assureur s'interprète comme une fausse déclaration et déchaîne l'assuré de son droit à l'indemnisation. En réalité, le législateur l'autorise seulement à diminuer son montant mais en aucun cas, à refuser un refus total. N'oubliez jamais, quel qu'il en soit, à bien actualiser votre déclaration en cas de changement.
- Déclaration du sinistre hors délai**
Les contrats d'assurance mentionnent un délai pour déclarer son sinistre (souvent cinq jours), toutefois il ne s'agit que d'une recommandation. En effet, conformément à la loi,

ils indiquent tous aussi que « toute déclaration tardive, sauf cas de force majeure, peut entraîner une déchéance de garantie si nous établissons que ce retard nous cause un préjudice ». Ainsi, concrètement, pour que l'assureur puisse rejeter votre demande de remboursement, il faut que ce retard de déclaration ait créé un dommage pour lui. Et il a l'obligation de le démontrer.

Il n'indiquent tous aussi que « toute déclaration tardive, sauf cas de force majeure, peut entraîner une déchéance de garantie si nous établissons que ce retard nous cause un préjudice ». Ainsi, concrètement, pour que l'assureur puisse rejeter votre demande de remboursement, il faut que ce retard de déclaration ait créé un dommage pour lui. Et il a l'obligation de le démontrer.

■ Dommages confondus et indissociables

En cas de succession de dégâts dans un logement, certains experts prétendent l'indemnisation en prétendant qu'une partie des dégradations est en rapport avec des sinistres antérieurs. Cette étrange affirmation ne repose sur aucun texte juridique. L'assureur doit prouver l'origine et la cause de chaque dommage pour le dissocier des autres.

■ Indemnisation limitée à la partie abîmée

L'argument se rencontre notamment en cas de défilé des eaux. Des experts recommandent le remboursement à la réparation du (ou des) toit(s) mur (atténué). Sans tenir compte du préjudice esthétique pour le sinistré de « savoir qu'une partie sape ». Or, le principe de base est de remettre l'usé dans une situation identique. Si, auparavant, les quatre murs étaient intacts, cela doit rester le cas après. Comme on ne peut pas reproduire de la peinture (l'occasion), l'expert indemnise pour les quatre murs et compense en ajoutant un taux vétusté justifié.

■ La configuration du terrain, seule cause en cas de sécheresse

C'est un motif souvent invoqué pour justifier un refus anticiper les dommages provoqués par la sécheresse aux habitations à d'autres facteurs, par exemple, le fait qu'il y ait des arbres de grande hauteur dont les racines profondes pompent le feu. Dans ce dernier cas, tout au plus, leur présence peut accentuer les dégâts, mais pas en être l'origine. Une étude de sol (de type C3) permet d'établir que la sécheresse est la cause déterminante des dommages. Dès lors qu'il existe un doute, c'est elle qui doit être retenue.

Recommandation pour les experts : les experts doivent indiquer l'indemnisation à la partie abîmée.

18 **19**

ZONE ROUGE ASSURANCE HABITATION

EXPERTS Tous ne se valent pas

Si l'expert missionné par la compagnie d'assurances coche plus de mauvaises cases que de bonnes, réclamiez sans attendre (c'est le départ du professionnel) une contre-expertise.

LE « BON » EXPERT

- 1 Est ponctuel (surtout si c'est le déclarant).
- 2 Prépare avec soin la rendez-vous avant d'arriver chez l'assuré.
- 3 Ouvre une écoute attentive et considère le dossier de victime avec respect et intérêt.
- 4 Effectue son travail avec soin (constatations, relevés, prise de notes, si nécessaire de photos, etc.).
- 5 Demande au sinistré s'il possède des certificats (devis, factures, relevés, notes, organigramme, etc.).
- 6 Fait preuve d'adaptabilité. Il adapte ses propos pour que l'on comprenne bien la situation.
- 7 Prend des mesures correctives dans l'intérêt du client (assuré et assuré).
- 8 Recherche toutes les garanties du contrat et si l'assuré le demande, les lui explique.
- 9 Présente une première évaluation, même provisoire, au consommateur.
- 10 Envoie son rapport rapidement (sous 15 jours pour des petits sinistres, un mois ou les plus importants).
- 11 Est prêt, dans le rapport, un détail du sinistre avec des arguments précis et circonstanciés.

LE « MAUVAIS » EXPERT

- 1 Communique de façon évasive la cause de l'accident, en imposant une carte de rendez-vous non lisible.
- 2 Affiche une attitude personnelle et peu professionnelle.
- 3 Se montre explicatif et informe pas suffisamment l'assuré.
- 4 Ne cherche pas à expliquer la situation.
- 5 Ne tient pas compte des griefs émis par la victime ou les proches.
- 7 Se montre évasif dans ses explications, voire se contredit, sans références précises à la situation concrète.
- 8 Ne recherche que les exclusions et fait les appels de garantie uniquement le strict à droit.
- 9 Ne cherche pas à expliquer la situation.
- 10 Ne fournit pas la moindre raison en cas de refus.
- 11 Ne tient pas compte des griefs émis par la victime ou les proches.

L'EXPERT D'ASSURÉS POUR RÉÉQUILIBRER

Une information double, voire triple, en soit, en moyenne, ce qu'évalueraient les sinistrés lorsqu'ils rejoignent le rôle d'un expert d'assuré. Les témoignages en la matière sont légion. Illustration avec le cas de Sophie T. Elle a subi une première proposition de 15 000 € pour un sinistre causé par

la gelée... finalement portée à 40 000 € après l'intervention d'un expert d'assuré. « Sans expriener de préjugé ou de défiance à l'égard des experts en assurances, il ne peut toujours plus être que l'assuré puisse lui-même à apprécier sur son propre expert qui donne un avis de bon sens. Juge maître Barthélemy Cousin, avocat en chef du département contentieux et assurances au sein du groupe international I&L Gates LLP.

Indépendants juridiquement et financièrement des compagnies d'assurances, la plupart des experts d'assurés sont des ingénieurs en bâtiment, des architectes ou des maîtres d'œuvre. Certains ont d'ailleurs parfois exercé comme experts en assurances. À l'origine, ce professionnalisme est principalement la mission de déterminer préalablement la valeur des biens. Avant d'établir vers l'indemnité des dommages pécuniaires. Consciemment, ils effectuent une réclamation chiffrée de dégâts pour le compte de l'assuré. Ils adjointent aux assurances ou la compagnie le montant du remboursement.

Les particuliers ont le droit de faire appel à l'un de ces spécialistes, que l'assuré ou de son côté, désigne un expert ou non. Le médiateur du secteur le rappelle : « C'est au fait de l'offre. L'assuré d'engager un expert, mais il l'assure est en dessous d'une certaine évaluation, il lui appartient de diligenter une contre-expertise. Les bons, les deux experts assurent à un délégué en matière afin de déléguer une évaluation, l'important est de partir... »

Une trentaine de professionnels certifiés

En pratique, les experts d'assurés n'interviennent que sur les gros sinistres (au-delà de 30 000 à 40 000 €). Ils savent apprécier des situations complexes (habitat individuel d'un immeuble, d'un glissement de terrain ou de fissures sur des bâtiments, par exemple). En outre, les sinistres en jeu doivent être assez importants pour couvrir leurs honoraires. Grâce de leur indépendance, les experts d'assurés sont rémunérés par les sinistrés eux-mêmes, selon un forfait fixé au départ selon un pourcentage du remboursement. Cette prestation est encore garantie dans quelques contrats d'assurance... mais de moins en moins, comme on l'imagine, facilement. « Plus l'expert assure en amont de l'indemnisation, plus son action est efficace.

Il peut arriver immédiatement une discussion contradictoire avec l'expert en assurance. C'est plus simple que d'obtenir ce dernier à reconnaître une erreur et à modifier son rapport », souligne maître Guillaume Akai, avocat spécialisé en droit des assurances. Si on décide de faire passer à un expert d'assuré, on a deux intérêts à le faire le plus vite possible. Rester en trouver un remplaçant. Pour l'instant, l'activité n'est pas plus réglementée que celle des experts en assurances. Des abus ont été constatés, notamment dans des dossiers de catastrophe naturelle. Des individus, auto-désignés experts sans aucune qualification, ont ainsi obtenu des acomptes aux sinistrés, en leur faisant signer d'illuminés déclarations.

Outre des critères d'adhésion très stricts (entre autres, la vérification des compétences et le double partenariat), la trentaine d'experts membres de la Fedea sont désormais individuellement certifiés par un organisme indépendant, l'ITPASS. Peut-être, là aussi, un premier pas vers la reconnaissance de la profession d'expert d'assurés. »

20

AVRIL 2023

21

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@55 - Armelle - Hemel Hempstead

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 13:24:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Tribonnerie

Contribution :

Bonjour, en tant que résident à proximité de cette zone, je vous fais part de mon désaccord à la construction de presque 300 logements sur les terrains agricoles existants. Mon désaccord porte essentiellement sur la densification de la circulation automobile, alors même que nous sommes en alerte pollution aux particules fines plusieurs semaines/an.

Les espaces dénués de construction sont un « poumon » de la métropole, qui risque de devenir bientôt invivable si de tels projets se concrétisent.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@56 - Laloy Loïc - Hem

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 14:04:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet La Tribonnerie Hem

Contribution :

Je suis contre ce projet pour les motifs suivants:

- les résultats de l'étude sur l'impact sur la qualité pour les particuliers est insuffisante car réalisée pendant le Covid

- 290 logements auxquels s'ajoutent ceux de la résidence à côté de Damart équivalent à +500 véhicules alors que les routes sont saturées.

- risques d'inondations avec l'artificialisation des sols

- impact sur la biodiversité

- suppression de surfaces agricoles alors qu'il existe des friches à proximité et que les agriculteurs recherchent des terres à exploiter

- la zone tribonnerie 1 a été soumise à l'état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@57 - Dewailly Françoise - Hem

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 16:10:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Désaccord pour raisons écologiques

Contribution :

A l'heure où tous les spécialistes parlent de la nécessité urgente de « débitumiser » (par exemple pour les cours des écoles) ce projet tribonnerie 2 va à l'encontre du bon sens et représenterait la suppression de terrains qui préservent l'équilibre . Les terres argileuses sont de plus dans ce secteur , sources de problèmes pour les constructions existantes . Dossier bien connu par la LEL et par la mairie . Ce projet ne ferait qu'aggraver le problème, en supprimant ces terres naturelles . Je suis absolument contre .

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@58 - Sophie - Hem

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 16:31:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Un projet à contre courant de l'urgence écologique

Contribution :

En 2023, il n'est plus concevable de choisir de sacrifier des terres pour le développement urbain. Outre la pollution supplémentaire engendrée par les flux de véhicules et le chauffage des logements, ce projet aggravera notre non adaptation aux impacts climatiques.

Il faut arrêter d'utiliser des arguments économiques, du chantage à l'emploi pour faire aboutir ce projet climaticide.

Il faut construire sur des friches existantes, pas d'artificialisation supplémentaire !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@59 - Crepel Jerome - Hem

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 16:47:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Nuisances Chantier et Projets

Contribution :

Quelles dispositions sont prévues pour prévenir les nuisances du chantier:

-vibrations sur le sol avec des conséquences sur les fondations fragiles dues aux effets de l'argile.

- modification des écoulements d'eau de pluie, établis depuis de nombreuses années--> quelles mesures pour limiter les impacts sur les bâtiments existants et l'accentuation des effets sur les argiles

- propreté :bruit, poussières, boue --> quelles mesures pour les limités? Est il possible d'avoir un accès à un service dédié en mairie pour pouvoir faire stopper les entreprises qui ne respecteraient pas le voisinage

Quelles sont les dispositions prévues après la mise en place du projet?

- mise en place d'un plan de circulation sécurisé pour les piétons, les cyclistes, pour pouvoir rejoindre facilement, le centre de Croix, ou la station des prés pour se rendre sur Lille.

- mise en place de moyen de transport en commun, pas uniquement vers Roubaix, mais également vers Croix, Wasquehal, Villeneuve d'Ascq... y compris avec des petites navettes si peu d'utilisateurs ne justifiant pas de grand bus ou tram

- circulation des nouveaux habitants

--> comment envisagez vous les circulations de 400 ou 500 véhicules de plus lors des heures de pointe alors que le carrefour du recueil ou de damart sont déjà saturés

- circulation " bis" depuis le démontage des ralentisseurs rue de la Tribonnerie, il y a une augmentation notable des tentatives de record d'infractions : vitesse, dépassements, test de silencieux non homologués, en moto, quad ou voiture...

- pour favoriser la biodiversité, est ce vraiment la meilleure solution de construire autant de logements? Est ce qu'il y a eu une étude permettant de voir si sur un terrain de cette surface, la biodiversité se développe mieux en construisant peu de logements avec des jardins entretenus ou bien le projet tel qu'il est prévu?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@60 - Vanheckhoet Thomas - Hem

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 17:41:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet

Contribution :

Hormis les personnes qui ont un intérêt financier dans ce projet, personne n'est pour ce projet.
Écoutez les Hemois !!! Je ne vais pas vous faire un roman sur la sécheresse, la pollution, le trafic...

Il y a d'autres lieux pour faire du business et créer d'autres logements.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@61 - PASTOUR Laurent - Hem

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 20:44:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui au projet

Contribution :

Il est très important que ce projet arrive à son terme car nous devons pouvoir répondre aux milliers de demande de logements que nous avons.

Ce site est prévu depuis des dizaines d'année pour être urbanisé, au même titre que tous les autres sites qui sont prévus pour être protégé, c'est ce qu'on appelle le PLU: Plan Local d'Urbanisme. Il est important que l'urbanisation se fasse en priorité proche des structures existantes (écoles, salle de sport, de cultures, transports en commun), en priorité par rapport aux villages éloignés de ces équipements. Le PLU est l'outil qui permet de réserver des zones tant pour les urbaniser que pour les protéger. Il est important de respecter ces outils.

Ce projets à fait l'objet d'une concertation énorme, comme rarement, depuis de nombreuses années. Ce projet a évolué en fonction des remarques des uns et des autres. Une énorme majorité de la surface sera consacrée aux espaces verts et à la nature. C'est ce qu'on appelle un projet réfléchi en bonne intelligence, équilibré, réalisé en plein cœur d'une zone urbaine et qui va permettre aux Hémois de bénéficier de ces espaces verts tout en répondant à l'énorme demande de logements.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@62 - Sandrine - Hem

Date de dépôt : Le 09/07/2023 à 21:12:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La Tribonnerie Autrement

Contribution :

J'habite dans la rue principale de hem et constate depuis la fin des restrictions sanitaires l'augmentation permanente du nombre de voitures devant chez moi. Le site sur lequel le programme immobilier est prévu est par ailleurs juste à côté de chez moi. Un projet de 290 logement viendrait non seulement engorger encore plus des infrastructures saturées mais accentuer la pollution de l'air. Aux heures de pointes, l'air n'est pas très respirable mais si l'on y ajoute près de 300 logements, ce sera encore pire.

A l'heure où l'on parle de zéro artificialisation, de respect de la nature ce projet me semble totalement incohérent d'autant plus qu'il s'agit déjà d'une zone dont les sols sont instables. Par fortes pluies, les eaux ne seront plus absorbées par le champ et ne pourront plus que ruisseler vers la rue du général leclerc dont les caves des maisons seront encore plus sujettes aux infiltrations.

Je rejoins donc le collectif La Tribonnerie autrement et m'oppose à ce projet de construction.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@63 - CATHERINE - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 06:46:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : hem tribonnerie

Contribution :

je suis contre ce projet de logements à la Tribonnerie .

Que nous restera t- il de terres cultivables et de coins verts à Hem ?

Faut -il toujours construire ? ?

et notre santé ???

Nous qui avons besoin d 'air " pur" et non de gaz d 'échappement des voitures , qui seront de plus en plus nombreuses

sur nos axes routiers déjà saturés !!!

Vous m 'avez compris ...C 'est NON pour la construction de ces logements !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@64 - Thomas - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 07:32:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la tribonnerie 2

Contribution :

Nous avons à quelques centaines de mètres la Chapelle Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face, classée MONUMENT HISTORIQUE.

Merci de respecter et de protéger son environnement.

Pas de construction supplémentaire surtout sur une terre argileuse.

Sans parler des méfaits de la circulation, pollution, sécheresse...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@65 - Vandewalle Sophie - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 08:15:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Construction Tribonnerie 2

Contribution :

Je réclame des études supplémentaires ou actualisées : concernant la pollution atmosphérique liés aux déplacements (dernière étude irréaliste puisque faite pendant le Covid et sans prise en compte des futurs véhicules), concernant les impacts sur les zones humides et risques d'inondations avec l'imperméabilisation des sols, concernant les impacts sur la biodiversité, les espèces protégées, concernant les risques liés aux épisodes de retrait-gonflement des argiles sur la Tribonnerie 1 (zone soumise à l'état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse).

Je note également que la suppression prévue de surfaces agricoles et naturelles est en totale contradiction avec l'objectif de tendre vers la zéro artificialisation nette et le non étalement urbain (alors qu'il existe des friches à proximité et que des agriculteurs sont à la recherche de terres à cultiver sur Hem).

L'absence manifeste d'études actualisées sur les zones humides, sur la faune et la flore, sur le sol, sur la circulation et sur la santé nous (habitants d'Hem) inquiètent énormément.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@66 - Niciejewski Jean-François - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 08:27:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Les absence d'études actualisées sur les zones humides, sur la faune et la flore, sur le sol, sur la circulation et sur la santé m'interpellent et me poussent à penser que toutes les facettes de ce projet n'ont pas été correctement ou volontairement abordées.

Manifestement nous rencontrerons des problèmes croissants concernant la saturation des déplacements et la pollution atmosphérique liée dans le quartier et à la sortie d'Hem, concernant les impacts sur les zones humides et risques d'inondations avec l'imperméabilisation des sols, concernant les impacts sur la biodiversité, les espèces protégées, concernant les risques liés aux épisodes de retrait-gonflement des argiles sur la Tribonnerie 1.

Ce projet par son ampleur et sa densité est en totale contradiction avec l'objectif de tendre vers la zéro artificialisation nette et le non étalement urbain. Il est non compatible avec les objectifs du SCoT, Plan Déplacement Urbain, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux...

Je m'y oppose en tout point.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@67 - LEPOUTRE Alexis - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 08:40:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Comment pensez que le projet de la Tribonnerie 2 peut être une bonne idée !

300 logements supplémentaires vont engendrer au minimum 600 véhicules supplémentaires tous les matins et tous les soirs sur une zone déjà totalement encombrée aux heures de pointe.

Je pense qu'il y a près de 15 hectares actuellement cultivés, c'est le dernier coin de nature de la ville.

Lors des grosses pluies, on peut voir, que par la rue de la Tribonnerie, c'est un torrent d'eau qui s'écoule, il arrive même que la rue du général Leclerc ne parvienne pas à absorber toute cette eau, que ce passerait-il si toute cette zone végétale venait à être remplacée par du macadam !

Vous voulez une proposition ?

Proposez 15 zones de maraîchage à 15 personnes différentes et ouvrez un magasin de vente de proximité. Mais s'il vous plaît, faite que Mr Vercamer écoute ses habitants pour une fois, pas comme pour le projet de logements face à Damart !

Une bonne idée aurait été de créer ces logements là où les ateliers municipaux sont arrivés (voilà encore un projet qui voit le jour sans aucune consultation de la population)

Amusant car pour changer un velux il faut douze déclarations en mairie.

La Tribonnerie est un poumon vert qu'il faut préserver, y planter une forêt serait même un plus.

A la Tribonnerie, on y voit des lapins quand les foins sont coupés, des canards en hiver quand la zone est gorgée et inondée d'eau et dernièrement nous avons vu à plusieurs reprise un renard la traverser et bien d'autres espèces.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Page 105 / 257.

Hem Tribonnerie 2 - Mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Envoi CE : Non

@68 - Pierre - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 11:06:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

1 Un précédent projet de 245 logements n'a pas été validé en 2018, au titre de la protection d'une réserve foncière pour le respect de la biodiversité. Cette nouvelle proposition prévoit une augmentation du bâti avec 293 logements !

2 La commission mixte paritaire de l'Assemblée Nationale vient de déposer ses conclusions (6 juillet) pour lutter contre l'artificialisation des sols.

3 La pollution aux particules fines engendrée par la circulation automobile, majeure dans la métropole lilloise, vient d'amener le Préfet à étendre la zone de circulation différenciée au Versant Nord-Est.

4 Hem n'est PAS DESSERVIE par le métro et le projet de tramway NE PREVOIT PAS d'extension vers Villeneuve d'Ascq ou Lille alors que les axes routiers vers ces destinations très fréquentées (emploi, écoles, universités, vie culturelle...) sont constamment embouteillés. L'urbanisation liée à la création de la Tribonnerie 2 va aggraver ces difficultés de déplacement automobile alors qu'on veut en limiter l'usage. L'argument annoncé pour le développement de mobilités douces (lesquelles ?) ne tient pas compte de ces réalités du quotidien.

En 2023, ce projet doit être revu en tenant compte des réalités environnementales si l'on veut maintenir la qualité de vie à HEM.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@69 - DUPONT Jacques - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 14:35:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution du Groupe Municipal HEM DEMAIN

Contribution :

Contribution du Groupe Municipal HEM DEMAIN

Comme l'indique l'avis de l'autorité environnementale (Mrae) de 2019, ce projet est obsolète par rapport aux Objectifs de Développement Durable actuels

(plan climat, qualité de l'air, mobilité, artificialisation des sols, protection des zones humides etc.)

Aucun élément nouveau dans les documents qui nous sont aujourd'hui soumis à avis ne permettrait d'être cette fois favorable à ce projet.

Au contraire, depuis 2019, les normes sont encore plus restrictives et les prises de position politiques à tous niveaux vont toujours clairement à l'encontre d'un projet de cette nature.

Dans le détail, voici nos observations :

1/ Sur la forme, le dossier mis à disposition du public est incomplet.

L'avis de l'autorité environnementale n'est pas joint au dossier alors que c'est une obligation.

Les études complémentaires devraient figurer en annexe du document, mais elles n'ont pas été jointes au dossier (absence d'étude sur les zones humides, absence d'étude faune flore, absence d'études de sol, absence d'étude d'incidence sur la santé). Nous ne savons rien de la méthode qui a été suivie, de la période de réalisation des mesures, ni des résultats complets.

Ce qui est mis à disposition dans ce registre ne permet pas au public d'avoir une vision complète et précise des incidences du projet sur l'environnement et la santé. Il apparaît alors prématuré de vouloir créer une ZAC sans que le public n'ait eu connaissance de ces éléments.

2/ Le projet n'est pas conforme aux plans ou schémas directeurs liés à l'urbanisme applicables sur la métropole :

- Le projet n'est pas compatible avec le SDAGE Artois-Picardie puisqu'il ne précise pas la mesure de compensation de la destruction de zone humide qui était présente dans les premiers documents mis à disposition du public (à proximité de la rue du Général Leclerc),

- Le Plan de Déplacement Urbain préconise de réaliser des projets favorisant les déplacements alternatifs à la voiture. Or à Hem, 88% des hémois sont actuellement dépendants de leur voiture pour aller travailler. Le projet d'urbanisation de la Tribonnerie et l'arrivée de plusieurs centaines de voitures ne respecte pas ce cadre. Une offre de déplacement alternative à la voiture doit être recherchée en amont de ce projet. Le SDIT ne répond pas aux besoins puisqu'il est tracé sur la ligne de bus actuellement la plus utilisée à Hem.

- Le PPA (plan de protection de l'atmosphère) préconise des aménagements qui limitent les déplacements en voiture.

- Le plan local de l'urbanisme n'est à ce jour pas compatible avec le projet d'urbanisation de cette zone. La zone est non constructible. La dernière enquête publique a conclu à un avis défavorable à l'ouverture à l'urbanisation. Il ne répond pas non plus aux grands enjeux de prochain PLU, visant à limiter la consommation de terres agricoles et l'étalement urbain.

- Le SRCAE (schéma régional climat air énergie) évoque la nécessité de freiner l'étalement urbain en développant la ville sur elle-même.

- Le plan local de l'habitat remplit ses objectifs de productions de logements neufs jusqu'en 2028 sans avoir besoin d'urbaniser les terres agricoles de la Tribonnerie. D'autres fonciers en renouvellement urbain pourront être identifiés d'ici 2028 sur le territoire pour répondre aux besoins en logements.

3/ Des scénarios alternatifs sont à rechercher en priorité afin de dégager des solutions moins impactantes sur les milieux et l'environnement, notamment sur les zones humides et la santé humaine.

Il faut noter que le besoin en logements ne s'examine pas à l'échelle d'une seule ville, mais à l'échelle d'un territoire et d'un bassin d'emploi. Il est donc possible de répondre aux besoins en élargissant les recherches de foncier mutables sur le territoire.

Par ailleurs, il existe une friche économique à moins de 200m du site, à Hempempont, sur la friche Declercq-Boyenval (sur Villeneuve d'Ascq) qui pourrait accueillir un projet de nouveaux logements sans artificialiser des terres agricoles. Cette friche n'est pas citée dans le dossier.

4/Nous relevons l'absence de bilan sur la flore et le fait que l'étude sur la faune et en particulier sur l'impact sur les espèces protégées est incomplète. Rien ne précise les mesures de compensation qui seront menées pour les protéger.

Le site du projet présente quelques arbres remarquables. L'étude ne précise pas s'ils seront maintenus ou non. Supprimer un arbre centenaire n'a pas le même impact qu'en replanter 3 jeunes.

5/La zone a été déclarée en état de catastrophe naturelle en 2020 (nombreuses fissures sur les maisons, routes et trottoirs).

Le terrassement, la plantation ou la suppression d'arbres sur des terres exposées au risque de gonflement/retrait d'argile peut avoir des impacts conséquents sur les habitations alentours et pendant de nombreuses années.

La plantation d'une forêt urbaine dans ce contexte pourrait également avoir des conséquences importantes sur les mouvements de sol. Les études de sols n'ont pas été réalisées pour permettre de mesurer les risques.

6/ Concernant la présence de zones humides sur le site et de 4 étangs en amont, l'autorité environnementale préconisait déjà en 2019 de compléter les études sur ce sujet. Elle recommande d'éviter tout impact sur ces zones et « à défaut les réduire ou en dernier lieu les compenser par des fonctionnalités équivalentes »

La réponse de la MEL renvoie à des études complémentaires qui seront réalisées ultérieurement. Il est donc impossible donc de connaître précisément l'impact du projet sur les zones humides.

Il est clairement imaginable de penser que cet impact ne sera pas positif, en particulier sur la biodiversité de nos étangs en contrebas.

7/ Pour les Eaux pluviales et les risques d'inondation. La MEL renvoie à plus tard la réalisation des tests de perméabilité du sol permettant de mesurer la capacité d'infiltration de eaux pluviales..

Pourtant, la présence de zones humides et la proximité du site avec une zone inondable en contrebas nécessite de garantir la capacité du sol à absorber les eaux de pluie sans venir saturer le réseau.

Le réchauffement climatique exige d'anticiper une intensification des précipitations et une grande vigilance pour en limiter les risques.

8/ Sur les sujets de la mobilité et de la qualité de l'air,

Ce projet ne présente aucun élément qui permettrait d'éviter l'augmentation de l'usage de la voiture. Il est clair pourtant que la zone est déjà saturée par le trafic automobile aux heures de pointe et qu'aucune mesure de court terme ne permettra aux futurs habitants de jouir d'une alternative à la voiture pour les déplacements domicile/travail.

Le plan de mobilité de la MEL prévoit une diminution du trafic mais qui reste une moyenne, elle ne sera pas équivalente sur tous les territoires. On peut facilement supposer qu'elle sera moins importante sur les villes comme Hem dont les habitants dépendent de leur voiture pour aller travailler. Le bon sens contredit les études (dont les données de trafic datent de 2016...) qui laissent penser que 500 voitures sur cette zone n'auraient quantitativement pas d'impact sur le trafic local.

9/L'autorité environnementale recommande de réaliser une étude d'impact du projet sur la santé des futurs habitants dans les domaines de la qualité de l'air

L'étude réalisée n'est pas jointe au dossier. Il n'est donc pas possible d'en faire l'analyse et de vérifier l'absence de risque.

Pour autant, selon les normes de l'OMS actuellement en vigueur, le secteur est d'ores et déjà saturé en particules fines.

EN CONCLUSION

Observant que :

- Les arguments présentés dans ce registre face au premier avis défavorable sur l'ouverture à l'urbanisation de ce site ne sont pas convaincants sur le fond et contradictoires aux intentions politiques de la Mel (PCAET, ZAN, PLU, PLH etc)

- Rien ne justifie l'urgence à urbaniser ce secteur puisque la préservation des espaces naturels et agricoles et la nécessité d'anticiper le changement climatique sont d'un intérêt supérieur.

- Francis Vercamer avait promis dans son programme de 2020 qu'il cesserait d'urbaniser les terres naturelles et agricoles de notre ville.

Il est urgent de changer nos façons d'urbaniser nos territoires, d'anticiper les évolutions futures, de s'inscrire dans la sobriété de nos aménagements et de nos consommations.

Soutenons la nécessité de préserver cet espace naturel en abandonnant l'urbanisation de ce site telle qu'elle nous est imposée.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@70 - Stef - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 17:14:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonerie 2

Contribution :

Totalement contre se projet inutile qui va engendrer encore plus de circulation dans la ville qui est déjà saturée Aux heures de pointe, de plus construire sur des terres agricoles est totalement incompréhensible

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@71 - Fontaine Vincent - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 19:04:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet de construction de la rue de la tribonnerie à hem

Contribution :

Habitant de Hem je suis totalement opposé au projet de construction de la rue de la tribonnerie.

Je suis venu vivre à hem pour son côté vert sa proximité avec la campagne et ses accès rapides à lille.

- augmentation du trafic auto et de la pollution sonore et atmosphérique qui l'accompagne

- diminution des espaces agricoles et verts

- dégradation du paysage

Quel dommage d'imaginer bétonner nos derniers espaces verts....

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@72 - Forest Caroline - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 21:19:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet Tribonnerie 2/hem

Contribution :

Bonjour,

Je suis contre ce projet pour plusieurs raisons que je peux résumer en 2 points principaux

- embouteillage à la sortie de Hem qui ne feront que s'empirer avec l'ajout de 400 à 600 voitures, sans parler de la pollution

- une zone campagne qui fait tout le charme de Hem, et permet de voir encore des hérissons dans son jardin, chauve souris, nombreux oiseaux (perdrix, et même faisan dans le champs.....). À l'heure actuelle, où l'on sait l'importance de la biodiversité, et de garder ou d'étendre le peu de zones vertes de nos villes, il est surprenant que Hem choisisse cet axe.

Merci par avance pour la prise en considération de ces éléments. D'autant plus que la communication sur cette enquête est assez faible!

Bien cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@73 - Christiane - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 21:28:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre un projet

Contribution :

Ce projet va engorger encore un peu plus une ville déjà saturée par la circulation automobile. Ne parlons pas des transports en commun, surtout sur le secteur de la Tribonnerie si mal desservi!

Nous voulons majoritairement une ville agréable, aérée et qui garde son cachet de "ville à la campagne"... La majorité municipale nous dit qu'il faut répondre à la demande de logements, et bien que cette demande se tourne sur les logements existants de Hem et sur les communes environnantes! Et que l'équipe municipale se préoccupe avant tout du bien-être et des souhaits de ceux qui vivent à Hem!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@74 - Virginie - Hem

Date de dépôt : Le 10/07/2023 à 22:49:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Argument contre le projet

Contribution :

Bonjour,

Je m'inquiète des difficultés supplémentaires que ce projet va engendrer en termes de mobilités : 290 logements + 100 à côté de Damart en

cours de construction équivaut à plus de 520 voitures supplémentaires sur

des axes déjà saturés. Absence de nouveaux transports en commun (tramway, métro...) quelles sont les solutions envisagés pour palier à ce problème? De plus, la disparition progressive des espaces verts / agricoles dans Hem est également préoccupante.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@75 - THOMAS - Hemel Hempstead

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 01:10:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE La Tribonnerie 2 - Un projet irresponsable

Contribution :

Je suis totalement CONTRE ce projet.

Dans le plan climat de la MEL, il y a cette phrase: " La MEL s'engage à lutter résolument contre le réchauffement climatique pour préparer et adapter le territoire métropolitain aux enjeux climatiques."

Il me semblait que Hem faisait partie de la MEL, non ?

Alors..

On peut avoir une politique 0 produit phytosanitaire pour ne pas détruire la faune et la flore.

On peut faire de la fauche tardive pour préserver les insectes.

On peut faire du compost pour limiter les arrosages.

Mais si on bétonne les champs ?

Mais si on met en danger une zone humide ?

Mais si on fait les travaux sans savoir si le quartier d'à côté sera inondé ?

A ces questions la ville de Hem répond: on verra plus tard, ne vous inquiétez pas !

Moi je suis inquiet, pour mes enfants et pour mes parents. Car ce projet à de grands risques de nuire à leur santé.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@76 - Fondateur Frédéric - Hem

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 07:41:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à l'imperméabilisation des surfaces

Contribution :

Nous avons suffisamment de logements très anciens à Hem, à restaurer et à densifier.

Oui à la construction de nouveaux logements, à l'accueil de nouveaux habitants, à la densification.

Non à l'imperméabilisation de terres non construites, qu'elles soient agricoles ou sauvages. Ni par les constructions, ni pas les nouveaux accès à créer ou développer.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@77 - Maxime - Hem

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 09:18:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Plus de population , moins de stationnement.

PLU de plus en plus compliqué, comment tout respecter?

Pollution sonore et environnementale accrue

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@78 - Natalie - Hem

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 09:31:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de construction la tribonnerie

Contribution :

Quel dommage de construire sur tous les espaces verts

on a besoin de la nature pour sauvegarder la biodiversité et pour se ressourcer.

Et puis les embouteillages vont redoubler...

Merci pour votre bienveillance .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@79 - VERBEECK Frederic - Hem

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 10:53:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Hem : ville & campagne

Contribution :

Avec ce projet de construction de 290 logements, ce n'est pas moins de 600 voitures supplémentaires qui, aux heures de pointe, viendront grossir le flot d'une circulation déjà saturée sur nos voies de sorties de ville dimensionnées pour une circulation du XIX siècle ... Pollution par les gaz d'échappement, par le bruit, visuelle, risques pour les cyclistes, sont autant de nuisances qui s'ajoutent à celles que nous subissons déjà chaque jour !

A l'heure où l'artificialisation des sols est bannie des projets urbains des pays industrialisés, et que la préservation des espaces verts au cœur des villes devient LA priorité pour lutter contre le réchauffement climatique, quel est le sens réel d'un tel projet, la finalité ultime, la valeur ajoutée pour les gens qui vivent à Hem aujourd'hui ? On nous avance que la demande de logements sur Hem est très forte... Oui, sans aucun doute, l'attractivité de notre commune est bien réelle, mais faut-il pour cela y répondre jusqu'à saturation ?

Il y a quelques années, une municipalité de Hem avait opté pour une idée, un concept qui, aujourd'hui plus qu'hier encore, avait du sens : ville et campagne. Le projet de la Tribonnerie 2 va-t-il vers cela ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@80 - Marion - Hem

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 12:53:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Hem tribonnerie 2

Contribution :

Je suis contre ce projet immobilier.

Rajouter 300 logements , cela va entraîner une augmentation au minimum de 600voitures, dans un espace déjà saturé aux heures de pointe.

De plus il n'y a déjà pas assez de place dans les crèches, les écoles et les associations sportives pour les habitants de Hem, où les nouvelles familles iront inscrire leurs enfants.

Il faut laisser des espaces verts dans la ville car il n'y en n'a pas, il faut arrêter de bétonner nos centres villes

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@81 - Guirec - Hem

Organisme : Métabolisme humain

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 13:03:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Hem tribonnerie 2

Contribution :

Bonjour,

comment pouvons nous envisager de transformer des terres agricoles en lotissement alors même que nous connaissons des problèmes de ruissellement des eaux de pluie dans la rue en contre bas et luttons symboliquement contre les îlots de chaleur dû à l'artificialisation des sols. De plus 300 logements vont générer du trafic sur nos voiries déjà engorgées aux heures de pointes. Toutes les études vont à l'encontre de ce projet, il serait temps de l'abandonner, à moins que le but recherché soit d'augmenter le nombre d'habitants et ainsi franchir les paliers qui augmenterait les subventions de la Mel à la ville ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@82 - Martinelli gilbert - Hem

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 17:24:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : étude d'impact et dossier de la création de la ZAC

Contribution :

A l'heure du réchauffement climatique et de ses conséquences, ce projet de 300 logements engendrera :

-la perte du seul secteur agricole en coeur de ville,

-le passage de 600 véhicules supplémentaires dans un secteur déjà largement saturé, des nuisances sonores ainsi qu'une pollution accrue synonyme de problématiques de santé pour les habitants.

-la destruction de zones humides et d'espèces protégées (chauve souris/hérisson par exemple)

Et , enfin, fait aggravant, va l'encontre de l'avis de l'autorité environnementale.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@83 - Patrick - Hem

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 19:24:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :tribonnerie 2

Contribution :

NON à le Tribonnerie 2 !

Il est très important que ce projet soit avorté pour de multiples raisons :

Pollution sonore et visuelle, trafic routier déjà très saturé, destruction d un espace naturel et agricole , proximité de la Chapelle Sainte Thérèse (monument historique), bétonnage et goudronnage des sols, etc etc

Préservons notre environnement et notre bien etre en conservant un peu d espace campagnard ... pour nous et les générations futures !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@84 - SAPREPT - Hem

Organisme : SAPREPT

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 22:11:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : SAPREPT / Société Amicale des propriétaires riverains des étangs du parc de la tribonnerie

Contribution :

Au nom de la SAPREPT : nous sommes contre ce projet

Nous nous étonnons de lire des recommandations qui sont complètement contraires au dossier que nous vous avons fait parvenir en recommandé le 6 février 2023.

Nous déplorons que votre étude « d'impact » n'ait pas pris en compte les impacts de ces potentielles constructions sur un site aquatique existant depuis plus de 50 ans, aucune visite du site n'ayant été réalisée par vos services.

Nous craignons une diminution conséquente de l'apport en eau et ainsi à moyen terme un assèchement total des 4 étangs, par conséquent nous ne pouvons accepter votre projet.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les conclusions de la phase 3 de la concertation préalable (annexe 2) en supprimant ce lot de 11 maisons (nord est) qui met en péril la vie des étangs de la Tribonnerie.

Nous restons à votre entière disposition pour vous démontrer le bien-fondé de notre démarche.

Vous trouverez ci-joint une copie des éléments figurant dans votre dossier le tout accompagné de quelques photos de nos étangs.

Annexe 1 : eaux superficielles : depuis plus de 45 ans, un réseau naturel alimente un ensemble de 4 étangs

Annexe 2 : Bilan de la concertation préalable hem tribonnerie phase 3 : il n'y aura aucune construction sur une bande située au nord du site pour préserver les étangs ou les cours d'eau qui l'alimente

Annexe 3 : incidences sur les eaux superficielles : l'imperméabilisation du nord-est du site pourrait conduire à une baisse de l'alimentation des étangs en aval

Annexe 4 : incidences sur les risques naturels

Annexe 5 : Justificatif du projet au regard des dispositions d'urbanisme : une attention particulière sera apportée pour préserver les zones humides eu aucune construction ne pourra être édifiée dans la frange Nord sur l'emprise de l'alimentation des étangs de la tribonnerie 1

Annexe 6 : RED1 : Gestion des eaux pluviales

Annexe 7 : Rapport de l'agence de l'eau et de la pêche

Pièce(s) jointes(s) :

Document : courrier maisoneaupechenature signé.pdf, page 1 sur 1



MAISON DE L'EAU
DE LA PÊCHE
& DE LA NATURE

Association SAPREPT
Rue Henri Matisse
59510 Hem

Roubaix, le 24/06/2022

Objet : Avis Protection du milieu aquatique
Suivi par : Matthieu Dautricourt, Co-Directeur

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir par la présente mon avis et conseil concernant la préservation des plans d'eau et différents milieux aquatiques que j'ai pu explorer à différentes reprises au sein de votre quartier résidentiel situé Rue Henri Matisse à Hem.

Tout d'abord, il me semble important de partager mon sentiment que ces différents milieux semblent riches car j'ai pu constater lors de mes furtives prospections qu'ils sont colonisés par de nombreux poissons et amphibiens (espèces observées : gardon, rotengle, perche, carassin commun, carpe commune, grenouille verte).

Ensuite, au vu de la topographie du site, il semble probable voire évident qu'il y ait une relation hydrologique entre vos plans d'eau et les parcelles situées de l'autre côté de la rue de la Tribonnerie. Ainsi, si des travaux sont envisagés dans ce secteur, il se pourrait qu'ils aient un impact sur vos plans d'eau.

Dans ce cadre, je vous conseille de solliciter auprès du maître d'ouvrage :

- une étude hydrologique permettant d'étudier l'éventuelle relation hydrologique entre les parcelles situées de l'autre côté de la rue de la tribonnerie et vos plans d'eau ;
- et une étude écologique avec notamment des inventaires des poissons et des amphibiens sur vos plans d'eau afin de prendre en compte leur présence et leur préservation dans le cadre des travaux.

Restant à votre disposition et des autres acteurs du projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu Dautricourt
Écologue
Co-Directeur
Maison de l'Eau, de la Pêche
et de la Nature



✉ 202 grande rue 59 100 Roubaix

☎ 03.20.99.00.22

@ cellulleeau-roubaix@orange.fr

SIRET 398 475 491 0021

www.maisoneaupechenature.fr

Document : courrier mel.pdf, page 131

Madame, Monsieur,

Objet : Hem Tribonnerie 2

Hem, le 11 juillet 2023

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier au nom de la SAPREPT (16 co-propriétaires) suite à la mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC pour le projet Tribonnerie 2 à Hem.

Nous souhaitons réagir suite à votre souhait de construire 11 maisons individuelles sur la parcelle de terre au nord-est du projet, parcelle qui est notre seule source d'apport en eau pour les 4 étangs de la Tribonnerie.

Cet écoulement naturel, comme précisé dans votre point 4.6.5 (annexe 1) est primordial pour garantir une quantité d'eau suffisante et ainsi préserver la biodiversité aquatique de la Tribonnerie (poissons, batraciens, libellules, araignées d'eau, canards, oies, poules d'eau, hérons, cormorans... ainsi que les nombreuses plantes d'eau).

Nous nous étonnons de lire des recommandations qui sont complètement contraires au dossier que nous vous avons fait parvenir en recommandé le 6 février 2023. Ce dossier précise la vie des étangs ainsi que nos demandes spécifiques pour préserver l'apport en eau nécessaire :

- la gestion des eaux pluviales (récupérateurs d'eau) que vous préconisez va à l'encontre de ce qui permettrait de maintenir l'apport en eau des étangs en contre-bas des constructions
- la récupération des eaux de voirie seules, ne suffit pas et présente un risque de pollution des étangs

Nous déplorons que votre étude « d'impact » n'ait pas pris en compte les impacts de ces potentielles constructions sur un site aquatique existant depuis plus de 50 ans, aucune visite du site n'ayant été réalisée par vos services.

Nous craignons une diminution conséquente de l'apport en eau et ainsi à moyen terme un assèchement total des 4 étangs, par conséquent nous ne pouvons accepter votre projet.

Document : courrier mel.pdf, page 2 sur 2

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les conclusions de la phase 3 de la concertation préalable (annexe 2) en supprimant ce lot de 11 maisons qui met en péril la vie des étangs de la Tribonnerie.

Nous restons à votre entière disposition pour vous démontrer le bien-fondé de notre démarche.

Vous trouverez ci-joint une copie des éléments figurant dans votre dossier le tout accompagné de quelques photos de nos étangs.

Annexe 1 : eaux superficielles : depuis plus de 45 ans, un réseau naturel alimente un ensemble de 4 étangs

Annexe 2 : Bilan de la concertation préalable hem tribonnerie phase 3 : il n'y aura aucune construction sur une bande située au nord du site pour préserver les étangs ou les cours d'eau qui l'alimente

Annexe 3 : incidences sur les eaux superficielles : l'imperméabilisation du nord-est du site pourrait conduire à une baisse de l'alimentation des étangs en aval

Annexe 4 : incidences sur les risques naturels

Annexe 5 : Justificatif du projet au regard des dispositions d'urbanisme : une attention particulière sera apportée pour préserver les zones humides eu aucune construction ne pourra être édifiée dans la frange Nord sur l'emprise de l'alimentation des étangs de la tribonnerie 1

Annexe 6 : RED1 : Gestion des eaux pluviales

Annexe 7 : Rapport de l'agence de l'eau et de la pêche

Thierry Trompette
Vice-Président de la SAPREPT

Philippe ROELANDTS
Secrétaire de la SAPREPT

Gaëtan DECOSTER
Président de la SAPREPT

RED1- Gestion des eaux pluviales				
<u>Objectif de la mesure</u> L'objectif de la mesure est de mettre en place la gestion des eaux pluviales, afin de limiter les risques liés au ruissellement sur les zones nouvellement imperméabilisées.				
<u>Description de la mesure</u> La gestion des eaux pluviales sera assurée à deux niveaux : <ul style="list-style-type: none">à la parcelle sur les espaces cessibles (à la charge des promoteurs),au niveau des espaces publics. Les eaux pluviales ruisselées sur les espaces publics seront collectées via des noues. Elles rejoindront un bassin de tamponnement créé au niveau du futur parc paysager. Le milieu récepteur sera le cours d'eau La Marque. La gestion des eaux pluviales respectera les principes du Guide de Gestion des Eaux Pluviales de la Métropole Européenne de Lille. Le débit de rejet des eaux pluviales au milieu naturel sera régulé à 2l/s/ha pour les eaux collectées sur les parties collectives. Il est recommandé également de préserver les écoulements hydrauliques vers les étangs situés à l'est de la rue de la Tribonnerie.				
<u>Caractéristiques de la mesure</u>				
Responsable de la mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	Calendrier de mise en œuvre	Autre(s) acteur(s)	Suivi environnemental spécifique
MEL	Coût intégré aux travaux	Dès le démarrage des travaux	-	Non
<u>Impacts résiduels</u> Cette mesure permet de gérer les eaux pluviales et de créer des désordres hydrauliques. Il convient de noter que les ouvrages de rétention ont un effet d'abattement important sur la pollution issue des surfaces imperméabilisées et notamment des zones de circulation, grâce à l'effet de décantation des particules qu'ils génèrent.				

A ce stade du projet la mesure de compensation ne peut être définie avec plus de précisions. La mesure de compensation complète sera définie précisément lors des phases ultérieures du projet notamment lors de l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC.

5.6.8. Incidences sur les risques naturels

L'imperméabilisation du nord-est du site pourrait diminuer les écoulements d'eaux pluviales vers les étangs et les parcelles riveraines, situés à l'est de la rue de la Tribonnerie. De fait cette diminution pourrait conduire à un assèchement des argiles et à une augmentation de l'aléa du retrait-gonflement des argiles, présent dans le secteur.

Les incidences du projet sur l'aléa retrait-gonflement des argiles est considérée comme moyenne.

Aussi une demande du maintien du réseau d'écoulement des eaux pluviales à l'occasion du projet, en voisinage direct et en amont des étangs, a été déposée par la SAPREPT (Société Amicale des Propriétaires Riverains des Étangs du Parc de la Tribonnerie), en lien avec la MEL.

En outre, il existe des mesures constructives qui permettent de prévenir les risques liés au retrait-gonflement des argiles. Celles-ci sont rappelées ci-après.

Les fondations sur semelle doivent être suffisamment profondes pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation. À titre indicatif, on considère que cette profondeur d'ancrage, qui doit être au moins égale à celle imposée par la mise hors gel, doit atteindre au minimum 0,80 m en zone d'aléa faible à moyen. Une construction sur vide sanitaire ou avec sous-sol généralisé est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un radier généralisé, conçu et réalisé dans les règles de l'art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.

[source : Géosques, Aléa retrait-gonflement des argiles]

Document : annexe 1&2&3.pdf, page 135

<p>4.6.5. Eaux superficielles</p> <p>Aucun cours d'eau, permanent ou temporaire n'est recensé dans le secteur du site de La Tribonnerie.</p> <p>En revanche, le site est parcouru par un fossé drainant une partie des prairies humides identifiées en limite nord.</p> <p>En outre il existe depuis environ 45 ans un réseau naturel d'écoulement des eaux pluviales et des excédents de nappes superficielles drainant une surface d'environ 15 ha (OO à l'origine avant la construction d'un premier lotissement puis de l'usine Diamant) en amont de la rue de la Tribonnerie.</p> <p>Ce réseau naturel d'écoulement alimente un ensemble de 8 étangs situés sur la commune de La Sappey (Société Amicale des Propriétaires Rivierains des Etangs du Parc de la Tribonnerie) à l'est de la rue de la Tribonnerie, qui trouvent avant d'être rejoints, en aval de ces étangs dans le réseau unitaire au niveau de l'avenue Henri Massias.</p> <p>Ce réseau représente une capacité de stockage temporaire des eaux pluviales en cas d'orages ou de précipitations volumineuses soudaines, qui est recommandée de continuer.</p> <p>Le réseau hydrographique localisé sur la Métropole Européenne de Lille est marqué par la présence de cours d'eau se dirigeant vers la Belgique. Il est principalement composé des rivières de la Deule et de la Lys, de La Marque et du canal de Roubaix.</p> <p>Le site de La Tribonnerie appartient au bassin versant de la Marque qui parcourt une trentaine de km depuis sa source pour rejoindre la Deule à Marquette-Lille ou elle est canalisée sur ses derniers kilomètres.</p> <p>Cette rivière se caractérise par la faiblesse des débits moyens mensuels par rapport à d'autres cours d'eau régionaux et par la variabilité inter-mensuelle de ces débits. Le débit de la Marque est ainsi très irrégulier et très dépendant des pluies.</p> <p>Eaux fossiles</p> <p>Le site appartient au bassin versant de la Marque et n'est traversé par aucun cours d'eau. Les eaux souterraines affluents ou sont recueillies par les fossés (dont routiers).</p> <p>4.6.6. Eaux souterraines</p> <p>Deux aquifères principaux sont présents au sein de l'unité hydrogéologique Marque-Deule :</p> <ul style="list-style-type: none">La nappe de la craie du Cénomanien et du Turonien : cette nappe bien connue un réservoir important pour l'alimentation en eau des usines et pour l'alimentation en eau potable de la région (dont l'alimentation de l'agglomération de Lille avec un champ captant au sud de la ville). Cette nappe est peu protégée et donc directement vulnérable aux pollutions.La nappe des calcaires du Carbonifère, située à environ 60 mètres de profondeur au niveau de la métropole lilloise. C'est à partir de cette nappe que l'agglomération lilloise puise en grande partie son eau potable. La couverture peu perméable de ce réservoir confère à cette nappe une protection naturelle relativement bonne. Néanmoins, il est connu qu'au niveau de certaines zones fissurées, la nappe du Carbonifère et la nappe de la Craie peuvent être en connexion.	<p>4.6.7. Ressource en eau potable</p> <p>L'eau potable qui alimente la commune provient des champs captants (7) répartis sur le territoire de l'agglomération lilloise.</p> <p>Les ressources en eau potable proviennent pour 74% d'eaux souterraines : de la nappe des calcaires du Carbonifère pour 19% et de la nappe de la craie pour 55%. Un quart de l'eau provient quant à elle de l'eau de surface, c'est-à-dire de la Lys.</p> <p>Un forage est implanté sur la commune d'Hem permettant le prélèvement d'eau potable dans les calcaires du Carbonifère. En 2015 le volume prélevé s'élevait à 636 486 m³.</p> <p>Le site de La Tribonnerie n'est pas inclus dans le périmètre de protection du forage.</p> <p>Eaux fossiles</p> <p>L'eau potable alimentant la commune de Hem provient des champs captants de l'agglomération lilloise. Un forage est présent sur le territoire communal mais le site du projet n'est pas localisé dans son périmètre de protection.</p> <p>4.6.8. Programmes de reconquête de la qualité des eaux</p> <p>4.6.8.1. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)</p> <p>4.6.8.1.1. Définition</p> <p>La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 impose pour 2015, l'atteinte du bon état (ou son potentiel) de toutes les masses d'eau (c'est-à-dire de tous les milieux aquatiques : eaux douces de surface, eaux souterraines, eaux littorales) et la non dégradation de leur qualité.</p> <p>Le bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau est un objectif environnemental défini au moyen de deux notions :</p> <ul style="list-style-type: none">l'état écologique établi par masse d'eau qui se décline en cinq classes d'état (très bon à mauvais) et s'appuie sur des paramètres :<ul style="list-style-type: none">biologiques ;physico-chimiques qui sous-tendent la biologie (facteurs explicatifs de l'état de la biologie des masses d'eau) ;
---	--

Annexe 1

A ce stade du projet la mesure de compensation ne peut être définie avec plus de précisions. La mesure de compensation complète sera définie précisément lors des phases ultérieures du projet notamment lors de l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC.

5.6.8. Incidences sur les risques naturels

L'imperméabilisation du nord-est du site pourrait diminuer les écoulements d'eaux pluviales vers les étangs et les parcelles riveraines situés à l'est de la rue de la Tribonnerie. De fait cette diminution pourrait conduire à un assèchement des argiles et à une augmentation de l'aléa du retrait-gonflement des argiles présent dans le secteur.

Les incidences du projet sur l'aléa retrait-gonflement des argiles est considérée comme moyenne.

Aussi une demande de maintien du réseau d'écoulement des eaux pluviales à l'occasion du projet, en voisinage direct et en amont des étangs, a été déposée par la SAPREPT (Société Amicale des Propriétaires Riverains des Étangs du Parc de la Tribonnerie), en lien avec le MCF.

En outre, il existe des mesures constructives qui permettent de prévenir les risques liés au retrait-gonflement des argiles. Celles-ci sont rappelées ci-après.

Les fondations sur semelle doivent être suffisamment profondes pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation. À titre indicatif, on considère que cette profondeur d'ancrage, qui doit être au moins égale à celle imposée par la mise hors gel, soit atteinte au minimum 0,80 m en zone d'aléa faible à moyen. Une construction sur vide sanitaire ou avec sous-sol généralisé est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un radier généralisé, conçu et réalisé dans les règles de l'art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.

(source: [Géomètres 454 retrait-gonflement des argiles](#))

Annexe 4

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@85 - AELBRECHT Stephane - Hem

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 22:13:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2 Impact sur la Santé Partie 2

Contribution :

PARTIE 2 : Impact sur la Santé - perplexe et dubitatif : une synthèse qui ne permet pas, de lever les questionnements et les remarques de la MRAE

1. Une synthèse sans l'étude exhaustive
2. Aucune précaution relative aux incertitudes pour ce type d'étude complexe à l'interprétation difficile
3. Des erreurs de rédaction qui ajoutent à la confusion
4. Des mesures sans chiffre comparées à des limites dont on ne connaît pas la teneur.
5. L'absence d'estimation des émissions polluantes.
6. L'absence du mode de lecture des résultats QD et ERI.
7. Un choix méthodologique contestable et un commentaire à expliquer. : Il n'y avait pas de VTR validée pour les PM2.5 et PM10 avant 2023.
8. L'absence de données des autres études disponibles.

Les éléments 1 à 5 sont dans la partie 1

6. L'absence du mode de lecture des résultats QD et ERI.

« tous les ERI dépassent la valeur seuil de 1.10⁻⁵, indiquant un risque sanitaire potentiel pour les substances à effet sans seuil en tout point du domaine. »

Cela peut vouloir dire que les futurs habitants de la zone ont une probabilité de survenue d'un risque sanitaire plus élevé.

Est-il bien précisé que pour l'étude des polluants sans seuil, il s'agit de calculer un effet probabiliste ? et que dans ce cas « La probabilité de survenue de l'effet est proportionnelle à la dose d'exposition mais pas sa gravité. » ?

La lecture et l'interprétation des résultats ne doivent pas prêter à confusion.

7. Un choix méthodologique contestable et un commentaire à expliquer. : Il n'y avait pas de VTR (Valeur Technique de Référence) validée pour les PM2.5 et PM10 avant 2023.

« Polluants avec VTR avec effets de seuil : Quel que soit le scénario, tous les ERI dépassent la valeur seuil de 1.10^{-5} , indiquant un risque sanitaire potentiel pour les substances à effet sans seuil en ... au transport routier) ».

A la lecture de ce paragraphe, au-delà des erreurs de rédaction, il semble que l'étude a utilisé une VTR pour les particules PM10 et PM2.5. Si oui, quelle est la valeur utilisée ? Valeur réglementaire ? Valeur OMS 2005 ? 2021 ?

Pourtant, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) dans sa saisine 2019-SA-0198 est claire :

« Aucune VTR portant stricto sensu sur les particules de l'air ambiant n'a été identifiée. Les VTR disponibles à ce jour concernent uniquement certaines substances chimiques telles que des métaux de transition (nickel, zinc, cuivre, etc.) qui entrent dans la composition des particules de l'air ambiant (Anses 2020; INERIS 2020). Il ne s'agit cependant pas de VTR spécifiques à ces métaux en tant que composé des particules de l'air ambiant. Il n'existe pas non plus de VTR concernant la fraction carbonée des particules de l'air ambiant. La seule VTR identifiée se rapprochant d'une VTR pour les particules de l'air ambiant est une VTR à seuil élaborée par l'US EPA1 en 2003 pour l'inhalation d'émissions d'échappement Diesel, comprenant gaz et particules (US EPA 2003). »

L'ANSES complète et précise que :

« En l'absence de VTR, la méthode disponible et employée jusqu'à présent était de comparer les données de concentration dans l'air ambiant à des valeurs de référence sanitaire comme celles établies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou à des valeurs réglementaires. Ces valeurs apportent des points de repères mais ne sont pas des VTR et ne permettent pas d'estimer quantitativement les risques sanitaires associés à une exposition donnée. »

Une VTR pour les PM2.5 a été validée en 2023.

8. L'absence de données des autres études disponibles.

Devant la complexité de ces études, il peut être fait référence à d'autres données pour avoir une approche du risque encouru par les futurs habitants de la tribonnerie 2 (Comme pour tous les habitants de Hem).

Apprécier les impacts de la santé pour une population, c'est aussi prendre en compte toutes les données épidémiologiques existantes qui apportent des éléments sur la mortalité évitable ou l'espérance de vie (consultable par tous sur le site GEODES).

A-t-il été fait référence par exemple aux études Aphekom, EQIS, au calcul des excès de risque vie entière (Excès Lifetime Risk ELR) ? qui montre un excès de risque dès lors que le niveau de concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} augmente ?

A-t-il été fait références des données 2021 de l'OMS :

-PM_{2.5}, le niveau de qualité est fixé à 5µgr/m³ en valeur annuelle, à 10µgr/m³ le niveau est associé à 4% de mortalité de plus, à 15µgr/m³ on passe à 8% de mortalité en plus

-PM₁₀, le niveau de qualité est fixé à 15µgr/m³ en valeur annuelle, à 20µgr/m³ le niveau est associé à 2% de mortalité de plus, à 30µgr/m³ on passe à 6% de mortalité en plus

-NO₂, le niveau de qualité est fixé à 10 µgr/m³ en valeur annuelle, à 20µgr/m³ le niveau est associé à 2% de mortalité de plus, à 30 µgr/m³ on passe à 6% de mortalité en plus

Il est indispensable de pouvoir comparer les relevés de l'étude avec ces valeurs guides.

La synthèse n'apporte pas de réponse. Mais, compte tenu des relevés publiés par Air Atmo HDF(station de Roubaix-Serres), il serait surprenant que les concentrations mesurées soient sous les valeurs de Qualité de l'air préconisées par l'OMS.

Cette étude a-t-elle fait l'objet d'une validation par la MRAE, l'ARS ou un autre organisme habilité ?

Beaucoup de questions en suspens, peu de réponses formulées sans ambiguïtés, une synthèse qui ne permet pas, selon moi, de lever les questionnements et les remarques de la MRAE.

Enfin je me pose la question du devenir de l'IME qui visiblement disparaît pour la première fois dans le dossier à la lecture du dossier de création de ZAC?

Pièce(s) jointe(s) :

Document : Quelques réflexions et des questions sur la partie Qualité de l'air Complet PDF.pdf, page 143 sur 4

PARTIE 1 : Impact sur la Santé - perplexe et dubitatif : une synthèse qui ne permet pas de lever les questionnements et les remarques de la MRAE

1. Une synthèse sans l'étude exhaustive
2. Aucune précaution relative aux incertitudes pour ce type d'étude complexe à l'interprétation difficile
3. Des erreurs de rédaction qui ajoutent à la confusion
4. Des mesures sans chiffre comparées à des limites dont on ne connaît pas la teneur.
5. L'absence d'estimation des émissions polluantes.
6. L'absence du mode de lecture des résultats QD et ERI.
7. Un choix méthodologique contestable et un commentaire à expliquer. : Il n'y avait pas de VTR validée pour les PM2.5 et PM10 avant 2023.
8. L'absence de données des autres études disponibles.

+ une question : que devient l'IME qui, à priori, disparaît pour la première fois dans ce dossier à la lecture du dossier de la création de ZAC ?

(Les éléments 6 à 8 sont dans la partie 2)

Hémois depuis toujours, le médecin que je suis est particulièrement perplexe et **dubitatif** à la lecture des éléments relatifs à la « qualité de l'air ».

La MRAE avait soulevé un certain nombre de questions dans son avis sur le projet de la Tribonnerie 2 : « En l'état du dossier, le projet risque d'exposer une population nouvelle à des risques importants sur la santé du fait d'une qualité de l'air très dégradée à proximité d'une voie structurante à l'échelle de l'agglomération (la route départementale 6d). Il est nécessaire d'étudier cette question et, le cas échéant, de revoir le projet pour éviter ce risque sanitaire. »

La MRAE recommandait « de réaliser une étude d'impact du projet sur la santé des futurs habitants dans les domaines de la qualité de l'air et pour ce qui concerne les aliments issus des jardins familiaux, et, si ces impacts sont importants, de revoir le projet pour éviter d'exposer une population à des risques sanitaires liés à une exposition chronique à des seuils élevés de PM2,5 et PM10. ».

- Quel est le niveau actuel de la qualité de l'air ?
- Le projet, une fois terminé, aura-t-il un impact sur le volume des émissions polluantes ?
- Les futurs habitants seront-ils soumis à des risques pour leur santé ?

Il faut souligner que la région et particulièrement la Métropole Lilloise sont impactées par la mauvaise qualité de l'air. L'étude de 2023 réalisée par le CNRS et Ineris que le magazine « Le Point » a relayée est particulièrement édifiante et la position de la ville de Hem à la 35.240ème position sur 35.279 n'est pas très enviable.

En réponse et dans ce contexte, il a été procédé à une étude dite « Rincet Air ».

1. Une synthèse sans l'étude exhaustive

« Le rapport exhaustif est donné en annexe n° 2 », hors le dossier ne contient pas l'annexe en question. Il est surprenant, devant l'enjeu d'un tel projet et son impact potentiel sur la santé des futurs habitants, que ce document ne soit pas accessible et visible par tout un chacun.

Il est difficile d'avoir une analyse pertinente sans les données, la méthodologie, les résultats, la discussion et les conclusions.

Nous ne pouvons nous contenter d'une synthèse et je demande que les promoteurs accèdent à la demande des pièces complémentaires faite par de nombreux contributeurs.

Document : Quelques réflexions et des questions sur la partie Qualité de l'air Complet PDF.pdf, page 144 sur 4

2. Aucune précaution relative aux incertitudes pour ce type d'étude complexe à l'interprétation difficile

« L'évaluation des risques sanitaires (ERS) associés à une exposition environnementale s'inscrit dans un contexte de complexité et d'incertitudes. » (ref : ORS ile de France et l'IAURIF).

Je n'imagine pas le bureau d'études ne mentionnant pas toutes les précautions, les biais, les incertitudes et les facteurs qui influent sur les mesures, les résultats et les conclusions.

La formulation des conclusions doit permettre l'accessibilité et la compréhension pour toute la population au risque d'induire des erreurs d'interprétation.

3. Des erreurs de rédaction qui ajoutent à la confusion

Dans la partie qui présente la synthèse des résultats sur les risques individuels, n'y a-t-il pas une mauvaise rédaction de plusieurs paragraphes avec le mélange des résultats pour les polluants avec et sans seuil ?

4. Des mesures sans chiffre comparées à des limites dont on ne connaît pas la teneur.

La synthèse ne présente aucun chiffre et ne précise pas de quelles limites il est fait référence.

Sur la campagne de mesure, il est noté des concentrations faibles à modérées pour le NO₂, l'absence de dépassement des valeurs « limites » pour le NO₂ et les particules PM₁₀ et PM_{2.5}.

De quelles valeurs limites est-il fait référence ? Il y a en effet des valeurs réglementaires (2008) et des valeurs de référence pour la qualité et la santé (2021). La santé n'est pas qu'une affaire de règlement.

L'étude a été rédigée après l'été 2021 en même temps que les nouvelles références de qualité de l'air étaient publiées par l'OMS. Les anciennes références dataient de 2005 et ont été revues compte tenu des nouvelles études épidémiologiques. Il faut savoir que le parlement européen discute en ce moment de la mise à jour de la réglementation sur la base de ces nouvelles références.

Les seuils de référence « Qualité de l'Air » de l'OMS sont aujourd'hui (source WHO 2021 Air quality guidelines: Global update 2021) : de 10 µg/m³ pour le NO₂, de 5 µg/m³ pour les PM 2.5 et de 15 µg/m³ pour les PM₁₀.

Je ne peux pas imaginer que les concentrations mesurées soient en dessous de ces références de qualité de l'air.

5. L'absence d'estimation des émissions polluantes et l'interrogation sur le volume du projet ?

« Les émissions de pollution sont évaluées sur la base des trafics actuels et projetés, en prenant en compte 3 scénarios (situation actuelle, situation au fil de l'eau à l'horizon 2030, et situation avec mise en œuvre du projet à l'horizon 2030). »

L'étude est censée donner je cite l' « Estimation des émissions polluantes issues du trafic routier avec/sans projet ». Cette donnée n'apparaît pas dans la synthèse ? Pour rappel la MRAE soulignait que « il se contente d'indiquer que le projet générera des émissions en phase travaux et n'aura pas d'impact, une fois les travaux réalisés, sur la qualité de l'air. ».

Les relevés d'hiver ont été réalisés dans une période sous le niveau de circulation antérieur à la période Covid. Sur la base d'un projet à 245 logements et sur une base empirique de proportionnalité, les émissions polluantes devraient augmenter de 5 à 6%.

Le dossier de création de la ZAC parle de 300 logements (page 10), soit un écart de 22.45%. Comment cette donnée a été prise en compte par l'étude (le nombre de voitures évolue dans la

Document : Quelques réflexions et des questions sur la partie Qualité de l'air Complet PDF.pdf, page 145 sur 4

même proportion) ? Si on ajoute les logements en construction de la poste (70 logements environ) ? c'est une augmentation de plus de 50% du volume de logements avec son lot de véhicules.

L'étude a-t-elle précisé une estimation de l'évolution des émissions polluantes et cette variable de volume ?

Les calculs des concentrations ingérées ou inhalées sont directement impactés par cette « variable ».

6. L'absence du mode de lecture des résultats QD et ERI.

« tous les ERI dépassent la valeur seuil de 1.10-5, indiquant un risque sanitaire potentiel pour les substances à effet sans seuil en tout point du domaine. »

Cela peut vouloir dire que les futurs habitants de la zone ont une probabilité de survenue d'un risque sanitaire plus élevé.

Est-il bien précisé que pour l'étude des polluants sans seuil, il s'agit de calculer un effet probabiliste ? et que dans ce cas « **La probabilité de survenue de l'effet est proportionnelle à la dose d'exposition mais pas sa gravité.** » ?

La lecture et l'interprétation des résultats ne doivent pas prêter à confusion.

7. Un choix méthodologique contestable et un commentaire à expliquer. : Il n'y avait pas de VTR (Valeur Technique de Référence) validée pour les PM2.5 et PM10 avant 2023.

« Polluants avec VTR **avec effets de seuil** : Quel que soit le scénario, tous les ERI dépassent la valeur seuil de 1.10-5, indiquant un risque sanitaire potentiel pour les substances à **effet sans seuil** en ... au transport routier). »

A la lecture de ce paragraphe, au-delà des erreurs de rédaction, il semble que l'étude a utilisé une VTR pour les particules PM10 et PM2.5. Si oui, quelle est la valeur utilisée ? Valeur réglementaire ? valeur OMS 2005 ? 2021 ?

Pourtant, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) dans sa saisine 2019-SA-0198 est claire :

« **Aucune VTR portant stricto sensu sur les particules de l'air ambiant n'a été identifiée.** Les VTR disponibles à ce jour concernent uniquement certaines substances chimiques telles que des métaux de transition (nickel, zinc, cuivre, etc.) qui entrent dans la composition des particules de l'air ambiant (Anses 2020; INERIS 2020). Il ne s'agit cependant pas de VTR spécifiques à ces métaux en tant que composé des particules de l'air ambiant. Il n'existe pas non plus de VTR concernant la fraction carbonée des particules de l'air ambiant. La seule VTR identifiée se rapprochant d'une VTR pour les particules de l'air ambiant est une VTR à seuil élaborée par l'US EPA1 en 2003 pour l'inhalation d'émissions d'échappement Diesel, comprenant gaz et particules (US EPA 2003). »

L'ANSES complète et précise que :

« **En l'absence de VTR, la méthode disponible et employée jusqu'à présent était de comparer les données de concentration dans l'air ambiant à des valeurs de référence sanitaire comme celles établies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou à des valeurs réglementaires. Ces valeurs apportent des points de repères mais ne sont pas des VTR et ne permettent pas d'estimer quantitativement les risques sanitaires associés à une exposition donnée.** »

Une VTR pour les PM2.5 a été validée en 2023.

Document : Quelques réflexions et des questions sur la partie Qualité de l'air Complet PDF.pdf, page 4 sur 4

8. L'absence de données des autres études disponibles.

Devant la complexité de ces études, il peut être fait référence à d'autres données pour avoir une approche du risque encouru par les futurs habitants de la tribonnerie 2 (Comme pour tous les habitants de Hem).

Apprécier les impacts de la santé pour une population, c'est aussi prendre en compte toutes les données épidémiologiques existantes qui apportent des éléments sur la mortalité évitable ou l'espérance de vie (consultable par tous sur le site GEODES).

A-t-il été fait référence par exemple aux études Aphekom, EQIS, au calcul des excès de risque vie entière (Excès Lifetime Risk ELR) ? qui montre un excès de risque dès lors que le niveau de concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} augmente ?

A-t-il été fait références des données 2021 de l'OMS :

- PM_{2.5}, le niveau de qualité est fixé à 5µgr/m³ en valeur annuelle, à 10µgr/m³ le niveau est associé à 4% de mortalité de plus, à 15µgr/m³ on passe à 8% de mortalité en plus
- PM₁₀, le niveau de qualité est fixé à 15µgr/m³ en valeur annuelle, à 20µgr/m³ le niveau est associé à 2% de mortalité de plus, à 30µgr/m³ on passe à 6% de mortalité en plus
- NO₂, le niveau de qualité est fixé à 10 µgr/m³ en valeur annuelle, à 20µgr/m³ le niveau est associé à 2% de mortalité de plus, à 30 µgr/m³ on passe à 6% de mortalité en plus

Il est indispensable de pouvoir comparer les relevés de l'étude avec ces valeurs guides.

La synthèse n'apporte pas de réponse. Mais, compte tenu des relevés publiés par Air Atmo HDF (station de Roubaix-Serres), il serait surprenant que les concentrations mesurées soient sous les valeurs de Qualité de l'air préconisées par l'OMS.

Cette étude a-t-elle fait l'objet d'une validation par la MRAE, l'ARS ou un autre organisme habilité ?

Beaucoup de questions en suspens, peu de réponses formulées sans ambiguïtés, une synthèse qui ne permet pas, selon moi, de lever les questionnements et les remarques de la MRAE.

Enfin je me pose la question du devenir de l'IME qui visiblement disparaît pour la première fois dans le dossier à la lecture du dossier de création de ZAC?

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@86 - AELBRECHT Stephane - Hem

Date de dépôt : Le 11/07/2023 à 22:13:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2 Impact sur la Santé Partie 1

Contribution :

PARTIE 1 : Impact sur la Santé - perplexe et dubitatif : une synthèse qui ne permet pas de lever les questionnements et les remarques de la MRAE

1. Une synthèse sans l'étude exhaustive
2. Aucune précaution relative aux incertitudes pour ce type d'étude complexe à l'interprétation difficile
3. Des erreurs de rédaction qui ajoutent à la confusion
4. Des mesures sans chiffre comparées à des limites dont on ne connaît pas la teneur.
5. L'absence d'estimation des émissions polluantes.
6. L'absence du mode de lecture des résultats QD et ERI.
7. Un choix méthodologique contestable et un commentaire à expliquer. : Il n'y avait pas de VTR validée pour les PM2.5 et PM10 avant 2023.
8. L'absence de données des autres études disponibles.

+ une question : que devient l'IME qui, à priori, disparaît pour la première fois dans ce dossier à la lecture du dossier de la création de ZAC ?

(Les éléments 6 à 8 sont dans la partie 2)

Hémois depuis toujours, le médecin que je suis est particulièrement perplexe et dubitatif à la lecture des éléments relatifs à la « qualité de l'air ».

La MRAE avait soulevé un certain nombre de questions dans son avis sur le projet de la Tribonnerie 2 : « En l'état du dossier, le projet risque d'exposer une population nouvelle à des risques importants sur la santé du fait d'une qualité de l'air très dégradée à proximité d'une voie structurante à l'échelle

de l'agglomération (la route départementale 6d). Il est nécessaire d'étudier cette question et, le cas échéant, de revoir le projet pour éviter ce risque sanitaire».

La MRAE recommandait « de réaliser une étude d'impact du projet sur la santé des futurs habitants dans les domaines de la qualité de l'air et pour ce qui concerne les aliments issus des jardins familiaux, et, si ces impacts sont importants, de revoir le projet pour éviter d'exposer une population à des risques sanitaires liés à une exposition chronique à des seuils élevés de PM2,5 et PM10. ».

-Quel est le niveau actuel de la qualité de l'air ?

-Le projet, une fois terminé, aura-t-il un impact sur le volume des émissions polluantes ?

-Les futurs habitants seront-ils soumis à des risques pour leur santé ?

Il faut souligner que la région et particulièrement la Métropole Lilloise sont impactées par la mauvaise qualité de l'air. L'étude de 2023 réalisée par le CNRS et Ineris que le magazine « Le Point » a relayée est particulièrement édifiante et la position de la ville de Hem à la 35.240ème position sur 35.279 n'est pas très enviable.

En réponse et dans ce contexte, il a été procédé à une étude dite « Rincent Air ».

1. Une synthèse sans l'étude exhaustive

« Le rapport exhaustif est donné en annexe n° 2 », hors le dossier ne contient pas l'annexe en question. Il est surprenant, devant l'enjeu d'un tel projet et son impact potentiel sur la santé des futurs habitants, que ce document ne soit pas accessible et visible par tout un chacun.

Il est difficile d'avoir une analyse pertinente sans les données, la méthodologie, les résultats, la discussion et les conclusions.

Nous ne pouvons nous contenter d'une synthèse et je demande que les promoteurs accèdent à la demande des pièces complémentaires faite par de nombreux contributeurs.

2. Aucune précaution relative aux incertitudes pour ce type d'étude complexe à l'interprétation difficile

« L'évaluation des risques sanitaires (ERS) associés à une exposition environnementale s'inscrit dans un contexte de complexité et d'incertitudes. » (ref : ORS ile de France et l'IAURIF).

Je n'imagine pas le bureau d'études ne mentionnant pas toutes les précautions, les biais, les incertitudes et les facteurs qui influent sur les mesures, les résultats et les conclusions.

La formulation des conclusions doit permettre l'accessibilité et la compréhension pour toute la population au risque d'induire des erreurs d'interprétation.

3. Des erreurs de rédaction qui ajoutent à la confusion

Dans la partie qui présente la synthèse des résultats sur les risques individuels, n'y a-t-il pas une mauvaise rédaction de plusieurs paragraphes avec le mélange des résultats pour les polluants avec et sans seuil ?

4. Des mesures sans chiffre comparées à des limites dont on ne connaît pas la teneur.

La synthèse ne présente aucun chiffre et ne précise pas de quelles limites il est fait référence.

Sur la campagne de mesure, il est noté des concentrations faibles à modérées pour le NO₂, l'absence de dépassement des valeurs « limites » pour le NO₂ et les particules PM₁₀ et PM_{2.5}.

De quelles valeurs limites est-il fait référence ? Il y a en effet des valeurs réglementaires (2008) et des valeurs de référence pour la qualité et la santé (2021). La santé n'est pas qu'une affaire de règlement.

L'étude a été rédigée après l'été 2021 en même temps que les nouvelles références de qualité de l'air étaient publiées par l'OMS. Les anciennes références dataient de 2005 et ont été revues compte tenu des nouvelles études épidémiologiques. Il faut savoir que le parlement européen discute en ce moment de la mise à jour de la réglementation sur la base de ces nouvelles références.

Les seuils de référence « Qualité de l'Air » de l'OMS sont aujourd'hui (source WHO 2021 Air quality guidelines: Global update 2021) : de 10 µgr/m³ pour le NO₂, de 5 µgr/m³ pour les PM 2.5 et de 15 µgr/m³ pour les PM₁₀.

Je ne peux pas imaginer que les concentrations mesurées soient en dessous de ces références de qualité de l'air.

5. L'absence d'estimation des émissions polluantes et l'interrogation sur le volume du projet ?

« Les émissions de pollution sont évaluées sur la base des trafics actuels et projetés, en prenant en compte 3 scénarios (situation actuelle, situation au fil de l'eau à l'horizon 2030, et situation avec mise en œuvre du projet à l'horizon 2030). »

L'étude est censée donner je cite l' « Estimation des émissions polluantes issues du trafic routier avec/sans projet ». Cette donnée n'apparaît pas dans la synthèse ? Pour rappel la MRAE soulignait que « il se contente d'indiquer que le projet générera des émissions en phase travaux et n'aura pas d'impact, une fois les travaux réalisés, sur la qualité de l'air. ».

Les relevés d'hiver ont été réalisés dans une période sous le niveau de circulation antérieur à la période Covid. Sur la base d'un projet à 245 logements et sur une base empirique de proportionnalité, les émissions polluantes devraient augmenter de 5 à 6%.

Le dossier de création de la ZAC parle de 300 logements (page 10), soit un écart de 22.45%. Comment cette donnée a été prise en compte par l'étude (le nombre de voitures évolue dans la même proportion) ? Si on ajoute les logements en construction de la poste (70 logements environ ?) c'est une augmentation de plus de 50% du volume de logements avec son lot de véhicules.

L'étude a-t-elle précisé une estimation de l'évolution des émissions polluantes et cette variable de volume ?

Les calculs des concentrations ingérées ou inhalées sont directement impactés par cette « variable ».

... La suite en Partie 2

Pièce(s) jointe(s) :

Document : Quelques réflexions et des questions sur la partie Qualité de l'air Complet PDF.pdf, page 152 sur 4

PARTIE 1 : Impact sur la Santé - perplexe et dubitatif : une synthèse qui ne permet pas de lever les questionnements et les remarques de la MRAE

1. Une synthèse sans l'étude exhaustive
2. Aucune précaution relative aux incertitudes pour ce type d'étude complexe à l'interprétation difficile
3. Des erreurs de rédaction qui ajoutent à la confusion
4. Des mesures sans chiffre comparées à des limites dont on ne connaît pas la teneur.
5. L'absence d'estimation des émissions polluantes.
6. L'absence du mode de lecture des résultats QD et ERI.
7. Un choix méthodologique contestable et un commentaire à expliquer. : Il n'y avait pas de VTR validée pour les PM2.5 et PM10 avant 2023.
8. L'absence de données des autres études disponibles.

+ une question : que devient l'IME qui, à priori, disparaît pour la première fois dans ce dossier à la lecture du dossier de la création de ZAC ?

(Les éléments 6 à 8 sont dans la partie 2)

Hémois depuis toujours, le médecin que je suis est particulièrement perplexe et **dubitatif** à la lecture des éléments relatifs à la « qualité de l'air ».

La MRAE avait soulevé un certain nombre de questions dans son avis sur le projet de la Tribonnerie 2 : « En l'état du dossier, le projet risque d'exposer une population nouvelle à des risques importants sur la santé du fait d'une qualité de l'air très dégradée à proximité d'une voie structurante à l'échelle de l'agglomération (la route départementale 6d). Il est nécessaire d'étudier cette question et, le cas échéant, de revoir le projet pour éviter ce risque sanitaire. »

La MRAE recommandait « de réaliser une étude d'impact du projet sur la santé des futurs habitants dans les domaines de la qualité de l'air et pour ce qui concerne les aliments issus des jardins familiaux, et, si ces impacts sont importants, de revoir le projet pour éviter d'exposer une population à des risques sanitaires liés à une exposition chronique à des seuils élevés de PM2,5 et PM10. »

- Quel est le niveau actuel de la qualité de l'air ?
- Le projet, une fois terminé, aura-t-il un impact sur le volume des émissions polluantes ?
- Les futurs habitants seront-ils soumis à des risques pour leur santé ?

Il faut souligner que la région et particulièrement la Métropole Lilloise sont impactées par la mauvaise qualité de l'air. L'étude de 2023 réalisée par le CNRS et Ineris que le magazine « Le Point » a relayée est particulièrement édifiante et la position de la ville de Hem à la 35.240ème position sur 35.279 n'est pas très enviable.

En réponse et dans ce contexte, il a été procédé à une étude dite « Rincet Air ».

1. Une synthèse sans l'étude exhaustive

« Le rapport exhaustif est donné en annexe n° 2 », hors le dossier ne contient pas l'annexe en question. Il est surprenant, devant l'enjeu d'un tel projet et son impact potentiel sur la santé des futurs habitants, que ce document ne soit pas accessible et visible par tout un chacun.

Il est difficile d'avoir une analyse pertinente sans les données, la méthodologie, les résultats, la discussion et les conclusions.

Nous ne pouvons nous contenter d'une synthèse et je demande que les promoteurs accèdent à la demande des pièces complémentaires faite par de nombreux contributeurs.

Document : Quelques réflexions et des questions sur la partie Qualité de l'air Complet PDF.pdf, page 153 sur 4

2. Aucune précaution relative aux incertitudes pour ce type d'étude complexe à l'interprétation difficile

« L'évaluation des risques sanitaires (ERS) associés à une exposition environnementale s'inscrit dans un contexte de complexité et d'incertitudes. » (ref : ORS ile de France et l'IAURIF).

Je n'imagine pas le bureau d'études ne mentionnant pas toutes les précautions, les biais, les incertitudes et les facteurs qui influent sur les mesures, les résultats et les conclusions.

La formulation des conclusions doit permettre l'accessibilité et la compréhension pour toute la population au risque d'induire des erreurs d'interprétation.

3. Des erreurs de rédaction qui ajoutent à la confusion

Dans la partie qui présente la synthèse des résultats sur les risques individuels, n'y a-t-il pas une mauvaise rédaction de plusieurs paragraphes avec le mélange des résultats pour les polluants avec et sans seuil ?

4. Des mesures sans chiffre comparées à des limites dont on ne connaît pas la teneur.

La synthèse ne présente aucun chiffre et ne précise pas de quelles limites il est fait référence.

Sur la campagne de mesure, il est noté des concentrations faibles à modérées pour le NO2, l'absence de dépassement des valeurs « limites » pour le NO2 et les particules PM10 et PM2.5.

De quelles valeurs limites est-il fait référence ? Il y a en effet des valeurs réglementaires (2008) et des valeurs de référence pour la qualité et la santé (2021). La santé n'est pas qu'une affaire de règlement.

L'étude a été rédigée après l'été 2021 en même temps que les nouvelles références de qualité de l'air étaient publiées par l'OMS. Les anciennes références dataient de 2005 et ont été revues compte tenu des nouvelles études épidémiologiques. Il faut savoir que le parlement européen discute en ce moment de la mise à jour de la réglementation sur la base de ces nouvelles références.

Les seuils de référence « Qualité de l'Air » de l'OMS sont aujourd'hui (source WHO 2021 Air quality guidelines: Global update 2021) : de 10 µgr/m3 pour le NO2, de 5 µgr/m3 pour les PM 2.5 et de 15 µgr/m3 pour les PM10.

Je ne peux pas imaginer que les concentrations mesurées soient en dessous de ces références de qualité de l'air.

5. L'absence d'estimation des émissions polluantes et l'interrogation sur le volume du projet ?

« Les émissions de pollution sont évaluées sur la base des trafics actuels et projetés, en prenant en compte 3 scénarios (situation actuelle, situation au fil de l'eau à l'horizon 2030, et situation avec mise en œuvre du projet à l'horizon 2030). »

L'étude est censée donner je cite l' « Estimation des émissions polluantes issues du trafic routier avec/sans projet ». Cette donnée n'apparaît pas dans la synthèse ? Pour rappel la MRAE soulignait que « il se contente d'indiquer que le projet générera des émissions en phase travaux et n'aura pas d'impact, une fois les travaux réalisés, sur la qualité de l'air. ».

Les relevés d'hiver ont été réalisés dans une période sous le niveau de circulation antérieur à la période Covid. Sur la base d'un projet à 245 logements et sur une base empirique de proportionnalité, les émissions polluantes devraient augmenter de 5 à 6%.

Le dossier de création de la ZAC parle de 300 logements (page 10), soit un écart de 22.45%. Comment cette donnée a été prise en compte par l'étude (le nombre de voitures évolue dans la

Document : Quelques réflexions et des questions sur la partie Qualité de l'air Complet PDF.pdf, page 154 sur 4

même proportion) ? Si on ajoute les logements en construction de la poste (70 logements environ) ? c'est une augmentation de plus de 50% du volume de logements avec son lot de véhicules.

L'étude a-t-elle précisé une estimation de l'évolution des émissions polluantes et cette variable de volume ?

Les calculs des concentrations ingérées ou inhalées sont directement impactés par cette « variable ».

6. L'absence du mode de lecture des résultats QD et ERI.

« tous les ERI dépassent la valeur seuil de 1.10-5, indiquant un risque sanitaire potentiel pour les substances à effet sans seuil en tout point du domaine. »

Cela peut vouloir dire que les futurs habitants de la zone ont une probabilité de survenue d'un risque sanitaire plus élevé.

Est-il bien précisé que pour l'étude des polluants sans seuil, il s'agit de calculer un effet probabiliste ? et que dans ce cas « **La probabilité de survenue de l'effet est proportionnelle à la dose d'exposition mais pas sa gravité.** » ?

La lecture et l'interprétation des résultats ne doivent pas prêter à confusion.

7. Un choix méthodologique contestable et un commentaire à expliquer. : Il n'y avait pas de VTR (Valeur Technique de Référence) validée pour les PM2.5 et PM10 avant 2023.

« Polluants avec VTR **avec effets de seuil** : Quel que soit le scénario, tous les ERI dépassent la valeur seuil de 1.10-5, indiquant un risque sanitaire potentiel pour les substances à **effet sans seuil** en ... au transport routier). »

A la lecture de ce paragraphe, au-delà des erreurs de rédaction, il semble que l'étude a utilisé une VTR pour les particules PM10 et PM2.5. Si oui, quelle est la valeur utilisée ? Valeur réglementaire ? valeur OMS 2005 ? 2021 ?

Pourtant, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) dans sa saisine 2019-SA-0198 est claire :

« **Aucune VTR portant stricto sensu sur les particules de l'air ambiant n'a été identifiée.** Les VTR disponibles à ce jour concernent uniquement certaines substances chimiques telles que des métaux de transition (nickel, zinc, cuivre, etc.) qui entrent dans la composition des particules de l'air ambiant (Anses 2020; INERIS 2020). Il ne s'agit cependant pas de VTR spécifiques à ces métaux en tant que composé des particules de l'air ambiant. Il n'existe pas non plus de VTR concernant la fraction carbonée des particules de l'air ambiant. La seule VTR identifiée se rapprochant d'une VTR pour les particules de l'air ambiant est une VTR à seuil élaborée par l'US EPA1 en 2003 pour l'inhalation d'émissions d'échappement Diesel, comprenant gaz et particules (US EPA 2003). »

L'ANSES complète et précise que :

« **En l'absence de VTR, la méthode disponible et employée jusqu'à présent était de comparer les données de concentration dans l'air ambiant à des valeurs de référence sanitaire comme celles établies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou à des valeurs réglementaires. Ces valeurs apportent des points de repères mais ne sont pas des VTR et ne permettent pas d'estimer quantitativement les risques sanitaires associés à une exposition donnée.** »

Une VTR pour les PM2.5 a été validée en 2023.

Document : Quelques réflexions et des questions sur la partie Qualité de l'air Complet PDF.pdf, page 4 sur 4

8. L'absence de données des autres études disponibles.

Devant la complexité de ces études, il peut être fait référence à d'autres données pour avoir une approche du risque encouru par les futurs habitants de la tribonnerie 2 (Comme pour tous les habitants de Hem).

Apprécier les impacts de la santé pour une population, c'est aussi prendre en compte toutes les données épidémiologiques existantes qui apportent des éléments sur la mortalité évitable ou l'espérance de vie (consultable par tous sur le site GEODES).

A-t-il été fait référence par exemple aux études Aphekom, EQIS, au calcul des excès de risque vie entière (Excès Lifetime Risk ELR) ? qui montre un excès de risque dès lors que le niveau de concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} augmente ?

A-t-il été fait références des données 2021 de l'OMS :

- PM_{2.5}, le niveau de qualité est fixé à 5µgr/m³ en valeur annuelle, à 10µgr/m³ le niveau est associé à 4% de mortalité de plus, à 15µgr/m³ on passe à 8% de mortalité en plus
- PM₁₀, le niveau de qualité est fixé à 15µgr/m³ en valeur annuelle, à 20µgr/m³ le niveau est associé à 2% de mortalité de plus, à 30µgr/m³ on passe à 6% de mortalité en plus
- NO₂, le niveau de qualité est fixé à 10 µgr/m³ en valeur annuelle, à 20µgr/m³ le niveau est associé à 2% de mortalité de plus, à 30 µgr/m³ on passe à 6% de mortalité en plus

Il est indispensable de pouvoir comparer les relevés de l'étude avec ces valeurs guides.

La synthèse n'apporte pas de réponse. Mais, compte tenu des relevés publiés par Air Atmo HDF (station de Roubaix-Serres), il serait surprenant que les concentrations mesurées soient sous les valeurs de Qualité de l'air préconisées par l'OMS.

Cette étude a-t-elle fait l'objet d'une validation par la MRAE, l'ARS ou un autre organisme habilité ?

Beaucoup de questions en suspens, peu de réponses formulées sans ambiguïtés, une synthèse qui ne permet pas, selon moi, de lever les questionnements et les remarques de la MRAE.

Enfin je me pose la question du devenir de l'IME qui visiblement disparaît pour la première fois dans le dossier à la lecture du dossier de création de ZAC?

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@87 - Wallet Jean - Hem

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 07:53:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Amélioration du projet

Contribution :

Les contributions sont en majorité en faveur de l'environnement, peu en faveur du logement et de la solidarité. Je ne comprends pas certaines interventions. Mon foyer ne dispose que d'une seule voiture et nous nous en sortons très bien avec le vélo et le bus. Pourquoi 300 logements amèneraient 600 véhicules ? La tendance est de réduire la place de la voiture, montrons l'exemple !

Par ailleurs, la moyenne de logements à l'hectare présentée dans l'OAP est de 32.5. Je vis dans un logement avec un terrain de 300m², c'est largement suffisant pour un potager. Je propose que tous ceux qui ont une densité inférieure à 32.5 logements à l'hectare construisent des logements supplémentaires (sociaux si possible) sur leur parcelle. Appliquons déjà à nous mêmes ce que nous exigeons des autres.

Je reste favorable à la réalisation de ce lotissement; mais avec une plus grande densité afin d'éviter l'étalement urbain en zone rurale.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@88 - Deperne Fabien - Hem

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 10:44:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Je ne vais pas écrire ce qui a déjà été dit et redit ! Je suis contre ce projet mais aussi dire ce manque de démocratie qui existe belle est bien, car

1-la consultation est ouverte depuis le 12 Juin, hors via son compte Facebook, la Ville d'Hem prévient de cette consultation que le 3 Juillet, donc 3 semaines de gagner, à mon avis y aura à matière pour faire un recours au tribunal administratif.

2-Ce projet existe depuis les années 1970, ce n'était d'ailleurs pas avec maison, mes à cette époque les riverains avaient su ce faire entendre, de plus mes ancêtres son sur Hem depuis le 17ème siècles et y verrais cela, déjà moi j'ai du mal à comprendre cette inflation de construire encore et encore avec sois disant de la rénovation urbaine !

3-dans le temps quand une personne voulait une maison il acheté un terrain, demander un permis pour construire, refuser ou accepter par la mairie, hors on ce crois dans un pays "communiste" les décisions son prise d'acheter un terrain agricole qui au passage avec la mairie est la Mel est changer en terrain à bâtir et une plus value ...

4-Quand le peuple décidera vraiment on le saura, est depuis le milieu des années 2000, le peuple ne décide de plus rien, juste bon à payer les traitements exorbitant de nos élus

On a déjà les conséquences du réchauffement climatique, mes nos élus ne doivent pas encore l'avoir compris ou alors y font les autruches !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@89 - SERGENT HELENE - Hem

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 12:14:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Hem TRibonnerie 2 voisinage

Contribution :

Bonjour, nous habitons allée Henri Matisse, à l'angle de la rue de la Tribonnerie. Comme vous le savez certainement, les sols de notre quartier sont très argileux. Nous avons construit il y a 10 ans et réalisé 2 études de sol, la 1ere étant insuffisante. Et construit notre maison sur un radier. Malgré tout des fissures sont visibles sur notre construction. Le sol est lui-même fissuré, les aléas climatiques ont aggravé le phénomène depuis quelques années. Bon nombre de maisons dans le quartier doivent être reconstruites ou réhabilitées. Construire des habitations supplémentaires sur un terrain déjà asséché et fragilisé risque d'aggraver le phénomène.

La rue de la tribonnerie est déjà très passante à certains moments de la journée. Si des camions ou bus passent à plus de 30km/h, les murs de notre maison tremblent. Induire plus de passage risquerait bien entendu d'aggraver le phénomène de fissure et de terrain instable.

Nous nous inquiétons en outre du passage dans notre allée et notre lotissement. Envisager la rue à sens unique si le projet se concrétise serait une option.

Enfin préserver les espaces verts devrait être un souci d'actualité, Hem doit conserver son âme de bourgade.

Bien à vous

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@90 - Dufresne jean claude - Hem

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 13:14:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique Tribonnerie Hem

Contribution :

Partie 1

S'il se réalisait, ce projet d'urbanisation serait un beau gâchis à tout point de vue. Non seulement il va porter atteinte aux intérêts de l'activité agricole et aux derniers paysages remarquables de la ville mais il va induire de nombreux inconvénients majeurs.

Le projet, via l'étude d'impact, cumule en effet beaucoup de manques et d'erreurs d'appréciation en matière d'urbanisme. Il ne doit pas se réaliser si on considère le cadre juridique et les enjeux actuels concernant la santé, le cadre de vie, les préoccupations climatiques, environnementales et écologiques à l'échelle d'une ville et de la planète.

Il n'y a pas d'éléments nouveaux susceptibles de modifier l'avis négatif des commissions d'enquête, pas de réponses précises aux questions essentielles demandées et on déplore l'attitude de remise à plus tard des justifications et explications de la part de la MEL. Même l'étude des réseaux (bassin de rétention et rejets différés vers la Marque) et les coûts en matière d'assainissement et autres ne sont pas étudiés et fournis.

L'étude des sols est absente ou très incomplète alors que des précautions et études complémentaires s'imposent puisque des maison de la Tribonnerie 1 sur ce même relief, souffrent du gonflement-rétractation des argiles provoquant des fissures graves au maisons.

A signaler aussi qu' à ce stade, rien n'est officiellement fait: les terrains ne sont pas encore achetées, et un propriétaire, apparemment pas encore d'accord pour vendre, même si on considère que la valeur marchande des terrains agricoles devenant grâce au futur PLU3, constructibles ne les fera pas beaucoup hésiter in fine. Il y a un fort enjeu financier à tous niveaux qui pèse sur le PLU3 qui dépasse largement le problème de l'offre de logements.

Ce projet n'est pas créé dans une dent creuse comme on voudrait le faire croire mais consiste bien en un étalement urbain qui va artificialiser plus de 20 ha d'une grande zone agricole fertile s'étendant de part et d'autre du D6. Cet important grignotage va imperméabiliser les sols et provoquer toutes sortes de dommages irréversibles :

- Important déficit d'infiltration des eaux pluviales à cause des surfaces imperméabilisées qui créeront une augmentation du ruissellement et de son débit du à la pente qui aggraverait le risque d'inondation pour les habitants situées en contre bas déjà classés en zone inondable.

Page 160 / 257.

- Atteinte à la flore et à la faune,
- Atteinte aux zones humides avec impossibilité de les compenser,

Pollutions et nuisances diverses

- Coûts importants d'assainissement et d'équipements
- Obstacle au maintien d'un potentiel corridor biologique liant cette zone au bord de Rivière Marque.
- A ce titre il sera très important de conserver en herbe tout l'espace bordant la rue du GI Leclecq (point le plus bas)

Par ces dommages et risques créés aux milieux aquatique, il n'est pas compatible avec le SAGE et le SDAGE Artois Picardie.

Cette urbanisation du site n'est pas non plus compatible avec les enjeux climatiques qui doivent s'imposer dans l'urbanisme.

Le PLU actuel AUdm. nécessiterait une modification mais le futur PLU3 devra s'engager fermement à respecter le PCAET dans la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique. Le PCAET de la MEL signé aussi par la ville de Hem doit s'appliquer et concerne les émissions de GES, de CO2, ainsi que l'air et la pollution, l'énergie, l'habitat, l'agriculture, l'environnement que le projet gravement impacterait.

La loi SRU du 31 12/2000 demandait déjà de limiter l'étalement urbain et en parallèle de re densifier les villes, de reconstruire la ville sur elle même en utilisant autant que possible les friches et les dents creuses. Le Plan local d'Habitat doit la respecter.

La lutte contre l'artificialisation des sols représente aujourd'hui un enjeu majeur pour limiter le réchauffement climatique. Ce projet d'urbanisation présenté ici est à contre temps de ce qui doit se faire en 2023 à l'heure du développement durable et de la loi Climat et résilience du 22/08/2021 article 192 décret du 30/4/2022.

Cette lutte figure au 1er rang du discours politique avec comme objectif du gouvernement 0 artificialisation des sols en 2050, (et même de 2030 au niveau local) de baisser de 55% au moins les GES tout en divisant par 2 le rythme de la bétonisation. L'aménagement proposé n'adapte pas le territoire au changement climatique. Autrement dit, le PLU3 ne pourra être rendu constructible vu les lois en vigueur et tous les documents de programmation urbaine actuels.

La ville fait valoir qu'il manque des logements et qu'elle veut répondre à la demande hémoise, mais avec les espaces disponibles intra-muros, elle peut la satisfaire sans le projet Tribonnerie, d'autant que la majorité des demandes n'émanent pas exclusivement des hémois mais de gens extérieurs à la ville. Hem a une forte attractivité pour son cadre de vie encore rural et champêtre surtout sur ce secteur en belvédère. L'équipe municipale y voit là une chance de faire valoir à leur avantage la loi de l'offre et de la demande...Le prix des logements va s'envoler et décevoir les gens de condition modeste qui veulent un logement.

D'ailleurs, le PLU3 ne peut être rendu constructible que sous réserve de la justification de l'absence de parcelles disponibles dans les espaces urbanisés. Article 194/2 4ème et 5ème loi du 22 /08/21

C'est le cas ici, il existe d'autres espaces intra muros pour construire.

Une friche industrielle existe à quelques 300 m au sud en bord de rivière Marque.

Plus au Nord à 300m, en face de la Poste, l'espace Damart est ouvert à l'urbanisation avec l'opération « Primavera » avec 80-90 logements, les constructions commencent.

Au bout de l'impasse Desurmont sur une ancienne friche, le futur projet de la Lionderie concerne plusieurs hectares et une centaine de logements. Les Plans et maquettes déjà réalisés et visibles maison du foot et en mairie. Ce sera bientôt proposé aux demandeurs de logements.

La ville de Hem, depuis 10 ans, a déjà donné beaucoup pour construire de nouveaux logements (Vallée 2 et ses 26ha) et quelquefois même dans des lieux improbables, contestables, incompréhensibles.

Constructions sur une bonne partie de l'emprise de la voie verte (désaffecté SNCF),

Lotissement sur l'ancienne friche Declercq en bord de rivière et en partie inondable,

Permis accordé à une entreprise en zone humide inondable, heureusement empêché (SIH)

Déchetterie et ateliers municipaux installés récemment en bordure de rivière Marque..(Meillassoux)

Constructions sur les buttes des 4 vents (ancienne décharge).

Il faut ajouter les

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

ZAC des 4 vents (40ha)

ZAC Beaumont (9ha)

ZAC Ferme Franchomme (3 ha)

Près de 100 ha de terres agricoles ont été urbanisés sur les 965 ha de la ville sur 30 ans.

A t on besoin d'une aussi grande surface à urbaniser sur Hem aujourd'hui ?

La MEL a encore un grand stock de terrains disponibles en prévoyant près de 400 ha de terres agricoles à artificialiser avant que se mettent en place les ZAS (0 artificialisation des Sols) en janvier 2030.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@91 - Dufresne jean claude - Hem

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 13:17:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique Tribonnerie Hem

Contribution :

Partie 2

Autres remarques

Certes le PLU avait été classé comme possible à urbaniser dès 2001 mais Mr Daubresse responsable du POS de l'époque, avait reconnu en réunion publique avoir eu la main lourde sur les zones agricoles. La donne a changé depuis, c'était une autre époque qui mésestimait les préoccupations et enjeux actuels liés au réchauffement climatique.

Le projet d'urbanisation présenté se heurte à de nombreux autres obstacles :

L'étude du trafic est trompeuse, jugée de faible incidence alors que ce serait plus de 500 véhicules supplémentaires qui vont déferler surtout rue de la Tribonnerie, au carrefour d'Hempempont et sur la D6 et M700 déjà saturées aux heures de pointe.

La création d'un accès direct sur le rond point de la D6 va compliquer le trafic déjà saturé aux heures de pointe: la gestion est difficile quand il y a 5 branches (voir difficultés au rond point kiabi sur M700) Cet accès ne sera jamais une entrée de ville car il déboucherait sur le nouveau quartier et non sur un axe routier majeur de Hem.

Lille et son agglomération sont championnes de France de la pollution aux particules fines selon les cartes de l'INERIS (surtout les PM2.5) pire que Marseille (Nord Eclair 9 juillet 2023) avec des conséquences sur la santé des habitants.(Voir travaux de ATMO)

La région NPDC a la plus forte mortalité de France due à la mauvaise qualité de l'air

Le transport routier est en effet reconnu responsable de l'augmentation des GES et des dégradations de la qualité de l'air. 500 véhicules en plus aggraveraient les problèmes de circulation mais surtout les problèmes de pollutions et de nuisances. Celles ci sont aussi produites par les logements.

La zone n'est pas desservie directement par un transport en commun.(elle est hors DIVAT) La MEL ne répond donc pas aux besoins de mobilité comme elle le prétend mais elle les aggrave avec en plus son lot de nuisances.

Par contre il serait apprécié qu'une piste cyclable voit le jour le long de la rue de la Tribonnerie qui pourrait être plus végétalisée en la dotant d'une haie. Idem pour la D6 en boulevard urbain.

Enfin et c'est le plus important, cette opération va priver l'activité agricole d'environ 22 hectares. C'est énorme. Elle porte atteinte à une activité essentielle qui est de nourrir les habitants et de vendre localement les produits agricoles en économisant ainsi les longs trajets des camions fournisseurs de produits alimentaires et les nuisances créées.

Une agriculture de proximité est réclamée partout en France, elle est un atout majeur pour une ville et ses habitants.

Hem a la chance de constituer un hémicycle de zones agricoles et d'espaces naturels autour du cœur de ville (Ouest, Sud, Est) et cela est fortement recherché et protégé par le SCOT.

Des jeunes maraîchers ont cherché en vain du terrain sur Hem pour s'installer en bio. Ils sont obligés de se déplacer à 30mn de trajet aller en voiture dans la zone agricole de la MEL à Wavrin pour fournir sur Hem et Roubaix.

Dernièrement, 2 autres agriculteurs hémois exploitant les parcelles voisines sont en demande de terres. Leur surface d'exploitation n'est pas suffisante pour réaliser leur projet de vente locale. Ce n'est pas parce qu'ils ne se manifestent pas que leurs problèmes ne sont pas réels. Les structures sociales et bien particulières du milieu agricole créent le silence et une omerta...

Des bénéfices extraordinaires seraient réalisés par la « culbute » du prix du terrain et l'offre dans un secteur recherché, avec panorama et à proximité d'un parc de nature qui serait réservé aux nouveaux propriétaires et non à tous les Hémois à cause de sa configuration enclavée.

En effet et contrairement aux affirmations de la MEL sur l'absence de sensibilité particulière forte,

le site de la Tribonnerie visible de très loin est particulièrement pittoresque et bucolique étant donné son relief en belvédère, son point haut dominant une vue lointaine sur une bonne partie de la vallée de la Marque. (L'entreprise Damart tout en haut est occultée par la végétation). Il fait partie de l'écharpe verte de Hem et crée un corridor biologique potentiel vers la Marque. (trame Verte et Bleue) Il fait partie du patrimoine paysager de Hem et il perdrait de son intérêt en le couvrant de près de 300 logements sillonnés de routes.

Conclusions:

Cette urbanisation est elle fondamentale, essentielle, indispensable ? La réponse est non. Elle est même incompatible avec les enjeux de société actuels. Et puis on peut faire autrement, les espaces existent intra-muros à condition de ne pas être trop gourmand. La ville a déjà beaucoup donné en matière de logements et a dépassé largement son quota.. Atteindre les 20000 habitants ne doit pas être un but à tout prix. Les élus et la MEL devraient plutôt montrer l'exemple en respectant leurs

obligations d'agir contre le réchauffement climatique et en gardant le charme paysager de leur ville. Y sont ils sensibles ? Notre vision est complètement différente.

On ne peut pas les laisser faire, ils ont déjà défiguré en les imperméabilisant certains secteurs naturels qui avaient un fort potentiel paysager. (Sites Declercq, Meillassoux, Lèverie, voie verte...)

A ce rythme de constructions, il ne restera plus rien à construire pour les futurs maires et équipes municipales ainsi que pour les générations futures.

La SAFER qui n'a pas été consultée (!!!) doit défendre les intérêts de l'activité agricole. D'ailleurs les terres des hauts de France sont les plus fertiles de France selon Julien Fosse grand scientifique de l'INRA. (voir publication Terres et Territoires).

Une grande discussion doit s'amorcer sur l'avenir du secteur en tenant malheureusement compte des nécessités financières. Ce site ne doit pas être imperméabiliser, il doit être préservé, amélioré peut être mais il doit garder sa vocation agricole ou d'espace vert et de nature. Faut il rendre ces terres à des agriculteurs qui en ont expressément besoin ? Faut il créer un autre centre comme à Wavrin de mise à disposition de ces terres pour une agriculture durable ou bio orchestrée par la MEL ? Faut il rêver à un immense parc de nature qui ferait de Hem une ville championne de l'environnement et du bien vivre dans la MEL... en rattrapage des erreurs commises ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@92 - PATIN Bernard - Hem

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 17:48:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Quelle cohérence a le projet de la Tribonnerie 2?

Contribution :

Alors que le gouvernement et les instances européennes envisagent de légiférer pour maintenir des zones naturelles non constructibles..Quel sens de vouloir ces 200 logements résidentiels?

Ils viennent s'ajouter aux 100 logements résidentiels qui jouxtent le projet de la Tribonnerie 2.

Les récentes émeutes violentes de Hem sont la preuve que cette politique de logements créent des tensions et une difficulté de vivre ensemble...

200+100 logements ce sont environ 600 voitures. Le secteur est déjà totalement "bouchonné" ! C'est aussi une augmentation de la pollution aux particules fines. Une étude l'a montrée. C'est aussi une augmentation du bruit...

L'artificialisation des sols sur une partie pentue accélérera le ruissellement des eaux. Cela pose déjà problème en cas de fortes pluies dans la Tribonnerie 1.

J'ose espérer que l'intelligence collective,,l'intérêt général prevaudront sur les intérêts des promoteurs !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@93 - Caudron Luc - Hem

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 20:42:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Que du béton.....incroyable! Bravo !

Contribution :

Supprimer les terres agricoles....

Accroître le nombre de véhicules sur des routes déjà saturées

Augmenter la pollution !!! alors que l'on ne parle que d'écologie.....

Avez-vous pensé aux nombreuses chauve-souris

Bref, un projet uniquement et purement politique.....

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@94 - Marine - Paris

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 20:54:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre le projet ! uniquement politique

Contribution :

- Préserver les espaces naturels au sein de la ville

- Préserver l'écosystème

- Réduire la pollution déjà plus qu'existante. !

Aucun point positif à ce projet.....uniquement politique.....

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@95 - Virginie - Hem

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 21:16:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Riveraine inquiète

Contribution :

Bonjour.

Je n'ai pas de nouvelle proposition à vous soumettre simplement je souhaite vous dire mon incompréhension. Le collectif citoyen la tribonnerie autrement vous a déjà soumis un dossier complet. Il serait effarant de poursuivre ce projet en dépit du bon sens.

À quand de vrais projets citoyens?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@96 - Wable Olivier - Hem

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 21:31:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation tribonnerie 2

Contribution :

Bonjour

Le projet ne prend absolument pas en compte la circulation aux heures de pointe. Les 2 voies :rue de la tribonnerie et avenue de l Europe sont quasi saturées le matin entre 8het 9h.

Ajouter environ 200 logements ne fera que empirer le phénomène donc plus de pollution atmosphérique.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@97 - Clémentine - Hem

Date de dépôt : Le 12/07/2023 à 22:01:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La Tribonnerie 2 doit sortir de terre !

Contribution :

Vivement la Tribonnerie 2 !

Rappelons que ce projet a fait l'objet d'une vaste concertation, rarement vue auparavant, sur une période de nombreuses années. Il a évolué en tenant compte des remarques de chacun. Rappelons aussi que plus de 30% de la commune est déjà constituée d'espaces verts.

La Tribonnerie 2 est un beau projet qui s'intégrera parfaitement dans notre ville. Il soutient à la fois le besoin de logements dans la métropole lilloise, conformément au programme local de l'habitat, ainsi que le maintien de la démographie actuelle.

En tant que jeune de 25 ans à la recherche d'un logement à Hem, je comprends parfaitement l'importance de la réalisation du projet "La Tribonnerie 2". L'accès à la propriété de plus en plus complexe. Il est essentiel de trouver des solutions adéquates pour répondre à cette demande et permettre aux jeunes comme moi d'acheter un logement dans notre ville. Il est d'ailleurs logique de privilégier l'urbanisation à proximité des infrastructures existantes, telles que les écoles, les équipements sportifs, culturels et les transports en commun plutôt que de s'étendre vers des villages éloignés de ces commodités. Ainsi la concrétisation de ce projet offrirait donc une opportunité précieuse pour les jeunes générations de s'établir à Hem et de contribuer au dynamisme de notre commune.

Il est essentiel de mettre en avant qu'une grande partie de la surface sera consacrée aux espaces verts et à la nature, démontrant ainsi une réflexion équilibrée et respectueuse de l'environnement.

Il est intéressant de constater que ceux qui s'opposent au projet sont souvent les mêmes personnes qui n'ont pas hésité à construire leur propre logement sur des terrains initialement destinés à l'agriculture, eux-mêmes ravis de pouvoir compter sur des projets ambitieux lorsqu'ils se sont installés à Hem...

Bien entendu, il est important de prendre en compte les enjeux liés à la circulation, à la pollution et à l'écologie, mais bloquer un tel projet simplement pour préserver un confort personnel à court terme n'est pas une solution.

Je suis convaincue que le projet "La Tribonnerie 2" est une opportunité exceptionnelle pour notre ville. Il répond aux besoins urgents en logements tout en préservant l'équilibre entre urbanisation et espaces naturels. Il est essentiel de comprendre que le maintien d'une population stable est nécessaire pour assurer la vitalité de notre ville.

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Je soutiens pleinement ce projet et je crois fermement qu'il contribuera au développement harmonieux et durable de Hem.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@98 - Elisabeth - Hem

Date de dépôt : Le 13/07/2023 à 10:20:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : circulation automobile et disparition de terres agricoles

Contribution :

Si le projet est réalisé la circulation automobile va devenir un réel problème. C'est déjà actuellement très chargé aux heures de pointe. Et ceci va engendrer un surcroît de pollution.

La construction d'une résidence et de maisons particulières à côté du site Damart s'est ajoutée entre temps. Ce qui va déjà aussi augmenter la circulation automobile.

La disparition de cet espace vierge à côté du site Damart est très attristant et néfaste à la biodiversité.

Avec le projet Tribonnerie 2, la disparition de terres agricoles et d'espace de verdure serait très dommageable pour la ville de Hem et ses habitants en terme de pollution et de paysage.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@99 - merkouloff julie - Hem

Date de dépôt : Le 13/07/2023 à 11:46:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un projet contre nature

Contribution :

Un projet de sururbanisation dans une zone déjà saturée par trop de véhicules ayant un impact sur la qualité de l'air.

Moins de surfaces agricoles.

Les services publics (transports en commun, voirie, écoles...) ne sont pas dimensionnés pour un tel aménagement.

Le projet Damart ne suffit il pas ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@100 - Auxane - Hem

Date de dépôt : Le 13/07/2023 à 11:51:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pollution, circulation automobile et perte de biodiversité

Contribution :

La construction de nouvelles maisons va augmenter le trafic routier et du coup la pollution. La biodiversité présente ne pourra pas être préservée. Cela va à l'encontre de tout ce que nous devons faire pour limiter le changement climatique et abaisser les émissions de CO2.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@101 - Julien - Hem

Date de dépôt : Le 13/07/2023 à 14:58:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Comme un arbre dans la ville

Contribution :

Après avoir réécouter comme un arbre de Maxime le Forestier et La montagne de Jean Ferrat (oui je sais y'a pas de montagne a Hem), je me suis mais ou sont ces artistes qui chantaient et dénonçaient l'impact de l'homme et de ses activité sur son environnement. Drole d'époque dans laquelle nous vivons. Comme la plupart des citoyens je pense également que c'est un coup politique local ou de la MEL, rien de plus. Tel un grain de sable dans un désert, je contribue en refusant ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@102 - Vivien Florence - Hem

Date de dépôt : Le 13/07/2023 à 15:20:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au 290 Logements sur les espaces agricoles et naturels

Contribution :

Tout est béton ...ce terrain est plus que le seule espace vert de la ville. De plus il y a des maraichers et des espèces protégées .

Habitant à la tribonnerie ; la zone a été soumise à l' état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse. La terre argileuse cause aussi des problèmes de fissures des maisons. Les maisons doivent injecter du béton à cause des fissures.

Il y a une absence d' études sur les zones humides, sur la faune et la flore.

Ce projet de construire 290 logements équivaut à plus de 550 voitures supplémentaires sur des routes déjà saturées et engendrerait une augmentation conséquente de la pollution atmosphérique.

Supprimer ces surfaces agricoles et naturelles est en contradiction avec l' objectif de tendre vers la zéro artificialisation .

Un autre projet comme une ferme pédagogique ou fournir des légumes aux écoles seraient plus écologique

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@103 - Dupont Jacques - Hem

Date de dépôt : Le 13/07/2023 à 15:52:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La majorité des hémois est contre

Contribution :

Comment imaginer un projet d'aménagement de ce type et de cette densité à cet endroit ?

Je rappelle quelques faits et prises de position qui ont alimenté le débat et assurément incité les hémois dans leur grande majorité à s'opposer à l'urbanisation de la colline de la Tribonnerie que veut nous imposer la mairie

1/ En août 2019, Pascal Nys, maire à l'époque, avait déclaré dans la presse à propos de l'avis négatif du commissaire enquêteur : « nous ne sommes pas inquiets, on a l'habitude de recevoir des avis défavorables quand il s'agit de zones naturelles, mais nous allons trouver un moyen de rebondir »

La mairie confirme qu'elle tentera de contourner l'avis de la Mrae

2/ Le 9 juillet 2021 « L'état de catastrophe naturelle a été reconnu à Hem pour la période de sécheresse du 1er avril 2020 au 30 juin 2020.

Plusieurs dizaines de maisons hémoises sont concernées et leurs propriétaires vont pouvoir se tourner vers leur assureur pour indemnisation du préjudice subi.

Nous remarquons que ce phénomène de sécheresse/ hydratation des sols est particulièrement observé dans le quartier de la Tribonnerie et au niveau de la rue du Trie.

La mairie confirme que sur ce secteur « Le sol très argileux par endroits rend particulièrement fragiles les fondations et le risque majeur peut aller jusqu'à l'effondrement».

Comme précisé lors de la récente phase de concertation sur le projet d'urbanisation de la Tribonnerie, il se confirme que la géologie et l'hydrologie du site et en particulier la présence cruciale de zones humides sur le haut de la colline sont incompatibles avec le projet présenté par la mairie à cet endroit.

3/ En octobre 2021, lors d'un conseil municipal, alors que le débat portait sur les orientations d'aménagement de notre territoire pour les 10 prochaines années, il a été rappelé que l'urbanisation des terres agricoles ne devrait intervenir qu'en ultime recours, et uniquement si des propositions de compensation étaient réfléchies dans le cadre d'un objectif de zéro artificialisation nette des sols.

M. le Maire s'est enervé. Il a jugé légitime de douter de des valeurs de solidarité de ceux qui tenaient ces propos en considérant qu'ils étaient des "bobos égoïstes" qui ne pensaient pas aux personnes qui aimeraient disposer elles aussi d'une maison individuelle avec jardin à Hem...

Il a cru pertinent de rappeler que lui, "par humanisme, pensait aux gens avant de penser à l'environnement" comme si ces deux valeurs s'opposaient...

En conclusion,

Pour ce qui peut encore être sauvé de notre cadre de vie et en dépit de la volonté aveugle d'une partie de la majorité municipale,

Il faut soutenir la nécessité de préserver cet espace naturel et abandonner l'urbanisation de ce site telle qu'elle nous est imposée.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@104 - Sébastien - Hem

Date de dépôt : Le 13/07/2023 à 17:54:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet non pertinent en l'état

Contribution :

Il n'est pas nécessaire de lister une nouvelle fois l'ensemble des arguments avancés par les détracteurs de ce projet car tous sont justifiés.

Ce projet est une aberration écologique et environnementale qui va nuire fortement à la vie des habitants du quartier de la Tribonnerie et aux hémois qui utilisent les voies de circulation qui entourent ce quartier.

Avant de vouloir créer de nouveaux logements, peut-être faudrait-il repenser les zones construites existantes qui méritent un réaménagement et une rénovation.

Bref occupons-nous du bien-être des hémois!

Cet espace naturel peut accueillir bien d'autres projets pour le bien-être de tous les habitants de Hem (ferme pédagogique, jardins partagés...), les possibilités sont nombreuses!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@105 - Marie Françoise - Hem

Date de dépôt : Le 13/07/2023 à 19:47:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet tribo 2

Contribution :

Bonsoir

Je ne souhaite pas que ce projet se réalise...pour différentes raisons...

1- les infrastructures telles que routes sont déjà saturées matin et soir dans Hem...comment allons nous circuler dans Hem avec plus de 250 habitations et le nombre de voitures correspondantes

2- Le manque cruel de transports en commun...rapides qui nous permettraient de prendre le métro aux prés pour aller vers Lille (actuellement 4 ou 5 bus par jour alors qu il en faudrait 1 au moins toutes les 30mn)

3- Les règlements européens exigent de garder un maximum d espaces verts pour la biodiversité...et capter le CO2 atmosphérique et non pas de bétonner de nombreux hectares de terre agricole

4- Enfin, si ce projet devait voir le jour...pourquoi ne pas concevoir un eco habitat (maisons passives , en bois)..qui pourrait montrer que Hem a vraiment une envie de développer l écologie sur sa commune

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@106 - Pascal - Hem

Date de dépôt : Le 13/07/2023 à 20:57:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui à la tribonnerie 2

Contribution :

Ce projet Tribonnerie 2 est un projet indispensable pour la ville de Hem. Contrairement à ce que disent ces détracteurs, c'est parce qu'il est aussi proche du cœur de ville que ce terrain doit recevoir des logements, de profiter du transport en commun qui va se développer selon le SDIT. Aujourd'hui Hem au même titre que la Métropole a besoin de logements pour ses habitants, ses enfants qui sont souvent obligés de quitter la commune pour se loger faute de biens en vente ou aux prix trop élevés.. Il faut un projet équilibré qui tienne compte de la nature en ville, des étangs de la Tribonnerie 1, des envies des habitants qui souhaitent un logement avec un espace extérieur... le Covid a démontré le privilège et la chance d'avoir un extérieur quand on est confiné chez soi. A ceux qui clament l'intérêt de la biodiversité à préserver, je crois que ce sont les haies et arbres des jardins des logements aux alentours qui sont bien plus riches en biodiversité que ces champs de maïs qui ont jusqu'à récemment encore été traités avec les pesticides.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@107 - Nicole - Hem

Date de dépôt : Le 14/07/2023 à 13:52:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie

Contribution :

Bonjour, je ne suis pas étonnée du nbr de commentaires négatifs à propos de la tribonnerie, car la plupart de ses personnes vivent dans ce quartier " plutôt chic" et ne veulent pas de nouveaux habitants , moins calme, population plus modeste, une maison au bout de leur jardin plutôt qu'un espace vert. ... Mais il faut penser aux autres. Nous avons besoins de nouvelles habitations pour ceux qui ne trouvent pas de logement car malheureusement la ville n'est pas extensible. Alors OUI pour de nouvelles constructions et tant pis pour votre confort dans votre quartier et vos pseudos soucis écolo qui ne sont que des prétextes pour ne pas construire.

S'il y a peu de commentaires positifs ce n'est pas que les gens n'en veulent pas mais ne pensent pas à s'inscrire car cela ne les concernent pas directement (pas comme les habitants du quartier plutôt bourgeois qui ont peur des nx venus).

J'espère que ce projet ira au bout pour le plus grand nb de personnes et non pour une minorité qui ce fait entendre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@108 - dufresne jean claude - Hem

Date de dépôt : Le 14/07/2023 à 17:22:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique Tribonnerie Hem

Contribution :

En réponse à certains, je rappelle que les concertations ont toutes abouties à un avis défavorable de l'autorité Environnementale et que c'est dû à l'insistance du maire, de son équipe municipale et sans doute des propriétaires des terrains de la Tribonnerie qu'une nouvelle présentation du projet est aujourd'hui proposée.

Pourquoi cette insistance ? .Beaucoup d'intérêts financiers sont en jeu à tous les niveaux dont la volonté d'une ville à au moins 20000 habitants,(plus de représentativité, de moyens et d'indemnités pour les élus) mais au prix de perdre en qualité paysagère. Cette urbanisation irait à l'encontre des lois de programmation urbaine et notamment de la loi Climat et Résilience du 22/08/21. La majorité des hémois qui se sont exprimés contre le projet, l'ont bien compris, étant pour la plupart désintéressés directement, mais sensibles à la qualité paysagère de leur ville et des nuisances induites par 290 logements.

Bien sûr qu'il peut être négocié quelques logements supplémentaires à Hem, mais pas n'importe où, il existe encore dans le périmètre de la ville plusieurs hectares constructibles intra-muros suffisants pour satisfaire les demandes hémoises sans grignoter 20ha de terres agricoles.

Il ne faut pas oublier que les 133 communes de la MEL doivent aussi prendre leur part pour satisfaire le PLH.

A noter que certaines zones sont désertées et en souffrent alors que d'autres par contre sont très attractives comme Hem qui possède un fort potentiel environnemental.

Cette ville possède une belle écharpe verte à l'ouest au sud et à l'Est, des points hauts panoramiques (Tribonnerie, Buttes des 4 vents) une rivière, une voie verte avec des cheminements piétons cyclistes qui traversent la ville. Il est dommage que les transports en commun ne suivent pas,(le tracé du tramway n'est pas satisfaisant) et que la municipalité ne fait pas quelquefois les bons choix d'urbanisme.

Il y a eu un immense gâchis eu égard à ce qui était possible de faire dans l'aménagement du territoire. (sites Declercq, Meillassoux, Lèverie, Voie verte..) Ici encore, le choix est contestable de vouloir urbaniser le dernier plus beau secteur de Hem dans son écharpe verte. Les hémois ne sont pas d'accord.

Sur Hem on a déjà beaucoup construit ces 10 dernières années (100 ha en 30 ans) et il faut prendre en compte les générations futures. La ville ne sera pas extensible à l'infini.Elle peut cependant monter sur elle même au travers de rénovations urbaines. Il faut être parcimonieux et économe en espace à urbaniser sur les terres agricoles et naturelles.Là encore c'est le sens de la loi.

En commençant ce grignotage qui ouvre la porte aux abus, on touche au cadre de vie des hémois et en particulier à son attractivité.

L'activité agricole locale est un immense atout, une chance pour Hem surtout s'il s'agit d'une production bio, ne la gâchons pas. Une agriculture de proximité permettrait d'alimenter les cantines scolaires, les collectivités, les marchés, les ventes directes ou dans les boutiques hémoises et des environs. Pour ces raisons, la Tribonnerie 2 ne doit pas être urbanisée

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@109 - Vincent - Paris

Date de dépôt : Le 14/07/2023 à 21:34:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Horrible !!! Honte à vous

Contribution :

Sans intérêt hormis gagner plus d'argent

Une honte !!!!

Que du béton, c'est ce que vous voulez ????

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@110 - Martinelli Marie - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 08:33:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Creation logements - Tribonnerie

Contribution :

Pas assez d'infrastructures routière prévues

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@111 - Cécile - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 10:00:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : TRIBONNERIE 2

Contribution :

Je suis contre ce projet,

pour différents points :

- infrastructure routière insuffisante

Une circulation très dense déjà à ce jour, avec 290 logements c'est au minimum 2 véhicules par logement. ce qui fait une moyenne 580 véhicules supplémentaires,

circulation encore plus dense avec des nuisances sonores et atmosphériques supplémentaires.

- Beaucoup trop de logements concentrés. (une ville dans la ville)

- Suppression d'espaces verts, surfaces naturelles et agricoles ;

dont l'être humain a besoin pour respirer, et espace vert qui absorbe l'eau de pluie infiltration naturelle et évite donc des inondations.

- Pollution atmosphérique

- ...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@112 - Forest Francois - Cavaillon

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 10:53:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Merci de tenir compte de l'environnement et de le respecter. Il y a beaucoup d'animaux dans les champs et de la biodiversité. Il serait plus judicieux de faire des chemins, des mares et du reboisement que des lotissements avec beaucoup de voitures qui vont polluer l'environnement direct.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@113 - Sebastien - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 10:58:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2 - circulation

Contribution :

La construction d'un nombre important de logement s'accompagnera d'une augmentation très significative du nombre de véhicules devant circuler aux heures de bureaux, scolaires et de week-end.

Les infrastructures routières ne sont pas adaptées, les nuisances environnementales aussi bien sonores que liées à la pollution seront fortes pour les riverains. Aucune infrastructure de transport en commun réaliste et adaptée n'est prévue.

Ce projet ne peut donc que dégrader l'environnement et la qualité de vie en engorgeant et polluant le quartier dans son ensemble.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@114 - Dimitri - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 11:02:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet Hem Tribonnerie 2

Contribution :

L'urbanisme moderne est d'une ironie particulièrement cynique. Hem, qui était il y'a encore quelques années une petite ville, devient plus chaque année partie intégrante de la métropole lilloise. On ne voit même plus la différence à certains endroits. Oui, car les limites de notre ensemble urbain, Hem, sont naturellement délimités par les champs environnants, les espaces verts, les fermes... Pourquoi faudrait-il construire cet espace naturel, à moitié inondable, qui surplombe la plaine de la Marque? Pourquoi détruire les derniers champs de Hem, avec ses espèces animales, végétales et son apport psychologique pour les habitants alentours ? Peut-être devrait-on questionner la réussite des zones d'habitations mixtes, à Hem ou dans le reste de la métropole...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@115 - Héloïse - Lille

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 11:26:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Objection au projet

Contribution :

Bonjour,

J'aimerais donner mon opinion en défaveur de ce projet.

Tout d'abord, par rapport au besoin humain, Hem possède assez de surfaces de type ZAC avec des magasins (Carrefour, boucher, magasin bio) et ses habitants n'ont pas besoin d'une zone ZAC supplémentaire.

Ensuite les champs sur la tribonnerie sont à conserver et à protéger pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ils permettent de protéger la biodiversité au sein de la ville. En effet, de nombreux animaux sont observables dans ces champs : perdrix, lapins, hérissons, canards, pigeon ramier, qui ont de moins en moins d'espaces pour vivre à cause de l'urbanisation. Ensuite, ces champs permettent d'aérer l'espace urbain et de le rendre agréable en apportant de la verdure aux riverains. Ils permettent une bonne préservation du sol qui n'est pas bétonné et une bonne absorption des eaux.

Bétonner cette zone porterait donc préjudice au maintien de la biodiversité, à la préservation des sols et alourdirait l'espace urbain... Pour un besoin qui n'existe pas.

Je vous remercie d'avoir lu mon avis et j'espère qu'il sera pris en compte.

Bonne journée

Cordialement

Héloïse Szczkowski

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@116 - François - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 11:39:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet

Contribution :

Préservez nos espaces et notre biodiversité.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@117 - Eva - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 15:14:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la construction d'habitation

Contribution :

quelques arguments :

ce projet de 300 logements :

- détruira le seul secteur agricole en cœur de ville

- 600 véhicules en plus dans ce secteur => circulation saturée/ bruits / impact sur la santé des habitants

- destruction de zones humides

- destruction d'espèces protégées (chauve souris/ hérisson)

- projet à l'encontre de l'avis de l'autorité environnementale

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@118 - VERBEECK Frederic - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 15:30:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Hem : ville & campagne

Contribution :

Avec ce projet de construction de 290 logements, ce n'est pas moins de 600 voitures supplémentaires qui, aux heures de pointe, viendront grossir le flot d'une circulation déjà saturée sur nos voies de sorties de ville dimensionnées pour une circulation du XIX siècle ... Pollution par les gaz d'échappement, par le bruit, visuelle, risques pour les cyclistes, sont autant de nuisances qui s'ajoutent à celles que nous subissons déjà chaque jour !

A l'heure où l'artificialisation des sols est bannie des projets urbains des pays industrialisés, et que la préservation des espaces verts au cœur des villes devient LA priorité pour lutter contre le réchauffement climatique, quel est le sens réel d'un tel projet, la finalité ultime, la valeur ajoutée pour les gens qui vivent à Hem aujourd'hui ? On nous avance que la demande de logements sur Hem est très forte... Oui, sans aucun doute, l'attractivité de notre commune est bien réelle, mais faut-il pour cela y répondre jusqu'à saturation ?

Il y a quelques années, une municipalité de Hem avait opté pour une idée, un concept qui, aujourd'hui plus qu'hier encore, avait du sens : ville et campagne. Le projet de la Tribonnerie 2 va-t-il vers cela ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@119 - Corinne - Wasquehal

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 15:56:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Refus du projet de lotissement

Contribution :

Pas d'infrastructure suffisante face à la création des 350 logements.

Non respect de la Bio diversité par la disparition des champs existants ,ni des normes environnementales qui préconisent le maintien des terres agricoles

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@120 - Robbe Huguette - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 17:22:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : TRIBONNERIE 2 HEM

Contribution :

Je suis opposée à ce projet de construction pour toutes les raisons citées dans la pièce jointe (Flyer Tribonnerie) en pdf

Nous devons conserver le peu de terres cultivées de Hem, essentielles pour une agriculture de proximité

Contre la pollution que ce chantier va engendrer - Il est impensable d'ajouter des logements supplémentaires, avec le risque de manque d'eau en y ajoutant des habitants supplémentaires - je souligne en passant que l'eau de consommation est de moins en moins disponible, et de moins en moins potable.

Avec le changement climatique, de plus en plus d'épisodes de sécheresses, de vents violents, d'inondations (risque donc d'inondations de la Marque en bas de pente

Problème de pollution de l'air avec des habitants supplémentaires - Problème au niveau de la circulation routière qui n'absorbe déjà pas le trafic actuel aux heures de pointes, sans aller y ajouter les nouveaux

Pièce(s) jointe(s) :

La Tribonnerie autrement!

NON AUX 290 LOGEMENTS SUR LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS DE LA TRIBONNERIE 2 : POURQUOI ?

- 1 Pollution atmosphérique** liée aux déplacements : dépassement de l'objectif de qualité pour les particules PM2.5 observé sur l'ensemble des points de mesure. Étude insuffisante car réalisée pendant la période COVID et sans prise en compte des futurs véhicules.
- 2 Difficultés en termes de mobilités** : 290 logements + 100 à côté de Damart en cours de construction équivaut à plus de 520 voitures supplémentaires sur des axes déjà saturés. Absence de nouveaux transports en commun (tramway, métro...)
- 3 Impacts sur les zones humides et risques d'inondations** avec l'imperméabilisation des sols.
- 4 Impacts sur la biodiversité, les espèces protégées** et sur l'armature verte et bleue.
- 5 Suppression de surfaces agricoles et naturelles** en contradiction avec l'objectif de tendre vers la zéro artificialisation nette et le non étalement urbain alors qu'il existe des friches à proximité et que des agriculteurs sont à la recherche de terres à cultiver sur Hem..
- 6 Risques liés aux épisodes de retrait-gonflement des argiles** sur la Tribonnerie 1, la zone a été soumise à l'état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse.

GLOBALEMENT : Absence d'études actualisées sur les zones humides, sur la faune et la flore, sur le sol, sur la circulation et sur la santé. Projet non compatible avec les objectifs du SCoT, Plan Déplacement Urbain, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux...

Faites entendre votre voix !

Votre avis est primordial : Scannez ce QR code

ou aller sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-hem-tribonnerie/>
deposer-son-observation

À DÉPOSER AVANT LE 16 JUILLET 2023

Retrouvez tous les arguments détaillés : **scannez ce QR code**
ou aller sur la page <https://www.facebook.com/latribonnerieautrement/>

Rejoignez le collectif citoyen la Tribonnerie autrement :
contactez-nous par mail latribonnerieautrement@gmail.com



Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@121 - Bouche Marion - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 17:25:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Parcelle AM 185

Contribution :

Le périmètre de création de la ZAC inclut la parcelle AM185. Toutefois, aucun usage n'est prévu pour cette parcelle, laquelle est au demeurant séparée du reste du projet par une voie de circulation desservant actuellement le Clos de la Source, notre établissement.

La parcelle AM 185 n'apparaît donc pas utile à la création de la ZAC et il y a lieu de modifier le périmètre de la ZAC afin d'en exclure la parcelle AM 185.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@122 - Nathalie - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 17:26:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Conservation du Champ

Contribution :

Cela est très dommage de ne pas conserver les champs.

Hem était une ville à la campagne... et elle se rapproche de Roubaix doucement.

Dommage.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@123 - Amélie - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 17:31:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Hem Tribonnerie 2 - opposition au projet

Contribution :

Cette zone a été classée "à urbaniser" par le PLU de 2004, à une époque où l'on n'était pas conscient de l'urgence climatique, des menaces sur la biodiversité et les terres nourricières. Toutes les concertations ont depuis abouties à un avis défavorable de l'autorité Environnementale et que c'est dû à l'insistance du maire, de son équipe municipale et sans doute des propriétaires des terrains de la Tribonnerie qu'une nouvelle présentation du projet est aujourd'hui proposée.

Cette insistance a pour enjeu les intérêts financiers, notamment pour une ville à au moins 20000 habitants, (plus de représentativité, de moyens et surtout d'indemnités pour les élus). Cette urbanisation irait à l'encontre des lois de programmation urbaine et notamment de la loi Climat et Résilience du 22/08/21.

La majorité des hémois qui se sont exprimés contre le projet, l'ont bien compris, étant pour la plupart désintéressés directement, mais sensibles à la qualité paysagère de leur ville et des nuisances induites par 290 logements.

Pour reprendre la formulation de Clémentine (Nouqueret, élue et fille de la directrice de cabinet de la ville de Hem), qui se permet d'attaquer les personnes qui sont contre dans cette concertation : il est intéressant de constater que ceux qui sont pour ce projet sont souvent les mêmes personnes qui sont élus ou proches d'élus de la ville et à ce titre profiteront d'une augmentation de la population... (et je suis contre et je n'habite pas dans la Tribonnerie et notre maison a plus de 80 ans !)

Pour reprendre ne serait ce que quelques points qui posent problème (si je les aborde tous, ça va faire long)

- Apport d'environ 500 voitures (bah oui, parce que favoriser l'emploi du vélo dans le nouveau quartier, c'est bien gentil, mais les gens ne vont pas faire toute leur vie dans le quartier) = problématique de circulation et de pollution. Face à ça, la mairie, la Mel et l'levia ne mettent pas en place des transports en commun efficace et rapides qui nous permettraient de prendre le métro aux prés pour aller vers Lille (actuellement 4 ou 5 bus par jour alors qu'il en faudrait 1 au moins toutes les 30mn)

- Les règlements européens exigent de garder un maximum d'espaces verts pour la biodiversité...et capter le CO2 atmosphérique et non pas de bétonner de nombreux hectares de terre agricole

- gestion de l'écoulement de l'eau et des sols. Cette zone est nécessaire pour gérer le risque d'inondations sur le bas de la rue du général Leclerc et l'ensemble du quartier du haut de la Tribonnerie à la Marcque est sujet à des mouvements de terrain et des fissures importants sur les habitations.

Dans les tableaux, on lit que de nombreux points seront pris en compte lors de la phase de réalisation. Donc on ne sait pas ce qui sera fait à ce moment... On ne peut pas signer de chèque en blanc, en particulier à la mairie de Hem qui prouve depuis des années qu'elle fait ce qui l'arrange.

Pour finir, sur l'argument de la demande de logements : Hem n'a pas besoin de logements supplémentaires, c'est la métropole qui a ce besoin. Pourquoi ne pas construire dans d'autres villes qui n'ont pas encore exploité leurs friches, contrairement à Hem ?

A l'échelle de la région aussi, la métropole de Lille gagne des habitants, mais les autres villes comme Douai, Lens, Dunkerque se dépeuplent. Plutôt que d'accompagner ce phénomène de métropolisation, les pouvoirs publics devraient revitaliser les autres secteurs pour permettre une meilleure répartition de la population et des activités économiques.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@124 - Félicie - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 18:02:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet

Contribution :

Ce projet nuira à la qualité de vie des habitants du secteur, secteur déjà très encombré sur les heures de pointe.

Ce projet détruira l'un des derniers espaces verts/agricoles du secteur, ainsi que les espèces protégées présentes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@125 - Pierre-alexandre - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 18:06:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet de création de zac

Contribution :

Ce projet aura globalement un impact négatif sur le bien être et la santé des habitants de hem :

- d'abord par l'augmentation du nombre de véhicule sur un secteur déjà saturé engendrant des bouchons qui sont néfaste pour la qualité de l'air, le bruit et la qualité de vie des habitants

- ensuite par la suppression d'un des derniers espaces agricole de la ville, de la faune et de la flore qui y liées

- finalement, parce que ce projet va à l'encontre de l'avis de l'autorité environnementale

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@126 - Laurence - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 18:31:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le futur lotissement de la Tribonnerie à hem

Contribution :

quelques arguments :

ce projet de 300 logements :

- détruira le seul secteur agricole en cœur de ville

- 600 véhicules en plus dans ce secteur => circulation saturée/ bruits / impact sur la santé des habitants

- destruction de zones humides

- destruction d'espèces protégées (chauve souris/ hérisson)

- projet à l'encontre de l'avis de l'autorité environnementale

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@127 - Arnaud - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 18:52:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Garder des champs a hem

Contribution :

Je suis contre le projet de lotissement de 350 la gemebts a hem qui detruirait des espaces agricoles et de nature

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@128 - Elise - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 19:34:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la ZAC

Contribution :

La zone de la tribonnerie 2 est un espace qui devrait rester agricole. Saturation des axes routiers, fragilisation des sols, de moins en moins de verdure à hem... Et peu de respect des plans d'urbanisme. Non au projet !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@129 - Isabelle - Mouvaux

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 20:20:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Destruction de champs

Contribution :

A l'heure du réchauffement climatique généralisé, je sais que ce qui limite le réchauffement c'est la nature, le vert, la culture, les arbres, les parcs Tout cela est connu, vérifié ... Quel désastre que vouloir construire encore et encore ... C'est creuser notre tombe ? O secours. !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@130 - Stéphanie - Forest-sur-Marque

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 20:29:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet

Contribution :

Ce projet n'est pas bon pour l'environnement (destruction de champs, augmentation de la bétonnisation et du nombre de véhicules ...)

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@131 - Axelle - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 22:01:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre tribonnerie2

Contribution :

Comment imaginer autant de logements dans un des rares champs qui reste à hem. Gardons l'espace vert.

Il y a déjà des bouchons au départ de hem, imaginez 600 véhicules qui circuleront en plus dans notre quartier. Je ne suis pas d'accord !

Habitante du boulevard Clemenceau à Hem

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@132 - JEDRZEJAK THIERRY - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 22:27:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : DEFAVORABLE AU PROJET !

Contribution :

Bonjour, je suis défavorable au projet et je déplore :

_ aucune étude d'impact actualisée en 2023

_ l'artificialisation des sols / maisons / bitumes qui engendrent ruissellements et risques d'inondation > terrains en pente !

_ sauvegarde de la biodiversité

_ futures maisons construites sur sols argileux > fissures !

_ 290 lgts > 500 à 600 personnes > 300 voitures minimum > déjà un calvaire pour entrer et sortir de Hem aux heures de pointe !!!

_ pas assez d'infrastructure routière ET transports en commun caduque vers TRAM / METRO !!!

_ disparition des terres agricoles (les hémois y sont très attachés)

_ réchauffement climatique : un sol artificialisé n'absorbe plus le CO2 !

PROJET A L ENCONTRE DE L AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@133 - Charlotte - Lille

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 22:29:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet

Contribution :

Stop à l'artificialisation des sols ! La métropole lilloise est déjà bien / trop minérale

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@134 - Laurent - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 23:05:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Hem Tribonnerie 2

Contribution :

Je suis défavorable au projet pour les raisons suivantes:

- tout d'abord, comme beaucoup l'ont soulevé précédemment, la circulation routière (surtout aux heures de pointe) est déjà extrêmement dense. Les logements supplémentaires et voitures associées paralyseraient complètement la route chaque matin et chaque soir. Au delà du temps d'embouteillages que cela entraînerait, il s'agit également d'une pollution sonore et atmosphérique supplémentaire. Cela pourrait s'équilibrer si l'infrastructure de transports en commun était plus adaptée, mais elle est actuellement très limitée à Hem.

-D'autre part, les lois actuelles sont en défaveur de la construction sur zone agricole et en faveur de la protection de la biodiversité. S'opposer à ce projet va dans le sens de la législation du moment et des enjeux environnementaux qui y sont liés .

-Enfin, en plus de l'impact psychologique, ce projet réduirait clairement la qualité paysagère qui fait partie de l'attractivité d'Hem. La zone agricole est le poumon vert de la ville. Sa disparition entraînerait une baisse significative de la qualité de vie des hemois.

Pour conclure, ce projet me semble majoritairement motivé par le remplissage des caisses de la municipalité, et les enjeux financiers ne me paraissent pas peser assez lourd dans la balance face aux arguments qui précèdent.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@135 - Pascal - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 23:06:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Oui à la tribonnerie 2

Contribution :

Ce projet Tribonnerie 2 est un projet indispensable pour la ville de Hem. Contrairement à ce que disent ces détracteurs, c'est parce qu'il est aussi proche du cœur de ville que ce terrain doit recevoir des logements, de profiter du transport en commun qui va se développer selon le SDIT. Aujourd'hui Hem à mémé titre que la Métropole a besoin de logements pour ses habitants, ses enfants qui sont souvent obligés de quitter la commune pour se loger faute de biens en vente ou aux prix trop élevés.. Il faut un projet équilibré qui tienne compte de la nature en ville, des étangs de la Tribonnerie 1, des envies des habitants qui souhaitent un logement avec un espace extérieur... le Covid a démontré le privilège et la chance d'avoir un extérieur quand on est confiné chez soi. A ceux qui clament l'intérêt de la biodiversité à préserver, je crois que ce sont les haies et arbres des jardins des logements aux alentours qui sont bien plus riches en biodiversité que ces champs de maïs qui ont jusqu'à récemment encore été traités avec les pesticides.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@136 - Alain - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 23:08:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Hem Tribonnerie 2

Contribution :

Je ne suis pas favorable au projet pour les raisons ci-dessous :

Projet augmentant la pollution sonore et atmosphérique de la ville

Réduction de la biodiversité contraire aux enjeux environnementaux du moment

Paysage devenant de plus en plus dense et urbain (les personnes venant vivre à Hem ne recherchent pas une « métropole bis »)

circulation routière ingérable avec des logements et donc voitures supplémentaires

Ne laissons pas cette décision être prise uniquement pour des raisons financières. Ce poumon vert est un précieux bien de la ville. À protéger !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@137 - Beatrice - Hem

Date de dépôt : Le 15/07/2023 à 23:12:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Hem Tribonnerie 2

Contribution :

Je suis opposé à ce projet de construction qui me semble en grande partie motivé par des enjeux économiques.

Les infrastructures de transports ne permettent actuellement pas de circuler hors de Hem de manière fluide et facile (autrement qu'en voiture). L'ajout de logements entraînerait une circulation encore plus dense et donc de gros embouteillages au quotidien. De plus, la destruction de cette zone naturelle pollue la ville et ses alentours à la fois de manière sonore, visuelle et atmosphérique. La conservation de ce poumon vert me semble être une véritable nécessité pour l'attractivité de Hem et pour la qualité de vie des habitants y résidants déjà. Sans compter que de nombreuses espèces végétales et animales cohabitent sur cette zone, et que l'agriculture locale / de proximité est un bien à préserver et un système à encourager (pour les marchés locaux, les cantines d'école, etc.).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@138 - Sophie -Alexandrine - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 08:00:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet lotissement sur terres agricoles de la tribonnerie

Contribution :

Je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :

Engorgement de la circulation automobile sur des axes déjà saturés, entraînant en plus de la pollution atmosphérique une NUISANCE SONORES déjà bien présente à ce jour (ronnement quasi permanent de la circulation)

Construction sur des zones humides, avec risques d'inondation par imperméabilisation des sols et privation de possibilité de drainage vert naturel (plantations consommatrices d'eau type maïs par exemple)

Suppression de terres agricoles, mettant en difficulté des agriculteurs pourtant en demande, impactant également la biodiversité et la qualité de vie liée à la présence d'espaces verts et visuellement « ouverts »

NON AU BÉTONNAGE ET À L'ENTASSEMENT DE LA POPULATION SUR LE MOINDRE CARRÉ VERT DE NOTRE ESPACE DÉJÀ TROP URBAIN. IL Y A SUFFISAMMENT D'AUTRES RÉGIONS EN FRANCE EN DÉSERTIFICATION DONT IL FAUDRAIT STIMULER ET FAVORISER L'HABITAT PLUTÔT QUE D'ATTIRER ENCORE DANS NOTRE RÉGION DÉJÀ SURPEUPLÉE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@139 - bernard - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 08:26:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : registre numérique

Contribution :

Question subsidiaire

Si le lotissement devait être bâti, les occupants posséderont un certain nombre de smartphones. Les antennes existantes supporteront-elles la charge, ou faudra-t'il en installer de nouvelles?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@140 - Dassonville Anne - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 14:26:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un aménagement intelligent

Contribution :

Difficile de concilier préservation de l'environnement et nécessité de construction pour loger les gens. Le projet de la Tribo 2 s'est heurté à cette difficulté mais en intégrant des avis d'experts et d'habitants, ce projet réussit à concilier les deux. En particulier sur l'attention qui a été portée à la préservation des zones humides existantes sur le site d'une part, et d'autre part en multipliant la végétalisation du site de façon locale et intelligente. A ce jour, la biodiversité est actuellement assez pauvre, suite à des années d'exploitation agricole "à l'ancienne" avec force intrants néfastes. Avec le projet, 13ha retrouveront des sols riches, une couverture arborée avec une forêt captatrice de carbone, un espace maraicher ouvert au public, des zones de promenades fraîches et abondamment végétalisées. Et sur les 9 ha construits en logements variés et typologies diverses, la gestion de l'eau sera particulièrement bien faite, selon les normes du PLU3 à la parcelle bien sûr, mais avec le souci d'une préservation maximale. Les mobiles douces y seront facilitées pour un écoquartier agréable à vivre même en pleine ville. Ce projet gagnerait aussi à

intégrer la notion de végétalisation des façades ou des toits, et des trottoirs vivants, avec fosses végétalisées systématiques, multipliant ainsi les corridors de biodiversité et de fraîcheur dans la partie construite.

En PJ, 2 extraits importants du mémoire de la MEL pour le projet Tribo 2 qui rassureront sans doute les réfractaires.

Pièce(s) jointes(s) :

☰ I.2. Articulation du projet avec les ...

OG4 – Objectif Général 4 : Redonner et maintenir l'équilibre naturel des cours d'eau et leurs annexes hydrauliques	d'eau à l'échelle des bassins-versants	
	OA10 : Identifier et améliorer la continuité écologique des cours d'eau sur les secteurs prioritaires	Non concerné
	OA11 : Lutter contre les espèces envahissantes	Les espèces envahissantes constatées sur le site feront l'objet de mesures spécifiques en phase travaux
OG10 – Objectif Général 10 : Faire connaître les zones humides du SAGE Marque-Deûle les préserver, les protéger et les restaurer	OA19 : Renforcer la connaissance en matière de zones humides, les identifier au fil du temps en amont des projets pour les préserver et éviter leur destruction	Une étude de caractérisation des zones humides a été réalisée. Elle sera complétée en phase réalisation afin de conforter la situation et la délimitation de ces zones
	OA20 : Assurer la préservation et la protection des zones humides identifiées par le SAGE Marque-Deûle	Le projet d'aménagement s'inscrit dans un objectif d'évitement des zones humides

préserver la biodiversité	
	<p>Le projet inclura une importante proportion d'espaces végétalisés notamment via la préservation du parc. Cela permettra de limiter la création d'ilots de chaleur.</p>
	<p>Le site est pauvre en biodiversité. Les espaces végétalisés seront plantés d'une diversité d'espaces végétales qui seront favorables au développement de la biodiversité au sein du site. Une seule espèce patrimoniale a été recensée sur le site (le tabouret des champs), les mesures de préservation seront définies en phase réalisation.</p>

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@141 - Benjamin - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 14:57:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Parcelle AM 185

Contribution :

Le périmètre de création de la ZAC inclut la parcelle AM185. Toutefois, aucun usage n'est prévu pour cette parcelle, laquelle est au demeurant séparée du reste du projet par une voie de circulation desservant actuellement un commerce (établissement « La Gourmandine »).

La parcelle AM 185 n'apparaît donc pas utile à la création de la ZAC et il y a lieu de modifier le périmètre de la ZAC afin d'en exclure la parcelle AM 185.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@142 - Thieffry - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 15:00:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Oui à la Tribonnerie 2, qui répond à un immense besoin !

Contribution :

À l'heure où la demande de logement est excessivement importante et où des familles et jeunes couples désespèrent de ne pouvoir s'installer sur Hem et ses environs, ce projet répond parfaitement à la nécessité de développer l'offre de logement dans les cœurs de villes tout en respectant le cadre de vie et la nature. L'arrivée d'un tramway est annoncée avec un terminus situé au centre-ville. Je trouve donc qu'il s'agit d'une mesure de bon-sens que de travailler sur de nouveaux logements à proximité de ce futur équipement.

À titre personnel, il s'agit d'un projet dans lequel je me projetterais parfaitement. J'étais attentif à ce que l'offre de logements proposée soit diversifiée afin de permettre à des personnes à tout stade d'avancement dans leur vie et dans leur projet d'achat immobilier de profiter d'une telle opportunité. Les différentes réunions publiques m'ont rassuré.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@143 - Jean-Paul - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 15:13:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mobilité et qualité de l'air

Contribution :

• Mobilité et Qualité de l'air

« Enquête de 2018 pas de vision précise du projet et d'incidence sur la santé »

La MEL répond qu'au sein du quartier de la Tribonnerie pas de problème (usage limité de la voiture !)

Nous : Les études se sont limitées au quartier.

Il ne faut pas faire de grandes études pour se rendre compte que l'arrivée de 600 personnes dans 290 logements auxquels il faut ajouter 100 logements sur le terrain Damart va augmenter drastiquement la circulation dans un secteur très tendu. HEM se développe depuis plusieurs années et construit des logements et activités sur les terres sans se soucier des questions de mobilité et d'accessibilité et de santé. Le résultat fait que nous devons aujourd'hui subir la saturation des réseaux routiers. Pas de réelle alternative à la voiture, des embouteillages qui ne cessent de s'amplifier, il faut désormais plus de temps pour sortir d'Hem que pour rejoindre Lille. Construire ces nouveaux logements sans accompagner de mesures fortes la mobilité des Hémois va accentuer d'avantage ce phénomène. Par ailleurs le projet de tram (vers Roubaix) ne tient absolument pas compte du flux de voitures vers les Prés Villeneuve d'Ascq et Lille Les conséquences en termes de qualité de l'air risquent d'être désastreuses. (Avis de l'autorité environnementale sur le dossier le 04/02/2019)

Par ailleurs on peut constater que les relevés de polluants en février et juin 2021 font état de dépassements déjà maintenant, des recommandations OMS. Actuellement 16/06/2023) nous sommes en alerte à l'OZONE depuis plusieurs jours et l'on continue....

Absence de données chiffrées dans le dossier présenté. Etude réalisée pendant la période COVID qui n'est pas représentatif du trafic routier habituel.

Interrogation sur les nouvelles valeurs par rapport aux nouvelles valeurs de l'OMS de 2021.

Argument :: Ce projet s'inscrit en contradiction avec les engagements nationaux et européens en matière de lutte contre le changement climatique et ses impacts sur la santé

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 228 / 257.

Hem Tribonnerie 2 - Mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@144 - Jérôme M - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 15:43:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Notre ville tout comme de nombreuses autres a besoin de logements.

Besoin de logements pour nos enfants qui aujourd'hui ne trouvent pas de logements sur Hem, pour nos personnes âgées qui souhaitent trouver des logements plus adaptés.

Bref notre ville a besoin de logements pour garantir le parcours résidentiel de notre population.

Le projet de la Tribonnerie 2 répond aux besoins de notre commune.

Certains opposent environnement, biodiversité et urbanisme.

Personnellement je vois dans ce projet la possibilité de répondre à tous ces points.

Il faudra y construire des logements avec de hautes performances énergétiques (ces nouveaux logements seront certainement moins énergivores qu'une grande partie des maisons déjà présentes sur la commune), des logements variés (collectifs, individuels, en accession à la propriété, en location, adaptés aux personnes âgées) pour répondre aux besoins de tous.

Il faudra imaginer un quartier mêlant habitations et espaces verts pour répondre à toutes les exigences en matières de respect de la biodiversité, d'ilots de fraîcheur, de bien vivre, ...

Nous l'avons vécu lors du Covid, les extérieurs sont très importants pour le bien être.

Et puis en matière de biodiversité depuis quand un champ cultivé en monoculture est-il plus accueillant qu'un espace vert avec des arbres, des arbustes, un point d'eau ! Et n'oublions pas que la ville d'Hem compte plus de 40% de son territoire en zone agricole ou naturelle !

Peut être également y prévoir des potagers partagés.

Il faudra y prévoir du transport en commun. Le projet de Tramway à proximité est une excellente chose !

La ville de Hem a besoin de ces logements. La ville a besoin d'un projet avec des logements pour tous, des espaces verts et du commerce pour en faire un ensemble cohérent répondant aux besoins des habitants.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@145 - Bruno - Hem

Organisme : habitant du quartier

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 15:59:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un projet qui répond au besoin de logements à hem, l'évolution nécessaire du vivre en ville afin de limiter l'étalement urbain nuisible pour le c

Contribution :

Ce projet est nécessaire pour continuer aux familles, primo-accédants quelque soit leur classe sociale, à hem. Pour info mes enfants ont du quitter hem alors qu'ils y vivent depuis 30 ans par faute de logements. Je suis voisin du site et estime que le projet présenté viendra un peu perturber mon quotidien et qu'il va falloir que je m'adapte en particulier en utilisant au maximum les modes "actifs" de déplacement ainsi que le recours au covoiturage. Cela dépend de moi et uniquement de moi. Que ceux qui ne voient que l'augmentation du trafic se posent la question : est-ce que je vais encore utiliser ma voiture en étant seul dans celle-ci. Tribonnerie ou pas il faut de toutes les manières que nous fassions cette effort, c'est trop facile de reporter la charge sur les autres et attendre d'autres investissements de la communauté. J'entends également parler de l'eau et de l'assèchement des étangs du quartier. La partie concernant ce sujet m'apporte la réponse et je fais confiance aux démarches des hydrologues que je ne suis pas. Dans ce domaine, le plus préoccupant c'est bien l'augmentation des températures qui va assécher ces étangs et non un projet qui en tiens compte par son aménagement peu dense en haut permettant l'infiltration des eaux et plus dense en bas perturbant pas ou peu la circulation des eaux vers les étangs. Enfin quel bonheur cette foret urbaine et les aménagements nature avec des pièces d'eau et promenade, véritable poumon qui complétera une sorte de coulée verte venant du parc Barbieux, passant par la rue d'hem et de croix et débouchant sur ces 12 hectares de forets urbaine.

Je reste, comme voisin du projet, plus que favorable à celui-ci. Bravo à toutes les équipes ayant travaillé le sujet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@146 - Christian - Saint-Pair-sur-Mer

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 17:03:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Procédure hem tribonnerie

Contribution :

Ce projet entraîne une destruction d'une zone humide non reconstruite comme le stipule la loi

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@147 - Clemence - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 17:32:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à ce projet

Contribution :

Comment un projet en 2023 peut encore prévoir encore autant d' artificialisation des sols avec pour conséquence la transformation d'espaces naturels en surfaces imperméables

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@148 - Françoise - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 17:43:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : saturation garantie

Contribution :

les accès à Hem et la rue du général leclerc sont déjà saturés matin et soir, amener 600 voitures avec ce projet est de la folie !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@149 - Jean-Adrien - Hem

Organisme : Citoyen

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 18:13:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un beau projet

Contribution :

Bien qu'il y ait de l'urbanisation plus de la moitié du terrain restera nu de toute construction. Il y aura donc des logements accessible dans une ville en perpétuelle demande de logement et un énorme espace vert.

Le projet ne peut être qu'un bienfait pour la ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@150 - Catteau André - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 18:51:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Amélioration à apporter au projet

Contribution :

Je souhaite que ce lotissement soit écoresponsable. Que l'on impose aux constructeurs des règles qui le rendent exemplaire. A défaut de préserver les zones agricole, Hem présenterai t une vitrine voire un écoquartier modèle de ce que l'on peut faire pour préserver la planète.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@151 - Philippe - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 19:14:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Abandonnez ce projet !

Contribution :

La construction de ce projet détruira les habitats naturels et fera donc fuir les chauves-souris, les hérissons....etc

Quel malheur

Cela nuiera à la biodiversité

Abandonnez ça !!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@152 - RUBIO COQUEMPOT Barbara - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 19:29:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : participation

Contribution :

Notre population régionale ne cesse d'augmenter. Le pic des naissances des années 2000, amène un nombre grandissant de jeunes à rechercher un logement. Hem est concernée, tout comme elle a également des habitants en quartiers prioritaires de la Ville qui cherchent à rester sur Hem mais en changeant de quartier et enfin, nos séniors souhaitent quitter leurs maisons pour des habitats plus adaptés...

Il faut donc densifier la ville et augmenter le développement et la protection de la biodiversité. Non un champ de maïs n'est pas un abri à la biodiversité. Cependant, créer une zone naturelle riche, variée, entretenue et protégée sera un poumon vert bien plus efficace que ce champ de maïs.

Si on pense 300 logements = 600 voitures, alors la prise de conscience sur le réchauffement climatique est inquiétante.

L'avenir d'une ville se travaille. Il faudra des maisons à taille raisonnable et une diversité d'habitations (on n'a pas tous besoin d'un grand jardin et d'une grande maison). Je suis pour une ville dense avec une vigilance sur l'harmonie de l'existant et une qualité des matériaux. Une ville qui sera vigilante à rester une ville où nous pourrons faire les choses essentielles à proximité, comme nous nourrir avec des zones maraichères.

Notre ville de Hem présente déjà de nombreux services crèches, écoles, collèges, sa proximité avec 2 hôpitaux, des services publics nombreux, ses commerces. Nous sommes à 10 km de Lille et Villeneuve d'Ascq, deux villes très dynamiques économiquement et sommes également très proches de sites d'excellence sur Tourcoing et Roubaix. Cette situation géographique et cette qualité de vie, nous souhaitons jalousement nous la réserver ? Nous pourrions la partager et l'améliorer. La qualité de notre air et la qualité de vie dépendent de NOS choix et de nos ACTIONS.

Je suis donc pour un projet raisonné et de qualité à la Tribonnerie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@153 - Blandine - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 19:29:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Hem manque de logements

Contribution :

Pour garder une ville attractive et animée grâce aux commerces , écoles, et associations il faut que Hem maintienne sa population et donc construise des logements .

Bcp de contradicteurs à cette future Tribonnerie 2 arguent que c'est une zone riche en biodiversité et donc qu'il faut la laisser en l'état. Cependant, les études réalisées sur le milieu naturel actuel relate une "diversité végétale relativement faible, et une faune présentant une faible diversité d'espèces».

En bâtissant ce nouveau quartier nécessaire à Hem, profitons-en pour planter sur les 12ha non construits , des corridors végétaux, réelles zones de biodiversité qui abriteront une faune forte, sans oublier de respecter la circulation souterraine de l'eau pour préserver les étangs de la Tribonnerie , et de monter une butte antibruit sur l'avenue de l'Europe.

Soyons aussi vigilants sur les voiries en faisant une réelle place aux mobilités douces sur la rue de la Tribonnerie. De plus, afin d'éviter les shunts des véhicules par les allées Bonnard et Matisse via de Vlaminck pour rejoindre ce nouveau quartier, évitons de faire coïncider ces allées avec les nouveaux axes de circulation.

Enfin, n'hésitons pas à exiger des toitures végétalisées pour les collectifs et prévoyons tout de suite des équipements enterrés pour la collecte des déchets.

Il faudra donc co-construire ce nouveau quartier respectueux de l'environnement. Il permettra ainsi d'accueillir des hémois qui scolariseront leurs enfants sur Hem, consommeront sur Hem et participeront au dynamisme associatif et économique de notre ville.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@154 - MAHTOUR Kamel - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 19:33:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui à de nouveaux logements !

Contribution :

Je souhaite soutenir ce projet de la Tribonnerie, il me tient à coeur. Nous savons tous que nous avons besoin de logements. Il y a différentes manières de créer de nouveaux logements. Ce projet de la tribonnerie respecte nos engagements pour l'environnement, il permettra d'accueillir de nouvelles familles à Hem et de proposer des logements à des Hémois qui en attendent. La concertation, la prise en compte des avis de chacun est nécessaire, mais n'oublions pas qu'il faut aussi savoir accueillir dans de bonnes conditions de nouveaux habitants dans des logements variés et diversifiés. Nous souhaitons pouvoir répondre aussi à la demande de logements pour les jeunes, nous avons besoin de ce dynamisme pour les années à venir !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@155 - DUQUESNOY - Hem

Organisme : Habitant du Quartier

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 20:03:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour faire face au clan NIMBY (not in my backyard)

Contribution :

En préliminaire je précise que j'habite hem, à proximité du projet je suis donc directement concerné directement (certainement plus que ceux qui interviennent et n'habitent pas au moins la ville). Attention cela ne légitime pas plus mon propos. Je lis les positions contre le projet et cela m'interpelle.

1°) On parle d'augmentation du trafic ok mais la solution n'est-elle pas de faire plus de covoiturage, d'utiliser les modes de déplacements doux, les transports en commun actuels ou futurs etc.. Combien de voitures avec une personne puis-je observer tous les matins au rond point Lecomte. Cela permettra l'amélioration de la qualité de l'air de suite.

2°) Atteinte à la biodiversité : je n'ai lu cela dans l'étude. Et puis je me dis remplacer un champ cultivé avec tout cela entraîne par un espace de 12 hectares aménager avec arbres pièces d'eau etc.. n'est-ce pas plus favorable pour la biodiversité.

3°) Cela favorisera le réchauffement climatique : sans être spécialiste il me semble que la plantation de 12 hectares ne doit pas être neutre dans la captation de CO2 et favorable pour le climat. En tout cas plus qu'un champ, qui est loin d'être un îlot de fraîcheur.

4°) mes étangs vont s'assécher : juste le réchauffement climatique ne sera-t-il pas suffisant ? De plus l'étude hydraulique et l'évolution du projet n'est-elle pas une réponse favorable à ce risque.

En résumé : mon trafic, mes étangs, ma biodiversité actuelle, mon air cela semble guidé par le clan NIMBY , oui à la construction de logements mais loin de chez moi...

Perso je serai content de partager mon quartier qui sera accessible à une diversité sociale, dans le cadre d'une résilience climatique et je suis prêt à faire les évolutions qui me reviennent pour cela. Mon quartier ne m'appartient pas...

Donc OUI à ce projet reflet d'une ville plus écologique, plus résiliente, plus "mixée". Ne tournons pas le dos à ce projet pour des raisons idéologiques et de préservation de son petit bien être.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 12/06/2023 et le 16/07/2023

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@156 - Thierry - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 21:29:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la Tribonnerie 2

Contribution :

Ce projet va totalement à l'encontre de « hem-ville et campagne », l'artificialisation des sols va encore se majorer et nuire à la persistance du plan d'eau de la Tribonnerie1 acteur de la biodiversité et d'apport hydrographique de la Marque dont le niveau est déjà très bas actuellement, alors que la MEL vient d'investir quelques millions d'euro pour en faire une zone de promenade.

Les bouchons qui vont en découler vont nuire aux riverains déjà bien gâtés en gaz d'échappement et particules fines, la rue du Gal Leclerc étant déjà régulièrement bouchée le matin, parfois d'Hempemont jusqu'à la mairie. La voirie environnante n'est absolument pas à même d'absorber le surplus de véhicules, y compris au niveau de la voie rapide.

La ZAC des quatre vents étant loin d'être remplie ne vaudrait il pas mieux se tourner vers cette zone puisque l'on y a déjà sacrifié quelques hectares d'espaces naturels et que les accès vers la voie rapide sont déjà existants.

Que sait-on des capacités d'accueil des écoles et des crèches vis à vis de ce surplus de population, sans parler de la possibilité de prise en charge médicale et paramédicale par les professionnels locaux. Quand on sait que la majorité des médecins généralistes de la ville sont en difficulté d'accepter de nouveaux patients...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@157 - Elisabeth - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 21:33:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la Tribonnerie 2

Contribution :

Ce projet va totalement à l'encontre de « hem-ville et campagne », l'artificialisation des sols va encore se majorer et nuire à la persistance du plan d'eau de la Tribonnerie1 acteur de la biodiversité et d'apport hydrographique de la Marque dont le niveau est déjà très bas actuellement, alors que la MEL vient d'investir quelques millions d'euro pour en faire une zone de promenade.

Les bouchons qui vont en découler vont nuire aux riverains déjà bien gâtés en gaz d'échappement et particules fines, la rue du Gal Leclerc étant déjà régulièrement bouchée le matin, parfois d'Hempemont jusqu'à la mairie. La voirie environnante n'est absolument pas à même d'absorber le surplus de véhicules, y compris au niveau de la voie rapide.

La ZAC des quatre vents étant loin d'être remplie ne vaudrait il pas mieux se tourner vers cette zone puisque l'on y a déjà sacrifié quelques hectares d'espaces naturels et que les accès vers la voie rapide sont déjà existants.

Que sait-on des capacités d'accueil des écoles et des crèches vis à vis de ce surplus de population, sans parler de la possibilité de prise en charge médicale et paramédicale par les professionnels locaux. Quand on sait que la majorité des médecins généralistes de la ville sont en difficulté d'accepter de nouveaux patients...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@158 - Guillaume - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 21:46:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour le projet

Contribution :

De moins en moins de familles peuvent s'installer sur Hem en raison du manque de logements.
Résultat : des classes ferment faute d'enfant pour les remplir.

Il faut densifier l'habitat et l'endroit proche du centre, d'écoles et de commerces est bien situé.

Sur les critiques sur l'atteinte à la biodiversité, je pense qu'il s'agit d'un faux problème. Le champ est depuis longtemps sur exploité et la terre est très pauvre. En faisant des plantations et des couloirs adaptés, le site peut au contraire y contribuer.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@159 - SIBILLE Philippe - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 21:50:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :HEM TRIBONNERIE 2

Contribution :

Face à une demande criante de logements, le projet répond et contribue, par la diversité du type d'habitat, à favoriser le parcours résidentiel et "l'ascenseur social", tout en respectant la qualité naturelle du site.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@160 - Emmanuelle - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 22:27:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui à la Tribonnerie 2

Contribution :

Ce projet de Tribonnerie 2 ne date pas d'hier et a évolué en tenant compte des remarques de chacun.

L'attractivité de la Ville de Hem n'est plus à démontrer et il est de plus en plus difficile de trouver à se loger sur la commune.

Contrairement à certaines affirmations, le champ actuel est loin de refléter la biodiversité, et les propositions faites pour son aménagement respecteront la nature du site et permettront la construction de logement HQE accessibles à tous qui pourront être des logements individuels, collectifs ou inclusifs pour répondre aux besoins de nos aînés.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@161 - Cruypenninck Pierre Marie - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 23:10:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Utilité du projet Tribonerie 2

Contribution :

En effet le projet de la Tribonerie 2 va engendrer un gros problème de flux routier au niveau des entrées et des sorties de la ville .

De plus un espace vert préservé ne peut qu'être bénéfique aux habitants .

Devons nous absolument densifier un territoire plutôt que de l'aménager qualitativement ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@162 - Dupont Jacques - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 23:11:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Le bon sens l'emporte ●

Contribution :

Que vous soyez riverains ou pas, le bon sens l'emporte : Vous êtes très nombreux à vous être exprimés clairement contre l'urbanisation de la colline de la Tribonnerie.

Les quelques avis favorables proviennent essentiellement d'élus de la majorité municipale qui ne comprennent pas que la production de logements ne se considère pas qu'à l'échelle communale ...

Cette consultation n'est qu'une étape et déjà à ce stade, j'espère que nos élus et agents de la Mel tiendront compte des avis exprimés dans ce registre.

Il faut continuer à peser sur les décisions que prendront la Mairie et la MEL

J'incite les contributeurs de ce registre à se rapprocher des associations et des élus hémois qui travaillent et se mobilisent contre ce projet.

Ensemble nous réussirons à préserver et à améliorer notre cadre de vie à Hem !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@163 - Bernard - Hem

Organisme : habitant hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 23:16:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Un logement pour mes enfants

Contribution :

Simplement je serai très heureux que mes enfants puissent acquérir leur premier logement à la Tribonnerie 2 entre ville et le parc et non à la zone des quartes vents entre les hangars logistique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@164 - Léon - Hem

Organisme : Hémois

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 23:33:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour un espace vert favorable aux habitants et à la biodiversité

Contribution :

Je m'interroge : qu'est-ce qui contribue le plus à la biodiversité et au bien être des habitants : un espace, certes cultivé mais sans arbre, sans retenue d'eau, sans îlot de fraîcheur ou 12 hectares de forêt absorbant le CO2, des pièces d'eau favorisant la biodiversité, des aménagement préservant les étangs de la tribonnerie 2 ...? J'ai choisi la version 2 et le projet de la Tribonnerie 2 qui permettra en plus d'offrir des logements dans un quartier ECORESPONSABLE, même si je dois convoiturer et utiliser les modes de déplacements "actifs".

Avis favorable au projet en espérant que les familles puissent profiter de celui-ci.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@165 - Le Grix Simone - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 23:42:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Revoir complètement notre façon de penser et partager l'espace

Contribution :

La MEL fait partie de ces 22 villes françaises qui sont considérées comme des métropoles et qui seront demain des fournaies urbaines. Aujourd'hui, il est plus que nécessaire de nous adapter à cette réalité plutôt que mettre en oeuvre des projets qui datent d'il y a 20 ans. Le monde a changé, réfléchissons ensemble à une géographie qui saura concilier les milieux naturels avec les besoins des hommes et femmes qui les habiteront demain. Les villes de demain devront être capable d'autonomie, notamment sur le plan de l'alimentation. Il serait bon de combler le déficit du développement de l'agriculture urbaine. Un projet de loi vient d'être voté qui vise à la "zéro artificialisation nette des sols", il n'est donc pas pensable de transformer ce terrain agricole en quartier résidentiel ou lotissement. Il serait plus judicieux de créer des logements sur les terrains qui sont déjà bétonnés (transformations d'anciennes usines en logements, réhabilitations d'anciens logements).

Il y a tant de manières d'utiliser ce beau terrain de manière innovante: création d'espaces verts, plantation d'arbres (les habitants seront heureux de s'y réfugier lors des prochaines vagues de chaleur, encore plus de jardins ouvriers, terrains pour maraichers, une ferme pédagogique, ...) ou tout simplement le proposer à un agriculteur en recherche de terres agricoles.

Mais surtout pas de bétonisation qui créera probablement des inondations, car aucun spécialiste ne saura prédire les fréquences et l'ampleur des épisodes de pluie des années à venir.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@166 - Juliette - Hem

Organisme : Hémoise

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 23:47:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour un nouveau cadre de vie Hem

Contribution :

Parce que la ville de demain doit être résiliente, doit favoriser la mixité sociale urbaine. Parce que la lutte contre le réchauffement climatique ne passe pas par l'étalement urbain. Parce que la ville de demain doit être partagée, solidaire non ségrégative. C'est pour ces raisons que le projet de la Tribonnerie 2 prend tout son sens en :

- favorisant la biodiversité par un environnement diversifié avec des arbres, des retenues d'eau, des plantations adaptées à l'évolution du climat.

- favorisant un habitat diversifié de propriétaires, de locataires, de terrains, de maisons et d'appartements

- préservant l'eau des étangs existants par un aménagement adapté

Bien entendu il faudra changer ses habitudes en particulier sur nos moyens de transport, mais ce n'est pas particulier à la tribonnerie.

Oui je suis favorable à ce projet qui intègre ces éléments. Sans polémiquer La Tribonnerie n'est pas réservé aux habitants actuels, avouons le nous un peu privilégier quand même.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@167 - Simone - Hem

Date de dépôt : Le 16/07/2023 à 23:57:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à ce projet

Contribution :

Arrêtons d'agir avec la terre comme si elle nous appartenait. Elle appartient aux futures générations. Ce projet est en total désaccord avec les engagements que nous devons prendre et les réalités que nous vivons déjà (réchauffement, perte de terrains agricoles, ...). Soyons innovants: créons une ferme pédagogique, plantons des arbres, ...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

REGISTRE NUMERIQUE

by Publilégal

PPVE Hem Tribonnerie 2 - 2ème procédure - MISE À DISPOSITION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DU DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC

Contributions du 01/09/2023 au 01/10/2023

Rapport généré le 13/10/2023 à 09:16:31

Nombre d'avis déposés : 54

@1 - Bourgeois Charlotte - Hem

Date de dépôt : Le 09/09/2023 à 13:08:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au projet de la Tribonnerie 2.

Contribution :

Madame, monsieur,

Suite au projet de la Tribonnerie 2, voici quelques arguments qui, je l'espère, vous permettront de prendre en compte mon avis.

° Suite aux derniers travaux effectués rue de la Tribonnerie à Hem, au mois de Juin 2023, Ma maison située au 23 ALLEE PIERRE BONNARD (Soit à l'angle de la rue de la Tribonnerie et de l'allée Pierre Bonnard), construite sur un sol argileux, dans laquelle il y avait déjà des fissures lors de notre achat en 2019.

Nous avons fait arracher 8 gros arbres dans notre jardin (pour éviter que l'eau de pluie ne soit aspirée par ceux-ci) et fait déposer 400 KG de résine sous la maison pour la stabiliser et consolider les fondations.

Par la suite nous avons fait reprendre toutes les fissures intérieures et extérieures : tout était parfait!

Avec ses travaux, la maison a renouveau bougé et les fissures réapparaissent.

Au vu de cela, je n'ose même pas imaginer le résultat catastrophique de l'état de ma maison pendant les travaux de la Tribonnerie 2 !!!

° La rue de la Tribonnerie va devenir un enfer sonore !

Nous sommes déjà impactés par les nuisances sonores de cette rue extrêmement fréquentée.

° Depuis notre arrivée en 2019, Nous avons été victimes de 3 tentatives de cambriolage ainsi que des dégradations nos voitures: cela nous a engendré énormément de frais (cameras, alarme reliée a un système de contrôle, changement des fenêtres et volets roulants, etc...). De nouveaux logements sociaux ne me semblent pas créer un climat rassurant et sécurisant : pour preuve nous avons vécu 8 ans rue de la vallée et la rue de la marjolaine qui est sa voisine, est devenue avec les années très populaire et absolument pas rassurante ni calme.

° La nature et les espaces verts qui nous plongent dans un cadre verdoyant, reposant et apaisant va être terrible : cette sensation de vivre à la campagne n'existera plus , l'impact sur la nature va être une vraie catastrophe.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@2 - Jean-Michel - Roubaix

Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 09:48:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet de la Tribonnerie 2

Contribution :

Cette nouvelle enquête ne change rien au fond du problème. Le problème est structurel, montrant l'incompatibilité fondamentale entre ce projet destructeur d'espace agricole et naturel, d'imperméabilisation des sols, générateur de trafic automobile accru et de pollution associée, face au PADD (plan d'aménagement et de développement durable) de la MEL qui prône le contraire, contre la pollution, le bruit, les particules et poussières, la biodiversité, tout cela contribuant aux objectifs du Plan Climat de la MEL. On est dans une logique d'affichage vertueux pour raisons électorales, et on fait le contraire dans les faits, et pour le quotidien des habitants.

Certes, beaucoup d'espèces de faune et de flore sont, comme il est, dit "à enjeu faible". Pas étonnant vu l'ancienneté de l'anthropisation. Justement, il est plus que temps de les préserver et de s'appuyer dessus pour réintroduire la nature en ville, au lieu de sembler considérer que, tant qu'à faire, ce sera un mal pour un "bien", un petit sacrifice négligeable pour un profit économique bien supérieur ! Et voilà comment, par petites touches jugées négligeables, on en est arrivé au bord du gouffre climatique. Stop !

Ce projet va multiplier les voitures, les transports en commun adaptés ne pourront jamais répondre aux besoins, les bouchons vont s'accroître, la "forêt urbaine" est

une vue de l'esprit, un espace de loisirs au milieu d'un lotissement de 300 maisons semble utopique : va-t-on se détendre au milieu des maisons des autres ? En garagiste où sa voiture ? Le point de vue panoramique annoncé, au milieu des constructions, ne pourra qu'être inférieur à l'actuel, où la vue est dégagée au milieu de champs et pâtures.

L'avis 2018-3048 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) faisait déjà, en 2018, d'une qualité de l'air dégradée de façon supérieure aux recommandations des autorités sanitaires de référence. Depuis lors, la circulation s'est accrue, un lotissement important se construit près de l'usine Damart : peut-on sérieusement penser (des mesures pourraient le montrer) que la situation s'est améliorée, affectant la qualité de l'air jusqu'à Roubaix, au moins, évidemment. Cf les périodes de plus en plus nombreuses où on est obligé de réduire sa vitesse de 20 km/h. La santé publique n'est pas assez prise au sérieux, tous en souffrent, il faut cesser cette tendance.

Ce projet est d'un autre âge. Il correspond aux conceptions des années 2000, avec un PLU de 2004 qu'on ne referait sûrement pas tel quel. L'attention à l'environnement est bien supérieure maintenant. Même si les documents d'urbanisme ne rendent pas impossible un tel projet, il est du devoir des politiques de se référer aux nouveaux principes contenus dans des documents plus récents, PADD, plan logement, plan transports... et de travailler pour notre bien vivre ensemble actuel et futur, et pour l'avenir de notre planète commune.

La Tribonnerie 2 doit rester un poumon vert, agricole et naturel pour tout le secteur. On est désolé de paraître rabacher les mêmes arguments, mais c'est inévitable, face à l'insistance des promoteurs et de certains élus. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'entendre M. le Vice-Président de la MEL chargé de l'aménagement présenter les ambitions du nouveau PLU en cours de révision actuelle. Et à chaque fois, avec fierté et gourmandise, insister sur les objectifs la qualité de la vie dans la métropole, le zéro artificialisation nette, la nature et la biodiversité, l'environnement amélioré au profit des habitants... mais quand on change d'échelle et qu'on passe à l'échelle de sa commune, il fait tout le contraire ! La lutte contre le changement climatique doit être notre première priorité. On ne le croirait pas, à lire ce projet, pour lequel j'exprime donc un avis totalement défavorable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@3 - Véroone Patrick - Hem

Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 15:26:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Intérêt pour le projet "Tribonnerie 2"

Contribution :

Mesdames et messieurs

Je tiens à partager mon intérêt pour ce projet malgré les protestations des habitants du lotissement de la Tribonnerie 1 dont je fais partie.

Habitant le secteur depuis bientôt 30ans je ne souhaite pas quitter ce secteur auquel je suis très attaché.

Pourtant ma situation personnelle va me contraindre à envisager de quitter mon logement car je suis atteint par une maladie invalidante et progressive.

Le logement qui me conviendra devra répondre à ses critères d'accessibilité qui sont prises en compte dans les logements neufs. '

Vous comprendrez que je puisse être contrarié par les combats f' arriere-garde et ceux qui luttent contre le progrès pour des prétextes environnementaux pour préserver leur tranquillité.

Bien à vous

Patrick Véroone

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@4 - Jérôme - Hem

Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 16:30:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Augmentation de la circulation

Contribution :

Je remarque qu'aux heures de bureaux, matins et soirs, il y a déjà des bouchons allant du rond point de Hempempont jusque la rue de Vlaminck, voire plus

Les trottoirs sont déjà également inadaptés en haut de la rue de la Tribonnerie et le carrefour avec les rues de Vlaminck et de Beaumont est dangereux a ces heures la. Mon fils n'allait d'ailleurs plus au collège en velo pour cette raison là(il y a bien eu une peinture mise au sol mais ca n'a rien d'une piste cyclable et ca sert juste a se gargariser avec des stats de piste cyclable en développement)

Mais meme a pied c'est déjà dangereux car au croisement de ces 3 rues le trottoir fait moins d'un demi mètre par endroit

C'est déjà tendu et il y a 100 logements en plus qui se construisent sur cette zone (ancienne friche Damart)

Pourquoi vouloir encore empirer la situation et dégrader le lieu de vie des habitants de la zone?

Plus de pollution, plus de beton!

C'est un projet du 20e siècle et il y a tellement mieux à proposer !

Bref c'est moche

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@5 - Forest Frantz - Hem

Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 18:35:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de construction HEM TRIBONNERIE 2

Contribution :

Bonjour,

Ce projet a beaucoup plus de désavantages que d'avantages. La mairie de Hem souhaite à tout prix le faire passer en dépit des avis négatifs des enquêteurs de la MEL. Pour quelles raisons? La mairie nous explique "qu'il y a de la demande". Comme si les rénovations, les friches industrielles, les reconstructions à la place bâtiments vétustes ne pouvaient permettre d'augmenter le nombre de logements.

On peut en effet noter les avantages suivants: Construire 290 logements en plus des 100 déjà en cours près de Damart permettrait d'augmenter la population et les subsides de la ville (subventions etc...). Il serait possible de répondre encore plus à la demande de logements neufs. Et enfin, un lotisseur prendrait le marché pour la construction ce qui lui générerait des revenus considérables.

Il est vrai qu'il est plus facile de construire sur des terrains vierges, non pollués industriellement que d'utiliser des surfaces existantes mais qui nécessitent des investissements. Alors ce projet "à l'ancienne" est favorisé plutôt qu'un aménagement du territoire en accord avec les enjeux écologiques présents.

Pour les désavantages, on peut citer: 1/ La destruction irréversible de la ceinture verte qui devait être préservée dans la métropole 2/ Une forte augmentation de la pollution avec les voitures supplémentaires sachant que cette pollution est déjà très au dessus des normes. Une santé donc aggravée pour les Hémois. 3/ La fin de la bio diversité locale: Perdrix, oiseaux, insectes, lapins, hérissons, fouines, faisans, canards... 4/ La mise en danger des mares de la Tribonnerie alimentées par les champs et les fossés. 5/ Un risque accru d'inondations pour le bas de Hem 6/ Une aggravation des problèmes argileux pour les maisons car la zone sera moins humide. 7/ Les problèmes de circulation pour les véhicule 8/ Le bruit pour les riverains. 9/ Une baisse des zones cultivées dans la Métropole.

Ce projet est un projet du passé et il satisfait surtout des intérêts mercantiles. Ceux qui pensent que les riverains sont égoïstes et n'acceptent aucun changement se trompent. Comme si c'était "mal" de vouloir protéger son environnement direct et "bien" d'accepter sans réfléchir le "progrès" qu'on nous propose. Les riverains ne sont pas contre un éco quartier sur le bas de Hem, des cultures biologiques, la présence de chevaux, des sentiers, des mares et des bois, des vrai pistes cyclables pour rouler en sécurité. Ni contre un urbanisme beau et écologique dans la ville de Hem.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@6 - Trompette Anne Sophie - Hem

Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 10:23:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au désastre écologique de ce projet

Contribution :

Le quartier de la Tribonnerie à été pendant longtemps un de ces nombreux petits poumon vert qui tamponnent tant bien que mal l'immense pollution atmosphérique de la MEL.

Je constate avec effroi que, tout comme de nombreuses autres zones d'espaces naturels et agricoles de la MEL, Celui-ci va être encore amputé de sa biodiversité et bétonné pour toujours plus de profit économique.

Qui va en pâtir ? Les habitants du quartier humains bien sûr mais surtout animaux et végétaux de cette zone humide vont être anéantis et le cycle de l'eau (celui des étangs de la Tribonnerie et de la Marque) va être énormément impacté dans ce périmètre avec des conséquences sur la biodiversité des alentours.

Or il existe des lois de conservation des espaces de biodiversité et des normes pour protéger les habitants dans le cadre de projets comme celui ci. Je vous demande donc de faire respecter ces lois et ces normes en mandatant une société indépendante pour mesurer l'impact d'un tel projet sur les hommes et les espaces naturels à petite et moyenne échelle. Et je vous demande de nommer un représentant indépendant ayant une réelle autorité auprès de la municipalité et surtout des promoteurs qui n'ont pas respecté les accords de conservation des eaux de ruissellement dans le premier projet de lotissement de la Tribonnerie.

("Construire d'abord et on verra après " Cela à déjà mené à des problématiques de sécheresses des sols argileux et appauvrissent de la biodiversité et impact sur le trafic et la pollution urbaine.)

Merci de nous écouter nous les être vivants avant les intérêts économiques.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@7 - MK - Hem

Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 11:20:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Navettes urbaines de liaisons vers arrêt tram/métro Croix-Bus-Vélos sécurité-Murs anti-bruit-Pollution air-Aménagements paysagers, Zone Marcel L

Contribution :

Le projet Tribonnerie 2 est situé en haut du boulevard Clémenceau à Hem, au pied du site logistique Damart au trafic poids lourds/VL important, et à quelques mètres de la zone d'activités Marcel Lecoeur de Hem (Grand Frais, Leclerc, magasins bio...). Il s'agit du lieu de résidence de nombreux habitants mais aussi du lieu de situation de plusieurs projets immobilier: un projet en cours de construction (site du terrain Damart environ 100 logements et une résidence seniors) et au moins un projet programmé / à l'étude, le projet Tribonnerie 2 qui comptera environ 300 logements dont il est question ici. Ainsi , s'ajouteront au trafic environ 400 à 800 véhicules supplémentaires et cela sans tenir compte des autres lotissements récents (2021, 22,23) sur Hem . Or je suis choquée de voir dans le résumé non technique du projet Tribonnerie 2, en rouge en mention rayée « la création de liaisons directes et sécurisées pour les modes doux notamment pour rejoindre les arrêts de transport en commun, services, et commerces).

Il s'agit d'un besoin prégnant qui ne doit pas être éludé ! Construire ce type de projets implique la responsabilité d'adapter les infrastructures, d'adapter les routes et les modes doux EN AMONT même si cela implique des coûts qui doivent être supportés par les bâtisseurs de ces projets lucratifs (coût de commercialisation/taxes ajustées) et non pas pour les habitants en place, qui à terme se verront imputés une augmentation de leur imposition pour financer ces nouvelles infrastructures rendues nécessaires, mais non prises en charge lors de l'élaboration/ construction du projet.

Le résumé non technique fait mention de l'existence de 2 arrêts de bus (arrêt poste & Hemptenpont) à proximité de Tribonnerie 2 et du futur arrêt de tramway/Métro du centre ville de Hem assurant une desserte vers Roubaix (mais pas vers Lille) et qui sera construit dans X années. Et pendant les 10 à 20 ans de période intermédiaire, on nous dit de patienter et on multiplie les lotissements de façon anachronique. Oui ces arrêts de bus existent, mais ils ne desservent que certains quartiers d'Hem et de Roubaix et pas la zone du projet Tribonnerie 2/Marcel Lecoeur). Ces tortillards n'assurent aucune de liaison DIRECTE vers les stations de métro/tram CroixMairie/Barbieux en direction de Lille pour aller au centre de Lille en transport en commun. Il faut 15 mn à pied pour rejoindre un arrêt de bus (L36) qui passe toutes les 30 mn. Ainsi, pour relier cette zone de Hem à Lille, il faut environ 1h15 avec les temps d'attente contre 20 mn en voiture. 2 heure 30 Aller-retour pour aller à Lille et aucune alternative véritable. Nous avons testé avec les enfants cet été. C'est ingérable, même ponctuellement et irréaliste au quotidien. Ainsi Hem deviendra une extension de Roubaix mais n'offre aucune desserte rapide et efficace vers Lille. Les futurs acquéreurs des lotissements s'en rendront compte. Les intentions de « quartier apaisé où la voiture sera moins présente » notamment pour des questions environnementales , ne doit pas être un prétexte pour éviter de renoncer à des projets surdimensionnés et pour éviter de financer la nécessaire adaptation des infrastructures, des routes et la réelle minimisation des impacts projet (murs/buttes anti bruit le long de la D6D et ses environs, pollution de l'air au delà des seuils PM 2.5...) Les bus à haut niveau de services sont malgré tout, peu rapides pour une liaison vers Lille, et quoiqu'il en soit ne desservent pas la zone projet Tribonnerie 2. Concernant les vélos. La route d'Hem à Croix a depuis un an une piste cyclable en macadam rouge, non séparée et protégée de la chaussée malgré de larges trottoirs, résultat c'est toujours aussi dangereux , les voitures sont obligées de rouler dessus, faute d'espace pour se croiser. Une seule piste cyclable sécurisé/séparée d'un côté de la route aurait été préférable. Idem

pour l'avenue Gustave Delory à Roubaix (non protégée), boulevard Clémenceau à Hem (non protégée) ect.... Accidents garantis ! En attendant, pour notre sécurité, il est encore préférable à ce stade d'éviter le vélo au quotidien. Une piste cyclable se doit d'être sécurisée par des bordures et dans l'idéal végétalisée pour l'agrément, sinon cela est cher, juste pour faire joli. Sur l'avenue Gustave Delory à Roubaix , paradoxalement pour se sentir en sécurité, il vaut mieux rouler sur ses très larges trottoirs. Les pistes cyclables seront sous utilisées. Les objectifs ne sont pas réellement remplis. Bannir les voitures est un contresens car elles sont encore aujourd'hui un indispensable en raison du temps de trajet et des distances à parcourir et du manque d'accessibilité et de rapidité des transports en commun. Ce n'est pas un choix mais une réalité. Il convient de maintenir de concert les différents modes de mobilité. La D6D est toujours plus saturée et ces nouveaux habitants ne sont pas encore présents! Les études d'impact se doivent d'être réalisées dans les horaires et mois de pics de fréquentation. Pourtant nous étions motivés par notre test vélo et notre test transport en commun ! Lorsque l'on visite d'autres régions, on peut bénéficier de navettes urbaines gratuites et directes assurant les liaisons vers les transports en commun, ou les liaisons entre les quartiers/sites. À quand à Hem? Les futurs habitants de la résidence senior située boulevard Clémenceau à Hem n'ont pas d'arrêt de bus rapide et directe, ni pour aller vers le métro/tram, ni vers le centre ville, ni vers la zone Marcel Lecoœur (passage piéton sécurisé). Certaines agglomérations mettent en place des nouveaux modes de transport style « téléphérique » pour palier à ces zones mal desservies. Les choses s'améliorent mais ce manque de praticité concrète et efficace mettent à mal, beaucoup de ces efforts. À l'heure, où l'on parle de la France moche avec ses zones commerciales, la zone Marcel Lecoœur gagnerait en attractivité avec de nouveaux aménagements et un traitement harmonisé et esthétique des façades des bâtiments, des trottoirs, et des parkings avec de vrais aménagements paysagers imposés dans un cahier des charges imposé par la mairie notamment le long de la D6D et une meilleure intégration paysagère du grand frais à l'enseigne bariolée avec de petits arbres et buissons diversifiés. Le projet Tribonnerie 2 devrait aussi prévoir un aménagement paysager significatif et de qualité le long du boulevard Clémenceau pour filtrer la vue sur le lotissement Tribonnerie 2, sur la zone maraîchère, sur le lotissement « terrain Damart » et biensûr sur le site logistique Damart. Le potentiel est là, et cela pourrait devenir un atout pour l'entrée de ville d'Hem. Développer la ville, c'est aussi donner envie aux habitants d'y rester. En vous remerciant pour votre écoute.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@8 - Mk - Hem

Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 16:33:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Faire autrement - Priorité au cadre de vie, aux transports, aux espaces verts et Eviter que tous les espaces soient bétonnés

Contribution :

Bonjour,

Ne pourrait-on pas envisager sur le site Tribonnerie 2:

- la création d'un parc/espace vert accessible à tous et sans prévoir d'aménagements induisant des dépenses somptuaires d'entretien (vergers ...)

-l'amélioration des transports existants (navettes gratuites et fréquente ou à la demande vers le métro et tram à Croix en direction de Lille , des arrêts de bus au niveau du futur lotissement Damart sur le boulevard Clemenceau ...)

SANS CONDITIONNER cela, à la réalisation du nouveau lotissement Tribonnerie 2, alors que ces besoins sont déjà d'actualité pour les habitants et qu'ils sont accentués par la création du lotissement installé sur le terrain vendu par la société Damart.

Compte tenu du fait des inconvénients insolubles induits par ce projet de lotissement Tribonnerie 2, à savoir:

-les problèmes de pollution induisant le dépassement de seuils de santé publique,

-les problèmes de bruits (les nouvelles maisons à construire auront possiblement des murs d'atténuant les bruits mais pas les constructions anciennes à proximité du projet). Les barrières végétales n'atténuent aucunement le bruit

-d'embouteillages (augmentation du nombre d'utilisateurs sans possibilité de créer un axe nouveau d'importance, tel que la D6D, pour un déport. Dans un contexte de saturation de la D6D avec des embouteillages récurants et la nécessaire adjonction de pistes cyclables qui de facto réduisent la bande roulante)

-du futur manque de stationnements de ces futurs résidents dans l'enceinte même du lotissement induisant possiblement un stationnement sauvage aux abords et de l'absence de transports dits de masse à proximité tel qu'un métro à destination de Lille.

Concernant la demande de logements:

Pour la création de logements dans le cadre d'un parcours résidentiel, notamment pour des séniors qui voudraient vivre en appartement, il existe également des solutions de réaménagements de bâtis existants (déconstruction/reconstruction-friches d'entreprise) en centre ville ou autre qui permettrait de ne pas consommer davantage de zones naturelles (risque d'imperméabilisation des sols, ruissellement, contrainte choisie de préservation des espèces).

Cette solution est certes plus complexe que le recours systématique à la création de nouveaux lotissements, et n'offre peut être pas les mêmes possibilités en terme de volume. Mais la ville d'Hem aura à cœur de préserver la qualité de vie de ses habitants présents et futurs, de privilégier la qualité à la quantité en ayant une vision plus long terme, comme d'autres villes.

De plus, la construction du lotissement privé Damart venant se surajouter, impacte négativement l'acceptabilité d'un nouveau lotissement sur le site Tribonnerie 2.

En vous remerciant pour votre écoute et le travail que vous effectuez au quotidien.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@9 - CATHERINE - Hemel Hempstead

Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 19:41:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : TRIBONNERIE 2: un projet polluant et dépassé

Contribution :

Je ne comprends pas cette obstination à vouloir construire à n'importe quel prix ces logements sur un site déjà pollué.

Le complément d'informations indique notamment une pollution de l'air au delà des normes acceptables . Comment peut on mettre sciemment la vie des gens en danger en les fixant près d'une voie rapide déjà surchargée: on cumule les pollutions atmosphériques sonores et terrestres pour accueillir des familles entières en vue de repeupler les écoles publiques déficitaires alors que les écoles privées s'agrandissent !

L article de " la voix du nord " du 27 novembre 2022 indique clairement l entêtement et l inutilité de ce projet qui plus est contraire à la loi climat actuelle .

Une plantation d'arbres permettrait de capter le CO2 des voitures . De plus ils feraient un écran antibruit et constitueraient un îlot de fraîcheur .

Nous ne pouvons pas vivre sans nature

Pièce(s) jointes(s) :

Le maire Francis Vercamer : « On veut que la Tribonnerie sorte de terre »

À l'état de projet depuis près de huit ans, le projet de la Tribonnerie a toujours été l'objet d'incompréhensions et modifié en fonction. Aujourd'hui, les aménagements voulus sont décrits dans un outil du PLU3.

PAR LUDIVINE RAZLOZNIK
lrazloznik@lavoiexdunord.fr

HEM. Depuis que l'on en parle, la Tribonnerie 2 fait lever les voix. En 2015, elle prévoyait l'aménagement de terres agricoles entre la rue de la Tribonnerie et l'avenue de l'Europe en 245 logements. Il a été reproché l'impact sur la biodiversité, le risque d'inondations dû à l'étang, la suppression de cette zone naturelle et agricole.

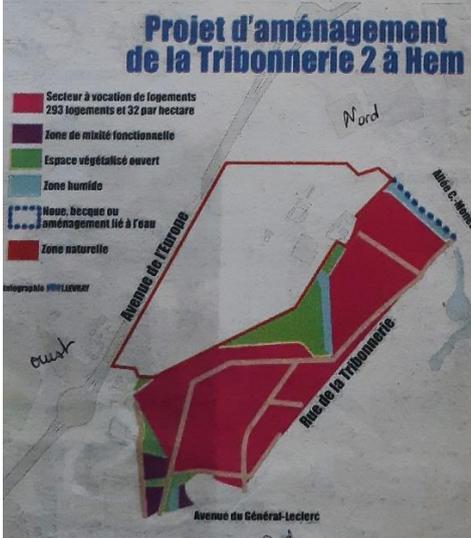
La MEL et la municipalité ont travaillé de concert pour fixer les ambitions en termes d'aménagements dans une orientation d'aménagement et de programmation (OAP), un outil du PLU3 (qui doit être validé l'an prochain). Celle-ci concerne finalement 9 hectares, pour 293 logements dont un tiers en collectifs. Pour des raisons de cohérence paysagère avec le quartier boisé de la Tribonnerie 1, ils seront davantage implantés au sud du site tandis que des logements individuels devront se trouver sur la frange est et au nord. L'OAP met en avant le développement des mobilités douces autour et à l'intérieur du quartier, mais aussi l'accès rapide à quatre lignes de bus. Entre deux zones identifiées à vocation de logements, un espace végétalisé et ouvert à tous, prolongeant la forêt urbaine qui longera l'avenue de l'Europe (en fait, c'est une zone classée naturelle).

Des aménagements de prévention des risques liés à l'eau sont prévus. Plus que jamais, le maire Francis Vercamer (UDI) est sûr du projet : « On a fait les études d'impact sur la biodiversité et des surfaces humides. On est dans les clous de la loi. On parle d'étalement urbain mais dans la vision de l'Etat et des autorités, il vaut mieux construire à Hem, desservie par les transports et située dans la couronne urbaine, qu'à Sailly ou Baisieux. »

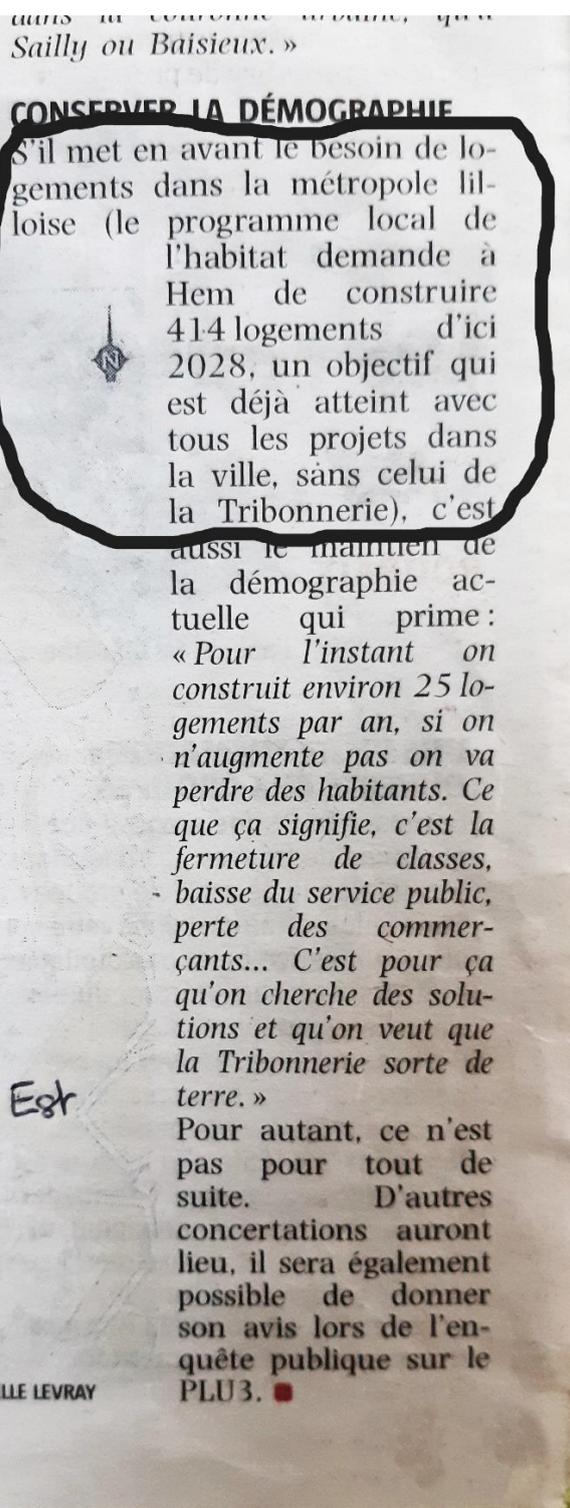
CONSERVER LA DÉMOGRAPHIE

S'il met en avant le besoin de logements dans la métropole lilloise (le programme local de l'habitat demande à Hem de construire 414 logements d'ici 2028, un objectif qui est déjà atteint avec tous les projets dans la ville, sans celui de la Tribonnerie), c'est aussi le maintien de la démographie actuelle qui prime : « Pour l'instant on construit environ 25 logements par an, si on n'augmente pas on va perdre des habitants. Ce que ça signifie, c'est la fermeture de classes, baisse du service public, perte des commerçants... C'est pour ça qu'on cherche des solutions et qu'on veut que la Tribonnerie sorte de terre. » Pour autant, ce n'est pas pour tout de suite. D'autres concertations auront lieu, il sera également possible de donner son avis lors de l'enquête publique sur le PLU3. ■

« On a fait les études d'impact sur la biodiversité et des surfaces humides. On est dans les clous de la loi. On parle d'étalement urbain mais dans la vision de l'Etat et des autorités, il vaut mieux construire à Hem, desservie par les transports et située dans la couronne urbaine, qu'à Sailly ou Baisieux. »



aménagements prévus n'occuperont finalement que 9 hectares. INFOGRAPHIE ISABELLE LEVRAY



Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@10 - TROMPETTE THIERRY - Hem

Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 22:27:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : demande de l'association SAPREPT :complément à la demande déposée le 4 février 2023

Contribution :

Merci de bien vouloir trouver ci joint un complément à notre demande du 4 février 2023.

la demande figurant dans le fichier joint fait suite à une analyse de l'étude d'impact et du mémoire en réponse de la MEL du 12 mai 2023 par une écologue.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre aux incohérences relevées dans ces documents.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : TRIBONNERIE 2 contribution SAPREPT 20 septembre 2023.pdf, page 20 sur

SAPREPT
12 allée Matisse
59510 HEM

Monsieur de Président de la MEL,

Monsieur la président de la Commission principale
Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme
de la MEL

LRAR

Objet : complément à notre demande précédente du 4 février 2023

QUARTIER DE LA TRIBONNERIE 2

1) Rappel du contexte :

La création de la ZAC de la Tribonnerie 2 a engendré la réalisation d'une étude d'impact (article R.122-2 du code de l'environnement).

Comme toute étude d'impact cette étude constitue le rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, dont sur les milieux naturels (inclus les zones humides) et les espèces faunistiques et floristiques.

Cette étude d'impact a été transmise pour avis à l'autorité environnementale (MRAE) en 2018. L'autorité environnementale a remis son avis en février 2019.

http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis_zac_tribonnerie2.pdf

A la lecture de cet avis, notre association a noté que « *L'étude d'impact est incomplète car elle ne présente pas la méthodologie ni les résultats complets des études menées, des scénarios alternatifs, d'analyse des incidences du projet, ni la description des mesures prises pour éviter les impacts sur l'environnement et la santé, à défaut les réduire et en dernier lieu les compenser. L'analyse de l'état initial nécessite d'être complétée, ainsi que celle des impacts sur l'environnement, notamment sur les zones humides, la biodiversité et la santé humaine.* »

Des études complémentaires ont été demandées avec un objectif de finalisation fixé à l'automne 2021.

Par la suite :

Le conseil de la MEL, lors de la Séance du vendredi 28 juin 2019, a décidé : « 1) La réalisation des études complémentaires à l'étude d'impact initiale ».

La MEL a ensuite publié un mémoire de réponse daté du **12 mai 2023**.

Document : TRIBONNERIE 2 contribution SAPREPT 20 septembre 2023.pdf, page 21 sur

2) Observations de la SAPREPT suite à l'étude d'impact et au mémoire en réponse de la MEL :

Notre association note que l'étude d'impact se cantonne à la stricte zone de la Tribonnerie 2 sans réaliser d'études de terrain sur les zones voisines fortement dépendantes des aménagements prévus. Même si l'interdépendance entre la zone étudiée et les zones environnantes est bien signalée, aucun relevé de terrain n'a été effectué sur ces zones voisines (dont les terrains de la SAPREPT) afin de mesurer effectivement l'impact que pourrait avoir les constructions et aménagements prévus sur la configuration, la faune et la flore existant sur les zones voisines.

Afin de mieux illustrer les incohérences résiduelles de l'étude d'impact et du mémoire en réponse de la MEL, notre association a sollicité l'avis d'une Ecologue afin de mettre en évidence les points particuliers ne respectant pas les règles ou la méthodologie à mettre en œuvre préalablement à l'étape de réalisation de la ZAC.

Nous vous adressons ainsi ci-après les conclusions de cette analyse et vous demandons de les prendre en compte et d'y apporter les réponses adéquates.

3) En Conclusion :

Notre association demande que les études d'impact soient complétées par des analyses de terrain et par une description détaillée des mesures d'évitement envisagées. Ces mesures devant garantir la neutralité du projet sur l'environnement des zones voisines et particulièrement sur les terrains de la SAPREPT situés en aval de la ZAC Tribonnerie 2.

En effet, comme le rappelle l'écologue dans son analyse :

« le lien fonctionnel avec les étangs de la SAPREPT n'est pas étudié dans l'étude d'impact. Or, la destruction des zones humides peut impacter fortement les étangs en aval des zones humides. La séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) n'est pas appliquée comme il se doit puisque la mesure de compensation est proposée avant les mesures d'évitement et de réduction. Rappel : l'application de la séquence ERC implique tout d'abord d'éviter les impacts du projet »

Fait à Hem le 20 septembre 2023

Le secrétaire de la SAPREPT *

- Société amicale des propriétaires et riverains des étangs du parc de la Tribonnerie, Association loi 1901 constituée en 1962

PJ : photos et vidéos de la flore et de la faune sur les étangs.

Document : TRIBONNERIE 2 contribution SAPREPT 20 septembre 2023.pdf, page 22 sur

Relecture et rédaction d'un avis technique écologique de l'étude d'impact du projet TRIBONNERIE 2

Informations relatives au document	
Destinataire	SAPREPT
Auteur	Paule Gaudouin
Version	V1
Date édition	12/07/2023
Référence	Relecture de l'étude d'impact éditée en 2018

ANALYSE DE L'ETUDE

La partie « 4.6.5. Eaux superficielles » page 82 du .pdf fait ressortir que « Aucun cours d'eau, permanent ou temporaire n'est recensé dans le secteur du site de La Tribonnerie. Ce réseau naturel d'écoulement alimente un ensemble de 4 étangs situés sur la copropriété de la SAPREPT. »

Analyse

- Il n'y a pas d'enjeu cours d'eau.
- Il y a éventuellement un risque de pollution diffuse vers les étangs de la SAPREPT. Il serait intéressant d'étudier plus en détail ce point-là.

La partie « 4.6.8.2. SDAGE Bassin Artois-Picardie » page 87 du .pdf cite qu'une des mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est de « Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin et préserver, maintenir et protéger leurs fonctionnalités »

Analyse

- Afin de respecter le SDAGE, il faut délimiter les zones humides, et caractériser leurs fonctionnalités afin de les préserver conformément au SDAGE. La partie traitant des zones humides (partie 4.6.9 page 88) développe ces deux points, (délimitation et caractérisation). Néanmoins, il est prévu une destruction des zones humides (page 5.6.7 page 142), ce qui ne respecte pas le SDAGE.

La partie « 4.6.8.3. SAGE Marque-Deûle » page 88 du .pdf cite qu'une des mesures du SAGE est de

« Préserver les zones humides locales :

- les identifier, les qualifier et les protéger ;
- limiter le risque de pollutions diffuses vers les masses d'eau »

Analyse :

- Afin de respecter le SAGE, il faut délimiter les zones humides, et caractériser leurs fonctionnalités afin de les protéger conformément au SAGE. La partie traitant des zones humides (partie 4.6.9 page 88) développe ces deux points, (délimitation et caractérisation). Néanmoins, il est prévu une destruction des zones humides (page 5.6.7 page 142), ce qui ne respecte pas le SAGE.
- Afin de respecter le SAGE, il faut s'assurer qu'il n'y a pas de risque de pollution diffuse vers les masses d'eau comme les étangs de la SAPREPT.

Document : TRIBONNERIE 2 contribution SAPREPT 20 septembre 2023.pdf, page 24 sur

La partie « 4.6.9. Zones humides » page 88 du .pdf présente la délimitation et la caractérisation des fonctionnalités réalisées sur les zones humides.

Analyse

- Le protocole employé pour la délimitation respecte la réglementation en vigueur. Les résultats sont présentés comme il se doit par des cartes page 90 et 91. On pourrait suggérer un manque de sondages pédologiques sur la carte page 91, pour plus de précision sur la délimitation.
- La caractérisation de la fonctionnalité et de l'état de conservation des zones humides est réalisée.

La partie « 4.7. Milieu naturel - 4.7.1. Recensement des zonages du patrimoine naturel » page 97 du .pdf présente l'analyse des zonages du patrimoine naturel.

Analyse :

- Pas d'incidence sur le projet.

La partie «4.7.2. Trame verte et bleue» page 100 du .pdf présente l'analyse de la Trame Verte et Bleue.

Analyse

:

- Pas d'incidence sur le projet.

La partie « 4.7.3. Prospections sur le site du projet - 4.7.3.1. Habitats naturels et flore » page 103 du .pdf présente les inventaires naturalistes portant sur les habitats naturels et la flore, qui ont été menés sur le site du projet.

Analyse :

- Dans cette partie, il manque les protocoles employés pour réaliser les relevés terrain. Néanmoins, cette donnée apparaît dans la partie « 9.3. Détails méthodologiques » page 173 du .pdf. Les protocoles employés sont corrects.
- Au niveau des résultats, il manque une cartographie représentant les habitats naturels recensés, ainsi que les individus recensés (notamment la Renouée du Japon).
- La carte éditée en page 107 n'a pas de lien logique dans cette partie « Habitats naturels et flore ». De plus, l'espèce représentée sur la cartographie n'apparaît pas dans le rapport par la suite. Manque de cohérence.
- L'évaluation des enjeux semble juste.

La partie « 4.7.3. Prospections sur le site du projet – 4.7.3.2. Faune » page 108 du .pdf présente les inventaires naturalistes portant sur la faune, qui ont été menés sur le site du projet.

Analyse :

- Dans cette partie, il manque les protocoles employés pour réaliser les relevés terrain. Néanmoins, cette donnée apparaît dans la partie «9.3. Détails méthodologiques » page 173 du .pdf. Les protocoles employés sont correctes.
- Au niveau des résultats, il manque une cartographie représentant les individus recensés ainsi que leurs habitats.

Document : TRIBONNERIE 2 contribution SAPREPT 20 septembre 2023.pdf, page 25 sur

- L'évaluation des enjeux semble juste mise à part pour les chiroptères où il pourrait y avoir un enjeu habitat de chasse qui n'est pas étudié ici.

La partie « 4.9. Synthèse des enjeux de l'état actuel » page 122 du .pdf définit la méthode de caractérisation des enjeux et présente une synthèse des enjeux.

Analyse :

- La méthode employée pour caractériser les enjeux est précise et correcte.
- Pas d'enjeu majeur sur le volet habitats naturels, flore, et faune au vu du rapport. Néanmoins, l'analyse ne semble pas assez développée sur les chiroptères.

La partie « 5. Analyse des incidences sur l'environnement » page 128 du .pdf présente les impacts du projet sur l'environnement. « Les impacts liés à la construction des logements ne sont pas étudiés. ».

Analyse :

- L'évaluation des impacts du projet est incomplète si elle ne prend pas en compte les impacts liés à la construction des logements sauf bien sûr si la construction des logements sur la zone nord est abandonnée.
- Les impacts sont correctement évalués : indirects/directs, permanents/temporaires.

La partie « 5.6.7. Incidences sur les zones humides » page 142 du .pdf décrit qu'une grande partie des zones humides est susceptible d'être impactée et propose une mesure de compensation.

Analyse :

- L'évaluation des impacts est incomplète puisqu'il n'y a pas d'évaluation des impacts liés à la construction des logements.

Document : TRIBONNERIE 2 contribution SAPREPT 20 septembre 2023.pdf, page 26 sur

- D'autre part, le lien fonctionnel avec les étangs de la SAPREPT n'est pas étudié dans l'étude d'impact. Or, la destruction des zones humides peut impacter fortement les étangs en aval des zones humides.
- La séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) n'est pas appliquée comme il se doit puisque la mesure de compensation est proposée avant les mesures d'évitement et de réduction. Rappel : l'application de la séquence ERC implique tout d'abord d'éviter les impacts du projet sur l'environnement.
Cette phase est préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les effets environnementaux du projet. Les mesures de réduction interviennent lorsque les mesures d'évitement ne sont pas envisageables, ou bien en complément des mesures d'évitement, notamment lorsque celles-ci ne suffisent pas à obtenir un effet résiduel acceptable. Les mesures de compensation interviennent lorsque les mesures d'évitement et de réduction n'ont pas permis de ramener les effets à une valeur acceptable. Il subsiste alors des effets résiduels importants qui nécessitent la mise en place des mesures de compensation.
- La mesure de compensation proposée manque de précision. Il est écrit dans cette partie, que la mesure de compensation sera précisée lors des phases ultérieures du projet notamment lors de l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC.

La partie « 5.7. Incidences sur le milieu naturel » page 144 du .pdf présente les incidences du projet en phase exploitation sur les zonages du patrimoine naturel, les trames vertes et bleues, les habitats naturels et la flore, sur la faune.

Analyse :

- De manière générale, la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) n'est pas appliquée comme il se doit puisque les mesures de réduction sont proposées avant les mesures d'évitement.

La partie « 5.7.5. Equilibres fonctionnels et biologiques » page 147 du .pdf présente les incidences du projet sur les équilibres fonctionnels et biologiques de la zone d'étude. Il est écrit

« L'aménagement du site de la Tribonnerie pour la création d'un nouveau quartier d'habitat n'est pas

de nature à porter atteinte ou à modifier les équilibres fonctionnels et biologiques locaux. » **Analyse :**

- Pas de prise en considération ici des étangs de la SAPREPT.

La partie « 5.8. Incidences Natura 2000 » page 148 du .pdf présente les incidences du projet sur les sites Natura 2000. « Le projet n'aura aucune incidence sur le réseau Natura 2000. »

Analyse :

- Pas de sujet.

Document : TRIBONNERIE 2 contribution SAPREPT 20 septembre 2023.pdf, page 27 sur

La partie « 5.12. Incidences du projet en phase travaux » page 155 du .pdf présente les incidences du projet en phase travaux sur les zones humides, les habitats naturels et la flore, sur la faune.

Analyse

- De manière générale, la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) n'est pas appliquée comme il se doit puisque les mesures de réduction sont proposées avant les mesures d'évitement.

La partie «5.13. Synthèse des incidences du projet sur l'environnement et évaluation des impacts » page 160 du .pdf présente de manière synthétique les incidences du projet par thème environnemental.

Analyse :

- Méthodologie correcte. Rien à signaler.

Analyse générale de l'étude d'impact sur le volet zones humides, habitat naturel et flore, faune

- Les protocoles de relevés terrain et l'évaluation des enjeux sont correctement réalisés mise à part sur le volet chiroptères qui nécessiterait une étude plus développée.
 - Il manque une représentation cartographique des résultats sur le volet habitats naturels, faune et flore.
 - La séquence ERC n'est pas correctement appliquée. En effet, il n'y a pas de proposition de scénarios alternatifs à celui retenu afin de dégager des solutions moins impactantes sur les milieux et l'environnement.
 - D'autre part, sur le volet zones humides, les mesures de compensation sont proposées sans mesures d'évitement et de réduction appliquée au préalable.
 - Un enjeu fort subsiste concernant les zones humides et des mesures supplémentaires doivent être proposées, ou le projet modifié, pour répondre correctement à cet enjeu.
 - D'après ce rapport, des nouvelles mesures seront proposées en phase réalisation, Il n'est pas possible de se prononcer sur des mesures non publiées et planifiées postérieurement.
-

Document : TRIBONNERIE 2 contribution SAPREPT 20 septembre 2023.pdf, page 28 sur

Photos de l'environnement des étangs de la SAPREPT









Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@11 - Motte Francis-Hubert - Hem

Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 23:03:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation Tribonnerie 2

Contribution :

J'admire la ténacité et l'incroyable travail des équipes de la mairie sur le dossier de la Tribonnerie 2.

Mais malgré les efforts accomplis pour rendre ce projet moins nocif pour la planète et surtout pour la commune, j'y suis opposé pour les raisons suivantes :

-S'il y a 295 logements (voire plus), cela fait près de 600 voitures qui feront entre un et trois allers-retours par jour (travail, conduites de classe etc.). Or il est déjà extrêmement difficile de sortir de Hem entre 8h et 9h le matin (un matin de la semaine dernière j'ai mis 20 minutes pour atteindre le Rond-Point dit de la maison hantée) et d'y rentrer le soir entre 17h et 18h. 600 voitures x 2 allers-retours en moyenne, cela fait 2400 passages de plus par jour, spécialement aux heures de pointe, de quoi engorger encore plus fortement la sortie de Hem vers le Rond-Point de la maison hantée et nous rendre encore plus « prisonniers » de notre ville (ville que nous aimons, bien sûr !)

-Le second point concerne aussi la circulation mais cette fois dans le lotissement de la Tribonnerie. J'habite allée Pierre Bonnard, une rue particulièrement peu passante. Je crains que beaucoup de personnes du nouveau lotissement empruntent cette rue très étroite pour aller à Carrefour Market ou ailleurs, troublant ainsi notre quiétude et rendant dangereuse cette rue calme.

-Le troisième point concerne la nature. Je ne doute pas que ce lotissement sera beau et relativement vert mais le slogan de Hem est « Ville et Campagne » et c'est pourquoi nous nous sentons bien dans notre commune. Ce grand champ dans Hem est à la fois magnifique, la vue y est dégagée et il représente la présence agricole en ville, peut-être le dernier signe visible validant le slogan « Ville et Campagne ». Ce serait vraiment catastrophique de l'urbaniser.

-Enfin, malgré toutes les réunions d'information, nous ne comprenons pas l'intérêt pour la commune de se rajouter un lotissement de plus à gérer : ça ne sera qu'une source d'inconvénients (pas assez d'écoles, circulation engorgée, paysage détruit, esthétique douteuse, bruit...)

Je ne sais pas si ces quelques phrases pourront vous faire réfléchir (je sais que c'est peu probable car l'idée semble déjà trop fortement ancrée dans la tête de nos chers élus mais j'espère quand même car pour moi, ce lotissement est un désastre...)

Avec toute mon amitié

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@12 - Cruypenninck Anne-Marie - Hem

Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 15:21:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet Tribonnerie 2

Contribution :

Les risques en matière de santé des populations, (qualité de l'air, nuisances sonores)

les impacts négatifs

- pour la surcharge en matière de circulation des véhicules,

- pour la sur-imperméabilisation des sols dans un secteur où la nature des sols entraîne et a entraîné des désordres aux constructions depuis les 70 ans d'existence de ce quartier

et surtout la totale contradiction entre la nécessité urgente de préservation des espaces naturels et agricoles au sein des zones urbaines et les possibilités non utilisées de Hem pour améliorer et proposer du logement

m'amène à un constat qui devrait être celui du bon sens, loin d'un bras de fer économique ou politique,

Ce projet n'est pas concevable

et ce ne devrait pas être à une minorité d'individus de devoir le démontrer alors que les constats de base se suffisent à eux même, et que ce projet n'aurait jamais du voir le jour.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@13 - Mado - Hem

Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 15:47:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un impact négatif sur l'environnement et notre souveraineté alimentaire

Contribution :

Il est loin le temps où la France exportait largement ses céréales! Avec des projets comme celui-ci, les terres agricoles disponibles continuent à se réduire drastiquement à l'heure où on cherche à relocaliser la production pour d'excellentes raisons écologiques : cherchez l'erreur!

De plus, ce projet ne tient pas compte des dégâts sur la faune et la flore en dehors de la zone de la ZAC.

Les zones humides en aval seront certainement impactées par l'artificialisation des sols de la Tribonnerie 2. Il y a fort à parier que les batraciens entendus chaque début d'été dans la Tribonnerie 1 disparaîtront définitivement ! (Dommage que ce registre numérique d'enquête ne prenne pas le fichier son que j'ai enregistré avec leurs "chants"!!!).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@14 - Stéphane - Hem

Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 16:33:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Farouchement opposé à ce projet

Contribution :

Remplacement d'une zone d'exploitation naturelle destructrice de l'environnement (agriculture) par une encore plus nocive (bétonisation de la surface) pour attirer 650 personnes (3% de la population de 2013...sans retombées majeures donc a priori) qui ne devraient pas travailler à HEM (sic étude d'impact) et donc engendrer un accroissement de la pollution liée au transport...

J'avoue ne pas bien comprendre le bénéfice de ce projet pour les habitants actuels de HEM.

Je vous renvoie par ailleurs à l'article des Echos daté du 20/09/2023 – Urgence Climatique : le patron de l'ONU exhorte les dirigeants mondiaux à faire plus.

Quelles alternatives proposées pour ce site qui prendraient en compte cette urgence climatique ?
Quelle reconversion de ce site agricole dans cette optique plutôt que de construire inexorablement ?

Quelles alternatives de rénovation et de réhabilitation du parc immobilier actuel pour répondre aux besoins de logements des populations (si vraiment nécessaire car j'avoue ne pas avoir perçu ici d'enjeux existentiel à contrario des problèmes environnementaux que tout le monde connaît désormais)?

Je n'en vois pas dans ces documents administratifs qui semblent déjà d'un autre temps.

Devant la violence et la brutalité de ce changement qui nous concerne tous, comment peut-on encore soutenir ce type de projet ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@15 - Amaury - Hem

Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 10:17:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un projet digne des années 80 ?

Contribution :

A l'heure où nous recherchons des espaces naturels pour se ressourcer et favoriser une atmosphère saine (ou du moins pas trop polluée) pour nos enfants et nous, la Marie de Hem semble avoir 40 ans de retard et a pour projet la construction de tout un quartier, en menaçant l'un des derniers écosystème de la ville.

Le projet inclus bien quelques points "écologiques" mais qui ne sont ni plus ni moins que des façades : la bétonisation, elle, sera bien plus réelle

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@16 - Pierre - Hem

Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 12:46:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

De nombreuses études ont souligné que les Hauts de France et, en particulier, la Métropole de Lille étaient exposés à des niveaux de pollution majeurs.

En raison des concentrations en particules fines dites PM2.5, les villes de notre secteur occupent les dernières places du classement des 36 000 communes françaises en matière de pollution de l'air (classement du magazine Le Point selon les données du CNRS et de l'INERIS). Elles sont émises par le secteur résidentiel à 52 % et les transports routiers pour 26 %.

Les Instituts nationaux américains viennent de publier (Journal of the National Cancer Institute, sept 2023) que cette pollution aux PM2.5 était associée à une plus forte incidence de tumeurs et ont chiffré à 8 %, l'augmentation de l'incidence du cancer du sein chez des femmes de 62 ans en moyenne, suivies pendant 20 ans.

Au moment où se discute l'implantation ou non de près de 300 logements et l'intensification de la circulation automobile qui en découle vers Villeneuve d'Ascq et Lille, en absence de transports en commun par métro ou tramway, il me semble INDISPENSABLE que des données objectives actualisées soient communiquées afin de préciser les risques sanitaires auxquels notre population serait exposée par la création de cette ZAC(l'étude d'impact annexée date de février 2018).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@17 - Tanguy - Hem

Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 15:47:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Cet étude d'impact ne prend pas en compte les conséquences de la destruction de zones humides sur les étangs en aval

Contribution :

En aval de cette zone se situe un réseau d'étangs qui risquent fort d'être abîmés voire détruits par l'artificialisation des sols. Ce point crucial a pourtant été omis de cette étude d'impact. Une nouvelle étude d'impact est indispensable pour éviter de détruire l'écosystème en aval du projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@18 - Laurent - Hem

Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 18:19:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la Tribonnerie 2

Contribution :

En tant qu'habitant de longue date d'Hem, je suis opposé au projet Tribonnerie 2 pour les raisons suivantes :

- pollution sonore engendrée par les (longs) travaux pour le voisinage

- pollution atmosphérique liée à l'arrivée de centaines de voitures supplémentaires avec les nouveaux résidents et , de plus, augmentation des problèmes de circulation aux heures de pointe

- destruction de zones vertes et surfaces agricoles avec des conséquences néfastes sur la biodiversité et la nature des sols

La ville que nous aimons tous est encore entourée d'espaces verts et de champs que nous devons absolument protéger des intérêts des sociétés immobilières et de certains de nos élus .

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@19 - Estelle - Hem

Date de dépôt : Le 23/09/2023 à 15:24:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie

Contribution :

Bonjour, je suis pour le projet de la Tribonnerie car nous avons besoin de nouveaux logements, il devient très difficile de se loger à Hem. La demande de logement est sous tension. Les gens qui habitent à Hem y restent, peu de turn-over. Pour garder le dynamisme de la ville, nous avons besoins de nouveaux ménages pour nos commerces et nos écoles sinon c'est une population qui vieillit. La plupart des commentaires négatifs sont écrits par les habitants de ce quartier qui ne veulent pas de nouveaux voisins (niveau social plus diversifié,) et plus d'habitations dans leur quartier très vert.

Je vois que l'on parle aussi du PB de l'eau des étangs, étangs dont la population n'a pas accès, se sont des étangs privés, ils appartiennent aux villas, dont la commune n'a aucune obligation d'entretien.

Pour une minorité de personnes (le quartier) nous priverions de logements nos enfants qui veulent s'installer sur Hem.

OUI POUR LA TRIBONNERIE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@20 - Caroline - Hem

Date de dépôt : Le 24/09/2023 à 11:03:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution citoyenne

Contribution :

Ce projet va anéantir une des dernières zones vertes d'Hem, et plus encore, les zones humides avec tout leur écosystème qui sont en avant de ce projet Tribonnerie 2. Elles seront asséchées et mourront car elles sont dépendantes des apports d'eau de pluie par ruissellement depuis ces champs qui seront bâtis selon ce projet Tribonnerie 2. Ces zones humides constituent à la fois une régulation thermique par la présence des étangs et ruisseaux, une décarbonation par les grands arbres qui y poussent, et un apport de biodiversité. A l'heure où le réchauffement climatique accélère, ce projet Tribonnerie 2 destructeur de zones vertes et zones humides est un non sens absolu.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@21 - DROULEZ Jean-Marc - Hem

Date de dépôt : Le 24/09/2023 à 19:12:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution consultation Tribonnerie 2 2eme procedure

Contribution :

Tribonnerie 2 2d procédure

Nos remarques dans le cadre de la procédure 2 sur la Tribonnerie 2 faisant suite à ce que l'intégralité des documents et remarques n'avait pas été transmise.

Malgré ces nouveaux éléments on constate :

1) Avis de l'autorité environnementale : « L'autorité environnementale recommande d'étudier des scénarios alternatifs à celui retenu afin de dégager des solutions moins impactantes sur les milieux et l'environnement, notamment sur les zones humides et la santé humaine ».

Cela n'apparaît aucunement et lorsque l'argument principal en faveur de ce projet (étude d'impact 2.3.1 population) est de créer quelques dizaines de logements sociaux, est ce qu'une étude alternative a été menée sur la friche industrielle, à proximité, à Hempempont, ou autres, création qui pourrait se faire en petits logements sociaux collectifs sans impact sur les terres agricoles et qui permettrait à des personnes âgées en recherche d'un logement plus petit et plus pratique de libérer des logements trop grands pour elles.

2) On constate des ajouts dans l'étude d'impact en particulier sur les impacts « négatifs »

Nous reprenons en pièce jointe ces ajouts qui ne nous semblent pas du tout satisfaisants et les complétons par nos propres remarques en particulier sur les zones humides, la qualité de l'air, la disparition des terres agricoles sans compensation tout ce qui impacte l'environnement et la santé des habitants.

Pièce(s) jointe(s) :

Document : Etude Impact Tribonnerie 2 Procédure 2.pdf, page 45 sur

Etude Impact Tribonnerie 2 Procédure 2

Référence étude d'impact revisitée	Etude d'impact Et ajout	Nos remarques
2.2.2.3 PLU	« Poursuivre une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental (accompagner l' adaptation du territoire au changement climatique , s'engager de façon ambitieuse et innovante dans la transition énergétique, améliorer le cycle naturel de l'eau, préserver et reconquérir la trame verte et bleue, construire et préserver une métropole du bien être au service des habitants) ; Construire une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien (développer un cadre de vie adapté aux attentes de chacun »	Le projet va à l'encontre des objectifs affichés Au service des habitants en ajoutant des centaines de voitures dans un secteur tendu et de pollution liée aux particules fines et en supprimant la possibilité d'une agriculture locale Ne reste rien en zone A (agricole) pour 12 ha en AUDm (constructible) et 9 ha en NL (nature et loisirs)
2.2.8.1 Bruit	« Campagne de mesures Afin d'établir un état initial acoustique, des mesures acoustiques ont été réalisées en 5 emplacements spécifiques par la Métropole Européenne de Lille, complétées par une modélisation acoustique du site en mars 2016. »	Non prise en compte avec 290 logements et 100 sur le site Damart soit plus de 500 voitures supplémentaires se déversant sur le M6 et la rue du général Leclerc jusqu'au rondpoint Kiabi des nuisances sonores pour les riverains

Document : Etude Impact Tribonnerie 2 Procédure 2.pdf, page 46 sur

2.2.8.3 Qualité de l'air	« Une 1 ère campagne de mesures in situ a été mise en place en juin 2016, complétée par des nouvelles mesures en février puis juin 2021. Les taux de particules fines (PM10 et PM2.5) ne dépassent pas les valeurs limites En revanche un dépassement de l'objectif de qualité pour les particules PM2.5 est observé sur l'ensemble des points de mesure. »	Fait lors du prolongement de l'état d'urgence sanitaire loi du 15 février 2021, restrictions des déplacements et couvre-feu. Dépassement déjà constaté et sans les 500 véhicules supplémentaires... (Et si les mesures avaient été faites ces semaines du 4 au 17/09/23 alerte rouge pollution au PM10) La pollution de l'air que l'on respire et les conséquences sur la santé sont un impact négatif qui doit être pris en compte de manière impérative.
2.2.8.4 Plans et programmes sur le changement climatique	Il n'existe pas à ce jour de PCET spécifique à la commune de Hem Application du PCET de la MEL ayant comme objectifs réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique aux horizons 2026, 2030 et 2050.	Dommage que la ville d' Hem ne considère pas ce point comme prioritaire, remis à plus tard sans doute ?

Document : Etude Impact Tribonnerie 2 Procédure 2.pdf, page 47 sur

2.3.1 Incidences <u>néglatives</u> liées au projet	Notes étude d'impact	Nos remarques
Occupation du sol	« L'aménagement du nouveau quartier va entraîner un changement irréversible de l'occupation actuelle des sols. Les terres agricoles deviendront des espaces publics (espaces verts, voiries, noues) et des surfaces à bâtir pour des logements » « Etude d'optimisation sera faite en cours de réalisation »	Etude après coup et on ne voit vraiment pas ce que cela veut dire et implique comme décision ultérieure ! Pure communication Suppression des terres agricoles à l'encontre des objectifs locaux et nationaux alors que de jeunes agriculteurs souhaitent et sont prêts à s'y installer, a-t-on contacté ces jeunes agriculteurs afin d'étudier un scénario alternatif pour une agriculture locale et saine alors que les besoins en restauration collective de proximité sont réels
Activité agricole	Une surface d'environ 1,5ha « pourrait être »(ajout !) réservée à l'implantation d'une activité agricole de proximité. La surface des jardins familiaux pourra être étendue. Cependant 17ha de terres actuellement utilisées à des fins agricoles et qui concernent 4 exploitations, seront prélevés. Ajout : « La MEL compensera cette réalisation par une participation à un fond de compensation... »	L'argent semble la solution à tout... cette compensation est la preuve manifeste de l'impact négatif de ce projet Payons maintenant et nos enfants paieront plus tard toutes les nuisances et incidences négatives de ce projet. De jeunes agriculteurs souhaitent s'y implanter (circuits courts, bien manger ...) Pourquoi ne pas compenser tout le reste, pollution de l'air, biodiversité et plus de problèmes ! La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) . La compensation est de rendre à la nature ce qu'on lui a pris.

Document : Etude Impact Tribonnerie 2 Procédure 2.pdf, page 48 sur

Réseau viaire / mobilités carbonées	Le trafic généré par la réalisation du nouveau quartier devrait être inférieur à 200 véhicules aux heures de pointe et devrait avoir une faible incidence sur le fonctionnement actuel des carrefours	600 habitants en plus, sans compter les logements sur le terrain Damart à côté, on peut douter « fortement » des chiffres avancés. Encore une fois étude après coup, alors que la situation actuelle est une complète saturation des flux.
AIR	Ajout : « L'étude faite par Rincent Air montre qu'à l'horizon 2030, le projet n'entraîne aucune variation du coefficient de danger ni des excès de risques par inhalation, par rapport au scénario « fil de l'eau » (sans réalisation du projet) » « l'étude sera mise à jour... »	Etude faite lors du prolongement de l'état d'urgence sanitaire loi du 15 février 2021, restrictions des déplacements et couvre-feu. Et si les mesures avaient été faites ces semaines du 4 au 17/09/23 alerte rouge pollution au PM10 Etude ultérieure ! on verra plus tard
SANTE	Pas d'incidence sur la santé des populations L'étude sera mise à jour plus tard	(Donc pas d'incidence négative selon l'étude d'impact) Cette étude faite pendant le covid n'a pas de valeur, on sait très bien que l'agglomération est malheureusement une des plus polluées de France mais en rajouter n'a aucune incidence sur la santé... Entre M6, M700 et rue du général leclerc avec des saturations de circulation que tout le monde peut constater chaque jour et « circuler il n'y a rien à voir » « On verra plus tard »

Document : Etude Impact Tribonnerie 2 Procédure 2.pdf, page 49 sur

Eaux superficielles	« L'incidence du projet sur les ruissellements sera essentiellement liée à la création de surfaces imperméabilisées : l'infiltration dans le sol sera empêchée sur toutes les surfaces imperméabilisées. Sans mesures de réduction, les débits ruisselés vers l'aval du projet seraient augmentés. »	Pas de PPRI sur HEM concernant les ruissellements à notre connaissance alors que le terrain est en forte pente vers toutes les habitations longeant la MARQUE !
Zones humides	« Les zones humides présentes sur le site du projet seront détruites » Ajout : « l'évitement de ces zones à enjeux sera recherché »	On verra plus tard ! et on « évitera » On n'a pas l'impression que cela soit considéré comme un véritable enjeu ! L'enquête environnementale de 2018 demandait un état des lieux précis et la recherche de scénarios alternatifs.
Risques naturels	« Cette diminution des écoulements des eaux pourrait conduire à un assèchement des argiles et à une augmentation de l'aléa du retrait-gonflement des argiles, présent dans le secteur. »	Ce serait plus simple de compenser les dégâts aux riverains ! (Voir plus haut agriculteurs !) Les problèmes actuels seront amplifiés.
Faune et Flore	« Habitats naturels et flore Le projet conduira à la disparition irréversible de l'ensemble du couvert végétal sur le secteur à urbaniser. L'impact sur la végétation est relativisé compte-tenu des espèces en présence qui sont communes. Faune La perte de quelques habitats fragilisera les populations de certains groupes faunistiques telles que les mammifères terrestres, les insectes et dans une moindre mesure les chauves-souris et les oiseaux. Globalement le projet aura une faible incidence sur la faune. »	Les recommandations de l'enquête environnementale de 2018 ne sont pas suivies sérieusement « L'autorité environnementale recommande, après complément de l'état initial et des impacts du projet, de définir précisément (localisation, définition précise et détaillée, conditions de réalisation notamment) les mesures prises pour éviter, à défaut réduire et en dernier lieu compenser les impacts du projet sur la biodiversité. »

Document : Etude Impact Tribonnerie 2 Procédure 2.pdf, page 50 sur

		Qu'en est-il pour l'hirondelle rustique, les chauvesouris... l'enquête environnementale de 2018 : « En l'état, les impacts et mesures seront donc à revoir sur la base d'un état des lieux consolidé. Pour les chauves-souris, les impacts semblent sous évalués : la présence d'au moins 3 espèces aurait dû être retenue et non pas le caractère anecdotique de la présence de chauves-souris sur le site. »
Paysage	Le principal avantage est sa topographie en belvédère qui permet des vues lointaines sur la ville historique	On oublie l'importance d'une ceinture verte autour de Hem dont la Tribonnerie est un élément important. La vue panoramique depuis le Haut du site vers la vieille ville est unique, elle sera détruite forcément.

On pourra reprendre chaque thème à l'aune des recommandations et des avis de l'enquête environnementale de 2018 bien que celle-ci n'a pas été mise à jour depuis 5 ans !

« L'autorité environnementale recommande : • d'analyser l'articulation du projet de ZAC avec les autres plans et programmes le concernant, et notamment avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie, en particulier pour la préservation des zones humides, avec le plan de gestion des risques d'inondation, avec le plan de déplacement urbain et avec le plan de protection de l'atmosphère Nord-Pas de Calais ; • si nécessaire, de redéfinir le projet pour prendre en compte ces plans et programmes »

« L'autorité environnementale recommande d'étudier des scénarios alternatifs à celui retenu afin de dégager des solutions moins impactantes sur les milieux et l'environnement, notamment sur les zones humides et la santé humaine. »

Or aucun scénario alternatif n'a été soumis en particulier la friche industrielle à l'entrée d'Hempemont.

« En l'état du dossier, l'autorité environnementale ne peut pas se prononcer sur la qualité des inventaires réalisés, ni sur l'analyse des résultats et recommande de joindre à l'étude d'impact la méthodologie et les résultats détaillés. »

On en est loin ...

Document : Etude Impact Tribonnerie 2 Procédure 2.pdf, page 7 sur 7

« L'autorité environnementale recommande : - de compléter l'état des lieux des habitats naturels, avec notamment une cartographie, la description des habitats, les surfaces concernées ; - le cas échéant, de revoir l'analyse des impacts de leur disparition sur la biodiversité. L'insuffisance de l'état initial ne permet pas de valider les conclusions quant aux impacts (associés à des incidences dans le dossier) et mesures. En l'état, les impacts et mesures seront donc à revoir sur la base d'un état des lieux consolidé. Pour les chauves-souris, les impacts semblent sous évalués ; la présence d'au moins 3 espèces aurait dû être retenue et non pas le caractère anecdotique de la présence de chauves-souris sur le site. »

Rien n'est fait dans ce sens

« L'autorité environnementale recommande, après complément de l'état initial, de vérifier l'absence d'impact sur les espèces protégées et sinon d'éviter tout impact sur celles-ci. En dernier lieu, une dérogation, avec de véritables mesures de réduction ou de compensation, peut être recherchée. »

Qu'en est-il sur l'hirondelle rustique ?

« L'autorité environnementale recommande : • de compléter le dossier de l'ensemble des éléments relatifs aux zones humides (méthodologie et ensemble des résultats de l'étude) ; • d'analyser la fonctionnalité des zones humides selon la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (<http://www.zones-humides.org/guide-de-la-m%C3%A9thode-nationale-d%C3%A9valuation-des-fonctions-des-zones-humides>), • d'éviter tout impact sur les zones humides, à défaut les réduire et en dernier lieu les compenser à fonctionnalités au moins équivalentes. »

C'est autre chose que le on verra bien et on essaiera de les éviter !

« L'autorité environnementale recommande de réaliser une étude d'impact du projet sur la santé des futurs habitants dans les domaines de la qualité de l'air et pour ce qui concerne les aliments issus des jardins familiaux, et, si ces impacts sont importants, de revoir le projet pour éviter d'exposer une population à des risques sanitaires liés à une exposition chronique à des seuils élevés de PM2,5 et PM10. » réponse de la MEL : aucune incidence !

Il en résulte une nette insuffisance donnée en réponses, le projet étant par nature en totale inadéquation avec les impératifs environnementaux actuels

Merci pour l'attention que vous avez porté à ce dossier.

Jean-Marc Droulez

Habitant de Hem.

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@22 - Droulez Dominique - Hem

Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 14:43:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution consultation Tribonnerie 2 2eme procedure

Contribution :

Tout a été dit, sans doute.

Toutefois, dans la deuxième procédure, deux idées fortes sont apparues...

- La proposition d'un fonds de compensation pour destruction de terres agricoles

C'est intéressant.

Alors que deux agriculteurs sont en attente de terres, pour pratiquer une agriculture locale, saine et en circuits courts.

Nous pourrions aussi payer pour indemniser les habitants d'Hem qui seront inondés et ceux qui subiront la sécheresse des « retraits argile »

Et aussi pour indemniser ceux qui sont bloqués dans les embouteillages et ne peuvent arriver à l'heure au travail...

Pour réparer la santé des petits qui ont des bronchiolites, ou des personnes fragiles atteintes de bronchite chronique, ce sera un peu plus difficile.

Payer pour remplacer notre espace, notre oxygène, notre cadre de vie, notre sécurité alimentaire...

- Deuxième idée forte :

Des études seront faites, et on avisera...

Effectivement, on verra bien. Quelle importance ?

On aurait pu espérer une réflexion plus responsable et plus visionnaire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@23 - CIESIELSKI Jean-Paul - Hem

Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 14:55:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Saturation déjà aujourd'hui des axes routiers de sortie de Hem

Contribution :

Tous les axes routiers principaux de sortie de Hem sont déjà saturés à ce jour. Il n'est pas du tout envisageable d'ajouter de nouveaux logements sans réfléchir profondément aux moyens de transport y compris de l'automobile, qui reste un moyen de déplacement unique et indispensable pour nombre de professions, pour lesquelles même le covoiturage est impossible.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@24 - DUPONT Jacques - Hem

Date de dépôt : Le 26/09/2023 à 11:58:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution du Groupe Municipal HEM DEMAIN

Contribution :

Contribution du Groupe Municipal HEM DEMAIN

Comme l'indique l'avis de l'autorité environnementale (Mrae) de 2019, ce projet est obsolète par rapport aux Objectifs de Développement Durable actuels (plan climat, qualité de l'air, mobilité, artificialisation des sols, protection des zones humides etc.)

Aucun élément nouveau dans les documents qui nous sont soumis à avis aujourd'hui ne permettrait d'être favorable à ce projet.

Les nouveaux documents présentés dans cette deuxième consultation mettent en évidence une fois de plus toutes les limites de ce projet :

Dans le détail, voici nos observations :

1/ LE DOSSIER QUI NOUS EST PRESENTE ETUDIE L'IMPACT D'UN PROJET ELABORE EN 2018; Il ne correspond plus au projet décrit dans ce dossier de création de ZAC.

Plusieurs évolutions avec des conséquences différentes peuvent être relevées

A/ Le nombre de logements est passé de 245 à 293, sans en mesurer les incidences. Nous demandons une mise à jour des mesures et modélisations avant la création de la ZAC avec la prise en compte de

- La mesure les déplacements supplémentaires générés par ces logements et leurs incidences sur la qualité de l'air

- La Prise en compte de ce nombre de logements pour le calibrage des réseaux, des besoins en eau potable, et de la capacité de la nappe phréatique à se recharger...

- La prise en compte des effets cumulés des autres projets en cours de construction sur la commune (notamment sur le foncier Damart)

B/ La programmation habitat a évolué vers un renforcement du poids des logements libres dans le projet. Pourquoi ? on ne le sait pas... On passe de 49% de part de logements libres à 59,7% (+55 logements libres entre les deux projets). Cela peut également avoir des incidences :

- A chaque sociologie de ménages est corrélée un taux de motorisation. Plus les ressources sont élevées, plus le ménage possède de véhicules. Le choix de renforcer la part des logements libres augmente encore le nombre de voitures attendues dans le quartier jusqu'à atteindre clairement un seuil de saturation

- Les logements libres génèrent plus de besoins et de contraintes en stationnement que les logements sociaux.

- Ce choix programmatique est en décalage avec les besoins décrits par le PLH pour la commune. Le besoin en logements abordables est prioritaire et ici tout laisse penser que le projet générera des prix de vente élevés. (la totalité du cout des équipements est à la charge de l'aménageur et surtout la nature des sols générera des surcoûts de construction.)

- une étude de sol a été réalisée en 2017 qui indique un fort potentiel de gonflement/retrait d'argile (la zone a été déclarée en catastrophe naturelle en 2020 pour cette raison). Compte tenu de la complexité du site de nouvelles études sont nécessaires pour conforter les choix envisagés...

Par ailleurs, il est inscrit le souhait de développer une majorité de logements individuels alors que la ville a déjà une offre très importante (83,4% des logements sur la ville sont des logements individuels).

Ce projet n'est pas compatible avec le parcours résidentiel que la ville se doit de proposer aux hémois : Créer des petites typologies adaptées aux personnes âgées pour qu'elles puissent libérer leur logement individuel à destination de nouvelles familles.

2/ LES ETUDES PRESENTEES DANS LE DOSSIER SONT VICIEES

Au-delà de ces observations concernant la configuration du projet proposé, c'est un fait qu'avant tout, ce projet d'urbanisation échappe à toute logique environnementale.

Pour confirmer l'évidence de ce point de vue il serait nécessaire d'appliquer une méthodologie plus rigoureuse dans l'organisation des études d'impact et dans les conclusions qu'on peut en tirer... :

- Les modélisations réalisées pour mesurer les impacts en terme de qualité de l'air, se basent sur des comptages effectués pendant la période de déconfinement progressif (2021) et ne peuvent en aucun cas être fidèles à la réalité des déplacements constatés depuis.

- Les seuils réglementaires utilisés en terme de qualité de l'air ne sont plus les bons. Les dépassements sont encore plus importants que ce que l'étude indique.

Par ailleurs, le résumé établi par la MEL minimise les effets de la pollution de l'air sur la population en laissant penser qu'il n'y a pas de risque pour la santé et que le projet ne va pas aggraver la qualité de l'air.

- L'étude faune flore met en évidence la présence d'espèces protégées mais ne propose aucune solution de compensation ou d'évitement. Il est par ailleurs indiqué l'absence de reptiles ou batraciens alors que la marre inaugurée cette année sur le site a démontré le contraire.

si les études de cette consultation avaient été soumises à nouveau à l'Autorité Environnementale, elles auraient récolté autant de remarques négatives que la 1ere fois en 2019 ...il n'est répondu de manière satisfaisante à aucun point.

Citons en exemple le sujet des zones humides : Comment est il possible de qualifier nos zones humides sur le site alors qu'il est indiqué que les études de sols n'ont pu être faites

3/ C'EST UN CHOIX POLITIQUE MINORITAIRE ET INJUSTE

Si les éléments nouveaux présentés dans le dossier de cette nouvelle consultation permettent aux habitants d'avoir une meilleure connaissance des études réalisées, ils ne font en revanche qu'accroître le sentiment de défiance envers les choix politiques envisagés sur ce secteur.

Les carences des études, les problèmes de méthodologie, les contradictions soulevées sont autant de raisons de penser que la ville et la MEL se hâtent de voter la création d'une ZAC sans avoir mesuré avec sérieux les impacts irréversibles qui seront générés.

Les incohérences de cette étude font apparaître clairement que ce projet ne répond pas aux besoins de notre ville et de ses habitants.

Le manque de rigueur dans les arguments avancés et le nombre de contradictions constaté laisse penser que même ceux qui ont monté ce dossier n'y croient plus.

la Mairie poursuit un objectif incompréhensible, contraire à toutes les préconisations techniques, sociales, environnementales.

Les participations aux concertations successives sur le projet ont montré à quel point une très grande majorité de la population refuse cette urbanisation, souhaitant préserver un cadre de vie soutenable pour les générations futures et anticiper les conséquences du réchauffement climatique.

EN CONCLUSION :

La ville brûle et la majorité municipale regarde ailleurs.

M. le Vice Président à l'urbanisme de la MEL défend avec talent un PLU3 nouvelle génération qui impose de la sobriété foncière contre le dérèglement climatique et l'artificialisation excessive des sols.

M. le Maire de Hem balaie d'un revers de la main ces belles intentions pour faire passer en force un projet obsolète d'étalement urbain sur des terres agricoles !

C'est un comportement un peu schizophrène et bien peu exemplaire de soutenir les grands principes à Lille et de juger inutile de les appliquer à Hem...

Notre cadre de vie a besoin de cohérence et de démocratie.

Pièce(s) jointes(s) :



Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@25 - Anne Dassonville - Hem

Date de dépôt : Le 26/09/2023 à 15:39:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : 13ha de zone naturelle paysagère

Contribution :

Sur les 22ha du projet, 9 sont pour la création de jardins et de logements variés et 13 ha sont réservés à une zone paysagère naturelle. Ce sont 2 objectifs importants, pourquoi ?

1) 290 logements, cela va permettre à des familles d'habiter sur Hem où la demande est forte et ainsi de faire vivre les infrastructures de la ville à commencer par les écoles. Sans enfants, pas d'écoles et les nôtres risquent fort de fermer si il n'y a pas de sang neuf pour les occuper. Mes enfants veulent revenir sur Hem mais impossible : pas d'offre dans leurs prix. La Tribo 2 doit être une opportunité pour les jeunes ménages de faire construire une maison ABORDABLE dont les prix se situeront entre 200 000 et 400 000 €. Le tout en créant un écoquartier où les déplacements doux auront leur place, où les parkings devront être perméables, où les habitations à minima BBC pourront être à énergie positive, où les jardins plantés redonneront une canopée et de la biodiversité. L'actuelle microfaune et biodiversité du quartier provient des jardins de la Tribo 1 et non des champs de la tribo 2 !

2) REDONNER de la BIODIVERSITÉ à des hectares de terrain qui ont pendant des années été soumis à des intrants chimiques. Résultat ? Nous avons une plaine agricole au sol mort et une biodiv très pauvre. Le projet de la Tribo 2 c'est surtout une immense zone naturelle avec la création d'un espace boisé le long de l'avenue de l'Europe pour faire puit de carbone et écran anti bruit esthétique, de zones maraichère et de jardins familiaux agrandies, d'une gestion des eaux permettant de respecter à la fois l'alimentation des étangs artificiels de la Tribo 1 et le ruissellement de la pluie via des noues paysagères. Il faut impérativement que l'aménageur futur préserve les arbres existants au max, notamment ceux vers la rue du général Leclerc et l'IME la source. Je souhaite que la zone naturelle soit ouverte à tous les hémois qui pourront ainsi bénéficier en entrée de ville d'une belle zone de promenade à la fois bénéfique aux sols, à l'air et à la faune mais aussi à leur cadre de vie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@26 - Victor - Villeneuve-d'Ascq

Date de dépôt : Le 26/09/2023 à 16:29:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : des logements accessibles dans un cadre de vie paysager

Contribution :

La Tribo 2 est un beau projet. Cela doit permettre à des jeunes ménages et des familles moyennes de s'implanter en centre ville avec des maisons ou des appartements mais pas trop chers surtout !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@27 - Harre Vincent - Lille

Date de dépôt : Le 27/09/2023 à 09:59:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Refus du projet de construction

Contribution :

Un tel projet de construction est un non sens écologique. Cela va entraîner la destruction de terres agricoles et de la biodiversité. Il n'y a pas que la réduction de CO2!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@28 - Mattana Jean Pierre - Marquillies

Date de dépôt : Le 27/09/2023 à 10:29:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contestation de la création d'une ZaC de la Tribonnerie

Contribution :

Non aux 200 logements sur les espaces agricoles et naturels de la Tribonnerie

en raison de :

-L'absence d'études actualisées sur les zones humides, sur la faune et la flore, sur le sol, sur la circulation et sur la santé.

-Projet non compatible avec les objectifs du SCoT, Plan Déplacement Urbain, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

-Pollution atmosphérique liée aux déplacements : dépassement de l'objectif de qualité pour les particules PM2.5 observé sur l'ensemble des points de mesure. Étude insuffisante car réalisée pendant la période COVID et sans prise en compte des futurs véhicules.

-Difficultés en termes de mobilités : 290 logements + 100 à côté de Damart en cours de construction équivaut à plus de 520 voitures supplémentaires sur des axes déjà saturés. Absence de nouveaux transports en commun (tramway,méto...)

-Impacts sur les zones humides et risques d'inondations avec l'imperméabilisation des sols.

-Impacts sur la biodiversité, les espèces protégées et sur l'armature verte et bleue.

-Suppression de surfaces agricoles et naturelles en contradiction avec l'objectif de tendre vers la zéro artificialisation nette et le non étalement urbain alors qu'il existe des friches à proximité et que des agriculteurs sont à la recherche de terres à cultiver sur Hem..

-Risques liés aux épisodes de retrait-gonflement des argiles sur la Tribonnerie 1, la zone a été soumise à l'état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Page 65 / 108.

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@29 - DUPONT Jacques - Hem

Date de dépôt : Le 27/09/2023 à 11:22:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : LE BON SENS L'EMPORTE ●

Contribution :

Que vous soyez riverains ou pas, le bon sens l'emporte : Vous êtes très nombreux lors de ces deux dernières consultations à vous être exprimés clairement contre l'urbanisation de la colline de la Tribonnerie.

Les quelques avis favorables proviennent essentiellement d'élus de la majorité municipale qui essayent de nous vendre l'idée absurde qu'urbaniser et construire 300 logements sur une zone naturelle de 20 hectares en cœur de ville constituerait un progrès pour notre environnement

Les études et les avis compétents en la matière démontrent pourtant avec rationalité à quel point la concrétisation de ce projet produirait au contraire sur ce secteur déjà fragile une dégradation de notre cadre de vie

Rappelons également à nos élus que le nombre de projets de logements en cours sur la commune hors Tribonnerie correspond à ce qui est demandé dans les plans de construction de la MEL et que dans tous les cas, la production de logements ne se considère pas qu'à l'échelle communale ...

Cette consultation n'est qu'une étape et déjà à ce stade, j'espère que nos élus et agents de la Mel tiendront compte des avis exprimés dans ce registre.

Il faut continuer à peser sur les décisions que prendront la Mairie et la MEL

J'incite les contributeurs de ce registre à se rapprocher des associations et des élus hémois qui travaillent et se mobilisent contre ce projet.

Ensemble nous réussirons à préserver et à améliorer notre cadre de vie à Hem !

Pièce(s) jointe(s) :



Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@30 - Pontrelli Sixtine - Halluin

Date de dépôt : Le 28/09/2023 à 12:59:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Vivement

Contribution :

Hâte de voir ce projet mis en place !! Avec sans doute une possibilité pour les jeunes ménages d'accéder à la propriété à hem avec des prix accessibles

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@31 - Vanoye Amélie - Hem

Date de dépôt : Le 28/09/2023 à 20:11:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet

Contribution :

Bonsoir.

Je suis 200% contre le projet tribonnerie car cela va amener trop de trafic routier. et donc de la pollution mais aussi trop de monde dans le quartier auj calme et serein. j'aime cet écrin de verdure au bout de ma rue.

Je vote contre ce projet que je trouve surdimensionnée : quartier

merci à ceux qui bougent pour notre quartier

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@32 - Vandromme Catherine - Hem

Date de dépôt : Le 28/09/2023 à 20:44:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet Tribonnerie 2

Contribution :

Tout récemment les députés ont voté la loi climat : pour notre métropole , il s'agit d'envisager sans tarder une autre façon de concevoir les villes, nos déplacements en préservant absolument les rares espaces naturels et agricoles .Notre métropole est particulièrement concernée par une artificialisation des sols particulièrement importante , conséquence de l'étalement urbain, des routes et autoroutes qui la traversent de toutes parts et la polluent dangereusement ...notre région détient la triste palme de pollution aux particules fines ! Plutôt que de proposer un plan ambitieux de renouvellement urbain dans les villes les plus pauvres, un maillage fort de transports alternatifs à la voiture à horizon proche (et surtout un réseau dense de pistes cyclables), des espaces verts de qualité, la ville d'Hem reste bloquée dans un schéma d'arrière garde et continue à bétonner sans réelle réflexion sur les enjeux des bouleversements climatiques.C'est pourquoi comme de nombreux hémois je réclame l'abandon de ce genre de projet et donc la Tribonnerie 2

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@33 - DASSONVILLE Anne - Hem

Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 11:06:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une zone naturelle paysagère et un écoquartier : un vrai plus pour la ville de Hem

Contribution :

Il me paraît plus que nécessaire que le projet de la Tribonnerie 2 voit le jour pour 3 raisons : la biodiversité, le social et l'adaptation du territoire à un urbanisme intelligent intégrant les exigences de transition écologique. Un peu d'historique en préambule : en 2004, l'ensemble de cette zone était à urbaniser. On aurait pu y installer un quartier complet de grattes ciels. Cela n'a pas été le choix de la ville, bien au contraire : plus de la moitié de cette zone est désormais sanctuarisée en zone naturelle de loisirs, soit 13ha, et 9 restent à urbaniser.

1) la biodiversité : L'aménagement des 13ha de la zone naturelle va permettre de remettre de la biodiversité là où elle a disparu majoritairement. Cultivées "à l'ancienne" avec moult intrants chimiques, les sols de ces terres est devenu extrêmement pauvre, les carottages effectués sur zone l'ont mis en évidence. Par ailleurs il faut de nouveau construire des corridors écologiques pour diminuer la fragmentation des zones d'habitats des oiseaux, chiroptères et batraciens et ainsi rétablir une continuité écologique tout du long de l'avenue de l'Europe où elle n'existe plus. La plantation d'arbres, la création de zones humides, de noues paysagères et de tunnels de passage pour la microfaune le permettra. A ce jour, le manque d'arbres et d'arbustes et le ruissellement non maîtrisé sur ces 13ha est un énorme frein à la faune locale.

2) L'habitat : en 2022, seulement 90 demandes de logement ont pu être honorées sur les 2000 déposées au service social. (cf rapport de DSU du CM de juin 2023). Hem est attractive tant mieux. Du coup, les hémois y restent car ils y sont bien, ne revendent pas leur maison lorsque les enfants grandissent et quittent le foyer donc la population vieillit. Si on ne construit pas de logements pour attirer des familles, qui va remplir les écoles ? Il faudra en fermer faute d'enfants, comme l'école Saint Charles Sainte Marie. Les jeunes ménages veulent venir à Hem, mais ce n'est que difficilement dans leurs moyens et il manque d'offres. Il faut donc construire des logements pour une population variée, avec des coûts maîtrisés les rendant accessibles et permettant le parcours résidentiel pour que chaque âge trouve "toit à sa tête" et dans son budget.

3) De l'urbanisme intelligent et adapté à la transition climatique : 9ha construits pour 290 logements, avec des collectifs de taille variable, du studio pour une personne âgée ou seule au T4 très demandé. Des maisons avec petit jardin, des maisons avec un jardin plus vaste. Des toitures végétalisées, le tamponnement des eaux à la parcelle, des chaussées réservoirs permettant de réguler le ruissellement et de le récupérer dans les zones humides pour les alimenter le cas échéant, des trottoirs vivants et donc végétalisés, des modes doux partout (vélo ou piéton) sécurisés pour favoriser les petits déplacements par ce biais (car la voiture n'est pas toujours utile, ni pratique en centre-ville !), une vitesse ralentie, du parking obligatoire dimensionné dans la parcelle libérant trottoirs et stationnement outrancier sur la chaussée, des arbres en bord de route pour ombrager et respirer, des maisons BBC parfaitement isolées et sobres en énergie voire à énergie positive, des commerces proches où on peut se rendre à pied, de l'énergie ou du chauffage solaire sur le toit, des espaces apaisés permettant le lien social via des fêtes de quartier, des jardins familiaux proches (et agrandis dans la zone naturelle). C'est ce qui doit définir la création de cet éco-quartier.

Ce sont les 3 raisons pour lesquelles le projet de la Tribo 2 doit voir le jour et être enfin réalisé.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@34 - Hanoult - Hem

Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 14:28:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soyez un peu solidaires !

Contribution :

Il manque plus d'un million de logements en France. Les mal logés ou les sans logis sont de plus en plus nombreux. Il est temps d'ouvrir les yeux et d'être solidaires de ceux qui cherchent un logement. Le lotissement de la Tribonnerie me semble offrir une variété de logements qui pourront satisfaire de nombreux habitants. Il est vrai que lorsqu'on vit dans un pavillon sur un grand terrain, on n'est pas concerné. Mais tous n'habitent pas la Tribonnerie à Hem. De plus, les projets présentent la requalification et la préservation des espaces naturels voisins. C'est un bon compromis.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@35 - Julie - Hem

Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 16:29:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un projet à l'encontre des enjeux agricoles, de la santé et écologiques

Contribution :

Ce projet n'a pas de sens dans la mesure où le PLH est respecté jusqu'en 2028 concernant la construction de nouveaux logements à Hem.

Les compléments à l'étude air/santé notent une augmentation de plus de 5,6% de la pollution de l'air . Le projet va exposer une population nouvelle aux risques très élevés sur la santé du fait d'une qualité de l'air déjà très dégradée et qui le sera encore plus avec le projet (plus de véhicules, plus de logements émetteurs de pollution, moins de champs captant). Pour rappel, le seuil maximal fixé par l'OMS depuis 2021 est 5ug/m3 pour les particules fines PM2,5.

Sur tous les points de mesure à Hem, nous sommes déjà à plus de 10ug/m3 soit plus du double.

Si ce projet voit le jour, plus de 20 hectares de terres agricoles seront impactés dans un quartier qui se verra donc amputé d'une très large majorité de ses terres agricoles alors même que des agriculteurs cherchent de nouvelles terres pour s'établir.

Le projet ne va pas dans le sens des enjeux écologiques et de réduction de l'artificialisation des terres (SCOT, zéro artificialisation...)

Aucun nouveau transport en commun de grande ampleur sera mis en place avant l'établissement d'un tel quartier, notamment pour relier le quartier à Lille / Villeneuve d'Ascq.

Plus de voitures, plus de pollution, moins de terres agricoles.

Il existe encore des friches à Hem ou sur d'autres villes de la MEL qui permettraient de construire des logements sans impact sur les terres agricoles.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Envoi CE : Non

@36 - DECLERCQ JOEL - Hem

Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 18:35:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : un projet à l'encontre du bien-être des populations

Contribution :

Il est inconcevable qu'aujourd'hui un tel projet puisse encore trouver ses défenseurs. Il va à l'encontre de toutes les préoccupations actuelles :

- la pollution atmosphérique : déjà au delà des normes sur la ville, ce projet exposera encore davantage les riverains mais également toute la population à une augmentation de cette pollution

- la mobilité ; avec des axes déjà saturées, ce projet ne fait qu'aggraver le problème avec l'apport de plusieurs centaines de véhicules en ville !

- une diminution des espaces verts et de la bio-diversité du fait de la construction sur une zone aujourd'hui "verte".

Une majorité de hémois souhaite l'abandon de ce projet et il serait tout à l'honneur de L'équipe municipale de les suivre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@37 - AELBRECHT Stephane - Hem

Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 19:10:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2 Impact sur la Santé : A la lecture de l'étude complète

Contribution :

« Santé : Pas d'incidence sur la santé des populations » ! (page 11 de l'annexe 1 « compléments au résumé non technique »).

Il est assez surprenant en tant que médecin de lire ce type de conclusion aussi radicale, affirmative et sans nuance alors qu'à la lecture de l'étude complète :

-On se rend compte que la synthèse de la MEL est incomplète, mal écrite et ambiguë

-Que l'étude montre que l'air est de qualité médiocre avec des mesures largement sous les seuils de qualité pour la santé,

-Que l'analyse de la qualité de l'air se base sur des recommandations obsolètes de l'OMS 2005

-Qu'elle montre que les émissions vont augmenter de 5,6% (mais sur combien de logements ?)

-Qu'elle montre que les nouvelles populations seront exposées à un risque

-Qu'elle pose encore beaucoup de questions (choix des VTR, calcul des Ci, absence d'IS, ...)

-Qu'elle ne présente pas de conclusion lisible, claire, compréhensible, mesurée et accessible à tous

Si l'enjeu sur la santé est aussi primordial c'est aussi du fait que ceux qui en payent et paieront le prix forts sont les populations précaires, vulnérables et fragiles qui sont les plus sensibles aux expositions chroniques. Ce sont eux qui sont les moins responsables et qui en subissent les conséquences les plus douloureuses. Cette situation fait peser le prix de l'inaction écologique de manière disproportionnée sur les plus précaires, alors qu'ils sont, du fait de leur faible consommation, les moins responsables des bouleversements écologiques.

Pour protéger ces populations, le 13 septembre, les députés européens ont adopté un alignement des valeurs limites européennes avec les recommandations de l'OMS . Dans quelques jours s'ouvre « Octobre rose » et ce qui faisait l'objet d'hypothèse dans les années 2015, se confirme avec des études récentes qui convergent toutes vers un constat sans appel de la corrélation entre pollution atmosphérique et du cancer du sein.

Page 79 / 108.

L'Autorité environnementale recommande « de calculer et d'actualiser les émissions lors de la mise en service et à long terme, et d'adosser l'évaluation des risques sanitaires sur les valeurs guides de l'Organisation mondiale de la santé les plus récentes ». Cette recommandation serait parfaitement valable pour le projet en question.

Qu'on soit pour ou contre ce projet, on ne peut pas écrire que de façon aussi péremptoire qu'il n'y a pas d'incidence pour les populations et j'espère que cette étude fera l'objet, d'une expertise par des instances reconnues (ARS, APPA, AE,...), d'une révision (avant une décision définitive et pas en phase de réalisation) sur la base des données disponibles en 2023 et sur la base des critères du dimensionnement du projet en intégrant les autres projets du territoire.

Une étude des risques sanitaires est complexe et il convient de pouvoir présenter des conclusions lisibles, claires, mesurées et compréhensibles. C'est d'ailleurs une recommandation du guide méthodologique du Cerema dans ce type d'exercice.

Lors de la première consultation, j'ai pu souligner que j'étais « particulièrement dubitatif à la lecture des éléments relatifs à la « qualité de l'air » et j'étais surpris que les promoteurs ne donnent pas accès aux annexes cités dans le mémoire en réponse de l'avis de la MRAE.

La lecture de l'étude permet de dire que la synthèse présentée dans la réponse de la MEL est :

-Incomplète, elle occulte, alors que cela est une question prioritaire, l'« Estimation des émissions polluantes issues du trafic routier avec/sans projet » et la synthèse ne reprend aucune des recommandations sur les incertitudes dans les mesures de concentrations et les incertitudes sur l'évaluation des risques sanitaires et notamment les remarques très pertinentes citées dans l'étude sur les dispersions, le niveau de trafic...

-Mal écrite avec des confusions entre polluant à effets de seuil ou sans

-Ambiguë, en finissant par cette phrase « En revanche, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'est observé ».

La lecture de l'étude « compléments à l'étude Air et Santé et campagne de mesure de la qualité de l'air » permet de répondre aux 3 questions posées :

-Quand je compare les données des mesures avec les recommandations de l'OMS : La qualité de l'air est médiocre et les indicateurs PM10, PM2.5 et NO2 sont largement au-dessus des seuils qualité de l'OMS 2021. L'étude date de Mai 2023 et pouvait mettre à jour les données (aout 2021) des mesures présentées dans le chapitre 1.2 page 3 au regard de ces nouvelles recommandations, elle le fait d'ailleurs page 15 pour le NO2. En document joints vous trouvez les graphiques de page 34 avec les nouveaux repères 2021. La qualité de l'air de notre secteur est des plus médiocres de France pour certains indicateurs.

Page 80 / 108.

-Quand je lis la page 5 je peux lire que l'estimation des émissions de polluants fait apparaître une augmentation de 5,6% (élément qui aurait dû être signifié dans la note de la MEL) sans que l'on sache si cette estimation est faite sur la base 245 logements ou 293 alors que l'étude date de mai 2023 ... et que devient cette estimation au regard des 383 autres logements prévus d'ici 2028 au PLH3) ?

-Quand j'analyse les calculs de la modélisation, je peux dire que les population nouvelles seront exposées à un risque pour la santé pour les substances sans effets de seuil et le calcul du de l'ERI avec ou sans projet de la modélisation proposée n'y change rien. Pour rappel, dans le cas des substances sans effets de seuil, la probabilité de survenue de l'effet est proportionnelle à la dose d'exposition mais pas sa gravité (effets probabilistes et non déterministes). Des questions sur l'absence de certaines VTR du tableau 17 qui ne permet pas de savoir quelles valeurs sont utilisées pour les PM. Il serait aussi utile d'expliquer comment la modélisation aboutit à un calcul de concentrations inhalées identiques avec ou sans projet alors que les émissions sont censées augmenter (tableau 18) ? Il est dommage que le chapitre « effets sur la santé » page 20 ne reprenne pas les conclusions de l'OMS sur la définition des « Recommended AQG levels and interium targets » (ref : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240034228>). Il est aussi dommage qu'une étude d'impact sur la santé ne donne aucun calcul ou d'estimation de l'indicateur « indice d'impact » en nombre de cas ou en nombre d'individus exposés.

-Je cherche toujours une conclusion lisible, claire, compréhensible, mesurée aux questions posées par la MRAE...et donc accessible à tous

Mercredi 13 septembre 2023, les députés européens ont adopté un alignement des valeurs limites européennes avec les recommandations de l'OMS (l'Organisation Mondiale de la Santé) pour les PM2,5, les PM10, le N02, l'O3 (ozone) et le SO2 (dioxyde de soufre) : 363 députés ont voté en faveur, 226 ont voté contre, et 46 se sont abstenus. De nouvelles règles d'accès à la justice donneront aussi aux citoyens les outils nécessaires pour demander des comptes à leurs gouvernements s'ils enfreignent la loi. Entre-temps, un nouveau droit d'indemnisation signifiera que les personnes malades du fait de niveaux trop importants de pollution atmosphérique auront la possibilité de faire une réclamation en justice à leurs gouvernements.

(cf : <https://www.atmo-hdf.fr/actualite/le-parlement-europeen-adopte-sa-position-sur-une-loi-revisee-sur-la-qa>)

La validation des effets sur la santé des polluants sont récents, la reconnaissance de la pollution sur le cancer du poumon date de 2013 par le CIRC.

Dans quelques jours s'ouvre « Octobre rose », ce qui faisait l'objet d'hypothèse dans les années 2015, se confirme avec des études récentes qui convergent toutes vers un constat sans appel de la corrélation entre pollution atmosphérique et du cancer du sein.

Les résultats de l'étude Xénair pilotée par le centre Gustave Roussy de Lyon indiquent qu'une amélioration de la qualité de l'air serait un levier pour contribuer à la prévention du cancer du sein.

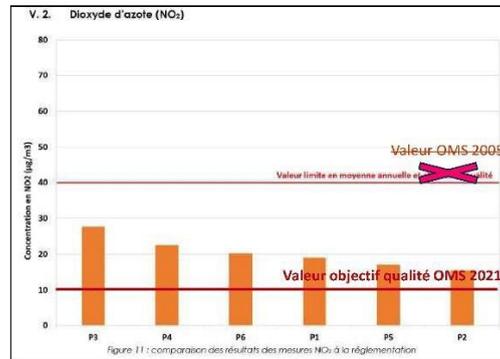
Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Ainsi, en prenant comme référence les seuils de référence de l'Europe pour NO₂ (de 40 µg/m³) (reco OMS 2005), 1 % des cancers du sein de la population XENAIR auraient pu être évités. En revanche, avec des niveaux d'exposition conformes aux recommandations de l'OMS de 2021, de 10 µg/m³ pour les NO₂, près de 9 % des cancers du sein de la population XENAIR respectivement auraient été évités.

(Ref : <https://www.centreleonberard.fr/institution/actualites/xenair-des-liens-mis-en-evidence-entre-cancer-du-sein-et-exposition-des-polluants-atmospheriques>)

Pièce(s) jointes(s) :

Figure 11 Page 34



— 10 µg/m³ : Seuil de référence OMS 2021 en valeur annuelle

<https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/345329/9789240034228-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Figure 12 : Page 34



— PM 10 : 15 µg/m³ : Seuil de référence OMS 2021 en valeur annuelle
— PM 2.5 : 5 µg/m³ : Seuil de référence OMS 2021 en valeur annuelle

<https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/345329/9789240034228-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@38 - Corinne - Hem

Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 20:33:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Impacte pour les futurs constructions

Contribution :

C est vrai il y a déjà pas mal de nouveaux logement sur hem.

Et oui l impact sur la route va être terrible avec des véhicules en plus et garder nos champ permet d avoir encore un peu de campagne dans notre ville.

Quand il pleut malgré les champs la rue du général leclerc et souvent pleine d eau.

Alors une fois du béton se sera pire.

Ont nous parle d écologie mais l écologie c est aussi gardé ses champs ses arbres c est espace vert.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@39 - Alice - Hem

Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 21:05:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition à la Tribonnerie 2

Contribution :

Nous vivons aux abords du projet de la Tribonnerie 2, nous observons de nombreux animaux vivants dans ces espaces verts, lapins, canards, hérons, hérissons, chevreuils...

De plus Le quartier de la tribonnerie ne possède aucun espace verts publics, ni d'espace de jeux pour enfants, ni de terrains de sports stabilisés alors de l'on peut en trouver dans d'autres quartier de Hem, il semblerait plus judicieux d'exploiter ces espaces dans ce sens...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@40 - julie - Hem

Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 21:43:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Sur urbanisation

Contribution :

Vous ne trouvez pas que l'air de Hem est déjà bien assez pollué.

Qu'il y a beaucoup trop de voitures.

Trop de monde partout...

Retrait de terres agricoles

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@41 - Eli - Hem

Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 10:11:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pas plus de construction à Hem / laissez la nature

Contribution :

Je m'oppose à ce projet qui vise à détruire les écosystèmes de notre commune.

Nos ressources naturelles sont précieuses. Protégeons les.

Pas de construction. Pas de béton.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@42 - dufresne jean claude - Hem

Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 15:03:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique Tribonnerie Hem

Contribution :

Il faut des logements sur la MEL d'où le PLH certes, mais Hem a déjà beaucoup construit ces 2 dernières décennies et a atteint son quota de logements sociaux. La demande de logements est récurrente et sera toujours d'actualité, il faut donc être parcimonieux de l'espace disponible, on ne construit pas n'importe où, il faut penser aux générations futures et donc être vigilant à ne pas gâcher le patrimoine agricole, paysager et les espaces naturels de biodiversité de plus en plus rares. L'hémicycle de zones agricoles et naturelles autour du coeur de ville est exceptionnel et la colline de la Tribonnerie est le dernier point haut pittoresque de la ville, faisant partie de son écharpe verte et constitue une des portes d'entrée dans la campagne. C'est ce qui rend la ville attractive surtout pour des populations non hémoises qui constituent la grande majorité des demandes de logements. Sous couvert de manque de logements, la municipalité persiste et signe et ceci malgré une large majorité d'avis défavorables. Des gros intérêts financiers sont en jeu avec une pression immobilière importante. Le projet d'urbanisation se réaliserait au détriment des bonnes terres agricoles et des jeunes agriculteurs qui cherchent en vain des terres à cultiver pour s'installer ou pour se développer et qui permettrait ainsi une agriculture de proximité alimentant les hémois, les cantines scolaires et les collectivités donc vertueuse pour la santé et la planète.

Ce site ne doit pas être urbanisé, ce serait une grave erreur, un gâchis, vu les inconvénients majeurs irréversibles qu'il entraînerait.

Une imperméabilisation des sols sur 20 ha contribuerait à une aggravation du réchauffement climatique, un sol artificialisé n'absorbe plus le CO2.

La rétractation des argiles augmenterait les risques de fissures des maisons. Etude des sols absente.

Le terrain en forte pente crée problème. Sur un sol bitumé, l'eau ne s'infiltre plus mais ruisselle et va plus vite vers l'aval, faisant courir un risque d'inondation à toutes les habitations en contre bas notamment tout le secteur de Hempempont et de la rue du GI Leclercq.

Plus de 500 nouvelles voitures dus aux logements créés va entraîner des bouchons supplémentaires alors que la circulation est déjà problématique à la fois dans les rues voisines et sur les 2 axes routiers M700 et D6.

L'augmentation des véhicules et des logements va gravement altérer la qualité de l'air. L'agglomération lilloise est la métropole la plus polluée de France aux particules fines PM 2,5 pire qu'à Paris et Marseille (Nord Eclair 9 juillet 2023) impactant l'espérance de vie des habitants de l'agglomération lilloise.

En outre cette opération va à l'encontre de la volonté publique nationale de renoncer à tout étalement urbain avec zéro artificialisation nette des sols. La Loi SRU, la loi climat et résilience la loi ALUR vont dans ce sens et souhaitent que la ville « monte sur elle même au lieu de s'étendre sur la campagne. » L'artificialisation de sols augmente 4 fois plus vite que la population soit 30000 ha chaque année en France. La ville de Hem n'y échappe pas et doit montrer l'exemple.

Ce n'est d'ailleurs pas une nécessité absolue d'urbaniser la Tribonnerie, on peut construire ailleurs toujours intra muros et répondre à la demande de logements, car plusieurs friches rasées existent et sont dans l'attente de constructions. Des lotissements sont en cours.

A noter que les membres de l'association SAVE, de « la Tribonnerie autrement » et les simples citoyens qui s'expriment, ne défendent pas leurs intérêts personnels, mais habitent d'autres secteurs ; ils expriment leur volonté de préserver la qualité du cadre de vie de leur ville, dans une démarche globale d'intérêt général qui rejoint celle de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@43 - BRETON Vincent - Hem

Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 15:46:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Comment un projet de 300 logements est possible dans ce secteur aussi préservé?

Contribution :

- Comment la construction d'un nouveau quartier de 300 logements (!!!), composé notamment de logements locatifs sociaux voire très sociaux garantira l'équilibre et la qualité du cadre de vie aujourd'hui présente dans le secteur de la Tribonnerie (1) et du centre ville sachant qu'il s'agirait de les attribuer aux ménages aux ressources

intermédiaires et plus élevées dans les quartiers fragiles?

- Comment l'urbanisme ainsi générée serait compatible à la qualité des abords de la Chapelle Sainte-Thérèse de l'enfant Jésus et de la Sainte Face et son béguinage, protégée au titre des Monuments Historiques, et même de l'ensemble remarquable du Clos de la Source situé à proximité. Il semblerait que l'avis de l'architecte des bâtiments de France soit nécessaire pour l'obtention des demandes ADS (notamment les permis d'aménager et permis de construire).

- Comment la concertation avec la population, notamment les riverains de l'opération e-t-elle été menée avec la collectivité et le bureau d'étude mandaté?

- Comment la démarche ZANZ (Zéro Artificialisation Nette) est respectée dans le projet? La vacance du bâti existant a-t-il été pris en compte dans l'étude mais également la densification possible sur certaines parcelles déjà urbanisée?

- Comment le réseau viaire existant permet-il d'absorber le flux qui sera généré par 300 logements supplémentaires dans le quartier de la Tribonnerie? Une étude de déplacement a-t-elle été menée pour vérifier que le réseau existant est suffisamment calibré?

- Étant donné la grande qualité paysagère des abords du monument historique précité, comment l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Nord (UDAP59) a été associée aux documents d'urbanisme, et notamment à cette OAP qui aura une incidence majeure sur la servitude patrimoniale? L'architecte des bâtiments de France s'est-il prononcé sur ce dossier qui serait susceptible de porter atteinte à la chapelle protégée?

- Comment les eaux pluviales et les eaux de ruissellement seront-ils pris en compte dans le futur projet de 300 logements (!!!)?

- Quelle approche paysagère a été proposée face à l'urbanisation dense et lourde d'une parcelle aujourd'hui agricole?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@44 - pascal - Hem

Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 19:26:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : incohérence imperméabilisation des sols

Contribution :

Il est refusé à des habitants du quartier de Beaumont de faire une extension de maison de 15 m2 sous le prétexte d'une imperméabilisation des sols.

Et là, on bétonne 13 hectares...

2 poids 2 mesures selon que l'on soit un particulier ou un promoteur ?

Hem, ville et campagne... elle disparaît la campagne.

Un joli projet bien boisé avec parc pour enfant, sentiers de promenade, piste cyclable, mettrait en valeur l'entrée de Roubaix et Hem, laisserait, créerait un poumon vert qui en a bien besoin.

Entre des barres d'immeuble et des arbres le choix est vite fait.

Il n'y a qu'à voir ce que devient la rue d'Hem à Villeneuve d'Ascq.

Cela limiterait aussi les soucis d'infiltration d'eau et de glissement de terrain en fixant, pompant l'eau qui s'écoule grandement à chaque grosse pluie.

Signé un habitant depuis 1963...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@45 - Le Grix Stephane - Hem

Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 20:28:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet la Tribonnerie 2

Contribution :

Il faut savoir se remettre en cause , il faut savoir stopper un projet lancé il y a des années , à une époque où les enjeux environnementaux n'étaient pas ceux d'aujourd'hui. Arrêtons de construire sur les espaces naturels qui jouent un rôle essentiel dans la biodiversité et agrémentent la vie des gens. Il y a certainement un projet environnemental innovant à mettre en place sur ces terres, en connectant le citoyen avec 1 agriculture respectueuse de l'environnement, une ferme éducative, des jardins partagés, fournir en légumes les écoles du coin etc... mais svp pas de béton, de bouchons, d'inondations.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@46 - Dewailly Françoise - Hem

Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 20:36:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet tribonnerie 2

Contribution :

L étude sur l impact environnemental est incomplète . Et ce projet a été validé par la mairie envers et contre les avis d experts . Inquiétude pour la pollution , la stabilité (instabilité) des terres argileuses déjà prouvées maintes fois pour ce quartier , déjà très sensibilisé et impacté (cf état de catastrophe naturelle) . . Impact sur la circulation . Disparition des terres agricoles . Ce projet va complètement à l encontre des efforts devant être faits pour préserver notre environnement . Je vote contre ce projet et en demande l arrêt . Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@47 - Boucher Benoît - La Madeleine

Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 22:57:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Avis très défavorable.

C'est un projet tourné vers le passé, qui va le sens des orientations de ces dernières décennies, qui nous ont amenés à cette situation catastrophique.

Or pour espérer conserver une planète viable, nous devons d'urgence absolument protéger les terres agricoles et naturelles, les zones humides, la biodiversité associée.

La Tribonnerie ne doit pas être urbanisée.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@48 - Laëtitia - Hem

Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 09:02:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Problème de pollution et de circulation

Contribution :

Bonjour,

La ville d'hem est déjà saturée le matin et le soir au niveau de la circulation. Cela entraîne une pollution importante pour les habitants.

Je pense qu'il serait plus judicieux de résoudre ces problèmes avant d'envisager de rajouter des habitants et donc forcément du trafic supplémentaire.

Pour la qualité de vie de tous, faisons les choses avec bon sens et arrêtons le projet de construction d'habitations à la Tribonnerie.

De plus, gardez des espaces de nature me semble indispensable pour nous et pour la biodiversité.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@49 - Luc - Hem

Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 11:07:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition

Contribution :

La pollution augmentera de 6% soit un impact négatif très élevé sur la santé pour les personnes résidant dans la tribonnerie et pour les personnes qui viendront s y installer.....c'est pourtant très simple de s'en apercevoir le matin et le soir !!!!

Sans compter les nouveaux logements construits près de Damart

Pourquoi un tel entêtement??????.....

Sachez, par ailleurs, que la qualité de l'air est déjà au plus du double que le seuil maximal fixé par l'OMS !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@50 - Séverine - Hem

Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 11:17:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :précipitation

Contribution :

Le fait que la contribution doive être réouverte illustre bien le manque de sérieux de ce projet. L'objectif de la mairie est d'aller vite, envers et contre tout, sans chercher à réaliser un projet réfléchi, approprié à la ville mais aussi aux préoccupations écologiques. Quel dommage de gâcher ces dernières parcelles sans béton...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@51 - Robbe Huguette - Hem

Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 18:20:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Je suis opposée à ce projet de construction pour plusieurs raisons. D'abord, il est contradictoire par rapport au plan climat qui vise à réduire la pollution

* (pollution de l'air, pollution des sols, pollution de l'eau qui seront engendrées par ces nouvelles constructions)

D'autre part, qui dit nouvelles constructions dit : plus de circulation automobile, laquelle est déjà plus que saturée à Hem aux heures de pointe. (augmentation de la pollution de l'air)

Il y a contradiction entre les recommandations de manger local et le fait de supprimer le peu d'espace agricole restant sur Hem.

* De plus, il représente un facteur de réduction de la biodiversité..

L'un des problèmes majeur de notre époque étant : "le dérèglement climatique" C'est à dire des sécheresses et des inondations - Compte tenu de la topographie du terrain, (Terrain en pente vers la Marque) ces constructions de par la bétonisation augmenteront les inondations en aval, d'autant plus que les sols seront imperméabilisés.

* A noter que ces eaux de ruissellement ne rechargeront plus les nappes.

* D'où menace sur les champs captants.

Pour toutes ces raisons : Je m'oppose à ce projet "Tribonnerie 2"

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Page 101 / 108.

Export généré le 13/10/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 01/09/2023 et le 01/10/2023

Envoi CE : Non

@52 - Raymond - Hem

Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 20:48:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tribonnerie 2

Contribution :

Ce projet m'interroge :

- Suppression des terres agricoles

- Augmentation du nombre de voitures sur la zone

- Impacts sur la circulation, la traversée des carrefours et ronds points sont déjà suffisamment dangereux à certaines heures (mise en place de feux ?)

- Accroissement de la saturation du réseau automobile, la voie rapide est déjà bien saturée...

- Impacts sur la qualité de l'air ?

- Impacts sur l'écoulement des eaux ?

- Des études ont été réalisées l'année du confinement ?

- Impacts sur les services publics ? Je n'ai pas vu la création d'écoles supplémentaires, de postes de policiers municipaux et nationaux, réellement disponibles même le week-end.

Cordialement

Raymond

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 103 / 108.

@53 - Alain - Hem

Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 22:51:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux 290 logements sur la Tribonnerie 2 !

Contribution :

Voici pléthore de mise en doute questionnant le sérieux du projet Tribonnerie 2 :

Le maire et adjoints ne prennent-ils jamais la voiture ? Il ne faut pas faire de grandes études pour se rendre compte que l'arrivée de 600 personnes dans 290 logements auxquels il faut ajouter 100 logements sur le terrain Damart va augmenter drastiquement la circulation dans un secteur très tendu. J'invite les instances dirigeantes à prendre la route aux heures de pointes. Respirer un air moins saturé en dioxygène serait aussi préférable.

Serait-il possible de faire, pour une fois, les choses dans l'ordre ?

1. Améliorer le circuit automobile (Suite à l'expérience de Monsieur le maire à 8h du matin au rond-point de la rue de Lannoy prenant acte qu'il ne faut pas rajouter du "bordel" au "bordel" déjà existant).

2. Alternative à la voiture. A savoir : Tram/ metro/ Bus. Ce qui est une solution durable et plus intelligente que le point 1.

3. Envisager d'accueillir de nouveaux Hémois dans des circonstances apaisées dans un lieu propice à de nouveaux logements.

Autres points majeurs : Les règles. C'est utile, parfois fastidieux mais ne sont-elles pas là pour nous protéger ? Les études d'impacts sont obsolètes, parfois écartées. Pour rappel, et c'est étonnant qu'un simple quidam doit en faire la liste, les études en vigueur connus de ma personne et ici non respectés :

- pas de nouvelle étude concernant les espèces protégées et la gestion sur ces espèces.

- pas de nouvelle étude concernant la continuité de la biodiversité entre le Lac du Héron et la Vallée de la Marque

- On constate qu'aucune réponse n'a été apportée concernant la gestion des eaux pluviales. Où sont les tests de perméabilité ? Tout Hémois se rappelle d'inondation.

Pour parler à nouveau écologie (artificialisation des sols ...), ce projet n'a pas vraiment de sens. Ne serait t-il pas plus agréable d'accueillir un parc ? un parc non seulement de jeux mais aussi didactique pour les enfants ? Qui inviterait leurs jeunes âmes à respecter et aimer la nature ? projet qui pourrait se développer en potager participatif ou en parcelles, créant du lien et une vraie communauté Hémoise. La Tribonnerie offre une magnifique opportunité de relever le défi de pouvoir se nourrir avec plus d'autonomie et en produits locaux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@54 - Marion - Hem

Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 23:46:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je m'oppose au projet de 290 logements sur Tribonnerie 2

Contribution :

Je suis contre ce projet à cause de l'environnement, des bouchons que ça va créer, de la surpopulation plutôt qu'un espace naturel.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

